



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Session administrative de 2025

Papeete, le 31 juillet 2025

N° 2025-9/PV

PROCÈS-VERBAL

Sixième séance : jeudi 26 juin 2025 à 9 heures 42 minutes

PRÉSIDENCE de M. Antony Géros
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
SÉANCE DE QUESTIONS ORALES.....	5
– Question orale de Monsieur Steve Chailloux relative aux missions et fonctionnement de l'établissement public administratif Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture	5
– Question orale de Madame Pauline Niva relative à renforcer les CJA : sortir de la précarité, assumer la souplesse.....	9
– Question orale de Madame Teave Boudouani-Chaumette relative à la stratégie de souveraineté des données.....	11
– Question orale de Madame Pascale Haiti-Flosse relative à la situation des patients et des médecins du CHPF	14
– Question de Madame Cathy Puchon relative à la surveillance des élèves à la sortie des classes, ...	17
EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES	19
– Rapport n° 66-2025 relatif à un projet de délibération de règlement du budget général pour l'année 2024.....	19
– Rapport n° 67-2025 relatif à un projet de délibération de reprise et d'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général pour l'année 2024.....	19
– Rapport n° 68-2025 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 2 du budget général de la Polynésie française pour l'année 2025 formalisant le report des crédits de paiement	19
– Rapport n° 69-2025 relatif à un projet de délibération de règlement des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2024.....	61
– Rapport n° 70-2025 relatif à un projet de délibération de reprise et d'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2024	62
– Rapport n° 71-2025 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2025 formalisant le report des crédits de paiement ...	62
– Rapport n° 36-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation de l'adhésion de la Polynésie française à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).....	76

– Rapport n° 61-2025 sur le projet de loi du pays portant modification du code du travail.....	83
– Rapport n° 62-2025 sur le projet de loi du pays portant modification des dispositions relatives à l'aide à la création d'entreprise	97
– Rapport n° 43-2025 sur le projet de loi du pays portant modification de certaines dispositions du code de l'environnement relatives à l'introduction et à l'importation de spécimens vivants d'espèces et catégories d'animaux et végétaux en Polynésie française.....	114
– Rapport n° 51-2025 sur le projet de loi du pays relatif au stockage et à l'épandage des produits résiduaux organiques.....	125
– Rapport n° 72-2025 relatif à une proposition de délibération portant règlement du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2024	140
– Rapport n° 73-2025 relatif à une proposition de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget de l'assemblée de la Polynésie française de l'exercice 2024	140
– Rapport n° 74-2025 relatif à une proposition de délibération relative à la modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2025.....	140
EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE.....	148
CLÔTURE DE LA SÉANCE.....	148

Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : *Merci bien pour notre rencontre en cette matinée. Monsieur le Président du gouvernement de notre pays, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée, au public ici présent aussi, aux amis de la presse, aux internautes qui suivent notre séance de ce matin sur Internet, recevez mes chaleureuses salutations. Quant aux personnels qui nous apportent leur soutien dans nos travaux, telle que notre secrétaire générale ainsi qu'aux divers personnels de l'assemblée, mes salutations une nouvelle fois pour cette rencontre en cette nouvelle matinée.*

Nous avons été convoqués par lettre daté du 12 juin pour examiner des textes importants pour nous et notre vie quotidienne.

Ainsi, et avant que nous entamions cela, je demande à Madame la secrétaire générale de faire l'appel des représentants pour la présente séance.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Teumere	Atger-Hoi	présente
M ^{me}	Teave	Boudouani-Chaumette	présente
M ^{me}	Frangélica	Bourgeois-Tarahu	présente
M ^{me}	Tahia	Brown	présente
M.	Michel	Buillard	présent
M ^{me}	Yseult	Butcher-Ferry	présente
M.	Steve	Chailloux	présent
M.	Mike	Cowan	présent
M.	Henri	Flohr	présent
M.	Bruno	Flores	présent
M ^{me}	Rachelle	Flores	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Béatrice	Flores-Le Gayic	présente
M ^{me}	Joëlle	Frebault	présente
M.	Édouard	Fritch	présent
M ^{me}	Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M.	Antony	Géros	présent
M ^{me}	Pascale	Haiti	présente
M.	Ueva	Hamblin	présent
M ^{me}	Maite	Hauata Ah-Min	présente
M.	Tevaipaea	Hoiore	présent
M ^{me}	Odette	Homai	présente
M ^{me}	Teura	Iriti	présente
M.	Benoit	Kautai	présent
M ^{me}	Marielle	Kohumoetini	absente
M ^{me}	Teremuura	Kohumoetini-Rurua	présente
M.	Nuihau	Laurey	présent
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Tematai	Le Gayic	présent
M.	Simplicio	Lissant	présent
M.	Cliff	Loussan	présent
M ^{me}	Maurea	Maamaatuaiahutapu	présente
M.	Vincent	Maono	présent
M.	Tahuhu	Maraeura	présent
M ^{me}	Hinamoeura	Morgant	absente
M ^{me}	Pauline	Niva	présente

M ^{me}	Patricia	Pahio-Jennings	présente
M ^{me}	Cathy	Puchon	présente
M ^{me}	Sonia	Punua-Taae	présente
M.	Frédéric	Riveta	absent
M.	Allen	Salmon	présent
M ^{me}	Nicole	Sanquer	présente
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	présent
M.	Tafai, Mitema	Tapati	présent
M.	Ernest	Teagai	arrivé en cours de séance
M.	Ah Ky	Temarii	présent
M.	Oscar, Manutahi	Temaru	présent
M.	Tevahiarui	Teraiarue	présent
M.	Ruben	Teremate	présent
M ^{me}	Tepuaraurii	Teriitahi	présente
M.	Pierre	Terou	absent
M.	Félix, Hoa	Tetua	présent
M ^{me}	Lana	Tetuanui	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Sylvana	Tiatoa	présente
M.	Gaston	Tong Sang	absent
M ^{me}	Vahinetua	Tuahu	présente
M ^{me}	Jeanne	Vaianui	présente
M ^{me}	Elise	Vanaa	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Madame et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Warren Dexter, Oraihoomana Teururai, Taivini Teai, Ronny Teriipaia et Cédric Mercadal.

PROCURATIONS

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 6426 - 8 h 45	Oscar, Manutahi Temaru	Vincent Maono
N° 6427 - 8 h 45	Pierre Terou	Teumere Atger-Hoi
N° 6428 - 8 h 45	Marielle Kohumoetini	Tevaipaea Hoiore
N° 6429 - 8 h 45	Ernest Teagai	Odette Homai
N° 6430 - 9 h 00	Gaston Tong Sang	Cathy Puchon
N° 6431 - 9 h 00	Frédéric Riveta	Sonia Punua-Taae
N° 6432 - 9 h 00	Pascale Haiti-Flosse	Joëlle Frebault
N° 6433 - 9 h 12	Hinamoeura Morgant	Tahia Brown
N° 6434 - 9 h 17	Rachelle Flores	Cliff Loussan
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 6435 - 11 h 55	Tahuu Maraëura	Henri Flohr
N° 6436 - 11 h 58	Édouard Fritch	Tepuaraurii Teriitahi
N° 6437 - 12 h 06	Michel Buillard	Yseult Butcher-Ferry
N° 6438 - 12 h 20	Benoit Kautai	Tahuu Maraëura
N° 6439 - 14 h 20	Antony Géros	Bruno Flores
N° 6440 - 14 h 25	Hinamoeura Morgant	Pauline Niva
N° 6441 - 14 h 25	Tahia Brown	Steve Chailloux
N° 6442 - 14 h 25	Jeanne Vaianui	Ruben Teremate
N° 6443 - 14 h 25	Ueva Hamblin	Ah Ky Temarii
N° 6444 - 14 h 25	Cliff Loussan	Vahinetua Tuahu

N° 6445 - 14 h 28	Joëlle Frebault	Benoit Kautai
N° 6446 - 14 h 28	Simplicio Lissant	Lana Tetuanui
N° 6447 - 14 h 28	Pascale Haiti-Flosse	Henri Flohr
N° 6448 - 14 h 56	Nicole Sanquer	Nuihau Laurey
N° 6449 - 15 h 16	Rachelle Flores	Teremuura Kohumoetini-Rurua
N° 6450 - 15 h 15	Nuihau Laurey	Nicole Sanquer
N° 6451 - 16 h 08	Tahuu Maraëura	Teura Iriti
N° 6452 - 16 h 54	Teave Boudouani-Chaumette	Nicole Sanquer
N° 6453 - 17 h 56	Gaston Tong Sang	Lana Tetuanui
N° 6454 - 17 h 56	Cathy Puchon	Simplicio Lissant
N° 6455 - 17 h 59	Bruno Flores	Maite Hauata-Ah Min
N° 6456 - 18 h 20	Tepuaraurii Teriitahi	Nicole Sanquer
N° 6457 - 18 h 20	Édouard Fritch	Nuihau Laurey
N° 6458 - 20 h 10	Frangélica Bourgeois-Tarahu	Béatrice Flores-Le Gayic

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : *Merci bien.*

Le quorum étant atteint, je demande à ce que l'ordre du jour des dossiers qui seront examinés aujourd'hui lors de cette séance soit présenté.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Séance de questions orales ;*
- III) *Examen des rapports, des projets de loi du pays, des projets et des propositions de délibération ;*
- IV) *Examen de la correspondance ;*
- V) *Clôture de la séance.*

Le président : *Je sou mets celui-ci au vote. On approuve cet ordre du jour ? On fait cela. Puisqu'il n'y a aucune opposition, l'ordre du jour est donc approuvé.*

SÉANCE DE QUESTIONS ORALES

Le président : *Nous entamons le deuxième point (NDT, de notre ordre jour), c'est-à-dire la séance de questions orales.*

Je rappelle aux élus qui ont adressé une question orale au gouvernement du pays qu'ils disposent de 3 minutes, et aux membres du gouvernement qu'ils disposent de 5 minutes pour apporter leur réponse. Faites un effort pour respecter ce temps. De plus, le règlement intérieur prévoit que vous puissiez adresser également une réponse écrite auprès des services de notre assemblée.

Il est 9 heures et 45 minutes. Je demande à Steve de présenter sa question. Merci.

QUESTION ORALE DE MONSIEUR STEVE CHAILLOUX RELATIVE AUX MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF TE FARE TAUHITI NUI - MAISON DE LA CULTURE

(Lettre n° 5577 SG du 11/06/2025)

M. Steve Chailloux : *Merci bien, Monsieur le président. À toutes et à tous ici présents ce matin, Mesdames et Messieurs les représentants, Monsieur le président de l'Assemblée, Monsieur le Président du gouvernement polynésien, à votre gouvernement, aux officiels et aux milliers de personnes des huit coins qui nous suivent ce matin, recevez mes chaleureuses salutations par la grâce de Dieu.*

Ma question du jour s'adresse au ministre de la culture. Cher Ronny, *bonjour*.

Lancé au début des années 1960 par André Malraux, alors ministre des affaires culturelles de la France, le concept de « Maison de la culture » a pour objet d'offrir et de faciliter l'accès pour la culture à tous. Fondée sur le principe d'une association loi 1901, la première voit le jour en France en 1964.

En 1971, apparaît à Papeete la Maison des jeunes - Maison de la Culture (MJMC), sur un remblai créé par l'État près du quartier de Pā'ōfā'i.

Elle change de mains et de statut le 23 septembre 1980 en devenant l'Office territorial d'action culturelle (OTAC) sur délibération de l'Assemblée territoriale... une appellation qui lui colle encore à la peau !

Enfin, le 09 avril 1998 à la suite d'une nouvelle délibération de notre assemblée, la structure se transforme en établissement public administratif (EPA) et devient Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture (TFTN).

Accompagnant ces évolutions statutaires, les missions de TFTN ont également évolué au fil du temps. Ainsi, depuis 1998, l'établissement poursuit les objectifs suivants :

- concourir à l'animation et à la diffusion de la culture en Polynésie française ;
- encourager et valoriser la production des activités et des œuvres culturelles et artistiques sous toutes leurs formes ;
- assurer l'organisation et la promotion de manifestations populaires ;
- promouvoir la culture *polynésienne*, y compris sur le plan national et international.

Pour mener à bien ces missions, TFTN est doté de compétences, de ressources et d'équipements pour certains uniques en Polynésie, notamment :

- de la régie technique la plus développée du pays et des agents spécialement formés à son exploitation ;
- des moyens généraux de logistique et de sécurité et d'agents également formés à leur mise en place ;
- d'agents chargés de la production, de la programmation et de la promotion des activités artistiques et culturelles de l'établissement et de moyens matériels et financiers spécifiques ;
- d'un fonds d'œuvres et d'ouvrages ainsi que d'agents responsables des activités permanentes de TFTN, incluant le fonctionnement de la seule médiathèque du pays autant que des activités d'éveil et de formation artistiques et culturelles ouvertes au public ;
- de l'espace scénique de Toata, du *paepae a Hiro* et de deux théâtres d'une capacité d'accueil totale de 4725 spectateurs ;
- de deux bibliothèques, d'une salle d'exposition, de deux salles polyvalentes et d'une salle de projection ;
- 98 agents du personnel, statutaires ou contractuels, temporaires ou permanents, détachés ou mis à disposition

En somme, un éventail d'installations, de moyens et de ressources pour assurer la production, la diffusion et la promotion d'œuvres artistiques et culturelles. Une activité foisonnante, à l'image de manifestations populaires telles que le Heiva i Tahiti, le Hura Tapairu ou le festival Parau Tiama qui font vibrer en façade notre arène culturelle chaque année.

Pourtant, depuis plusieurs années et à maintes reprises, producteurs et organisateurs d'événements artistiques et culturels, privés comme associatifs, font retour de difficultés croissantes pour l'organisation d'événements, notamment pour la réalisation de spectacles, d'expositions ou de festivals.

En cause, des agents parfois peu qualifiés en regard de postes stratégiques, en sur-service ou à la charge de travail déséquilibrée ; des outils de gestion d'espace défectueux ou obsolètes ; une stratégie de communication et de promotion efficace mais insuffisante et qui tend à invisibiliser les événements ; et des choix stratégiques parfois discutables en termes de cible, de missions de l'établissement et d'orientation budgétaire. Ces difficultés sous-tendent bien entendu une réalité plus complexe, soumise à une réglementation de plus en plus contraignante, un budget limité et un *leadership* compliqué par un manque de connaissance approfondie des enjeux dans le domaine culturel.

Monsieur le ministre, ma question est simple : êtes-vous pleinement informé de ces défaillances ? Quelles actions envisagez-vous pour y remédier ?

Merci bien. Que l'amour règne.

Le président : *Merci.*

Monsieur le ministre.

M. Ronny Teriipaia : *Mes salutations à toutes et à tous en ce jour. Merci bien à notre élu et membre de l'assemblée, Monsieur Steve, pour cette question.*

Monsieur Chailloux, cher Steve, *bonjour.*

Je te remercie — je vais te tutoyer c'est mieux entre nous — pour ces observations.

Il est important pour moi, en tant que ministre de la culture, de t'apporter des éléments concrets en réponse à vos remarques, à tes remarques que je me permets de reprendre point par point.

Concernant les outils de gestion d'espace, une modernisation est déjà opérée. Depuis 2020, le logiciel Agora, développé par *Aventi technology* a remplacé les anciens outils inadaptés (en parlant d'Excel) pour la gestion des espaces de TFTN.

Ce système performant permet la coordination des équipes techniques, sécurité, nettoyage, etc. autour de plus de 229 représentations privées en 2024 contre 238 en 2023, la gestion de 149 locations de salle polyvalentes (Mahana, Mato, Marama, Muriāvai et la salle de projection), l'automatisation des conventions, une vision d'ensemble, facilitant l'arbitrage et la communication interne.

Cet outil est moderne, évolutif et opérationnel depuis cinq ans. Il n'y a donc pas de pluralité d'outils ni de défaillance en ce domaine.

S'agissant de la communication et de la promotion, elle est performante malgré un budget contraint. TFTN a su adapter sa stratégie de communication en misant sur le numérique et des solutions à faible impact environnemental. Je veux citer, par exemple : les campagnes *Google Ads*, écran led géant, réduction significative des impressions, diffusion en direct ou en différé *via* TNTV, Polynésie la 1^{re} et le réseau France télévision.

Les chiffres illustrent l'efficacité de cette stratégie :

- Facebook Maison de la culture : 33178 abonnés en 2018 contre 57000 en 2025, soit une augmentation de 72 % ;
- Facebook Heiva i Tahiti officiel : 12 000 abonnés en 2019, 62 000 en juin 2025, soit une augmentation de + 417 % ;
- Instagram : 1164 abonnés en 2019, aujourd'hui nous en sommes à 4633, soit + 298 % ;
- TikTok : 1650 abonnés en 2024, 18 600 en 2025, soit une augmentation de +1027 %.

Concernant la visibilité des événements, je vais citer, par exemple, le *live* gratuit du Heiva Taurea en 2025 avec 206 000 vues, et le *live* payant Hura Tapairu 2024 avec 1210 spectateurs en ligne pour un grand théâtre de 823 places.

Ce travail repose sur deux agents seulement, dont une *community manager* sous contrat saisonnier. L'efficacité est indéniable, mais un renforcement humain serait nécessaire pour aller plus loin.

Concernant les choix stratégiques qui sont en phase avec les missions de l'établissement, les événements comme *Toata night* ont permis de cibler la jeunesse, notamment des quartiers défavorisés, en partenariat avec les communes. Il s'agit aussi de promouvoir des artistes locaux, rigoureusement sélectionnés et de respecter l'équilibre budgétaire, notamment par rapport à l'événement financé par ses propres recettes.

D'autres choix forts confirment l'orientation stratégique : *Parau ti'amā*, promotion des langues ; *Taurua hīmene*, concours de chants traditionnels ; soutien au théâtre polynésien, aux actions autour du livre inscrites dans la feuille de route du directeur.

Ces initiatives sont au cœur des missions fondamentales de TFTN.

Concernant le leadership et sa vision, une nouvelle dynamique.

Le directeur de TFTN a su construire une feuille de route cohérente avec les enjeux culturels actuels avec le ministère en collaboration étroite avec les équipes, les chefs de service et surtout les acteurs culturels du territoire. Son écoute et sa capacité à fédérer ont permis de répondre à des demandes majeures des groupes du Heiva : l'augmentation des aides financières aux groupes, le lancement d'un travail structurant sur les lieux de répétition. Il ne s'agit donc pas d'un leadership en difficulté, mais bien de renouveau construit avec le terrain.

Concernant les contraintes structurelles, en raison de la surcharge et du besoin d'un nouveau lieu. TFTN n'a pu traiter que 229 demandes de producteurs occasionnels ou récurrents en 2024 alors que 80 demandes n'ont pu être honorées. Il est donc difficile de répondre à toutes les sollicitations. La surcharge est une réalité comme en témoigne le nombre croissant d'événements, les moyens humains constants et la pression logistique sur les équipes.

Une nouvelle salle de spectacle dotée de moyens humains et financiers adaptés est indispensable pour accompagner cette dynamique. Nous avons pour projet de construire une nouvelle salle de spectacle dont la capacité sera entre les deux actuelles de TFTN. De même, nous envisageons de déplacer la médiathèque sur le site de Vaïami.

En conclusion, les seules limites réelles de TFTN résident dans les moyens humains et budgétaires insuffisants, et non dans les défaillances structurelles. Par ailleurs, nous avons pleinement connaissance des revendications exprimées par les agents de Te Fare Tauhiti Nui. Aux côtés de notre ministre de la fonction publique, de l'emploi et du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels, de la formation professionnelle, nous nous sommes rendus sur place afin d'écouter attentivement chacune des doléances et de fournir les éclaircissements nécessaires. Nous poursuivons notre accompagnement dans cette démarche.

Ces questions sont au cœur de ma feuille de route ministérielle. Nous devons collectivement soutenir TFTN, son directeur et ses équipes pour leur permettre de poursuivre le travail engagé et répondre tout simplement aux attentes légitimes du secteur culturel.

Merci.

Le président : *Merci bien, Monsieur le ministre.*

Je demande à Pauline de présenter sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME PAULINE NIVA RELATIVE À RENFORCER LES CJA :
SORTIR DE LA PRÉCARITÉ, ASSUMER LA SOUPLESSE

(Lettre n° 6186 SG du 23/06/2025)

M^{me} Pauline Niva : *Merci bien, Monsieur le président. À toutes et à tous ici présents ce matin, à notre député Nicole Sanquer, à nous chers membres élus, mes salutations.*

Tout d'abord, je voudrais remercier notre présidente de la commission chargée de l'emploi au sein de notre pays, Madame Teura Iriti, pour avoir mis en place des visites au sein de nos établissements scolaires. Merci bien.

Nous comprenons que ma question s'adresse à Monsieur le ministre de l'éducation.

Monsieur le ministre, il y a plus de 40 ans, le pays innovait.

Tandis que les jeunes non admis au collège étaient « laissés au bord du chemin », selon les termes de la Charte de l'éducation, des responsables politiques du pays ont proposé une réponse concrète et audacieuse : les Centres de jeunes adolescents.

Une création 100 % locale, née de l'intuition de Jacques Denis Drollet et portée, dès l'origine, par John Teariki.

Depuis les premiers centres de Vairao et Faaroa, les CJA ont su évoluer, se professionnaliser et se repositionner.

La dernière réforme d'envergure, celle de 2021, a permis d'actualiser leur cadre juridique, de clarifier leurs missions, de consolider leur rôle de structures-relais entre le scolaire, le social et le professionnel.

Et sur le terrain, les efforts sont bien visibles : labellisations, partenariats avec la Justice et la Gendarmerie, intégration du livret scolaire unique, organisation de passerelles vers les CAP, conventions avec certaines communes...

Ces avancées sont notables, mais elles s'accompagnent de réalités de terrain qui appellent encore notre vigilance :

D'abord, la souplesse des admissions, prévue par les textes et appliquée avec rigueur, montre son utilité : accueillir un élève à tout moment de l'année permet d'agir vite face au décrochage. Mais cette souplesse se heurte à une réalité beaucoup plus rigide : les moyens humains, eux, ne suivent pas toujours. Les moniteurs ne sont pas recrutés de manière continue, les enseignants spécialisés arrivent parfois tardivement, et cela déséquilibre l'accompagnement ;

À cela s'ajoute une fragilité bien identifiée : selon les données présentées en commission en 2021, près de la moitié des moniteurs étaient encore en contrat à durée déterminée. Cette précarité structurelle nuit à la continuité pédagogique et complique la constitution d'équipes stables, pourtant essentielles pour des jeunes en situation de rupture ;

Autre difficulté : dans les archipels éloignés, l'insuffisance des internats, notamment pour les filles, empêche certains jeunes d'accéder aux CJA, malgré des besoins identifiés. Faute de structures ou de familles d'accueil, des vocations sont bloquées avant même de pouvoir commencer ;

Enfin, ce sont les équipes elles-mêmes qui, dans beaucoup de CJA, doivent composer avec un *turn-over* élevé. Cela pèse sur le fonctionnement quotidien et fragilise le suivi individualisé, alors même que celui-ci est souvent la clé pour remettre un jeune sur le chemin de la confiance et de l'apprentissage.

Monsieur le ministre, nous savons que vous portez une attention particulière aux CJA et que leur spécificité, purement polynésienne, est une richesse à préserver.

Dans cet esprit, je souhaiterais connaître : Quels sont les leviers que vous envisagez pour stabiliser les équipes éducatives dans les CJA ? Une actualisation des programmes pédagogiques est-elle prévue, comme cela avait été évoqué en 2021 ? Enfin, comment envisagez-vous d'accompagner cette souplesse des admissions par des moyens humains et matériels à la hauteur, afin d'éviter que l'effort d'adaptation repose uniquement sur les équipes en place ?

L'ambition n'est pas de pointer ce qui manque, mais d'avancer ensemble sur ce qui reste à consolider pour que les CJA prennent pleinement leur place dans le système éducatif de notre pays.

Merci bien. Que l'amour règne.

Le président : *Merci bien.*

Monsieur le ministre.

M. Ronny Teriipaia : *Merci bien, Pauline, pour votre question relative aux centres des jeunes apprentis. Cette question est pertinente car il est nécessaire d'apporter des explications claires afin de répondre à cette question.*

Madame Niva, chère Pauline, *bonjour.* Je te remercie pour ces observations et je suis ravi de te présenter aujourd'hui les avancées et les perspectives pour les Centres de jeunes apprentis de notre école polynésienne.

La réforme majeure de 2021 a permis d'actualiser le cadre juridique des CJA, de clarifier leurs missions et de renforcer leur rôle en tant que structure relais entre le scolaire, le social et le professionnel.

Les CJA jouent un rôle crucial dans la lutte contre la déscolarisation et la réinsertion des élèves en voie ou en situation de décrochage. Ils offrent un parcours de formation personnalisée et sécurisée pour les élèves qui ont besoin d'un nouveau souffle pour apprendre.

Les CJA sont des lieux de scolarisation transitoire et temporaire qui accueillent des élèves qui ont besoin d'un accompagnement spécifique pour retrouver confiance et construire un projet de formation et d'orientation.

Nous avons mis en place plusieurs leviers pour stabiliser les équipes éducatives dans les CJA.

Tout d'abord, nous allons faire évoluer le statut du CJA pour rappeler leur place dans notre école et les évolutions envisagées.

Nous allons modifier l'article 1^{er} des missions du CJA pour préciser que ces établissements assurent aux élèves la poursuite d'une scolarité sécurisée et la sécurisation de leur parcours de formation et d'accompagnement vers le retour au collège et à l'orientation.

Nous allons également former les équipes pédagogiques et valoriser les personnels qui travaillent dans les CJA. Nous allons aussi mettre en place des dispositifs de formation pour les directeurs, les enseignants et les autres professionnels de l'éducation qui travaillent dans cette structure.

Nous allons également valoriser les parcours de formation et les compétences des personnels qui travaillent dans les CJA.

Il s'agit aussi de mettre en place des évaluations pour piloter les actions pédagogiques et accompagner les directeurs d'école dans le pilotage pédagogique de l'établissement.

Les programmes pédagogiques seront actualisés pour tenir compte des besoins des élèves et des attentes du CAP. Nous allons travailler en concertation avec les inspecteurs de l'éducation nationale et les autres professionnels de l'éducation pour élaborer les programmations par discipline et communiquer sur le parcours des élèves.

Les parcours éducatifs et les langues et cultures du Pacifique seront également valorisés pour permettre aux élèves de développer leur compétence et leur confiance. Il s'agit aussi de mettre en place des projets éducatifs qui valorisent les parcours EAC (connaître, pratiquer, rencontrer) et la santé bien évidemment.

Nous allons également organiser des festivals et des événements qui permettent aux élèves de mettre en valeur leurs compétences et leurs réalisations. Il s'agit aussi de renforcer le partenariat avec la Direction des services de la famille et de l'enfance (DSFE), la protection judiciaire de la jeunesse et les familles pour accompagner les élèves et leurs familles. Nous allons travailler en étroite collaboration avec ces partenaires pour offrir aux élèves un accompagnement global et personnalisé.

Comme vous le savez, les élèves inscrits au CJA relèvent du 1^{er} degré. Cependant, ils viennent de la classe de 5^e et ont un statut de collégien. Pour répondre aux besoins des élèves, la bascule du 1^{er} degré vers le 2nd degré est essentielle. Cependant, cette bascule doit accompagner la valorisation des enseignants de l'enseignement général et des ateliers MEP (moniteur d'enseignement pratique), le statut du directeur, la gestion des primes concernant l'éducation à l'orientation, gestion des bâtiments, convention avec les communes. L'intérêt est celui des élèves et du personnel du pays.

Ce sujet a été évoqué lors du dialogue de gestion avec l'État, l'an dernier, et notamment celui d'intégrer tous les CJA dans un REP+. Le sujet sera remis à l'ordre du jour au prochain dialogue de gestion. A ce propos, je m'étonne d'ailleurs que ce sujet n'ait jamais été évoqué lors des précédentes mandatures, lors de ces réunions annuelles en Hexagone.

Enfin, nous allons réfléchir à un nouveau nom pour le CJA qui reflète mieux leurs missions et leur rôle dans notre système éducatif. Il s'agit de travailler en concertation avec les professionnels de l'éducation et les élèves pour trouver un nom qui reflète nos valeurs et nos objectifs.

Je suis convaincu que ces actions vont permettre de renforcer le rôle des CJA dans notre école polynésienne et d'offrir aux élèves les meilleures chances de réussite.

Merci de votre attention et je suis à votre disposition pour répondre à toutes les questions.

Merci.

Le président : *Oui, merci bien, Monsieur le ministre.*

Je demande à Teave de poser sa question, s'il vous plaît.

QUESTION ORALE DE MADAME TEAVE BOUDOUANI-CHAUMETTE RELATIVE À LA STRATÉGIE DE SOUVERAINETÉ DES DONNÉES
(Lettre n° 6252 SG du 24/06/2025)

M^{me} Teave Boudouani Chaumette : Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur et Madame du gouvernement, chers collègues, cher public.

À l'heure où la transition numérique s'accélère, la question de la cybersécurité et de la souveraineté des données devient un enjeu stratégique de premier plan, pour la Polynésie comme pour toutes les sociétés modernes.

Or, en Polynésie française, force est de constater qu'aucune politique publique structurée n'a été déployée dans ce domaine : pas de cadre stratégique clair, pas de service dédié, pas de budget identifié, pas de plan d'action connu.

Les données sensibles — qu'il s'agisse des dossiers médicaux, des fichiers administratifs ou des communications gouvernementales — transitent et sont hébergées à l'extérieur, notamment en France ou aux États-Unis, hors de tout contrôle local.

Cette situation expose notre pays à des risques croissants, tant sur le plan technique que juridique.

Et elle est d'autant plus préoccupante que l'arrivée prochaine du câble sous-marin Honomoana, porté par *Google*, va considérablement renforcer notre connectivité internationale. Ce projet représente une avancée majeure, mais il appelle, en amont, une réflexion urgente sur la protection de notre patrimoine informationnel.

Monsieur le Président, le sujet de la souveraineté numérique polynésienne n'est pas seulement une affaire d'État ou de compétence régaliennne : c'est une affaire de volonté politique. C'est une question de responsabilité vis-à-vis des Polynésiens.

Aussi, pouvez-vous nous indiquer si le gouvernement entend se doter, à brève échéance, d'une véritable stratégie de cybersécurité, et quel est l'état d'avancement du projet Honomoana, en particulier concernant les garanties obtenues pour préserver nos intérêts numériques dans ce contexte de dépendance technologique croissante ?

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien.*

Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : *Bonjour à toutes et à tous.*

Madame la représentante, je vous remercie pour cette question. Elle soulève plusieurs points qui méritent d'être précisés.

La cybersécurité constitue un enjeu de confiance nécessaire au développement de notre économie et de nos partenariats à l'échelle locale, régionale et internationale. Elle est d'autant plus importante — et vous l'avez souligné — en raison de l'essor de notre interconnexion au monde résultant de projets structurants comme le déploiement des câbles sous-marins ou l'émergence de solutions satellitaires.

En premier lieu, vous l'avez relevé, la compétence en matière de cybersécurité est avant tout une compétence régaliennne relevant de l'État au titre de la défense nationale. C'est l'article 14-4 du statut de notre *pays*. Ce dernier a ainsi étendu en Polynésie française la réglementation idoine en la matière, dont notamment les dispositions du code de la défense applicable aux opérateurs d'importance vitale (OIV) et de la sécurité des systèmes d'information.

Cette réglementation impose à des organismes locaux de prévoir des mécanismes permettant la sauvegarde et la continuité des secteurs réputés d'importance vitale au fonctionnement de la société polynésienne. Il sera relevé au passage qu'une telle classification et les mesures qui en découlent n'est pas publique et est couverte par le secret défense. Il est donc tout à fait normal que ces éléments ne soient pas connus du public.

La conséquence de cette répartition de compétences entraîne une impossibilité pour le pays de régir normativement dans le domaine, à l'instar de toute réglementation générale visant à obliger un

hébergement local des données sensibles ou personnelles. La collectivité peut cependant accompagner le secteur et inciter à ce qu'il en soit ainsi.

La politique publique en matière de cybersécurité est, par conséquent, intégrée de manière transversale et continue dans l'ensemble des mesures et actions développées dans le cadre de la stratégie numérique du Pays. Elle répond à une volonté claire : faire de la sécurité numérique un réflexe partagé et une composante naturelle du développement numérique du Pays. Il est d'ailleurs compréhensible que cette approche puisse paraître peu visible à un observateur non initié, tant elle repose sur une intégration en amont, discrète mais rigoureuse des principes de sécurité dans chaque dimension du numérique. Je me permets donc d'en exposer ici les éléments les plus structurants afin d'en faciliter la lecture globale.

La Polynésie française participe activement, notamment au travers des actions menées par la Direction générale de l'économie numérique, la DGEN, à la politique locale en matière de cybersécurité dans le cadre d'actions coordonnées, de sensibilisation avec l'État et le secteur privé. Elle y contribue aussi par la mise à disposition d'espaces pour l'organisation des sessions de sensibilisation à la cybersécurité et au RGPD.

La co-organisation d'événements comme le forum CyberFenua en 2024 — une grande première — consacré à la cybersécurité avec le Haut-commissariat et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, l'ANSSI, et la participation aux rencontres régionales en matière de cybersécurité. Un travail de coopération plus important avec l'État sur ces questions est en construction avec le Haut-commissariat de la République en Polynésie française.

Pour ce qui concerne la sécurisation du système d'information du Pays, la Direction des systèmes d'information, la DSI, est en charge de cette protection qu'elle assure au travers d'un ensemble déployé au sein de l'administration. À ce titre, elle conduit des initiatives concrètes de modernisation, met en œuvre des solutions de surveillance afin de prévenir les risques et veille à la protection des données, conformément aux règles de l'art en vigueur. Elle s'attache également à garantir une urbanisation maîtrisée du système d'information de la Polynésie française.

Début mai 2025, une présentation des projets numériques portés par le gouvernement vous a d'ailleurs été proposé. Un état des lieux de la sécurité et du système d'information a été réalisé en collaboration avec l'ANSSI. À l'issue de ce diagnostic, un plan d'actions structuré autour de 18 mesures a été élaboré, dont 16 sont aujourd'hui réalisées ou en cours de finalisation.

La DGEN entame les travaux de restructuration de ses dispositifs de soutien à l'écosystème numérique et proposera prochainement de nouveaux dispositifs adaptés relatifs aux besoins de sécurisation et d'accompagnement des petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, elle veille systématiquement, elle aussi, à intégrer les exigences de cybersécurité standard dans l'ensemble de ses travaux.

Également, le volet « Développement et consolidation des compétences en la matière pour le grand public » est porté par la DGEN, qui diffuse une information ciblée auprès d'établissements d'enseignement, de centres de formation afin de renforcer durablement les compétences locales en cybersécurité. Ce fut le cas, par exemple, lors des Horizons du numérique en février de cette année 2025. En effet, parmi nos objectifs figure bien celui de faire émerger des profils qualifiés sur le territoire et de structurer une filière pérenne au service de la souveraineté numérique du Pays.

Le gouvernement a également organisé des exercices de gestion de crise cyber dans le cadre des Jeux olympiques et participera activement à l'exercice national de cybersécurité massifié REMPLAR25 piloté par l'ANSSI. Tous les systèmes informatiques de sécurité ont été renforcés et font désormais l'objet d'une surveillance continue 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Des opérations régulières de sensibilisation et d'entraînement des agents sont menées chaque mois pour renforcer la culture de la cybersécurité au sein de nos services. L'organisation de gestion de crise cyber a été formalisée et testée pour garantir une réponse rapide et coordonnée en cas d'incident.

Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec l'ANSSI sur l'ensemble des volets sécuritaires et bénéficie de son expertise précieuse en cas d'incident. Les données du Pays font l'objet d'analyses réglementaires régulières, tant au regard de la législation nationale que des lois du pays, afin de garantir leur conformité, leur résilience et l'adéquation des solutions d'hébergement mises en œuvre.

La Polynésie applique également, strictement, l'ensemble des dispositions du règlement général sur la protection des données, le RGPD, relevant aussi, globalement, de la compétence de l'État. Avec plus de 1 000 traitements de données identifiés à ce jour, les analyses d'impact sur la protection des données (AIPD) sont systématiquement réalisées pour tous les systèmes d'information qui le nécessitent.

En complément, des homologations de sécurité sont conduites conformément au référentiel général de sécurité, le RGS polynésien de 2017, intégrant une analyse de risques approfondie selon la méthode EBIOS Risk Manager, ces démarches sont complétées par des tests de pénétration et des audits de sécurité, assurant un haut niveau de résilience face aux menaces.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de programmation budgétaire triennale, la sous-catégorisation vous permettra d'identifier les actions effectivement budgétées, contrairement à ce qui a pu être affirmé. Il n'en demeure pas moins que pour qu'elles soient réalisées, chacune des actions précitées a bien été budgétisée et l'est encore pour certaines, tant la sécurisation de notre patrimoine informationnel requiert une attention permanente mais aussi grandissante.

Je vous remercie donc pour l'attention que vous portez à ces éléments, et connaissant votre sensibilité à ces enjeux, je ne doute pas de pouvoir compter sur votre appui lorsque viendra le moment de traduire ces priorités en engagement budgétaire concret.

Enfin, pour ce qui concerne l'arrivée des câbles Google, soyez assuré que ce projet suit son cours. Je souhaitais, à ce titre, vous rappeler que la mise en service de ces câbles, pour ce qui concerne la Polynésie française, se fera sous couvert de l'Office des postes et télécommunications et restera donc sous le contrôle d'un acteur polynésien, en application des dispositions du Code des postes et télécommunications.

Merci, que l'amour règne.

Le président : *Merci bien.*

QUESTION ORALE DE MADAME PASCALE HAITI-FLOSSE RELATIVE À LA SITUATION DES PATIENTS ET DES MÉDECINS DU CHPF
(Lettre n° 6253 SG du 24/06/2025)

Le président : *J'invite Pascale à intervenir pour sa question orale.*

M^{me} Pascale Haiti-Flosse : Merci, Monsieur le président de l'assemblée.

Monsieur le Président du gouvernement, Madame la députée, Madame la sénatrice, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues. En préambule de ma question, permettez-moi de remercier sincèrement le personnel soignant de l'hôpital de Taaone, les chirurgiens, cardiologues, infectiologues, infirmiers, aides-soignants, agents de service et la direction du CHPF, pour les bons soins apportés à mon époux Gaston Flosse, lors de sa récente hospitalisation. Grâce à leur dévouement, il se porte aujourd'hui bien mieux et vous adresse, à tous les Polynésiens, ses remerciements les plus sincères pour leur soutien et leurs prières.

Monsieur le Ministre, pendant que vous vous réjouissez publiquement, aux côtés de la direction du CHPF, de la bonne santé financière de l'hôpital, la réalité du terrain, elle, se dégrade à une vitesse alarmante.

L'hémorragie du personnel se poursuit. Les soignants que nous formons ici, nos propres enfants, quittent massivement l'hôpital de Taaone.

Pas plus tard que cette semaine, le docteur Tony Tekuataoa l'a clairement dénoncé sur les ondes de Radio 1 : ces départs ne sont pas des accidents. Ils sont le symptôme d'un système à bout de souffle, gangrené par des conditions de travail indignes, une surcharge insoutenable et une perte de sens qui pousse nos soignants vers la sortie.

En 2021, le docteur Anapa Nauta relatait dans un article publié par Tahiti infos les dysfonctionnements administratifs et institutionnels qui mettent à mal la qualité des soins offerts aux patients et qui fragilisent nos praticiens. Nous aimerions avoir le sentiment du ministère sur ce sujet.

Et pendant que les soignants désertent, les patients, eux, sont abandonnés.

Le témoignage poignant de Hiriata, une jeune patiente atteinte non pas d'un cancer des os — excusez-moi — mais plutôt d'un cancer des seins, résonne comme un cri de détresse. Depuis avril 2024, en sept mois, elle a dû voir onze oncologues différents. Comment peut-on construire une relation de confiance dans ces conditions ? Comment justifier qu'on lui ait refusé une évacuation sanitaire vers la métropole au prétexte qu'elle aurait bénéficié ici des mêmes soins, alors que, de son propre aveu, elle a dû se battre dans un système désorganisé, instable et sous-équipé ?

Monsieur le ministre, ces départs massifs, ces patients abandonnés, ces drames humains, vous les connaissez. Les soignants le disent, les patients le vivent, pourtant rien ne change.

Alors je vous pose une question simple et directe : Combien de temps allez-vous encore ignorer ces alertes, ces souffrances, ces démissions en cascade, avant de prendre enfin des mesures fortes et concrètes pour stopper cette hémorragie, redonner confiance aux patients et aux soignants, et garantir à tous le droit fondamental de se soigner dignement au fenua ?

Monsieur le Ministre de la santé, les Polynésiens ne peuvent plus attendre.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien. Monsieur le ministre.*

M. Cédric Mercadal : Madame la représentante, avant toute chose, je suis heureux que Monsieur Gaston Flosse aille mieux et que tout se soit bien passé à l'hôpital.

Je vous remercie pour ces mots à l'attention des soignants qui tiennent à bout de bras notre système de santé.

Votre constat traduit une inquiétude sincère que je partage. Le constat que vous faites, je le connais et cette réalité, je ne la découvre pas dans cet hémicycle. Cette situation est le fruit d'années d'inadaptation de nos politiques publiques cumulées, d'un système qui n'a pas su anticiper ni adapter les moyens à l'évolution des besoins sanitaires de nos populations.

Cette situation est aussi la conséquence logique et cruelle de plus de vingt années de politiques publiques de prévention qui n'ont pas su changer les choses. Il y a de plus en plus de malades dans notre Pays et cela, de plus en plus jeune. Et, les pathologies chroniques les plus difficiles à soigner explosent. Résultats pour nos soignants : pénibilité accrue, *turnover* élevé et surtout épuisement chronique.

Alors oui, les jeunes médecins polynésiens quittent l'hôpital. Les premières causes, c'est la difficulté du travail et le manque de souplesse du système. Ils veulent continuer à soigner mais dans de meilleures conditions. La réalité a changé. Près de 50 % des médecins sont aujourd'hui des femmes, des femmes

qui, elles, nous alertent de porter à la fois la maison, les gardes d'enfants, les gardes et les soins à l'hôpital et dans les dispensaires et dans chacun des points de notre système de soins.

Elles réclament des temps partiels choisis pour concilier travail, vie familiale, sans devoir renoncer à leur vocation. Nous devons aussi adapter nos statuts à la réalité et cela, de manière concertée avec les professionnels.

Dès mon entrée en fonction, nous avons engagé une réforme en profondeur du système de santé. Notre priorité, garantir la continuité des soins et la qualité, ce qui nécessite l'attractivité des métiers de la santé, en améliorant les conditions de travail. Ces priorités sont d'ailleurs le socle du futur schéma d'organisation sanitaire, parce qu'il est primordial de savoir comment garder les médecins et plus largement les soignants sur tout notre territoire.

Plusieurs actions ont déjà été engagées dans le cadre d'une stratégie concertée. La formation des infirmières, des aides-soignantes a été rouverte à notre arrivée. Et nous avons ouvert les concours dès la première année, crée et pérennisé 125 postes en santé, ces deux dernières années.

Un benchmark sur les conditions de travail sur tout le territoire avec les autres territoires a été fait, pour analyser les causes du *turnover* et qui va aider le gouvernement à agir avec précision sur ce qu'il faut modifier. Dans cette belle logique, des travaux avec les professionnels sont en cours pour moderniser les statuts de praticiens hospitaliers. Cette étape essentielle pour renforcer l'attractivité de nos postes est en cours de réalisation avec eux, chaque mercredi et on y travaille avec le ministère de la fonction publique.

La transformation du statut des IDE est aussi en cours d'élaboration et vous sera présentée, devant vous, d'ici peu et entre en cohérence puisque de catégorie B, on passera à catégorie A.

La réforme des établissements publics de santé a été lancée et vous sera toujours présentée. Elle vise à plus de souplesse dans les recrutements, améliorer les perspectives de carrière, renforcer l'attractivité et la réactivité au sein de l'hôpital pour gagner en attractivité et en qualité. Mais il fallait aussi mettre les comptes à plat pour donner les garanties nécessaires à nos partenaires qui financent.

Un plan d'investissement a déjà été engagé pour moderniser les équipements et les infrastructures de santé ici, dans les archipels, pour mettre à niveau nos structures. Et à chaque BP, vous nous soutenez et je vous en remercie tous.

Pour réduire la charge de travail et améliorer surtout l'état de santé de notre population dans le temps, il faudra agir aussi sur la prévention et y mettre les moyens. Des mesures de prévention et de promotion fortes et coordonnées vont être soumises prochainement sur le terrain et à notre assemblée, la création des guides sanitaires, les *arata'i ora* qui seront la prévention de proximité de demain, mais aussi la loi tabac qui passera bientôt en commission et qui vise à protéger mieux nos jeunes et à inverser la tendance parce qu'elle est dramatique aujourd'hui. Parce qu'il faut soigner, s'en prévenir, c'est ainsi qu'il faut le faire.

Alors, j'appelle aujourd'hui cette assemblée à soutenir les réformes nécessaires et courageuses, mais que nous allons tous construire ensemble et voter, je l'espère, tous ensemble.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

J'invite Cathy à soumettre sa question orale.

QUESTION DE MADAME CATHY PUCHON RELATIVE À LA SURVEILLANCE DES ÉLÈVES
À LA SORTIE DES CLASSES,

(Lettre n° 6254 SG du 24/06/2025)

M^{me} Cathy Puchon : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames les parlementaires, mesdames et messieurs les représentants de l'assemblée, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse et cher public, *mes salutations.*

Alors, ma question orale s'adresse à Monsieur le ministre de l'Éducation et a pour objet la surveillance des élèves à la sortie des classes.

Monsieur le ministre, comme l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, nous, élus, maires, conseillers municipaux et parents d'élèves, avons été surpris d'apprendre que le conseil des ministres a validé la suppression de l'obligation de surveillance de dix minutes par les enseignants à la fin des cours, prévue par l'arrêté n° 795 CM du 24 juillet 1996 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles publiques de la Polynésie française.

Je rappelle que cet arrêté précise : « La surveillance des élèves durant les heures d'activités scolaires doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée ». Et plus loin : « Pour l'accueil et la sortie des classes, le service de surveillance ne peut être d'une durée inférieure à dix minutes. » Cet arrêté venait compléter le Code de l'éducation qui impose une surveillance à l'entrée et à la sortie des classes, sans en préciser la durée.

En métropole, la circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 rappelle que la responsabilité des enseignants prend fin uniquement lorsque les élèves sont remis aux familles ou aux services compétents, et non simplement à la sonnerie de fin de journée.

Monsieur le Ministre, vous avez déclaré sur TNTV le 6 juin 2025 que cette obligation était en fait abandonnée depuis 2008, à la suite de la réforme des Obligations Réglementaires de Service, que nous appelons l'ORS, en métropole. Cette justification a également été reprise par le conseil des ministres dans son communiqué du 4 juin.

Or, cet argument ne tient pas juridiquement. La surveillance des élèves fait pleinement partie des missions des enseignants, inscrites dans le Code de l'éducation et ne relève pas des 108 heures annualisées. L'arrêté de 1996 n'avait pas été pris pour alourdir leurs obligations, mais pour clarifier leur cadre d'intervention et garantir une couverture effective d'une période particulièrement sensible de la journée, où les risques d'incidents sont accrus.

Dans la pratique, si aucun élève ne reste dans la cour, la surveillance prend naturellement fin. Et au terme des dix minutes, la responsabilité — pardon — est transférée aux communes. Ce dispositif équilibré ne semble pas justifier sa suppression.

Je rappelle également que les enseignants du premier degré en Polynésie française sont des fonctionnaires d'État. Dès lors, peut-on, au niveau local, retirer une mission qui relève de leur statut national, sans excéder nos compétences ?

Cette décision soulève des interrogations sur la répartition des responsabilités entre l'État et la Polynésie française et transfère aux communes une charge nouvelle, sans leur donner les moyens ou la formation adéquate. Peut-on réellement confier les dix minutes les plus critiques de la journée à des agents communaux, qui n'ont ni la formation ni la légitimité pédagogique des enseignants ?

Par ailleurs, dire que les enseignants assurent cette surveillance chaque jour est inexact. Elle est organisée collectivement et répartie au sein des équipes. Ce n'est donc pas une charge quotidienne individuelle, mais bien une organisation maîtrisée et soutenable.

Monsieur le Ministre, nous partageons tous le souci de protéger nos enfants et de garantir leur sécurité dans les meilleures conditions.

Telle est donc ma question Monsieur le ministre : Sur quels fondements juridiques, pédagogiques et organisationnels vous êtes-vous appuyé pour abroger l'arrêté du 24 juillet 1996, et quelles garanties concrètes pouvez-vous aujourd'hui apporter aux familles, aux élus et aux équipes éducatives pour assurer, avec la même efficacité, la sécurité des élèves à la sortie des classes ?

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Monsieur le ministre.*

M. Ronny Teriipaia : Merci, Madame la représentante, pour cette question que je trouve très intéressante. Ça permet, justement, de profiter de la tribune pour remercier l'ensemble du personnel enseignant qui, depuis des années, assure bien, dans le cadre de leurs horaires réglementaires de service, les heures supplémentaires, c'est-à-dire les trois heures en plus et également les 10 minutes, qui devaient déjà être supprimées depuis bien longtemps. Ce n'est pas grave, je suis là pour répondre aux questions.

Alors, Madame Puchon, vous avez effectivement raison de rappeler que les enseignants du premier degré, CEAPF, sont des fonctionnaires d'État et que l'on ne peut retirer au niveau local les missions qui relèvent de leur statut national. Cependant, je voudrais vous rappeler que la Cour administrative d'appel de Paris a rendu un jugement important le 12 mars 2024, qui a considéré que la Polynésie française a modifié les obligations statutaires du service des professeurs des écoles sans en avoir la compétence. Ce jugement a souligné que l'obligation de service hebdomadaire d'enseignement auquel les professeurs des écoles sont assujettis revêt tout simplement un caractère statutaire.

En effet, selon les articles 1^{er} et 2 du décret du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré, l'obligation de service hebdomadaire d'enseignement est fixée à 24 heures d'enseignement par semaine. Or, en imposant aux professeurs des écoles de la Polynésie française de travailler 27 heures par semaine pendant 27 semaines et 23 heures 30 pendant 9 semaines, la Polynésie française a modifié les obligations statutaires de service sans en avoir la compétence.

Ce jugement a des implications importantes pour notre système éducatif. Il est essentiel que nous respections les dispositions réglementaires qui régissent les obligations de service des professeurs des écoles.

En ce qui concerne la surveillance des élèves, je voudrais rappeler que les dispositions réglementaires sont claires. Selon l'article D 321-12 du Code de l'éducation, la surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée. Le règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques précise également que l'accueil des élèves est assuré 10 minutes avant l'entrée en classe.

Je voudrais souligner que les références réglementaires citées par vous, madame la représentante, sont obsolètes et qu'il est essentiel que nous nous référons aux textes réglementaires en vigueur pour prendre des décisions éclairées. C'est pour ça qu'il faut s'informer.

En conclusion, je voudrais dire que nous devons respecter les dispositions réglementaires qui régissent les obligations du service des professeurs des écoles et la surveillance des élèves. Nous devons également nous assurer que nos décisions sont conformes aux textes réglementaires en vigueur et au jugement des cours administratives.

Merci.

Le président : *Merci bien. La séance des questions orales touche à sa fin. Merci à chacun d'avoir respecté le temps qui lui était imparti.*

EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES

Le président : *Passons au deuxième point de l'ordre du jour, à savoir l'examen des rapports et textes les plus importants pour aujourd'hui.*

RAPPORT N° 66-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION DE RÈGLEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2024

RAPPORT N° 67-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION DE REPRISE ET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2024

RAPPORT N° 68-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 2 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2025 FORMALISANT LE REPORT DES CRÉDITS DE PAIEMENT

Présentés par M. et M^{me} les représentants Tematai Le Gayic et Elise Vanaa

Le président : *Alors, conformément à la décision prise par la conférence des présidents de groupes à l'assemblée, trois textes prioritaires ont été retenus : l'exécution du budget de l'exercice écoulé, la reprise et l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement de ce même budget général, et la présentation de la décision modificative n° 2 concernant le budget de l'année 2025.*

Ce sont donc ces trois rapports que nous avons décidé d'examiner ensemble.

Et avant que nous entamions la discussion générale, je souhaiterais demander à notre député, Tematai Le Gayic, de présenter sa partie.

M. Tematai Le Gayic : *Merci bien, Monsieur le président.*

Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs les ministres, Monsieur le président Fritch, Monsieur le président Temaru, Madame la sénatrice, Madame la députée, chers collègues, *bonjour à tous, heureux de notre rencontre ce matin. Merci à notre pasteur d'avoir remis nos travaux dans les bons soins du Créateur.*

Nous allons examiner trois projets de délibération en marquant la dernière étape du cycle budgétaire du budget général pour l'année 2024 : le projet de délibération de règlement et celui sur la reprise et l'affectation du résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2024, et le report des crédits de paiement 2023 sur l'année 2024, formalisé par un collectif n° 2. Le compte administratif, le compte de gestion et les états d'information ont accompagné la transmission de ces textes, conformément aux dispositions du code des finances publiques.

En section de fonctionnement, les montants définitifs constatés en recettes s'établissent à 208,9 milliards F CFP (contre 199,6 milliards F CFP en 2023), notamment grâce à un niveau record de produit de TVA du fait de la forte progression de la TVA en régime intérieur, provenant de diverses mesures telles que la télédéclaration et le paiement en ligne de cette taxe ou encore un rattrapage des émissions d'avis de mise en recouvrement.

En fiscalité directe, on peut souligner une progression par rapport à 2023, avec des recettes d'impôt et taxes sur le revenu qui atteignent 30,3 milliards (contre 27 milliards en 2023), l'impôt sur les sociétés étant en augmentation de près de 1,5 milliard.

En dépenses, les montants s'établissent à 197 milliards F CFP (contre 164 milliards en 2023). Le budget de l'année 2024 a ainsi permis de financer plusieurs mesures, dont les dépenses les plus significatives ont permis :

- des exonérations de droits et taxes à l'importation, de droits d'enregistrement et des crédits d'impôts de défiscalisation ;
- la revalorisation sur une année entière du point d'indice de la fonction publique, qui était passé à 106 000 francs ;
- la dotation au FIP, en augmentation de plus de 3,7 milliards par rapport à 2023, et la prise en charge du fret maritime de marchandises dans le cadre de la continuité territoriale des archipels pour près de 1 milliard F CFP ;
- une subvention d'équilibre à Air Tahiti Nui de 3,2 milliards ;
- le financement de la délégation de service public pour le transport en commun et scolaire, ainsi que la prise en charge des transports terrestres et maritimes des élèves ;
- les dotations annuelles et exceptionnelles accordées aux satellites du Pays, à l'OPH, au CHPF, à l'ILM et à l'ICPF ;
- le financement des aides à l'emploi, à l'insertion et la formation professionnelles ;
- ou encore la dotation d'exploitation exceptionnelle, haute de l'IJSPF en raison des Jeux Olympiques de surf.

En section d'investissement, les recettes s'établissent à 59,9 milliards (contre 54,254 milliards en 2023).

En dépenses, les montants définitifs affichent un total de près de 56 milliards F CFP, comme en 2023.

Ces dépenses ont notamment permis en 2024 :

- D'honorer le remboursement au capital de la dette du pays à hauteur de 11,5 milliards ;
- D'entreprendre et de continuer divers travaux d'aménagement, d'assainissement et de bétonnage de routes, d'aéroports et de port pour plus de 11 milliards F CFP. (Quelques exemples, les aménagements et travaux routiers à près de 2 milliards, la construction de la marina de Tevaitoa, à Raiatea, près de 333 millions, le resurfaçage de la piste de Rangiroa pour près de 146 millions ; l'aménagement des installations portuaires de Tairapu Ouest, près de 247 millions).

Ces investissements ont permis également d'octroyer des subventions à l'OPH en faveur des aides *au logement*, de la construction de logements sociaux et des aides à l'amélioration de l'habitat individuel (AAHI), des subventions qui s'établissent à un montant total de 7,5 milliards F CFP. Quelques exemples : 850 millions F CFP pour la construction de 80 logements dans la servitude de Orofero à Paea ; plus de 561 millions F CFP dans le cadre du programme de 70 logements au Pic Rouge dans la commune de Papeete ; 270 millions F CFP pour le centre d'hébergement des étudiants de Outumaoro ; les aides à l'AIM qui se portent à 258 millions F CFP pour l'année 2024.

Ces investissements ont également permis — parce que ça a été une question orale — dont l'offre de santé, la médecine curative et la prévention s'établissent à près de 3,4 milliards F CFP. Quelques exemples : des subventions au CHPF à hauteur de 259 millions F CFP ; la construction d'un nouveau bâtiment pour l'hôpital de Nuku Hiva qui abritera le laboratoire d'analyses médicales, un secteur consultations et privés, un dispensaire, le secteur promotion de la santé, une zone d'accueil (secrétariat des zones d'attente), de près de 369 millions F CFP pour cet hôpital Louis Rollin ; la mise aux normes du centre 15 permettant de consolider les structures dans la rotonde du CHPF de 353 millions F CFP ; la reconstruction du centre médico social de Hitiaa o te ra pour près de 186 millions F CFP où abrite le Fare Ora de Mahaena ; la reconstruction de l'infirmerie de Tiputa, 146 millions F CFP ; et la dépense la plus importante concerne le pôle de santé mentale, ce projet consiste en la construction et l'équipement d'un bâtiment regroupant les activités du secteur psychiatrie sur l'ancien site de l'Hôpital Jean Prince, pour près de 712 millions F CFP.

Les investissements dans l'agriculture, l'élevage et la pêche et l'aquaculture s'établissent à plus de 3 milliards F CFP. Quelques exemples : la réalisation d'ateliers d'agrotransformation dans les sites de Huahine, Tahaa, Taputapuatea, Mataiea, pour le développement de l'agriculture a fait l'objet d'un règlement de près de 246 millions F CFP ; la poursuite de l'aménagement de la zone biomarine de Faratea, Taravao Tairapu ouest, 214 millions F CFP ; l'acquisition et l'installation de pontons flottants pour les coopératives de pêche de Arue et Vaitupa, 86 millions F CFP. *Merci bien, le gouvernement.*

En définitif, les résultats budgétaires pour l'année 2024 s'établissent donc à 11,9 milliards F CFP en fonctionnement, – 25 milliards F CFP en investissement, pour un résultat global de – 13 milliards F CFP. Complété des montants d'opérations non budgétaires, des excédents de fonctionnement capitalisés et des résultats des années antérieures, ce résultat atteint 36,6 milliards F CFP.

Après pointage des comptes, il est constaté une concordance des résultats entre les écritures tenues par le comptable et celles tenues par l'ordonnateur pour le budget général de l'exercice 2024.

S'agissant du résultat cumulé de la section de fonctionnement, il s'élève à près de 45,5 milliards F CFP (contre 63,2 milliards F CFP en 2023) et le besoin de financement de la section d'investissement totalise un peu plus de 26,7 milliards F CFP. Ce solde disponible après couverture du besoin de financement de la section d'investissement s'établit donc à 18,8 milliards F CFP.

Conformément aux dispositions du code des finances publiques, il est affecté au résultat de fonctionnement reporté pour financer des nouvelles dépenses. Pour rappel, un prélèvement de 13,7 milliards F CFP sur cet excédent de fonctionnement reporté a déjà été effectué dans le premier collectif de cette année 2025. Le reliquat qui s'établit alors à 5,2 milliards F CFP devra être sûrement inscrit dans le prochain collectif.

Enfin, pour ce qui concerne les reliquats de crédits de paiement 2024, ils totalisent 44,5 milliards F CFP et sont reportés sur la gestion 2025 à travers le présent collectif n° 2 que nous allons étudier. L'enveloppe prévisionnelle totale des crédits de paiement pour l'année 2025 atteint ainsi 102,5 milliards F CFP, soit un peu plus de 72 milliards F CFP hors dette et écritures d'ordre.

L'examen des présents projets de délibération en commission le 19 juin 2025, pour la première fois retransmis et en présence du Président de la Polynésie française et des membres du gouvernement, ont suscité des échanges portés principalement sur les grandes masses salariales du Pays et les politiques publiques sur la santé, l'emploi et la formation, le logement social et la dynamisation grâce notamment à l'OPH et à la société Arana.

À l'issue des débats, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable de la majorité des membres de la commission. En conséquence, en tant que rapporteur, je vous propose de voter favorablement ces trois délibérations.

Le président : *Merci bien.*

Pour discuter de ce rapport, 90 minutes ont été réparties comme suit : 57 minutes pour le groupe Tavini, 24 minutes pour le groupe Tapura, et 9 minutes pour les non-inscrits.

Je vous invite à faire part de vos interventions.

Les non-inscrits, si vous voulez prendre la parole pour la discussion générale.

M. Nuihau Laurey : Oui. Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs du gouvernement, mes chers collègues et tout le public qui nous suit, *bonjour.*

Cet exercice auquel nous sommes conviés ce matin est un exercice réglementaire, puisqu'on nous demande d'approuver les comptes de l'exercice 2024 qui s'est clos il y a six mois. Et c'est en fin de compte la dernière étape de tout un processus qui a commencé deux ans plus tôt avec l'élaboration de ce budget, les choix de politique publique qui ont été faits à cette époque. Donc, je me demande même si on peut désapprouver les comptes, ils sont là, ils existent. Est-ce qu'on ne peut rien faire d'autres que les approuver ? C'est ce que nous allons faire. Mais je trouve que ça peut être aussi un exercice de réflexion sur l'évolution de long terme de nos finances publiques, de notre situation budgétaire. Et c'est ce à quoi je souhaite vous inviter ce matin, en examinant cinq points que j'ai notés et que je souhaiterais mettre en lumière.

Tout d'abord, la question de la dépense publique et de son accroissement inexorable. C'est une tendance ancienne, persistante dont il est souvent difficile de se défaire et donc moi je souhaiterais — et je l'ai indiqué à plusieurs reprises déjà dans cet hémicycle — que l'on établisse aussi un plan de maîtrise de nos dépenses publiques sur plusieurs exercices et notamment jusqu'à la fin de la mandature, puisqu'on tirera les enseignements de tous ces choix quand cette mandature se terminera effectivement.

Alors mon propos n'est pas de revenir sur certaines dépenses, notamment de solidarité, d'éducation qui sont nécessaires. Mon propos n'est pas de revenir non plus sur des dépenses obligatoires qui, comme leur nom l'indique, s'imposent à nous mais vont nous poser des problèmes dans les choix de politique que le gouvernement, et quel que soit le gouvernement d'ailleurs, souhaitera mettre en place.

À la réflexion et en me souvenant des débats qu'il y a eu dans l'adoption de ce budget il y a deux ans donc, on a le sentiment aussi que beaucoup de dépenses sont renouvelées en fin de compte sans réflexion de fond sur leur pertinence, sur les résultats qui sont obtenus. Et j'ai notamment en tête le débat sur deux points particuliers : le premier c'était le budget de l'ÉPIC Vanille où on a eu une longue discussion sur le sujet, avec une suspension de séance d'ailleurs qui a conduit la majorité à s'interroger elle-même sur le report de ces crédits. Finalement il a été choisi de reporter ces crédits, je ne sais pas si le bilan en a été tiré puisqu'on nous a indiqué que s'agissant de cet établissement, c'est une nouvelle politique qui serait mise en place et qu'un bilan nous serait fait. Le deuxième sujet que j'ai en tête est celui du golf de Atimaono. Là aussi, des projets importants devaient être mis en place, notamment la construction d'un hôtel ou d'une résidence golfique. Ça serait très bien aussi de faire un bilan de ces choix qui ont été faits pour finalement, moi je pense, remettre en cause plus facilement des dépenses qu'on a tendance à renouveler chaque fois, parfois par habitude, sans regarder effectivement leur pertinence.

Le deuxième point que je souhaitais mettre en lumière est celui de la masse salariale de l'évolution de cette dépense qui est quand même majeure dans notre équilibre budgétaire. Je crois qu'on va voguer tranquillement vers les 40 milliards de dépenses en masse salariale d'ici la fin de la mandature. Enfin, j'espère me tromper sur ce point. J'ai eu l'occasion d'interroger la ministre, je crois la semaine dernière, sur le sujet, sur le fait de fixer des objectifs, des seuils, des contraintes. Donc la réponse qui m'a été apportée ne m'a pas totalement convaincu, je pense que c'est nécessaire sur ces points-là de mettre en place des plafonds. Je me souviens d'un temps pas si lointain que ça où la masse salariale directe était de l'ordre de 25 milliards. Donc il y a un quasi-doublement finalement de cette place salariale et je n'ai pas le sentiment que les citoyens, les usagers font le constat finalement d'une amélioration du service public. Tout devient plus compliqué, même si les fonctionnaires individuellement essayent de faire des efforts, mais on a une complexité administrative qui devient finalement la norme chez nous. Donc c'est l'occasion de s'interroger sur ce point. Quand je dis 35 à 40 milliards, ce n'est en ne prenant pas en compte la masse salariale des établissements publics qui, eux, bénéficient de cette prise en charge directement par les subventions, et on parlera plus tard des ÉPIC. Et si on devait prendre en compte cette partie de masse salariale, on dépasserait les 50 milliards, ce qui n'est pas peu dans l'équilibre de notre budget.

Ensuite, troisième point, celui de la gestion des établissements publics et des SEMS, les fameux satellites. Là aussi, je crois que l'OPT réunit son conseil d'administration demain, me semble-t-il, pour remettre au goût du jour le plan de retour à l'équilibre financier qui a été présenté, qui a été tiré, qui a

été amendé. Donc j'espère aussi que sur ce point, les choses vont avancer, puisqu'on part aussi dans cet établissement sur un déficit structurel annuel de l'ordre de 3 milliards. Si je ne me trompe pas, on doit tourner autour de ces chiffres. Si on ajoute les 3,2 milliards qui ont été provisionnés, puis versés en subvention à ATN, et si on ajoute tous les établissements publics qui sont sous perfusion, je crois, et le ministre le sait, d'ailleurs, que ces satellites constituent de plus en plus un sujet d'inquiétude dans l'équilibre budgétaire.

Le quatrième point découle des points que j'ai énumérés, c'est celui de la rigidité budgétaire qui freine finalement la capacité du gouvernement à faire ses choix de politique publique et qui bride notamment l'investissement. Ça se voit dans les chiffres — je ne vais pas reprendre les chiffres qui ont été présentés par le rapporteur, on va essayer de gagner du temps —, mais on voit que les reports de crédits d'investissement sont toujours aussi importants, ce qui marque l'incapacité finalement du Pays à développer ses investissements publics. Sachant que les investissements font les profits de demain et les emplois d'après-demain, on voit à quel point ce blocage constitue un problème pour notre pays sur le long terme. Et je n'ai pas le sentiment qu'il y ait eu une évolution favorable, une inflexion, on va dire, sur ces reports de crédit.

Et enfin, le dernier point concerne plus particulièrement l'économie et la fiscalité pour développer notre économie, pour donner envie aux entrepreneurs d'entreprendre. L'outil fiscal constitue quand même un élément important. Je pense qu'il faut réduire la pression fiscale. Le ministre l'a déjà indiqué en commission à plusieurs reprises, je crois qu'on a 80 impôts et taxes. Ça fait quand même beaucoup. On a une pression fiscale qui est particulièrement importante. Si on la rapporte avec l'ensemble des prélèvements obligatoires, on est parmi les *recordmans* du monde de pression fiscale, sachant qu'on doit en plus retirer les dépenses régaliennes qui ne sont pas financées par nos impôts, mais par les transferts financiers de l'État. Et donc là, si on devait intégrer ces dépenses régaliennes dans nos comptes, en fiscalité pure, on battrait tous les records, d'où la nécessité d'avoir — comment dirais-je ? — une politique de long terme de réduction de cette pression fiscale. Je n'ai pas le sentiment, depuis le début de cette mandature, qu'on soit dans cette démarche-là, que ce soit sur la réduction des crédits d'impôt pour la défiscalisation, que ce soit sur d'autres impôts qui ont plutôt été augmentés que baissés. Exception faite, par contre, du dernier texte qui a été présenté. Et si je prends l'exemple des retenues à la source, le taux est passé de 15 % à 10 %, ce qui est une bonne chose. Mais parallèlement, l'assiette de fiscalisation a été considérablement augmentée. C'est ça aussi le problème d'avoir un ministre de l'économie qui est essentiellement fiscaliste, parce que c'est difficile de demander à un spécialiste de fiscalité de baisser les impôts, j'ai le sentiment. Donc je pense, par contre, que c'est une nécessité. Je crois que la prochaine feuille de route fiscale qui va nous être présentée, en tout cas, j'espère, ira plutôt dans ce sens que dans un accroissement de la pression fiscale.

Donc voilà les cinq points que je souhaitais mettre en lumière dans le cadre de l'adoption de ces comptes administratifs pour lesquels nous allons voter favorablement, bien sûr, pas par conviction profonde, mais parce que je ne vois pas d'autres choses à faire que d'approuver des comptes qui existent déjà et qui sont là, quoi qu'on fasse.

Merci, Monsieur le président.

Le président : *Merci bien.*

J'invite le représentant du Tavini huiraatira à donner lecture de son rapport. Oui, Tematai.

M. Tematai Le Gayic : *Merci beaucoup, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, cher gouvernement, à nous tous qui sommes réunis ici, Monsieur le président Oscar Temaru, Monsieur le président Fritch, je vous salue chaleureusement à l'occasion de notre rencontre.*

Comme cela a été indiqué dès le début dans notre ordre du jour, le présent budget pour l'année 2024 est désormais finalisé. Ce budget doit nous permettre de fixer nos orientations pour cette année, et nous préparer, dès maintenant, à l'élaboration du budget pour l'année suivante.

Parmi les sujets abordés ce matin figurent plusieurs actions menées par le gouvernement en 2024 : les grands travaux, le goudronnage des routes, les aménagements portuaires, les liaisons aériennes à Tahiti comme dans les archipels. Merci bien pour ces projets qui visent à trouver des solutions pour alléger le fardeau des populations de nos îles.

Il y a également la question du logement, pour laquelle des efforts importants ont été déployés cette année 2024. Nous espérons que cela sera poursuivi dans le cadre de l'année 2025. C'est une bonne chose.

Mais nous ne pouvons pas examiner ce budget sans mentionner aussi ses faiblesses. Pour nous, ce budget peut être adopté, cela ne pose pas de problème. Comme cela a déjà été dit, s'agissant de l'agriculture, nous faisons des efforts pour atteindre l'autonomie alimentaire, et c'est essentiel.

Jour après jour, matin et soir, nous rencontrons nos concitoyens, ceux qui ont perdu leur logement, pour les encourager. Je pense à ces familles de Moorea, soudainement frappées par la détresse — une détresse totalement inattendue. Et nous ne devons pas laisser ces drames devenir monnaie courante. Il faut trouver des solutions, Madame la vice-présidente, dites-nous de renforcer votre budget, vos crédits, pour soutenir réellement ces familles. Car demain, ce sera peut-être notre tour. Parce que c'est bien nous qui rencontrons ces pères, ces mères ; c'est nous, aujourd'hui, qui cherchons les moyens de rassembler des vêtements, de trouver de quoi manger, de charger Tapati, de faire monter sur le Vaiarai pour acheminer tout cela à Moorea. Ce fardeau-là, c'est aussi celui du peuple, et c'est aussi celui du gouvernement polynésien : qu'il cherche, lui aussi, les moyens d'apporter son aide.

Merci bien au ministre du travail pour les modifications et les améliorations permettant d'embaucher davantage de personnes dans nos entreprises. En 2024, ce sont plus de 3 000 Polynésiens qui ont été embauchés dans les entreprises du pays. Si l'on considère le grand nombre de personnes sans emploi, il est nécessaire de continuer ces efforts.

En conclusion, Monsieur le ministre en charge des finances de notre pays, je veux ici transmettre le message de plusieurs collègues : il faut parler de l'augmentation du coût de la vie, de la cherté de la vie dans notre pays, et chercher d'autres solutions. Certaines propositions ont été formulées pour alléger le coût de la vie dans les archipels. Nous savons qu'à Tahiti, 80% des polynésiens sont concernés. Il faut trouver des solutions, non seulement pour diminuer le coût de la vie, mais aussi pour permettre aux entreprises de recruter plus facilement.

Voici quelques pistes d'amélioration de notre gouvernance, et je pense que certains des projets engagés en 2024 doivent être poursuivis, cette année comme les prochaines.

Merci. Mes salutations. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraaatira.)

Le président : *Merci bien.*

Plus d'interventions pour le groupe Tavini.

J'invite maintenant le groupe Tapura. La parole est à vous.

M. Édouard Fritch : *Merci bien, Monsieur le président. Je vous adresse à tous mes salutations à l'occasion de notre rencontre ce matin. À notre Président du pays, à Madame la vice-présidente, aux ministres, à Mesdames et Messieurs de la presse, à toutes celles et ceux qui nous écoutent, et à nous-mêmes, membres de cette assemblée, je vous adresse mes salutations à l'occasion de notre rencontre.*

Ce message de conclusion est tout à fait pertinent, Monsieur le président de la commission des finances du pays, si nous voulons véritablement clore l'examen de ce budget 2024. Notre position rejoint en partie la vôtre : c'est bien, mais cela reste insuffisant. Lorsqu'on observe le travail accompli, on ne peut pas dire que ce n'est pas bon — d'autant que vous êtes vous-même issu de la majorité. Ce que vous avez soulevé est sans doute fondé, mais cela mériterait d'être approfondis.

Nous rejoignons son point de vue. Quant à moi, je souhaite revenir au cœur du sujet que nous examinons aujourd'hui. C'est ce que je vais tenter d'exposer ici — à condition, bien sûr, que vous m'accordiez un peu d'attention. Cessez de fixer votre téléphone et regardez-nous ! Car lorsque je vous observe, j'ai le sentiment que vous ne nous écoutez pas. Vous avez les yeux rivés sur votre téléphone. Quand la majorité s'exprime, vous êtes absorbés par votre téléphone. Mais lorsque l'opposition prend la parole, le minimum serait de lever les yeux. Ce que nous avons à dire aujourd'hui est un peu lourd de sens.

Effectivement, nous sommes réunis, Monsieur le président, aujourd'hui pour examiner les comptes, les comptes de l'année 2024. Un moment crucial qui nous impose d'aller au-delà des chiffres pour évaluer une réalité budgétaire que vous peinez manifestement à assumer. D'ailleurs, j'attendais de l'analyse de notre président de la commission des finances une analyse un peu plus fine sur la gestion budgétaire elle-même. Effectivement, si l'on fait le *listing* de ce qui a été réalisé, on peut en parler pendant des heures, mais je crois que l'important est ailleurs. Et effectivement, nous avons étudié avec une extrême attention ce compte administratif 2024 et la foule de documents budgétaires qui l'accompagnent. Ce que nous y trouvons, soulève de sérieuses interrogations que nous devons, par respect pour nos concitoyens, porter dans ce débat.

Souvent rabaissé à une étape technique de l'année, je tiens à rappeler — Ce n'est pas mon rôle, mais je le rappelle quand même en tant que plus ancien membre de cette assemblée —, le rôle du travail, le rôle que vous devez assumer aujourd'hui. Comme vous le savez, la mission la plus importante de notre assemblée délibérante est de voter le budget, voter le budget du Pays. Et par ce vote, nous prévoyons les recettes du Pays et nous autorisons l'exécutif (le gouvernement) à réaliser des dépenses, puisque nous votons le montant, nous votons la nature et l'affectation de ces dernières et tout cela par mission.

Une fois le budget voté, le gouvernement a la charge de l'exécuter. Au terme de cette exécution, nous nous réunissons pour, d'une part, arrêter les comptes et vérifier leur concordance avec le compte de gestion du payeur ; mais aussi, et ne l'oublions pas — parce que c'est quelque chose que vous réclamez souvent, que nous réclamons tous ici dans cette assemblée —, contrôler l'action de l'exécutif. C'est ainsi que dans le volumineux dossier des états d'information, il figure un document extrêmement important, qui est le rapport annuel de performance, le RAP. C'est un document, et nous avons eu l'occasion d'ailleurs de le décortiquer au sujet de l'OPH pendant notre commission intérieure. Dans ce document effectivement, le gouvernement nous explique ce qu'il a réellement fait. Donc, au-delà des chiffres, comme je viens de le dire pour notre président de commission, il s'agit de contrôler ce que le gouvernement a fait ou n'a pas fait d'ailleurs en 2024. Ce document, le RAP, vient bien sûr en corrélation avec le PAP, qui est le projet qui nous est soumis lors de l'examen du budget de notre Pays.

Le dossier qui a été transmis par le gouvernement sur l'exécution 2024 est dense, je dirais même est très dense, je dirais même immensément dense, 1142 pages ! La Bible, je crois, fait petit peu moins. Toute une vie ne suffit pas pour lire la Bible. Vous nous avez transmis 1142 pages à examiner pour arriver à cette séance d'aujourd'hui. Un record. Nous sommes noyés sous les informations et pour autant, les informations essentielles à notre compréhension, les agrégats nécessaires, à notre éclairage, à notre contrôle, ne figurent pas explicitement ni dans l'exposé des motifs ni dans le rapport explicatif du compte administratif. Je ne les ai pas trouvés, en lisant normalement.

Je souhaite, dans un premier temps, m'attarder sur la forme du dossier. Nous avons le sentiment que le gouvernement cherche à nous noyer sous les informations et ne nous met pas à disposition les éléments essentiels. Alors la question que je me pose : est-ce que c'est une stratégie ? Ou est-ce des documents faits par des techniciens pour des techniciens ? Comme le ministre des finances, c'est un vrai technicien, lui. Mais nous, ici, à l'assemblée, nous ne sommes pas des techniciens. Il nous a été difficile, voire

extrêmement difficile, de retrouver un certain nombre d'éléments — et je vais vous les donner pour que la prochaine fois vous ne recommenciez pas les mêmes erreurs —, comme le résultat cumulé de l'exercice 2024. Le montant de ces résultats, déjà utilisé dans les premiers collectifs de 2025, le montant du résultat restant disponible, le comparatif de ce résultat cumulé avec les exercices antérieurs, le montant des crédits de paiement, on ne les a pas consommés, et ce en retirant la charge de la dette pour que nous puissions évaluer la consommation réelle dans les opérations structurantes de notre Pays : l'encours de la dette, avec son évolution. Et enfin, un comparatif de l'exécution de cet exercice avec les années précédentes. Ça rejoint un petit peu ce que notre collègue Nuihau Laurey disait tantôt.

Nous ne sommes pas des experts du budget ; nous n'avons pas à passer des heures à chercher telle ou telle donnée importante pour comprendre la santé financière et budgétaire de notre Pays, de la collectivité. Les élus de la majorité ont certainement dû avoir une explication de textes détaillés avant la séance, leur permettant effectivement d'être plus éclairés que nous, les pauvres de l'opposition. Enfin, c'est comme ça. Doit-on déduire que la meilleure façon de cacher la vérité est de la noyer dans 1100 pages du document ?

Monsieur le président de l'assemblée, nous demandons explicitement que l'ensemble de la représentation puisse avoir un accès facile aux données essentielles. Je vous le demande à vous, Monsieur le président, parce que je sais que vous êtes un expert, mais pouvez-vous intervenir auprès du gouvernement pour que cette présentation soit plus visible pour nous ?

Alors, nous devons tout de même reconnaître une certaine franchise, et je crois que c'est là-dessus que s'est appuyé le président de la commission des finances dans les documents transmis, car on y retrouve des commentaires succulents, comme les faibles chiffres d'exécution. C'est bien de reconnaître que les chiffres d'exécution sont faibles. Les faiblesses de l'action menée par le gouvernement ou les objectifs non atteints par le gouvernement. Tout ça, effectivement on le trouve dans les documents. Alors bien sûr que ce n'est pas écrit par les politiques, c'est écrit par les techniciens, mais vous les avez laissés filer. Parce que je me demande si vous-même, vous avez vu tous les documents qui vous ont été transmis par les techniciens avant de venir à l'assemblée.

Maintenant, je vais venir au fond du dossier.

Un résultat de fonctionnement de 11,9 milliards F CFP qui se traduit, d'une part, par des recettes plus élevées que prévu, mais aussi, d'autre part, à l'absence de réalisation d'un certain nombre de dépenses.

Nous avons engrangé d'énormes recettes. Les contribuables polynésiens ont mis la main à la poche.

La section d'investissement n'est pas en reste non plus, avec des crédits de paiement d'un montant total de 113,825 milliards F CFP et une exécution à hauteur de 50 %. La moitié uniquement ! 110 milliards F CFP inscrits, que la moitié a été exécutée, et une exécution donc de 62 milliards F CFP, charge de la dette incluse. Si vous retirez la charge de la dette, vous allez voir que le taux va être encore plus bas.

Quelle est, dans ces conditions, le montant réel exécuté pour les projets structurants de notre pays ?

Vraiment, nous sommes loin. Nous sommes loin des grands discours de l'année dernière où on nous expliquait que la commande publique était au zénith, soleil de midi, à croire que le soleil a brûlé votre clairvoyance.

Je souhaite évoquer avec vous des composantes essentielles à la fois de notre budget, mais aussi des indicateurs importants de la santé économique de notre pays. Par-là, je souhaite aborder deux recettes importantes : la TVA et les droits d'enregistrement.

La TVA en régime intérieur — et ça c'est la bonne nouvelle — a enregistré en 2024 une réalisation de 35,5 milliards F CFP, soit près de 5 milliards F CFP de plus que la prévision et 3 milliards F CFP de

plus que l'exécution 2023. Vous nous avez pompés. Les Polynésiens ont payé des *taxes* : 35 milliards F CFP ! C'est une bonne nouvelle, mais pouvons-nous réellement nous en réjouir ? Est-ce l'arbre qui cache la forêt ? Est-ce la taxe qui cache l'inflation ? Car, comme on vient de le dire encore une fois, les prix sont encore au plus haut niveau. Les ménages polynésiens continuent à souffrir.

Mais nous constatons aussi que la TVA à l'importation, donc la TVA sur les produits qui rentrent dans ce pays, suit une tendance totalement contraire, avec une exécution 2024 inférieure de près de 1,5 milliard F CFP par rapport au budget primitif, mais surtout inférieure de près de 500 millions F CFP par rapport à l'exécution du budget 2023.

Si traditionnellement, ces deux taxes évoluent dans une trajectoire commune, c'est-à-dire qu'elles augmentent en même temps. Cette opposition d'évolution, l'augmentation de l'une et la baisse de l'autre, nous interpelle et nous souhaiterions que le gouvernement, Monsieur le ministre, si vous pouviez nous expliquer les raisons économiques qui induisent ce résultat budgétaire.

Pour ce qui concerne les droits d'enregistrement, la deuxième taxe sur laquelle je voudrais m'appesantir un peu plus, le compte administratif enregistre une exécution de 4,4 milliards F CFP, soit 600 millions F CFP de moins que la prévision budgétaire que vous nous avez faite. Mais pire encore ! Une baisse de 1,3 milliard F CFP par rapport à l'exécution 2023. Nous sommes sur les droits d'enregistrement.

Bien sûr, les allègements que vous avez opérés sur les droits d'enregistrement ne peuvent pas, à eux seuls, justifier cette baisse. D'ailleurs, dans le rapport, il est précisé que les crédits immobiliers — c'est dans le rapport — ont baissé de près de 40 %, ce qui est énorme ! Vous le constatez avec nous, quand même ! C'est énorme. Ces chiffres doivent nous interpeller, car, comme vous le savez, quand le bâtiment va, tout va bien.

Là, manifestement, il y a un problème. Est-ce que le gouvernement fait un lien ? Une question que je pose entre la baisse de la TVA à l'importation et la baisse des droits d'enregistrement. En d'autres termes, est-ce que le gouvernement fait le lien entre un ralentissement du secteur du BTP et la baisse de la TVA à l'importation, qui pourrait être liée à la baisse des produits importés nécessaires à ce secteur ?

Monsieur le Président de la Polynésie, c'est ce type d'information, à mon avis, qui est important pour notre assemblée. Alors, je vous demande de prendre de la hauteur par rapport à ce compte administratif et apportez-nous des éléments d'analyse et de réflexion qui nous permettent de transposer, *via* l'exécution du budget, ce qui se passe réellement dans l'économie de notre pays car il semblerait que tout n'aille pas si bien que ça, contrairement à vos déclarations successives, Monsieur le Président.

Enfin, je souhaiterais revenir sur les échanges qui ont eu lieu lors de la commission des finances parce que, là aussi, on a assisté à des événements exceptionnels. Lors de cette commission et après la lecture du rapport, le ministre des finances n'a même pas pris le soin, ni le Président du gouvernement d'ailleurs, de nous faire une présentation synthétique et de partager avec nous leur analyse de la situation budgétaire, financière et économique de notre pays.

On peut comprendre que vous ne pouviez pas parler à cause des caméras, puisque c'était retransmis en direct. On peut comprendre, mais enfin, on a aussi besoin de savoir ce qui se passe. Et si on est là, c'est pour cela, en commission en tous les cas. Ou alors, est-ce par manque d'intérêt pour l'exercice ou pour un certain mépris des représentants que nous sommes ? Je n'ose pas le croire.

De mémoire longue de représentant que je suis ici à l'assemblée, je n'ai pas souvenir d'une présentation aussi bâclée, ou plutôt, devrais-je le dire, d'une absence de présentation en commission. De plus, nous avons encore une fois constaté l'incohérence entre les actions et les propos de votre gouvernement.

Dans son unique propos de présentation de l'exécution du budget, notre ministre des finances nous a dit que « ça allait ». Cela ne nous a pas surpris ! Ça allait, sauf pour les engagements hors bilan qui sont

source de risques élevés pour la collectivité. Les PV sont sortis, vous l'avez, je pense, relu. C'est ce que vous aviez dit. Et là, dans une parfaite honnêteté intellectuelle, vraiment, nous partageons ces craintes. Nous sommes d'accord avec vous. Mais alors, pourquoi aller augmenter les risques hors bilan de la collectivité en entrant au capital d'une compagnie aérienne et en y accordant une garantie d'emprunt, en y accordant un prêt ? Là, on se pose la question : mais où est la cohérence ? Vous dites effectivement que c'est un problème, c'est problématique, nous sommes d'accord avec vous, mais vous continuez à aggraver la situation !

Nous espérons sincèrement que nos échanges de ce jour pourront nous éclairer et que le gouvernement aura l'intelligence d'être à l'écoute de l'ensemble de notre représentation.

Alors, derrière les courbes, les colonnes et les ratios, il y a une vérité brute que les polynésiens ressentent dans leur quotidien : c'est votre gestion. Votre gestion qui est une gestion erratique, peu rigoureuse et souvent déconnectée des priorités annoncées. Le président de la commission des finances l'a encore rappelé. Nous constatons des écarts budgétaires qui révèlent une absence de cap.

Commençons par ce qui saute aux yeux, des écarts incompréhensibles entre le budget modifié et l'exécution réelle. Je vais citer quelques exemples. Je ne vais pas tous les citer parce qu'on va y passer la journée.

En mission 966, vous aviez prévu 250 millions F CFP de crédits. Dans l'exécution, vous n'avez exécuté que 1 million F CFP sur les 250 millions F CFP. La question qui se pose, c'est : où sont passés les crédits qui devraient soutenir nos organismes publics ?

Dans le secteur de l'habitat, qui est un secteur qui nous préoccupe tous, mission 976, 1,138 milliards F CFP étaient inscrits pour une exécution de zéro ! Zéro. Vérifiez ! C'est l'aveu d'une politique publique qui n'agit pas alors que nous savons tous ici, et on vient de le rappeler encore une fois par vos élus, qu'il y a vraiment urgence.

Mission 962, article 628, — l'écart était... — 45 millions F CFP ont été inscrits, à l'exécution, 77 millions F CFP. Vous avez consommé plus que ce qui a été inscrit sur la ligne de l'article.

Toujours sur le personnel — là, effectivement, cela mérite que vous nous en parliez quand même, enfin si vous nous respectez vraiment —, à l'article 64.13, il s'agit, je crois, du personnel non titulaire, était inscrit au budget que nous avons voté ici, 646 millions F CFP, et vous avez consommé 4,268 milliards F CFP, soit 600 % d'augmentation. Je lis, je ne critique pas, je lis les documents que vous nous avez transmis.

Mieux « Autres charges de personnel » — alors, je sais qu'« Autres charges de personnel », ce sont des choses que l'on n'estime pas toujours de façon précise au départ —, était inscrit 51 millions F CFP, et exécuté 117 ! Rien que le double.

Par contre, à l'inverse, comme je le disais tantôt, à l'OPH, vous avez explosé les compteurs : 850 millions F CFP prévus, près de 2 milliards F CFP exécutés ! Le double ! Qui décide de quoi dans cette maison ? Il y a un problème ! Et où est la cohérence politique ?

Il en est de même sur les crédits de l'ISPF. Les subventions aux associations et organismes privés dépassent également les prévisions : 97 millions F CFP exécutés pour 80 millions F CFP budgétés.

Vos prévisions budgétaires que nous avons vues ici, que nous avons votées ici, sont devenues... Vos prévisions budgétaires sont devenues une fiction et votre exécution un théâtre d'improvisation. Ces dérapages ou, à l'inverse, ces sous-consommations criantes témoignent d'un manque de maîtrise budgétaire inacceptable et d'un manque de considération pour les élus de cette honorable assemblée.

Je sais que la question est simple : faites-nous confiance ! Et je sais que la réponse est évidente : oui, patron, on vous fait confiance. Mais franchement, c'est là qu'il faut qu'on analyse. Exercez votre rôle de contrôle ! Je le dis à la majorité parce que, là, il y a de quoi contrôler !

Lorsqu'on vient au budget des associations et organismes privés, à l'article 6574 « Associations et organismes privés » + 9 millions F CFP par rapport au budget, 97 millions F CFP exécutés contre 88 budgétés.

Mais alors, le mieux, c'est ce qui vient après. « Subventions exceptionnelles » : inscrit : zéro ; exécuté : 25 millions F CFP. On nous a dit, ici, qu'il n'y avait rien à prévoir sur cette ligne. Vous créez le besoin et vous le faites de votre côté. J'espère que vous nous donnerez des explications et, à qui, surtout, ont profité ces subventions et sur quelle base ont-elles été attribuées ? Car, à la limite, ce que l'on se pose comme question quand on voit des choses pareilles, c'est à quoi sert la commission de contrôle budgétaire de l'Assemblée qui travaille toutes les semaines, qui est sollicitée normalement pour examiner les subventions. Or, ici, on crée des dépenses de subventions sans que l'Assemblée ne sache ou ne vote une ligne adéquate. Nous dénonçons ici un système clientéliste qui contourne le contrôle de l'assemblée. Vous financez dans l'ombre ce que vous n'assumez pas au grand jour et ça, c'est inacceptable.

On va parler un petit peu de la politique de l'emploi. Dans un domaine aussi stratégique que celui de l'emploi et de l'insertion professionnelle qui devrait mobiliser l'ensemble des moyens, il est préoccupant de constater une sous-exécution budgétaire significative qui avoisine le milliard de francs, et plus exactement, 5,3 milliards F CFP exécutés sur 6,2 milliards F CFP prévus. Une telle situation soulève des interrogations légitimes sur l'efficacité des dispositifs déployés, leur adéquation avec les besoins réels du terrain ainsi que sur la capacité des politiques publiques à produire les effets escomptés.

Alors, bien sûr, on fait de la peinture chez vous ! Tout ce qui a été fait par les rouges sont peints en bleu, jusqu'à l'ICRA qu'on va peindre en bleu aujourd'hui. C'est ça l'efficacité, vous croyez ?

En tous les cas, les résultats attendus tardent à se concrétiser et cette divergence entre les annonces et leur mise en œuvre doit interpeller. Comment font ces familles ? Comment font ces milliers de familles qui bénéficiaient du CAE il y a à peine deux ans aujourd'hui et qui aujourd'hui n'ont rien pour vivre à la fin du mois ? Vivre dignement, puisque vous aimez bien le mot digne, dignité. Comment font ces familles pour vivre dignement ? Alors on parle beaucoup effectivement des sociétés, de la défiscalisation, des participations, mais eux, comment on fait ?

Sur le volet des bourses étudiants, cher à notre Président, vous avez à de nombreuses reprises mis en avant leur augmentation comme un engagement fort en faveur de la jeunesse. Cet affichage politique se voulait le signe d'une volonté claire de renforcer l'égalité des chances et de soutenir les familles. Nous étions d'accord. Nous soutenions cette idée, notamment en Polynésie où les besoins sont considérables. Cependant, force est de constater un écart préoccupant entre les annonces et l'exécution du programme. Près de 700 millions F CFP de crédits alloués à cette politique publique n'ont pas été consommés. Ce différentiel interroge. Il pose une question légitime sur la sincérité de la mise en œuvre et sur la capacité de l'administration à transformer des intentions politiques en résultats concrets. Et vous parliez de famille. Bien sûr, les familles polynésiennes qui attendent légitimement un soutien tangible, aujourd'hui, méritent des explications précises. Pourquoi ces crédits n'ont pas été mobilisés ? Quels obstacles ont freiné leur déploiement ? Et surtout, quelles mesures correctives envisagez-vous pour garantir que les engagements pris au nom de l'État trouvent une traduction réelle dans la vie des étudiants concernés ?

Je voulais vous parler un petit peu aussi de la communication du gouvernement. Nous constatons, là aussi, les mêmes dérives. Bon, on n'est pas très étonnés non plus, mais enfin, il y a des dérives, ce qui caractérise une certaine constance dans votre gestion des deniers publics.

À la mission 975, ligne 623 « publicité » : budget modifié, c'est-à-dire après donc le collectif, 32,6 millions F CFP ; réalisé, 114 millions F CFP. Trente-deux inscrits et réalisé 114 millions F CFP,

trois fois plus et on n'a pas d'explication. Enfin, je pense que cela mérite quand même que l'on nous dise un petit mot, un petit mot gentil. Vous savez, ils voteront quand même ! Tout ce que vous direz, ils vont accepter, mais dites, donnez-nous des explications ! Alors, on sait que les réseaux sociaux, c'est l'image du gouvernement, c'est l'image du Président, mais enfin, quand même, vous pouvez nous donner des explications ! Ce que nous voyons, c'est un gouvernement plus préoccupé par sa mise en scène que par les besoins réels de la population.

Le verdissement, ça aussi c'était quelque chose d'extraordinaire qui a été annoncé lors du vote du budget. L'action publique dans une logique de transition écologique. On a annoncé un budget qualifié de vert. Cet engagement sur le principe mérite d'être salué. Nous l'avons salué. Toutefois, à l'examen des documents budgétaires, force est de constater que cette ambition reste largement déclarative. En effet, l'allocation de 32 millions F CFP, présentée comme l'incarnation de cet effort de verdissement, interroge tant par son montant que par l'opacité entourant son utilisation concrète. Aucun détail n'est fourni dans ce document. Les objectifs poursuivis sont-ils atteints ? Les indicateurs d'impact associés sont-ils... On ne sait pas ! Cela ne peut qu'alimenter le scepticisme. Dès lors, nous sommes en droit de poser une question simple : quelles sont et où sont les mesures opérationnelles ? En tous les cas, où sont les résultats ? Tant que les éléments resteront absents, le verdissement du budget ne saurait être perçu autrement que comme un affichage et non comme une politique assumée.

Et la dette ? Alors là aussi, ça a été un vaste sujet. Rappelez-vous, on a rendu des PGE tellement nous étions riches, nous n'avions pas besoin de cet argent : 6 milliards F CFP ! La politique de gestion de la dette et des emprunts soulève des interrogations légitimes. En 2023, près de 5,6 milliards F CFP d'emprunts ont été contractualisés, mais sans être mobilisés. Ce décalage interroge à plusieurs niveaux : quels intérêts ont été versés sur ces montants non utilisés ? Des pénalités ont-elles été encourues ? Et surtout, pourquoi ces crédits n'ont-ils pas été mobilisés alors que les besoins d'investissement dans les infrastructures, la transition écologique ou encore les services publics restent particulièrement pressants ?

Le gouvernement affirme faire de la maîtrise de la dette un pilier de sa stratégie budgétaire. Pourquoi pas, effectivement ? Pourtant, les documents budgétaires d'aujourd'hui restent silencieux, mais un silence sournois quant à la stratégie précise de désendettement et à ses conséquences concrètes sur les finances publiques. Monsieur le ministre, aucun, aucun, aucun détail là-dessus. L'encours de la dette se réduit, que marginalement en fin de compte, en dépit de l'annulation du prêt de garantie par l'État (PGE), ce qui semble un décalage avec les objectifs de trajectoire fixée. Une incohérence manifeste se dégage. Des emprunts sont conclus sans que les fonds correspondants ne soient mobilisés. Cette situation, je ne l'espère pas bien sûr, mais pourrait générer des charges financières inutiles et surtout peut obscurcir la compréhension des choix budgétaires réels.

Maintenant, je vais conclure parce qu'il y a beaucoup de choses à dire.

Je vais parler un petit peu des choix économiques qui, à mon sens, peuvent être dangereux et semblent irresponsables.

Effectivement, le ministre de l'économie lui-même affirme que les risques viennent des satellites et engagements hors bilan. On en a beaucoup parlé. Pourtant, c'est ce gouvernement qui entre au capital d'une compagnie aérienne et qui accorde des prêts et qui garantit les emprunts. Vous critiquez les satellites tout en les alimentant. Vous dénoncez les risques tout en les créant. Où est la logique et où est la cohérence ? Mais il est particulièrement préoccupant et fort regrettable que notre gouvernement impute de nombreuses vacances de poste dans l'administration à un prétendu déficit des compétences locales. Je viens effectivement à cette déclaration que nous avons tous entendue en commission des finances sur la politique des ressources humaines catastrophiques.

En tous les cas, merci, merci pour nos enfants qui se donnent à fond pour servir leur pays alors que cette situation, aujourd'hui, résulte en partie des choix politiques assumés. Effectivement, il est regrettable,

regrettable que de nombreuses vacances de poste dans l'administration ne soient pas pourvues et surtout attribuées à des Polynésiens.

Alors étions-nous préparés ? Je pense que vous étiez préparés vous aussi puisque cela fait l'objet de beaucoup de débats lors de la dernière campagne électorale où vous nous accusiez pratiquement de réserver des postes de l'administration à des FEDA, à des *étrangers* et non à des locaux. Et vous nous accusiez même de ne pas tenir compte de l'ensemble, de cet ensemble impressionnant de Polynésiens qui sont actuellement en France et qui attendent d'avoir des postes en Polynésie française.

Votre déclaration en commission ne va pas dans ce sens. Mais pire ! Par idéologie, la loi du pays récemment adoptée qui introduit des dispositions dissuasives à l'égard de la venue des fonctionnaires d'État, parce qu'il faut que l'administration continue à marcher, à travailler, cette loi a été prise sans étude d'impact préalable, ni concertation approfondie avec les acteurs concernés. On ne prend pas une telle décision sans avoir mesuré avant les conséquences de cette décision. Et aujourd'hui, effectivement, on a une administration qui libère des postes qui ne sont pas pourvus et on ne sait pas comment faire.

Le président : *Bien. Veuillez conclure. Veuillez conclure !*

M. Édouard Fritch : Ce manque d'anticipation fragilise non seulement l'activité des postes publics — Monsieur le président, je vous ai entendu —, mais compromet également la capacité de l'administration à recruter les bons profils.

Je vais conclure, Monsieur le président, parce que je vous disais qu'il y avait quand même beaucoup de choses à en tirer de ce compte administratif.

Je voudrais m'adresser à Mesdames et Messieurs de la majorité et leur dire ce que ce compte administratif révèle. Ce compte révèle des choses importantes et parmi ces choses importantes, je relève l'écart, l'écart grandissant entre votre discours et vos actes, l'écart entre vos promesses et vos résultats. Votre gestion n'est pas celle d'un gouvernement au service du bien commun. Votre gestion est celle d'un exécutif désorienté qui navigue à vue ou qui navigue tout simplement, qui improvise, qui fait et qui défait, qui dissimule et qui détourne les outils budgétaires de leur finalité démocratique.

Nous, membres de l'opposition, nous appelons solennellement à redresser la barre, à rétablir de la rigueur, à rétablir de la transparence et du respect pour les institutions. Je pense que les Polynésiens méritent mieux. Ils méritent un gouvernement qui planifie, qui agit et qui assume.

Nous voterons contre cette délibération, Monsieur le président.

Le président : *Merci bien.*

Je donne la parole à Monsieur le Président ou bien à vous Monsieur le ministre pour apporter des éléments de réponse. Merci.

M. Warren Dexter : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers élus, *bonjour*.

Vous avez à approuver le compte administratif du pays pour l'exercice 2024. Comme vous le savez, comme vous l'avez d'ailleurs évoqué, pour rappel, le compte administratif ce sont les chiffres définitifs en recettes et en dépenses qui résultent des opérations qui ont été réalisées durant l'exercice écoulé à partir d'un budget initial qui, lui, était prévisionnel.

Si vous vous rappelez bien — et c'est d'ailleurs le cas chaque année —, en fin 2023, vous aviez approuvé ce budget du pays qui était prévisionnel, le prévisionnel des dépenses et des recettes pour 2024. En 2024, le gouvernement a donc exécuté ce budget conformément à ce que vous aviez approuvé. Et là, on est en 2025 où il nous revient, en fait, de rendre compte de l'exécution de ce budget 2024, avant le 30 juin, puisque c'est la date limite qui est impartie par le statut.

Comme vous pouvez le constater, les résultats sont plutôt satisfaisants, surtout si l'on compte la reprise des résultats des exercices précédents. On arrive à des résultats très satisfaisants, qui, en fait, montrent un autofinancement qui est très confortable, ce qui veut dire que le Pays est en mesure de financer assez durablement sa section d'investissement, au-delà des partenariats financiers État et des capacités d'emprunt.

Après, sur les différentes interventions, je vais essayer de répondre au maximum à ce qui a été dit dans le ressort de mes compétences. Je crois qu'on a évoqué effectivement l'un, je dirais, des points noirs de ce budget, mais qui est propre à tous les budgets et tous les gouvernements, et c'est effectivement les CP. Dans le budget d'investissement, vous avez des crédits de paiement qu'on alloue pour financer les actions publiques. En tout cas, pour le ministre des finances que je suis, on a toujours ce dilemme très compliqué. On a des ministères dépensiers qui ont beaucoup d'ambition — je l'ai évoqué en commission des finances — et qui veulent mettre beaucoup de CP pour financer leurs actions publiques, et l'on se rend compte, effectivement, qu'au niveau de l'exécution, les résultats sont mitigés. Alors du coup, le reliquat forme, grossit, en fait, la masse des crédits de paiement. Et, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, c'est ce qui explique, en partie, l'augmentation de la trésorerie.

Là-dessus aussi, il y a un point qui a été évoqué sur la trésorerie. Je voudrais rassurer tout le monde. C'est vrai qu'en début d'année, justement, à cause des taux d'exécution assez faibles, on avait une trésorerie de l'ordre de 50 milliards F CFP, et là, on est revenu sur un *trend* qui est plus normal ou en dessous de 40 milliards F CFP, donc comptes d'affectation spécial compris. Comme on dit, c'est un *trend* normal qui était d'ailleurs celui aussi — ce niveau — du précédent gouvernement.

Après, en ce qui concerne un autre problème, un autre sujet effectivement aussi qui m'interpelle, ce sont les satellites. Comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission des finances, au-delà de la PSG, on est plutôt dans une trajectoire de maîtrise des dépenses. Au niveau des satellites, on a un sujet récurrent de satellites qui perdent beaucoup d'argent. Et donc, effectivement, on enclenche une réflexion pour savoir la pertinence d'abord. À savoir, est-ce que chaque satellite... On a vraiment une justification pour le pays à s'investir dans l'économie au travers de chaque satellite. Et ensuite, c'est la voilure des missions parce que je pense qu'il y a des satellites qui ont des missions peut-être trop élevées et qu'il conviendrait de réduire dans l'objectif de réduire les dépenses publiques.

Après, il y a le sujet de la rigidité budgétaire aussi, qui revient tout le temps et qui a été évoqué aussi en commission des finances. La rigidité budgétaire, c'est quoi ? C'est dire que, quand la collectivité a trop de dépenses obligatoires, eh bien, nécessairement, elle perd des marges de manœuvre pour financer ses nouvelles actions publiques. Cela est un sujet nouveau qui est né, en réalité, avec les PGE. Voilà. Ce sont les PGE qui ont grossi la masse des dépenses obligatoires. Je rappelle que ce sont près de 60 milliards F CFP qui ont été empruntés. Mais, ce n'est pas une critique que j'adresse à l'ancien gouvernement, parce qu'il fallait financer un plan de relance après le *Covid*. Moi, j'aurais fait la même chose. J'aurais emprunté massivement, d'autant qu'il y a des possibilités, des possibilités d'endettement par rapport au PIB. Aujourd'hui, on est de l'ordre de 25 % du PIB, le taux d'endettement, donc c'est vraiment raisonnable. Vous savez qu'en France, ils sont à 115 %, c'est autre chose. Donc, je pense que c'était quelque chose qu'il fallait faire pour relancer l'économie de notre pays.

Mais effectivement, du coup, le sujet de la rigidité budgétaire intervient et en plus, effectivement, l'augmentation de la masse salariale, on a une augmentation continue, en tout cas sur ces cinq dernières années, on atteint presque 36 milliards fin 2024. Et effectivement, il faut absolument qu'on trouve le moyen de maîtriser cette masse salariale, parce que je pense que si on continue à... On n'a pas la maîtrise de tous ces sujets-là, le taux de rigidité, il va augmenter, je pense qu'on va se faire taper sur les doigts par le juge des comptes lorsqu'il va examiner les comptes de la collectivité la prochaine fois. C'est un sujet qu'ils n'avaient pas du tout évoqué. Le dernier contrôle, c'était il y a déjà plus de 10 ans. Et je pense qu'avec ça, avec l'endettement qu'a pris la Polynésie suite au *Covid*, c'est un sujet qui va apparaître souvent dans le contrôle du juge des comptes.

Autre sujet également, l'économie. Alors, le président Fritch a évoqué, effectivement, une augmentation de la fiscalité sur la consommation, notamment de la TVA. Moi, je voudrais juste rappeler que l'inflation sur l'exercice 2024 du 1^{er} janvier au 31 décembre, ça a été de + 1,6 %. C'est un taux d'inflation qui est le plus faible, je crois, dans le Pacifique, surtout par rapport à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. S'agissant des États-Unis, ils ont un taux d'inflation hautement plus élevé. Et les recettes sur la consommation ont été beaucoup plus que 1,6 %. Alors, ça veut dire... Comment peut-on l'expliquer ? C'est tout simplement parce qu'il y a un regain d'activité, une dynamisation de l'activité. Et pour s'en convaincre, il n'y a qu'à regarder les notes de conjoncture de l'ISPF et de l'IEOM. Vous voyez, on a des feux verts partout. On a un climat des affaires qui est flamboyant. On a donc une inflation qui est jugée maîtrisée. On a un taux d'emploi qui continue à augmenter. Je crois qu'on a 58 % cette année, on était à 57 l'année dernière.

Par contre, il y a quelques points négatifs. Par exemple, la production de crédits, le président Fritch l'évoquait, la production de crédits, notamment pour les particuliers et les entreprises. Mais c'est une dégradation qui est à relativiser, puisque j'ai rencontré les banques. Elles disaient qu'en fait, la production de crédits, c'est-à-dire les prêts qui sont accordés aux entreprises et aux particuliers était exceptionnellement élevée en 2023. Donc en 2024, on est revenu sur un train des plus raisonnables, comparé à 2022, c'est à peu près stable. Donc ce que je voulais...

Là, je pense que j'ai épuisé tous les sujets. Donc, ce que je voulais dire, c'est que, quelles que soient les critiques qu'on peut adresser à notre rencontre, je crois que le principal, c'est de montrer que l'économie se porte bien et continuer à faire le maximum pour le bien-être des Polynésiens.

Sujet aussi qui a été évoqué, c'est la cherté de la vie. Donc on est toujours en train de travailler sur des mesures qui pourraient permettre de proposer des prix plus abordables, notamment pour les plus nécessiteux. Je travaille en particulier sur le sujet de la réforme des PPN. Il va être question notamment d'offrir des remises supplémentaires pour les personnes les plus nécessiteuses. Donc, c'est un sujet qui prend du temps.

Puis, un point aussi, donc, sur le Président... c'est un sujet que le Président aime bien aussi aborder, c'est qu'on a remarqué lors de nos déplacements dans les îles, dans les conseils des ministres délocalisés, on s'aperçoit que plus on s'éloigne de Tahiti et moins le sujet de la vie chère est abordé. Et on a cherché à savoir, et en fait, c'est tout simplement parce que ces populations-là sont encore très ancrées dans le secteur primaire. Ils se débrouillent avec l'agriculture et la pêche, et pour eux, le magasin, c'est secondaire. Plus on vient vers Tahiti et plus le magasin est indispensable, ce que le président appelle le syndrome du caddie. C'est quand même dingue. Donc c'est tout simplement... On est une société de consommation sur Tahiti qui fait que quand on n'a pas assez de revenus, surtout quand on n'a pas d'emploi, eh bien ça devient compliqué parce qu'en fait, le Polynésien, il s'est tout simplement décroché du secteur primaire. Voilà. Donc tout le défi aussi du gouvernement, c'est de rétablir ce lien entre notre population et son secteur primaire. Ce n'est pas un sujet facile parce que c'est vrai que c'est un secteur qui est compliqué. Et là, je pense qu'il faut que le pays redouble d'efforts, notamment en aides publiques, pour rendre les projets dans ces secteurs attractifs. Voilà.

Merci. (Applaudissements sur les bancs du Tavini)

Le président : *Voilà. Merci beaucoup.*

Je demande que nous commençons à examiner le premier sujet, relatif au règlement du budget pour l'année écoulée 2024.

Article 1^{er}

Le président : *Bien, concernant l'article premier, quelqu'un a-t-il une remarque ? Il s'agit d'approuver l'exécution du budget de l'année passée sous la responsabilité du Président qui dirige notre pays.*

*Je le mets aux voix. Qui est favorable à l'article premier ?...38 pour. Qui est contre ? Une seule voix ?...
18. Merci. Il n'y a pas d'abstention.*

L'article premier est donc adopté.

Article 2

Le président : *Passons au deuxième article. C'est la même procédure d'approbation du budget à travers les chiffres du comptable public.*

Même vote ?...

Ceci relève du comptable public, non pas du Président qui dirige notre pays. Toujours contre ?... Bon, merci bien.

L'article 2 est donc adopté.

Article 3

Le président : *Passons à l'article 3, même vote ?... Bien. Merci.*

Article 4

Le président : *Passons à l'article 4. Monsieur le président.*

M. Édouard Fritch : Oui, président, un certain nombre de questions ont été posées sur... Là, je me réfère aux résultats de fonctionnement 2024 : 208 milliards. Et ma question, elle est donc dans ces dépenses, elle a trait à ces dépenses de fonctionnement. Des questions ont été posées sur les écarts qui sont constatés en matière de programmation et de consommation. Est-ce qu'on peut avoir quelques explications là-dessus ? Parce que... Je crois que tout le monde a regardé son compte administratif, le compte administratif, ce document où, effectivement, sont détaillées les différentes missions par article, par programmation budgétaire : budget primitif, budget modifié, consommation, taux par rapport... Il y a quand même des choses qui sont assez extraordinaires.

Je vous ai posé des questions là-dessus. Est-ce que vous pouvez au moins nous donner quelques explications ?

Je veux bien comprendre que lorsqu'on programme 20 millions de dépenses, qu'à la fin, on en dépense 60, mais... C'est normal ? Parce que nous, ici, à l'assemblée, lorsqu'on vote un budget, on nous dit, voilà, la ligne 6574, c'est 20 millions. À l'exécution, on se rend compte que c'est 50 millions qui ont été dépensés. Est-ce qu'on peut avoir des explications ? Il y a sûrement des explications.

Il y a même dans le budget, ici, des lignes qui n'existent pas, que nous n'avons pas votées, et que vous créez, vous. Zéro au budget primitif, zéro à la modification de budget et vous créez une dépense. Ça existe, ça. J'espère que vous l'avez vu ou alors le document est faux.

Je vous ai cité le cas de la mission 960. Regardez la mission 960, article 674. Enfin, je sais que je suis âgé maintenant, mais quand même, je ne crois pas que je vois mal. C'est du foutage de machin, ce truc-là. Lorsque vous regardez la première colonne « Prévisions primitives » : zéro ; « Prévisions modifiées » : zéro. Lorsque vous regardez « Réalisations – Mandats ou Titres y compris dépenses »... machin : 20 millions. Ça veut dire que l'assemblée voit apparaître une dépense sur laquelle elle n'a pas été consultée. Enfin, logiquement, c'est cela. Maintenant, si vous avez des explications, donnez-les-nous. C'est tout ce qu'on vous demande. Et il y en a un paquet comme ça. Ce n'est pas le seul, Monsieur le ministre. Ce n'est pas le seul.

Le président : Oui, *Madame la sénatrice.*

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci bien, Monsieur le président. À toutes et à tous, bonjour.*

C'est vrai que nous sommes sur le sujet du compte administratif. Pour les férus des chiffres et qui savent aller lire entre les lignes, on a bien compris. Monsieur le ministre, l'exercice du compte administratif entre la prévision de 2024 et le réel qu'on doit arrêter. Et puis, il y a quand même la période entre janvier et juin, dans le prévisionnel de 2026 où une partie des crédits a déjà été expédiée. En fin de compte, on arrête bien le compte administratif de 2024.

Je me permets de rebondir, parce que c'est une discussion générale, et un vote général sur les trois rapports qu'on va voter. Ne serait-ce, j'ai envie un peu de rebondir et alerter quand même la conscience de tout le monde sur la réponse qui a été apportée par le ministre de l'Éducation en termes de la responsabilité de la surveillance des élèves. Ça, ça me perturbe totalement là parce que dix minutes peuvent paraître court, mais peuvent aussi paraître long. *Quid* de la responsabilité pénale ? Parce que *j'ai ris en entendant cela*. Le Pays blinde jusqu'à 10 minutes avant la fin des écoles ; et le reste, démerdez-vous. C'est-à-dire *qu'on délègue la chose aux communes. Et quand les maires vous demandent ici-même le pouvoir d'exercer certaines compétences, vous ne le leur accordez pas*, et le plus merdique, on va donner aux communes. Qu'est-ce que c'est que ça ? Première remarque.

Deuxième remarque, et là je vais m'adresser à mes collègues élus de *des Îles-sous-le-vent, comme Tapati. À nous observer aujourd'hui, c'est un jour très calme*. Tout va bien. *Nous avons fait entendre nos voix dans les rues, et maintenant qu'on a les faits à travers le règlement du budget, nous sommes comme figés*. Et là, je vais rebondir sur le sujet de l'ÉPIC Vanille. Alors là, je ne vais pas me taire aujourd'hui, là. C'est bon, là.

C'est le moment de dire honnêtement à tout le monde et non pas des petites réunions en catimini entre certains dans les bureaux de certains... Que va réellement devenir le personnel de l'ÉPIC Vanille ? Bien, apparemment, il y a de l'argent là, mes amis de *des Îles-sous-le-vent*, il y a de l'argent. Moi, je serais pour aller répondre favorablement à ce que la directrice de l'ÉPIC Vanille a proposé, départ volontaire peut-être, mais pas avec ce qu'elle a demandé. *Car le souci — Tapati, vous connaissez le souci —, c'est que la personne à l'origine des conflits, on ne la retire pas. Finalement, ce sont les petites gens et leur famille qui en pâtissent. Et nous, nous ne disons rien*. Et quand je vois, il y a plein d'excédents là, on a un gros matelas là, Monsieur le ministre des finances. Tu ne veux pas déposer un amendement, ne serait-ce qu'intituler « Personnels ÉPIC Vanille » ? Comme ça, on arrête de blablater.

Je plaide pour la cause de ce personnel. On envoie 200 millions par-ci. On va aller soutenir un prêt *via* la Sofidép par-là. *Mais qu'en est-il de ces petites gens qui, rappelons-le chers amis, ont trimé. Ils ont trimé au service de notre pays*. Le silence, quand même, votre silence m'inquiète.

Dernière intervention. J'écoutais religieusement l'intervention du rapporteur, Monsieur Tematai Le Gayic, qui égrainait, depuis tout à l'heure, toutes les opérations qu'il y a eu, actées dans le compte administratif. De là, où je suis assise, je disais : *Merci au Tapura huiraatira, car toutes ces choses que vous avez citées, elles ont été initiées par l'ancien gouvernement, celles que vous inaugurez ces jours-ci*. Merci. Mais la vraie question — et là, je vais m'adresser au Président, mais ne voyez pas une ombre de malice dans ma question —, depuis le premier conseil des ministres décentralisé qui est très bien, que j'approuve d'ailleurs, il faut aller à la rencontre de nos élus et en particulier dans les archipels, c'est bien ; bien couronnés, bien *nourris*, bien accueilli, top quoi, contrairement à ici. Mais depuis le premier conseil des ministres délocalisé, *dites-nous ?* Vous pouvez me dire dans vos projections ce que vous êtes allés acter ? Parce que de ce qui m'est retourné, moi... Parce que moi aussi, je tourne. Par rapport à ce que nos élus ont demandé, pas le dernier. Pas *au maire de* Uturoa, parce que vous venez juste de revenir pas plus tard qu'hier soir, on ne peut pas acter. Mais, il y a eu quand même des opérations que nos *tāvana* par les précédentes tournées ministérielles vous ont demandé, et parfois qui nous demandent, nous, les élus aussi bien de la majorité de l'opposition... *Dites-nous donc ? Consultez le budget, puisque nous en avons fait la requête que Président*. Vous pouvez un peu me citer les programmations que

certaines de nos *maires* vous avaient demandées il y a un an peut-être pour certains ? *Je pose seulement la question.* À moins qu'il *faille encore attendre* au prochain budget. *Si tu n'as pas de réponse, pas de souci.* Parce que comme nous sommes sur le budget, je profite de l'occasion de poser des questions.

Mais pour en revenir à mon sujet d'aujourd'hui, c'est bien, j'ai envie d'entendre une version qui tient plus la route de la situation du personnel de l'ÉPIC Vanille. Merci.

Le président : Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais on a cité mon nom à deux reprises. Étonnant, on aurait dit que j'ai moi-même créé cet établissement. Le problème que nous examinons ne date pas d'aujourd'hui, il dure depuis plus de vingt ans. Pensez-vous qu'une maladie installée depuis si longtemps se guérisse en deux petites années ? Oui, on peut s'en remettre, mais certains se feraient incarcérer. Les difficultés sont multiples : politiques, financières, détournements d'argent, questions de personnel... Depuis quand ? Cela a pris deux années entières de désherbage et de corrections patientes, il faudrait peut-être même des mesures très conséquentes pour que l'établissement reprenne vie.*

Ces personnes... Saluons cette dame et son fils, derrière, venus de Raiatea. Monsieur travaille à l'ÉPIC Vanille de Raiatea. Ils sont nombreux dans cette situation, il n'est pas seul, oh que non ! Certains tiennent encore, d'autres ont déjà quitté le navire.

Ne croyez pas que nous soyons sans solution. Je ne veux pas parler dans la précipitation, je souhaite que le travail soit bien fait en toute transparence, qu'il nous reste ou non des moyens financiers. Je n'ai pas assisté à la commission, c'est aujourd'hui seulement que j'ai découvert ce dossier budgétaire. J'ai évoqué ce matin les deux couronnes dont Dieu a couronné les hommes. Je demande donc au gouvernement de penser à ce qui conviendrait pour notre peuple dans l'objectif de l'élever. Prenons soin de lui pour que demain, personne ne reste encore sur le seuil de la misère.

Je m'adresse à cette mère et à son enfant : nous avons parlé de votre cas ce matin, et nous continuerons. Si notre budget le permet, nous mettrons les moyens qu'il faut pour régler ce problème dès demain matin.

Moi, qui vous parle, suis aussi agriculteur. Voilà pourquoi je ne souhaite pas — comme je ne cesse de le dire et l'ai souvent répété — que l'on traite les problèmes de ce pays avec des arrière-pensées politiciennes. C'est par amour pour notre peuple que nous le servons ; que l'amour, non l'argent ni la politique, guide nos actes. J'ai confiance que nous viendrons à bout des difficultés de cet établissement, même si le temps nous manque aujourd'hui pour en débattre à fond tant la question est complexe. Examinons-la ; tels sont, simplement, mes sentiments sur notre établissement.

Merci.

Le président : *Bon. Merci bien.*

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Madame et Messieurs les ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse.

Alors, je trouve très intéressant aujourd'hui qu'on étudie le compte administratif du pays, parce qu'il est vrai que le compte administratif 2023 ne pouvait pas trop évaluer les politiques publiques que vous avez mises en œuvre, puisque la moitié de l'année était gérée par le gouvernement Édouard Fritch. Mais aujourd'hui, on a une année complète, finalement, d'évaluation aussi de vos politiques publiques, des orientations que vous avez souhaitées mettre en œuvre. Donc j'entends les remarques et je voudrais

quand même dire qu'à chaque fois qu'il y a une question, on dit souvent, oui, mais ça faisait partie d'avant, ça existait déjà avant.

Moi, ce que je constate, c'est qu'on est à mi-mandat aujourd'hui, deux ans et demi. Deux ans et demi où vous gouvernez, donc est-ce que ces constats-là ont été pris en compte ? Je parle de l'ÉPIC Vanille. Aujourd'hui, c'est fatigant d'entendre toujours : Oui, mais c'était là avant. Mais en deux ans et demi, est-ce que vous avez pu redresser la barre ou quel est le choix que vous avez décidé ensemble pour différents établissements publics.

Moi, c'est dommage que Monsieur le ministre de la Santé ne soit pas là, parce que j'ai plusieurs questions sur votre politique publique sanitaire. Aujourd'hui, vous avez mis en place des nouveaux dispositifs, et à la lecture du compte administratif, je souhaitais quand même... j'ai quand même quelques questions. Et si je me base uniquement sur la politique publique sanitaire, donc je vais voir ça dans un ensemble, finalement. Par exemple, on voit bien qu'aujourd'hui, et je crois qu'au niveau de la fiscalité, au niveau des textes qui nous arrivent, la politique publique sanitaire doit être une politique prioritaire pour le pays. Notre population est malade, ça nous coûte énormément d'argent. Donc, qu'est-ce qu'on prévoit en matière de prévention ?

Je dirais que vous avez mis en place ce qu'on appelle le dispositif « École en santé » et le dispositif « Commune en santé », mais on voit bien qu'en 2024, ça n'a pas décollé. Au niveau des écoles, quelques écoles, un faible nombre d'écoles et de CJA ont adhéré, mais par contre, on constate aussi qu'il y a des non-renouvellements. Alors, est-ce un manque d'accompagnement ? Comment espérez-vous recadrer et promouvoir ce dispositif « École en santé » ? Pareil, le dispositif « Commune en santé », si on se tient aux chiffres annoncés en compte administratif, une seule commune a été labellisée en 2024, et pour 2025, il y en a une en phase d'être labellisée. Et on voit qu'il y a aujourd'hui des freins à cette labellisation. Là aussi, je voudrais savoir — pourtant, c'est important —, je voudrais savoir quels sont les moyens que vous allez mettre en œuvre.

On doit sensibiliser notre population à une meilleure hygiène de vie, à une pratique d'activité sportive et là, on se repose sur les écoles, sur les communes. On va bientôt voir les guides sanitaires arpenter nos quartiers, mais on sent déjà depuis un an que ça a du mal à démarrer. Et ça se voit d'autant plus si on regarde le fonds de la prévention sociale et sanitaire, on est sur le thème de la lutte contre le surpoids qu'à 56 % des dépenses engagées. Et pourtant, là, ce n'est pas un problème financier, puisque les crédits sont là, mais est-ce qu'il n'y a pas un manque de détails sur le programme sanitaire, sur de la communication, sur comment rendre éligibles les associations ? Je vous en parle parce qu'aujourd'hui, c'est vraiment une question qu'on doit se poser, puisque ça coûte quand même énormément d'argent et surtout au côté santé, on voit qu'il y a énormément de manque.

Je reviens sur la formation. Le CFPA, en 2024, a pourtant mis en place des demandes de formation dans le secteur sanitaire et ce sont des demandes qui n'ont pas abouti. Alors, en 2025, là, on est à six mois, on a pratiquement écoulé la moitié de l'année 2025. Est-ce que le ministre peut nous dire, à part les guides sanitaires, c'est bien, il y a eu l'ouverture, la réouverture de l'école des infirmiers, on continue à manquer de personnel, tant au niveau social que sanitaire. Qu'avez-vous prévu pour redresser ces chiffres ?

Voilà, je vais m'arrêter là pour le côté sanitaire, et puis après, je reviendrai sur le domaine social avec Madame la vice-présidente.

Le président : *Bien, le gouvernement peut apporter une réponse...*

M. Moetai Brotherson : Le ministre de la santé est en train d'arriver, il pourra vous répondre lui-même.

Le président : Tepua ?

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Oui, merci, Monsieur le président de l'assemblée, de me donner la parole. Monsieur le Président du gouvernement, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Messieurs les ministres, mes chers collègues, chers amis du public, chers collaborateurs et chers amis internautes, je salue également particulièrement Madame la sénatrice qui est sortie, Madame la députée, et évidemment notre président-*fondateur* également, qui est parmi nous aujourd'hui.

Moi, je voulais revenir sur l'ÉPIC Vanille. C'est vrai que j'entends parler qu'on fait de la politique, etc. Moi, je n'ai pas envie de faire de politique sur ce sujet. Je n'ai aucun intérêt à en faire, sur ce sujet-là, en tout cas. Je veux parler d'humanité, moi. Je veux parler d'hommes et de femmes qui travaillent au sein de cette ÉPIC Vanille.

Effectivement, bon, il y a certainement des reproches à faire sur cet établissement. Aujourd'hui, c'est vous qui êtes au pouvoir. Il y a un constat qui a été fait. Vous allez prendre des décisions ou vous les avez peut-être déjà prises. En tout cas, nous, on n'est pas au courant de ce que vous avez décidé de faire pour cette ÉPIC Vanille ; on entend des bribes par-ci, par-là. Tout ce qu'on a compris, c'est que vous avez effectivement décidé de dégraisser le mammoth et de proposer, finalement, un plan de départ volontaire. C'est ce qui apparaît.

Dans ce plan de départ volontaire, effectivement, qu'est-ce que ça veut dire ? Vous incitez des personnes qui, aujourd'hui, travaillent à l'ÉPIC Vanille, parfois, pour certaines, depuis plus de 20 ans, vous leur dites : Écoutez, on vous propose aujourd'hui de partir, et pour partir, on va vous donner une somme d'argent. Or, lorsqu'on propose à des gens, effectivement, de partir, on veut les aider à pouvoir se réinsérer, parce que ces personnes qui partent, je ne sais pas si on a fait la moyenne d'âge de l'ÉPIC Vanille, mais il y en a, effectivement, qui ont peut-être que 45 ans, 48 ans. Retrouver un emploi, à ces âges-là, on le sait très bien, ce n'est pas évident. Et en ayant effectivement une spécialisation comme ils ont, ils n'ont pas beaucoup de choix, peut-être si ce n'est que celui de se mettre à leur compte et puis de travailler toujours dans le même domaine. Mais pour ça, effectivement, il leur faut des moyens pour pouvoir partir.

Si j'ai bien compris les différentes discussions qu'on a pu avoir avec Doris et Mihamana qui sont présentes ici aujourd'hui, qui nous a alertés et elle a raison, parce qu'on n'était pas forcément au courant de grand-chose et ici, c'est l'endroit où on peut avoir des réponses, donc on pose des questions. *A priori*, ce que le gouvernement a proposé, c'est 30 % du salaire mensuel par année d'ancienneté, plus un mois de préavis. Eux, évidemment c'était inacceptable parce que, si on prend un exemple qui nous a été donné, ça représente pour certains 1,7 million, et pour certains qui ont plus de 20 ans d'ancienneté. Je précise, ce n'est pas des gens qui n'ont que deux ans d'ancienneté, là, qui ont 20 ans d'ancienneté et qui sont ces petites mains que Tapatī citait tout à l'heure, qui ne sont pas les cadres, qui sont les petites mains et ils sont nombreux. Ça leur fait 1,7 million pour partir. Comment on peut se réinsérer ou relancer une activité avec 1,7 million ?

Donc, si j'ai bien compris également la suite de l'affaire, eux avaient demandé un mois et demi par année d'ancienneté. Notre Président apparemment leur a dit : « Écoutez, trouver quand même une proposition médiane entre les deux. » Aujourd'hui, il y aurait une proposition à 80 % du salaire par année d'ancienneté et avec un renoncement au mois de préavis. Ce qui fait que pour cette même personne qui aurait touché 1,5 million, 1,7 million, elle se retrouve à toucher 3,8 millions net. Même 3,8 millions, j'ai envie de dire, ce n'est déjà pas non plus suffisant pour se réinsérer et créer quelque chose à 47 ans, 48 ans. Donc effectivement, aujourd'hui, ce qui nous soucie, c'est déjà de savoir quel est votre plan, effectivement, pour l'ÉPIC Vanille. Mais au-delà de ça, c'est la situation humaine de ces personnes-là, qui sont aujourd'hui dans l'incertitude et qui sont au pied du mur parce qu'on leur demande d'opter avant le 30 juin. Le lendemain du 29 juin, lundi, on leur demande d'opter. Et s'ils n'optent pas là, *a priori* la somme diminue. Parce que moi, la première question que j'ai posée, c'est finalement combien ça allait nous coûter si on acceptait les fameux 80 % qu'ils vous demandent ? D'après les chiffres que j'ai eus, on me parle d'une somme de 46 millions. Est-ce qu'on ne peut pas trouver 46 millions ?

Je n'ai pas pu m'empêcher de faire le corollaire avec *Air Tahiti Nui*. Combien ça nous a coûté ce qu'on a accepté de lâcher pour revaloriser le personnel d'*Air Tahiti Nui* ? Alors j'avais un doute, j'avais pensé 500 millions mais peut-être je me suis trompée, mais c'est au moins 300 millions. À moins que ce soit vraiment 500 millions, mais en tout cas il me semble que c'est ce qu'on nous avait dit en commission, entre 200 et 300 millions par an. Aujourd'hui, on nous parle simplement à peu près de 46 millions, une fois, *one shot*, pour leur permettre d'avoir cette somme et de se réinsérer. Donc, en fait, moi aujourd'hui, c'est pour ça que j'interviens, je ne fais pas de politique là-dessus, je pense à des hommes et des femmes qui demain n'auront plus de travail. Et je vais citer un événement qui avait été malheureux à l'époque. Les années 2000, c'était Heiva Nui où là il y avait eu aussi un départ à la retraite. Y en avait beaucoup justement qui n'ont pas pu se réinsérer parce qu'effectivement à l'époque, ils n'avaient pas eu ce qu'il fallait pour le faire. Donc aujourd'hui, est-ce qu'on peut — bon, ce sont des questions, certainement que Monsieur le Président est en réflexion, etc., mais nous sommes là aussi pour ça, pour plaider. Et au-delà de regarder dans le passé, c'est de regarder l'avenir et de regarder justement le côté humain avant tout.

Voilà. Ça, c'est mon intervention sur les pics. Je vais m'arrêter là parce que peut-être le Président va répondre. Mais, Monsieur le président de l'assemblée, j'aurai ensuite d'autres questions que je souhaiterais poser dans le cadre de l'article 4. Merci.

Le président : *Monsieur le Président.*

M. Moetai Brotherson : *Je vous remercie pour ces questions concernant notre établissement de l'ÉPIC vanille.*

L'ÉPIC Vanille, c'est un établissement qui a été créé en 2003, de mémoire, et qui n'a pas atteint les objectifs qui lui ont été assignés. Tout gouvernement confondu.

La Chambre territoriale des comptes a rendu un rapport cinglant sur cet établissement en préconisant sa fermeture pure et simple. Nous ne sommes pas allés dans ce sens-là, nous n'avons pas voulu fermer l'ÉPIC Vanille. En revanche, un recentrage des missions de cet établissement était nécessaire. Et c'est ce qui a été enclenché avec une redistribution des missions. Par exemple, toute la mission de laboratoire contrôle des lianes va se retrouver transférée à la DAG. Je parle sous contrôle de notre ministre. Les missions de formation seront assurées par le CFPPA dont c'est la fonction. Et certaines missions sur les équipements vont être transférées à la CAPL. Donc ça, c'est ce qui va advenir de l'ÉPIC Vanille : donc pas de fermeture, un recentrage sur les missions, une ouverture sur de nouvelles possibilités de planter de la vanille au sein de l'ÉPIC, sans concurrencer nos vaniculteurs et nos préparateurs puisque l'ÉPIC se concentrera sur l'extraction d'essence à partir de gousses de vanille mûres et non préparées. Donc c'est de nouveaux marchés qui seront ouverts à l'ÉPIC version 2.0.

Dans ce cadre-là, dans le cadre de ce recentrage des missions, effectivement une proposition de réduction de la masse salariale a été envisagée, a été discutée au sein du conseil d'administration de l'ÉPIC, et un plan de départ volontaire a été proposé : 22 personnes se sont manifestées par rapport à ce plan de départ volontaire. Et nous avons reçu avec le ministre il y a quelques semaines les délégués du personnel qui sont venus nous faire part de leur désarroi par rapport à la proposition qui a été actée par le Conseil d'administration de l'ÉPIC, dont les conditions énoncées par Tepuaraurii.

La première proposition, effectivement, induisait un surcoût à peu près de 100 millions. Par rapport à ça, moi, ce que je leur ai répondu, c'est que les discussions qu'on a pu avoir au sein de cet hémicycle et au sein de la majorité n'allaient pas dans le sens de donner encore plus d'argent à l'EVT et que donc ça allait être difficile d'accepter un surcoût de 100 millions, d'où la proposition de discuter avec leur direction et d'essayer de trouver une proposition médiane. C'est ce qu'ils ont fait — il faut les féliciter pour ça — et ils sont revenus vers nous il y a une semaine en nous disant qu'on a effectivement trouvé une solution qui induit un surcoût. Alors je ne sais plus si c'est 46 ou 48, mais c'est dans ces eaux-là.

Ce qu'il faut savoir, c'est que la proposition qui est aujourd'hui sur la table, celle qui a été actée par le conseil d'administration de l'ÉPIC, c'est une solution qui peut être mise en œuvre par l'ÉPIC dans sa

configuration actuelle, puisque ce sont des fonds dont l'ÉPIC dispose, qui sont dans les caisses de l'établissement. Donc, dès lors qu'on veut donner plus que ça, eh bien il faut donner plus d'argent à l'ÉPIC, pour qu'il puisse ensuite venir changer les conditions de ce plan de départ volontaire, parce que l'ÉPIC n'a pas plus d'argent à consacrer à ce plan de départ volontaire aujourd'hui dans ses caisses. Donc la direction et le conseil d'administration de l'ÉPIC ne pouvaient pas s'engager au-delà des disponibilités réelles de l'établissement. C'est pour ça que nous avons conseillé aux délégués syndicaux que nous avons rencontrés de venir à votre rencontre pour vous convaincre de voter un tel abondement s'il devait être mis sur la table. C'est la situation dans laquelle on est aujourd'hui. Voilà.

Le président : Bien. En attendant que le ministre de la santé arrive...

M. Moetai Brotherson : Juste peut-être une petite réponse sur une question qui a été posée par le président Fritch sur la 96006 « Subvention exceptionnelle » à hauteur de 20 millions, ça semble vous émouvoir. Peut-être juste rafraîchir votre mémoire, c'est quelque chose qu'on a voté ici pour venir aider Mayotte et le Vanuatu. C'est ça.

Le président : *Merci.*

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : En attendant que le ministre de la santé arrive, j'ai des questions sur la vie sociale, et notamment sur la protection de l'enfance — nous avons vécu un drame il n'y a pas si longtemps. Et si je reprends les données du compte administratif, il est annoncé qu'un programme fait état de la création d'une équipe de travailleurs sociaux dédiée au suivi des mineurs, placées auprès des accueillants familiaux, pour un montant de fonctionnement de 12 millions. Alors, peut-être que j'ai loupé la communication sur ce sujet, Madame la vice-présidente, cette cellule a-t-elle bien été créée en 2024 et quel est son bilan d'action en matière de suivi individualisé des enfants placés ?

Même question sur les camps familiaux que vous avez organisés en 2024. Évidemment, c'est pour renforcer l'accompagnement des familles et promouvoir des dynamiques éducatives positives. Donc il y en a eu deux à Moorea, il me semble, une à Huahine, et je ne sais pas si vous avez réalisé Raiatea. Mais en tous les cas, elles étaient programmées. Quel bilan en tirez-vous et quel a été le coût de ces opérations-là ?

Et une autre question, c'est sur le programme d'action vie sociale visant à assurer une prise en charge réactive de la protection de l'enfance au sein de la DSFE. On le sait, ce programme se décline en trois actions : vous avez la Journée des droits de l'enfant et la Journée de la famille et des parents organisées chaque année pour un montant de 8 millions. Ensuite, vous avez aussi la poursuite des études menées par la Maison des sciences de l'homme pour un montant de 8 millions. Et puis des actions relatives à l'appel à projets pour la mise en place d'actions de prévention spécialisées qui a un montant de 6 millions. Donc, voilà. Ce que je voudrais savoir, c'est que ces programmations, finalement, quel bilan tirez-vous ? Et avoir un peu votre ressenti. Voilà.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci bien,* Madame la députée, pour votre question. En tous les cas, ce sont des questions pertinentes par rapport au projet que nous avons.

Alors, par rapport à la protection de l'enfance, il est vrai qu'on avait prévu une formation pour les accueillants familiaux, que nous allons d'ailleurs continuer cette année, puisque nous avons voté aussi en collectif un budget d'environ 50 millions pour pouvoir accompagner encore plus les accueillants familiaux, ce qui avait été prévu avant le drame que nous avons vécu. Cependant, vous m'interpellez sur le fait de savoir comment est-ce que les suivis sont menés actuellement. Alors nous avons aussi travaillé sur les postes puisque j'avais annoncé que je voulais attribuer des postes supplémentaires et nous les avons donc transformés au niveau de nos postes vacants. Donc j'ai travaillé avec la ministre de l'emploi et nous allons les proposer lors du prochain collectif. Pour les suivis, il faut savoir que là, nous avons prévu des regroupements, des familles d'accueil, des accueillants familiaux et des familles tierces,

personnes de confiance. Comme vous savez, nous avons à peu près 882 enfants à placer. Et c'est vrai que quelques enfants étaient placés dans des centres dédiés, dans des familles d'accueil, et cependant nous faisons appel aussi aux tierces personnes de confiance. Depuis le drame nous avons effectué des identifications justement de famille puisque lors des prochains camps de famille, nous allons prendre des familles justement d'accueil, surtout celles qui rencontrent beaucoup de difficultés puisqu'il faut aussi les accompagner.

Deuxième chose, ce samedi 28, nous allons réunir aussi les familles d'accueil, les familles tierces, personnes de confiance. D'ailleurs, je vous invite à venir participer ce samedi 28 à ce regroupement, puisque je vous en avais parlé la dernière fois, où nous regrouperons environ 500 personnes, des familles diverses, surtout les familles d'accueil, les accueillants familiaux, pour leur donner un moment aussi de rassemblement pour pouvoir discuter avec eux, et surtout pour pouvoir les aider dans leurs tâches de chaque jour. Nous serons aidés par le collectif Stop à la violence, dont vous savez que les fondateurs sont Monsieur Steve Hamblin et Madame Terrainui Hamblin. En fait, c'est leur groupe qui va animer toute la journée, parce que depuis un an nous travaillons avec ce collectif justement pour mettre en place nos actions ; même pour les camps de famille parce que, comme je vous l'avais dit, il faut travailler avec les confessions religieuses et les familles.

Vous me demandiez quel est le bilan de ces camps de famille. D'abord, ce sont des familles qui sont identifiées par nos travailleurs sociaux. Parce qu'il ne faut pas oublier aussi que mon objectif était aussi de valoriser le travail des travailleurs sociaux puisque, vous le savez, on dit qu'il y a un manque de motivation et surtout lors des suivis de ces familles en difficulté, ce n'est pas très facile. Donc lors de ces camps de familles, vous avez aussi les travailleurs sociaux qui viennent participer, qui sont responsables des familles, donc des ateliers sur la parentalité puisque nous savons que de plus en plus les parents sont jeunes, et puis des ateliers aussi culturels, des ateliers aussi sur la gestion d'un budget, aussi comment gérer un logement, parce que ça aussi c'est important puisqu'on a identifié aussi des problématiques. Et vous avez aussi cette rencontre avec d'autres familles. Par exemple, quand ils étaient à Moorea, c'est comme à Huahine. À Raivavae, c'était cette année. Mais on avait aussi un camp de famille à Raiatea., à savoir que ce qui est important pour nous, c'est cette rencontre aussi avec les familles des îles, cette immersion aussi dans des familles au niveau des îles. C'est ce qui s'est passé à Raiatea et à Moorea parce que c'est important pour toutes ces familles, et Huahine. Et en fait, il y a même eu un système de parrainage de familles de Huahine vers les familles de Papeete. Et ce qu'il faut savoir, c'est l'accompagnement qui se met en place. Donc je me fais aider aussi par le collectif Stop à la violence, puisque nous avons prévu des week-ends aussi de formation pour les couples et les enfants, puisque c'est important.

Voilà un peu toutes les actions que j'ai pu mettre en place. Il faut savoir que nous sommes aidés, que les dépenses n'apparaissent pas forcément au niveau de notre budget d'aujourd'hui, notre compte administratif, puisque nous dépendons aussi des budgets de la CPS puisque nous sommes aidés au niveau de la DSFE. Voilà un peu si j'ai répondu à votre question.

Concernant les budgets attribués à la Maison de l'homme, ça a été une étude que j'ai mise en place sur les assises de la vieillesse, donc il y a eu une étude préliminaire. Ensuite les étudiants qui ont été sollicités, voire les professeurs qui nous ont aidés pour cette étude, ont mené les assises sur la vieillesse. C'était dans la suite logique, donc ça a été cette année. Mais l'étude a été mise en place dès ma prise de fonctions, les études sur la vieillesse. Et puis, pour les autres, excusez-moi, je n'ai pas retenu le dernier point, c'était sur... ? Parce que j'ai pris le programme... Sur la Maison de l'homme, j'ai répondu. C'est le dernier. Excusez-moi, Madame la députée.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui. En fin de compte, je vais juste reprendre, Monsieur le président, la cellule qui a été prévue d'être créée en 2024 pour accompagner les mineurs placés, elle a été créée ou pas ? Il y avait un budget de 12 millions de prévus. Oui, elle a été créée

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Oui, elle a été créée au sein de la DSFE.

M^{me} Nicole Sanquer : Et je vous avais demandé aussi le coût des camps familiaux, quand vous les déplacez. Même le séminaire que vous faites samedi, il y a quand même 500 familles — merci pour l'invitation. Est-ce que ce sont des coûts importants ? C'est vous qui prenez en charge la CPS ? Donc les camps familiaux, pour pouvoir avoir une idée un peu de ce que ça représente.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Pour les camps familiaux, les quatre camps familiaux que nous avons faits en 2024, parce qu'on a tout globalisé avec 2025, tout ce que nous avons fait, nous sommes à environ 68 millions. Mais, comme je vous le disais tantôt, ce sont des fonds qui nous sont reversés de la CPS vers la DSFE directement. Vous ne verrez pas directement dans le compte administratif. C'est juste mes précisions.

Maintenant, pour samedi, c'est un événement qui a été mis en place par mon ministère et bien sûr avec le soutien de la DSFE. Ce qu'il faut savoir, la formation est gratuite. La prise en charge que nous faisons, c'est la prise en charge des transports et la prise en charge de la nourriture, aussi bien pour le matin que pour le midi. Voilà un peu les dépenses que nous avons. Merci.

Le président : Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci bien, Monsieur le président.*

Contrairement à ce que j'ai pu écouter venant de la part de mon collègue Tapati, je remercierai le président au moins d'avoir répondu clairement. Parce qu'entre les radios cocotiers, les on-dit de *des autres* et de machin, je profite, je ne suis pas l'élue qui subit les *lobbyings* un peu de X, Y, Z. J'ai ma légitimité ici et c'est ici que je dois poser des questions et je préfère entendre les réponses d'ici. Parce que certains interprètent à leur manière aussi et à leur façon. Résultat des courses, quand on veut venir poser des questions, ben voilà.

Et quand on me dit qu'il faut arrêter de politiser, enfin, Tapati, *nous ne sommes pas à l'église, nous sommes à l'assemblée, voilà la politique que je porte avec moi.* À un moment donné, il faut arrêter aussi de se *ridiculiser* ici. Donc, merci pour la réponse très claire.

Alors, j'aurais une proposition : puisque nos comptes administratifs dégagent un excédent, un matelas épais — on va dire ça comme ça, n'est-ce pas, Monsieur le ministre des finances, qui se cache derrière ses lunettes — moi, je proposerais un amendement, peut-être dans le collectif qui va suivre tout de suite là, pour faire acter, parce qu'on dit il faut qu'on prenne nos responsabilités parce que si on peut aller aider, ce n'est pas l'ÉPIC qu'on aide, c'est la situation sociale de ceux qui vont arrêter de travailler. On ne peut pas fermer nos yeux. Si on peut aller aider *Air Tahiti Nui*, si on peut aller aider *Air Moana* et tout le reste, pourquoi pas ? C'est quoi 46 millions ? Allez, on va élargir, grossir, 50 millions. Et ce n'est pas au Président que je m'adresse, c'est aux élus parce que c'est nous qui devons voter. Moi, je proposerais pour le personnel de l'ÉPIC Vanille un amendement si on doit tous cosigner dans le collectif qui va arriver. Mais je crois qu'en plein exercice, en plein débat, c'est au ministre peut-être qui aura la légitimité de déposer l'amendement. Je propose. Après, chacun prendra ses responsabilités. Mais je crois à ce sujet-là, *voyons, il ne s'agit pas de faire ici l'inventaire de tous les problèmes.* On est devant un mur, là, aujourd'hui. C'est ce que je propose.

Dernière question, Monsieur le président, et là, Monsieur le ministre, en tant que parlementaires, nous avons été interpellés sur la codification du droit des douanes. Là, on parle des recettes fiscales. Et il semblerait des explications que je lis sur mon mail depuis deux jours, puisqu'il y a une réunion prévue à Paris le 27 juin, c'est demain le 27, on ne peut pas, mais ici —, où ils vont recodifier le code des douanes et on me dit que notre code des douanes PF serait — je dis bien au conditionnel —, serait aussi absorbé dans un texte de droit commun, c'est-à-dire dans le code de droit métropolitain. On parle des recettes fiscales. C'est vrai que la convention entre l'État et le Pays ne serait sur ça, mis à part le personnel, c'est-à-dire le statut des douaniers qui sont des fonctionnaires d'État, qui font office de ceux, les percepteurs de nos recettes fiscales, mais les dix recettes sont reversées dans le budget du territoire. On parle bien des recettes, là. Alors, moi j'ai interrogé mon juriste pour lui dire comment la métropole

peut aller codifier un code des douanes en sachant bien... Enfin, qu'ils codifient chez eux, ce n'est pas mon problème ça, et puis mettre en conformité avec le droit européen, *cela les regarde*. Mais quand on touche à la fiscalité qui est de la compétence de la Polynésie, là, j'ai un problème d'interprétation, d'où la question — je profite de l'occasion *Monsieur le ministre*, quelle est ta position sur les sujets ? Parce qu'il est important pour nous de savoir quelle est la position, parce qu'on ne sait pas ce qui se dit aussi entre les différents services si nous sommes interpellés. Je profite de l'occasion d'être là pour te poser la question.

Voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci.

Pour la bonne continuation de notre séance, je demande à tout le monde de poser leurs questions. Une fois que c'est terminé, on rend la parole, ensuite on clôt le débat et on vient sur le vote. Parce que là, il est une heure déjà bien avancée et il faut qu'on termine. On a encore tous les textes, là, qui nous attendent derrière.

Donc, Tematai.

M. Tematai Le Gayic : *Merci bien, Monsieur le président.*

Je partage en partie votre point de vue. Cependant, à l'écoute de certaines interventions, on constate que les sujets sont survolés, enchaînés les uns après les autres. Or, il y a là un sujet important, mais nous n'avons pas encore eu le temps de l'approfondir correctement. Alors, soit vous poursuivez dans le sens de votre intervention, soit nous suspendons un instant notre ordre du jour, et nous y reviendrons ensemble, plus tard.

Le président : *Concernant le sujet pour lequel vous demandez une suspension de séance, une réunion est prévue demain matin, pilotée par Monsieur le ministre. Dans le cadre de cette réunion, tous les membres de l'assemblée auront la possibilité de se rassembler pour réfléchir ensemble et rechercher une solution. Et ensuite, il conviendra de laisser au gouvernement du pays de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour apporter une réponse concrète au problème que nous soulevons ici, relatif à l'ÉPIC vanille. Comme nous l'avons déjà évoqué, ce n'est pas là le seul enjeu ; d'autres difficultés y sont liées, et devront, elles aussi, être examinées demain matin. Ce sera à vous, membres de la commission en charge des finances du pays, de les aborder de manière approfondie, sous la présidence de Teraiarue, dans le cadre de cette concertation. Voilà.*

Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Merci bien.*

Mon point de vue rejoint ce que vous venez de dire, car selon moi, je suis persuadé que le licenciement des salariés ne constitue pas la meilleure issue. Il existe des alternatives à cette décision. C'est précisément de ces solutions-là qu'il conviendrait de débattre, n'est-ce pas ? C'est pourquoi je souhaite vivement — comme cela a d'ailleurs été souligné ce matin — que cette question soit reportée à la réunion prévue demain matin avec le ministre. Car c'est bien dans ce cadre que nous pourrions engager une discussion de fond.

Voilà. Merci.

Le président : Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui, Monsieur le président, en fait, je crois que la demande de mon collègue Tematai Le Gayic et que je soutiens, c'était peut-être de faire une pause, là, maintenant, et de se donner une heure pour déjeuner et revenir, parce qu'il y a pas mal de questions, je pense, qui vont

revenir. Alors pas forcément sur l'ÉPIC Vanille, on en a beaucoup parlé, mais ça risque de prendre encore du temps et on n'aura pas vite fini. Donc la proposition serait éventuellement de faire la pause maintenant et de revenir peut-être dans une heure, si une heure vous suffit, pour commencer.

Le président : Je soumetts la proposition au vote. Vous voulez qu'on fasse la pause maintenant ?... Très bien.

Donc il est très exactement 12 h 41. Je vous propose qu'on reprenne à 14 heures.

Oui, *Madame la vice-présidente.*

M^{me} Minarii Galenon Taupua : J'ai une humble demande si c'est possible : est-ce que le ministre de la santé peut répondre aux questions de Madame la députée ? Comme ça, on sera au clair pour cet après-midi. Enfin, c'est vous qui décidez. *Merci bien.*

Le président : Très bien. Donc on va demander au ministre de la santé d'apporter les réponses aux questions qui ont été posées.

M. Cédric Mercadal : Par rapport aux questions qui ont été posées, j'ai eu le temps de consulter.

Sur la partie des bilans de « École en santé » et de « Commune en santé » et de la « lutte contre l'obésité », c'est ça ? Après, de manière plus précise, on pourra détailler.

Sur le bilan de « École en santé » et de « Commune en santé », on a eu deux labellisations l'année dernière, ce qui est pour moi insuffisant parce qu'on a vu que l'on était arrivé à un plafond sur la stagnation de la politique de « École et commune en santé », qui est pourtant une politique communautaire et de proximité. Ce qui était gênant, à mon humble avis, et il a fallu trouver les pourquoi. Pourquoi cela stagnait ? Ensuite, des conversations avec les *maires*, les référents *en santé* de chaque commune, les référents associatifs, la vraie difficulté, c'est qu'ils n'avaient pas de petites mains en fin de compte et les moyens pour agir sur le terrain, d'où le projet *arata'i ora (NDT, des éducateurs en santé)*.

Le projet *arata'i ora (NDT, des éducateurs en santé)*, c'est pour donner des petites mains dans les quartiers et les communes pour que cette politique en santé choisie au niveau du contrat communal en santé — parce qu'on est vraiment dans ça et on va le refondre en ce sens, d'ailleurs — soit plus proactif, plus décisif sur ce sens. Et c'est ce qu'a fait Rimatara. Parce que l'on se rend compte que qualitativement, par contre, quand un *maire* est investi et qu'il décide d'être accompagné dans sa démarche, eh bien, cela fonctionne, et la commune de Rimatara l'a vraiment démontré. On l'a accompagné très fortement avec la Direction de la santé. On est intervenu à tous les domaines. Il y a eu un vrai lien qui a été fait, et cela marche. Il faut donc être dans cette perspective et accompagner la démarche de chaque commune.

Par contre, chaque bilan de prévention n'est pas le même à Rimatara, ou à Tubuai, ou alors dans un quartier prioritaire de Papeete. On n'a pas les mêmes dynamiques. On va se rendre compte que l'on a des problématiques d'addiction fortes dans nos quartiers prioritaires, alors qu'à Rimatara, c'était autre chose. Et donc, il faut adapter en fonction de la sensibilité de chaque *maire*, en fin de compte, et de la connaissance de terrain des *maires* pour orienter les politiques de santé.

Trois axes ont donc été posés cette année dans le futur plan de prévention qu'on va vous présenter en fin d'année, qui sont les MNT : la lutte contre l'obésité, parce que le chiffre est trop alarmant aujourd'hui. Le deuxième axe est surtout le cancer et la prévention en cancer. Et le troisième axe, ce sera la lutte contre les addictions. Les 3 axes qui vont être structurels pour les 10 prochaines années sur la prévention. Et on va s'appuyer sur une politique communautaire et d'école et de commune en santé pour développer tout ça.

La deuxième question portait sur l'École en santé qui est un dispositif qui fonctionne bien. Moi, je vous invite à aller voir les CJA et les écoles en santé qui ont été tous visitées. Mais, cela ne tient qu'à la volonté des professeurs, des chefs d'établissement qui portent le projet ensemble. Et là aussi, ils ont besoin de petites mains pour les appuyer dans leur travail. Et c'est pour cela qu'on a résigné la convention l'année dernière. Ronny n'est pas là, mais on a résigné une convention forte avec la DGEE pour aller plus loin en matière de prévention, surtout à l'école. Et la preuve, c'est que dans le dernier projet *ora maita'i* (NDT, *bien vivre*) qui vient d'être sorti, on est en train d'aider systématiquement toutes les associations et les parents d'élèves pour mettre en place des opérations qui seront faites en matière de santé à l'école parce que, quitte à flécher le FPSS, quelque part, sur le sport à l'école ou sur le bien-être à l'école, je pense que c'est la priorité puisque c'est là que nos enfants sont et c'est là qu'on arrivera à changer les choses.

M^{me} Nicole Sanquer : Et j'avais une dernière question et je l'avais posée parce qu'on voit qu'au niveau du CFPA, pour venir renforcer et même pallier le manque d'aides familiaux, d'aides-soignants, le CFPA avait préconisé une formation dans le secteur sanitaire mais, par contre, cela n'avait pas abouti. Pour 2025, cela va être renouvelé ou vous avez décidé d'abandonner ?

M. Cédric Mercadal : La formation qui avait été proposée par le CFPA n'était pas... On avait des problématiques d'infirmiers, d'aides-soignants et d'ASE. Le projet qui était porté par le CFPA était justement l'assistance aux personnes et au mieux vieillir. Ce ne sont pas les mêmes organismes de financement. On était vraiment... Là, nous avons axé, nous, sur la politique de santé, sur la réouverture de l'école d'infirmière et sur l'ouverture des postes d'ASE. À côté de ça, il nous faudra une professionnalisation des accompagnants sanitaires et sociaux pour la politique de vieillissement de notre population. Ça sera nécessaire. Il faudra le faire pour permettre, dans le cadre de cursus courts — et le CFPA est le plus adapté pour cela —, à professionnaliser les gens et à les amener.

On va être encore plus clair sur la perspective que nous avons en matière de formation en sanitaire. Moi, je trouve que l'exemple qui a été fait il y a 20 ans en matière de tourisme est le meilleur exemple qu'on avait, parce que l'on a fait aussi bien de ce qu'il y a au CAP qu'au lycée professionnel, qu'en BTS, qu'à l'Université aujourd'hui, puisqu'on a fait toute la filière sur un même campus, et tout le monde se parle et il y a une vraie évolution de carrière.

Je pense qu'aujourd'hui, ce qui manque à la santé, c'est de faire ce grand parcours de santé, dans la professionnalisation, et c'est en cela qu'on reconstitue le cœur qui sera l'IFSI, l'école sanitaire et sociale. Mais au-delà de cela, il faudra mutualiser avec le ministère de l'éducation — mais on est d'accord là-dessus — un vrai processus. Et c'est une politique de long terme qu'il faudra que tout le monde valide au niveau de cette assemblée pour que l'on ait un vrai cursus en santé sur notre pays, ce qui viendra accompagner le vieillissement et la mauvaise santé de notre population aujourd'hui, mais demain, avec plus de prévention, plus de promotion de la santé, tel que cela avait été fait en 1987. En fin de compte, l'école d'infirmières était constituée et ce n'était pas qu'une école d'infirmières, c'était une école de cadres en santé et autres. Il faut aller dans ce sens-là et que nous avons perdu en 1995, mais il faut le remettre au goût du jour et en faire le tronc commun, parce qu'il y a de bons exemples qui fonctionnaient à l'époque.

Le président : Voilà. *Merci bien.*

Il est 12 heures 48, la séance est suspendue. Elle reprendra à 14 heures.

(Suspendue à 12 heures 48 minutes, la séance est reprise à 14 heures 20 minutes.)

(Présidence de M. Bruno Flores, deuxième vice-président de l'assemblée de la Polynésie française.)

Le président : *Nous reprenons. Nous allons en finir avec la* délibération.

Article 4. *Vous avez épuisé tout ce que vous vouliez dire tout l'heure ? Nous allons passer au votre de l'article 4.*

M^{me} Lana Tetuanui : Président. Oui, au fait, *avant que l'on ne passe au vote* — enfin j'espère que vous avez bien mangé, en tout cas, moi, je suis très en forme cet après-midi. Je vous annonce aussi les couleurs, là — *nous avons posé des questions tout de même. Sauf si les ministres ont décidé de ne pas répondre à nos questions, donc informez-nous-en aussi.* On a posé aussi des questions, surtout sur la codification du code des douanes, *Monsieur le ministre*. Là, je t'interpelle parce que le sujet, quand même, mérite d'avoir la position du Pays, là. On parle des recettes fiscales, là. Voilà, avant de voter président, j'aimerais aussi avoir des réponses.

Ensuite, je veux aussi savoir, *Monsieur le ministre* des finances — là je ne veux pas paraître redondante —, la réponse à ma question sur un éventuel amendement à préparer pour l'ÉPIC Vanille. *On le fait ou on ne le fait pas ? Je voudrais également que l'on me réponde.*

Merci.

Le président : O.K. On passe la parole au gouvernement. *Merci.*

M. Warren Dexter : Oui, Madame la sénatrice.

Sur le code des douanes, et pour bien comprendre déjà, je rappelle que la Douane a deux missions : la mission État, c'est-à-dire tout ce qui est contrôle, blanchiment d'argent, armes, tout ça ; et il y a la mission fiscale, prélever des taxes pour le territoire. Depuis l'année dernière, la Douane a entamé un chantier de modernisation. Pourquoi ? Parce qu'il y a un code des douanes de la Polynésie et cela fait longtemps qu'on ne l'a pas mis à jour, notamment sur la partie État. Je parle de la partie État que l'on n'a pas mis à jour. En plus, au niveau national, il y a un chapitre dédié à la Polynésie qui, lui, est à jour. Et donc, souvent, il y a des contradictions. L'État est donc en train de travailler sur la modernisation de leur code des douanes à eux en France, y compris sur le chapitre 7 dédié à la Polynésie, pour se mettre en conformité avec les directives européennes. Et comme c'est la mission État, tous ces travaux-là, normalement, s'imposent à la Polynésie. Le travail est donc de reprendre ces travaux-là et de les intégrer dans le code des douanes de Polynésie pour qu'il y ait une harmonisation et que ce soit les mêmes dispositions. C'est juste un travail d'actualisation.

Par exemple, je sais qu'ils vont pas mal encadrer tous les pouvoirs d'investigation des douaniers quand ils font les visites domiciliaires, les fouilles corporelles. Cela va être beaucoup plus encadré, apparemment. Je n'ai pas encore eu les retours de leurs travaux, mais c'est ce que j'ai entendu sur ces travaux. Et nous, en apprenant ce travail-là, on a dit qu'il fallait profiter de cette codification pour mettre toutes les dispositions concernant la Polynésie dans ce code, deuxième parti, parce qu'aujourd'hui, si vous allez voir le code des douanes de la Polynésie, il y a très peu de dispositions fiscales. Au fur et à mesure des années, on a sorti des lois fiscales qui intéressaient la Douane mais on ne les a pas intégrées dans le code. L'idée est donc de prendre tout l'existant, toute la fiscalité douanière Polynésie et de profiter de ce travail pour mettre dans le code des douanes, partie compétences Polynésie. Voilà pour ce travail-là. C'est prévu et on espère pouvoir rendre ce travail avant la fin de l'année pour une entrée en application, que ce soit ici ou au niveau national, prévu au 1^{er} mai 2026.

Mais, je suis étonné que tu ais été interpellée là-dessus parce que les douaniers... Pourtant, j'ai beaucoup de contacts là-bas et ils ne m'ont pas interpellé comme quoi ils étaient inquiets ! C'est bizarre.

C'est bon pour cela, sénatrice ?

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, mais ne me fais pas dire ce que je n'ai pas dit ! Je n'ai pas été interpellée par les douaniers ! C'est vraiment le ministère... enfin, en charge... C'est Paris. Nous sommes interpellés en tant que parlementaires. Moi, je réagis en tant qu'élue aussi du pays, en sachant bien que la fiscalité

est de la compétence du pays, d'où ma question. Je n'ai pas été interpellée du tout par les douaniers. C'est vraiment au titre de notre travail parlementaire. Voilà.

M. Warren Dexter : O.K.

Le président : Oui, Tepuaurarii.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Oui, merci, président.

Je voulais juste, voilà, en complément de ce que Madame la sénatrice vient de dire. En fait, le souci, aujourd'hui, et comme tu l'as très bien dit, il y a la partie régaliennne, donc tout ce qui est du ressort de l'État, des compétences de l'État, et la partie fiscale qui est du ressort de la Polynésie française. Le problème, effectivement, avec cette recodification et la question intrinsèque qu'il y a, c'est : est-ce qu'on est associé à cela ? Est-ce que tu fais partie d'un éventuel groupe de travail qui concerne la Polynésie ?

Le souci, effectivement, c'est que dans cette recodification, il ne faudrait pas que, d'une part, il y ait des textes nationaux que l'on doit viser et, d'autre part, des textes locaux qui sont ceux du code des douanes de Polynésie française. Pour faciliter l'action de la douane en Polynésie, il faut que l'ensemble des dispositions, qu'elles soient régaliennes ou fiscales, soit dans le code des douanes de Polynésie française avec une articulation dans le code des douanes de Polynésie française. Pour donner un exemple, parfois, il y a des articles que l'on vise et qui sont applicables avec comme support une délibération qui a été prise. Par exemple, pour la protection de la santé ou pour la protection des espèces, etc., on vise une délibération de l'assemblée de Polynésie. Or, dans le code national, il vise une délibération nationale qui n'est pas forcément la même que la nôtre. Et si nous ne sommes pas associés à ce travail, on va se retrouver, à un moment donné, avec un manque de clarté et puis parfois des choses qui vont s'achopper et qui vont avoir des conséquences plus tard. Parce qu'avant que l'on refasse une codification, il y a des décennies qui vont s'écouler.

C'est là un petit peu le souci et c'est le sens, je pense, de la question de notre sénatrice. Est-ce qu'on est associé ? Est-ce que la Polynésie quand même participe d'une manière ou d'une autre aux travaux ?

Le président : *Monsieur le ministre.*

M. Warren Dexter : O.K. On va faire un point avec les équipes pour suivre de plus près ces travaux. C'est vrai qu'on suit cela de loin. Effectivement, on va suivre ce chantier-là de plus près.

Pour la partie Vanille de Tahiti, si on doit faire un amendement supplémentaire pour financer ce plan de départ, c'est au travers du collectif n° 3. Mais voilà, ce n'est pas maintenant qu'il faut le faire. C'est quand on va travailler sur le collectif n° 3 que l'on pourrait éventuellement mettre un amendement supplémentaire s'il y a une volonté du gouvernement en ce sens.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Monsieur le maire.

M. Benoit Kautai : *Bonjour* tout le monde. *Mesdames et Messieurs les ministres, à toutes et à tous, bonjour.*

Ma question s'adresse bien sûr à la ministre de l'emploi et aux différents ministres concernés par ma question. La question : on m'a informé de plusieurs départs à la retraite concernant les différents services représentés au sein de la circonscription administrative des îles Marquises. Je vous donne déjà une liste : au niveau de la DAG, Direction de l'agriculture, il y a un technicien forestier qui est déjà parti, qui a pris sa retraite, et bientôt le subdivisionnaire de la DAG. Au niveau de la DSFE, pareil. Il y a un départ de la subdivisionnaire du service de la Direction des affaires sociales. Au niveau de la santé, pareillement, le départ de la subdivisionnaire de la santé aux Marquises. Au niveau de l'équipement, la

semaine prochaine, le subdivisionnaire de l'équipement aura terminé sa mission aux Marquises. Et pour terminer, le départ de la subdivisionnaire de la DCA qui prévoit un congé maternité de neuf mois. Est-ce que ces postes-là vont être remplacés, bien sûr, pour une nécessité de service ? Mais ce que je constate, c'est que presque tous les services représentés, les subdivisionnaires vont partir. Et donc, il faut m'expliquer tout ça.

Merci.

Le président : *Merci.*

Tematai.

M. Tematai Le Gayic : *Merci bien, Monsieur le président.*

Avant que l'on aille en pause, je disais que l'on se saisissait de plusieurs sujets. Une requête au président du Tapura huiratira et au vice-président du Tavini huiratira : examinons un point jusqu'au bout avant que l'on ne passe à un autre.

Je me saisis du sujet de notre sénatrice concernant l'ÉPIC Vanille. Le gouvernement, notamment Monsieur le ministre de l'économie, nous dit que si nous voulons déposer un amendement concernant le budget, il se peut qu'à la fin du mois de juillet il y ait peut-être le collectif n°3. Une autre question au ministre de l'agriculture : serait-il possible, puisque lundi sera la date butoir pour que les agents se prononcent sur oui ou non ils acceptent cette décision, de... Ce serait peut-être mieux de repousser la date butoir de lundi afin que l'on puisse réexaminer cela une nouvelle fois. Demain matin, cela sera examiné. Il se peut que dans les prochains jours, cela sera réexaminé encore. Il faut repousser le délai de lundi à une autre date, en attendant la décision du gouvernement.

Le président : O.K.

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, président.

Je voulais interroger Madame la vice-présidente sur les différentes conventions spécifiques qui ont été annoncées en 2024 pour insérer les SDF, et je veux parler notamment : de l'association « Emploi, formation et insertion de Papeete » pour son accompagnement des publics éloignés de l'emploi ; de l'association *Te Torea* pour son programme *Te nati o te Torea* dédié aux sans-domiciles fixes ; du campus des métiers et des qualifications pour son accompagnement des sans-domiciles fixes ; de l'association *Face* dans le cadre de son projet plomberie solidaire. Donc, toutes ces conventions ont été... Enfin, confirmez-moi si toutes ces conventions ont bien été effectives ? Et aujourd'hui, quel a été le coût de toutes ces conventions et le bilan d'insertion au niveau des SDF en 2024 ?

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui, Monsieur le président, bonjour.*

Monsieur le président, je partage l'intervention qui vient d'être faite par Monsieur Tematai. Notre travail est puéril. On avance, on recule. Cela porte un nom. Premier point.

Ensuite, il y a une expression utilisée par la jeunesse qui dit : il faut attraper une poule à la fois et, une fois déplumée, en poursuivre une autre. Ce que l'on fait là, ah, je n'ai jamais vu une assemblée comme celle-ci sauter d'un point à un autre de manière aléatoire.

Prononçons-nous peut-être sur le cas de l'ÉPIC Vanille.

Monsieur le ministre, Tematai vient de poser la question, est-ce que la date butoir du 30 juin ne peut pas être repoussée ? Les agents de l'ÉPIC Vanille nous ont prévenus que, voilà le problème actuellement. C'est ce que...

C'est mon intervention. Prononçons-nous une bonne fois pour toute sur le sujet de l'ÉPIC Vanille. Nous demandons, tout d'abord, à suspendre cette rencontre car plusieurs points n'ont pas été abordés ici. On va donc prendre une décision dans l'urgence pour qu'ensuite, demain, ce ne soit pas la bonne ! La majorité parlait d'une réunion et, demain matin, vous, la direction de l'ÉPIC Vanille serez invités ainsi que les membres de l'assemblée afin d'échanger correctement sur ce sujet demain, plutôt que l'on prenne une décision aujourd'hui et que, demain, celle-ci ne soit pas maintenue. Voilà. Ce serait bien que l'on se prononce d'abord avant de soumettre d'autres demandes. Ce que l'on fait là, ah la la ! Ce point-ci n'est même pas encore réglé qu'il faut déjà sauter sur un autre point.

La réunion de demain n'est pas réservée qu'à la majorité. Ce serait bien que l'on soit tous ensemble pour réfléchir au cas de l'ÉPIC Vanille.

Voilà. Merci.

M^{me} Lana Tetuanui : Je viens de vous dire que je suis très en forme cet après-midi.

Monsieur Tapati, lorsque vous dites que vous avez l'impression que nos travaux sont puérils et que l'on avance tout en reculant, vous auriez pu, vous qui êtes la majorité aujourd'hui, accorder vos violons déjà ! C'est cela qui est puéril ! Certains jouent telle note, d'autres jouent telle note, et aujourd'hui, le son est totalement différent ! Réglez déjà vos affaires entre vous de sorte à ce que l'on n'ait pas à venir ici aujourd'hui pour mener des travaux puérils !

Et lorsque l'on parle du compte administratif de ce pays, ce n'est pas sous un arbre à pain ou un cocotier à Moorea qu'il faut en parler, mais bien au sein de l'assemblée ! C'est pour cela que nous avons été élus.

Et en plus, le règlement intérieur de notre assemblée, concernant ce sujet, a prévu un examen commun de ces trois textes. D'où les questions qui ont été posées et qui concernent le même sujet, puisque l'on examine le compte administratif de notre pays. Si vous aviez bien fait votre travail, tels des adultes, il n'y aurait pas eu autant de questions posées.

De plus, je partage et remercie Monsieur Tematai pour sa requête. Les agents de l'ÉPIC Vanille, et c'est acté en conseil d'administration de l'ÉPIC, ont jusqu'au 30 juin ! Le 30 juin, c'est quand ? C'est dans deux jours ! Il ne faut pas compter le samedi et le dimanche. Enfin, on n'a rien aussi inventé ! D'où la question aujourd'hui : on fait quoi ?

Parce que, si vous pensez, Monsieur Tapati, que la minorité agit tels des enfants, ces mêmes enfants observent ce que vous faites. Car, d'une part, il y en a qui font ci, et...

Ce que mes oreilles ont bien écouté ce matin fut le discours prononcé par le Président du gouvernement de ce pays ! Son intervention était très claire ce matin. Si nous, la majorité, décidons de soutenir et voulons soutenir, nous ferons un amendement.

Le ministre, lui, disait qu'il fallait attendre le Collectif n°3, mais il ne nous a pas précisé quelle serait la date. Quelle est la date du prochain collectif n° 3, Monsieur le ministre ? Surtout que c'est la date

actée en conseil d'administration qui me perturbe, le 30 ! Qu'est-ce qu'on va aller dire à ces agents-là ? Nous, on n'a aucune réponse puisque vous avez la légitimité aujourd'hui, la majorité aujourd'hui. Tout simplement. *Nous ne menons pas des travaux puérils !*

Et comme *aucune réponse n'a été apportée — sauf celle apportée précédemment par le Président —, j'ai donc, en tant que sénatrice, proposé que si l'on souhaitait soutenir, au vu de nos ressources aujourd'hui, l'on pourrait peut-être amender et apporter un nouveau soutien peut-être. Car, en parler, cela fait deux ans qu'on le fait sans cesse et, au bout du compte, il y aura plus de tensions que de résultats.*

Voilà.

Le président : Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Oui, à entendre ce débat, finalement, je regrette un peu d'avoir parlé de l'ÉPIC Vanille, ce matin. Mais, si on veut trouver une solution, je crois qu'il y a un collectif que l'on examine juste après, juste après ! Donc, si on veut procéder par amendement, cela dépend du ministre.

Le président : Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Non, je voulais juste m'expliquer par rapport à quelque chose. Lorsque je parlais précédemment d'actions puérils, c'est parce que l'on ne finit pas un point que l'on passe déjà à un autre. C'est cela que j'ai voulu soulever précédemment.*

La proposition qui a été faite précédemment est celle que nous partageons tous au sein de la majorité. Par contre, lors des échanges, de nouveaux points mériteraient d'être relevés et c'est ce dont je parlais tout à l'heure avant qu'on aille déjeuner. N'est-ce pas ? Et lorsque nous avons repris, la situation de l'ÉPIC Vanille a encore été soulevée, tout comme celle des agents qui travaillent dans les services du Pays aux Marquises, et d'autres points encore. Nous sommes nous prononcés sur quelque chose ? C'est cela que je soulevais. D'où la demande que j'avais soumise d'en finir peut-être avec le cas de l'ÉPIC et, une fois cela fait, de passer aux points suivants. Maintenant, je ne pense pas qu'en élevant la voix, ce soit mieux.

Le président : Le gouvernement.

Monsieur le ministre.

M. Taivini Teai : Le Président s'est exprimé tout à l'heure par rapport à l'ÉPIC Vanille. On a refait l'historique. Vous savez aussi bien que moi, l'année dernière, nous avons eu deux *examinations* de la part de la DMRA et de la Chambre territoriale des comptes. Aussi bien la DMRA mettait en avant les difficultés de gestion et les missions qui sont exercées par l'EVT, et aussi bien la Chambre territoriale des comptes n'avait qu'une seule recommandation, c'est celle de fermer l'établissement.

À ma demande et à celle du Président, on vous a présenté, l'année dernière, au budget, de voter un budget pour réitérer l'enveloppe financière qui avait été de 2024 au niveau de l'ÉPIC Vanille, mais avec une volonté de restructuration et de métamorphose. Le Président vous a expliqué quelles étaient les missions qui n'allaient plus être dévolues à l'EVT, d'où, justement, un dégrossissement du nombre de personnels. Et à ce titre-là, avec le budget qui nous était proposé, on a proposé un plan de départs volontaires qui, en effet, était limité à 50 millions F CFP par rapport à l'enveloppe financière qui était disponible. Sur les 41 agents de cet établissement, 22 étaient pour ce plan de départs volontaires. Sur les 22 agents, 11 sont actuellement prêts à signer ce plan de départs volontaires qui a été validé par le conseil d'administration de l'EVT. Les autres agents ont demandé, *via* le syndicat, de revoir un peu la copie. Donc, tel qu'il a été exposé, on avait proposé 0,3. Par rapport à l'enveloppe budgétaire, on avait proposé 0,3 mois par année d'ancienneté. Il a été proposé de revoir à la hausse à 1,5, ce qui était quand même important. Cela faisait 198 000 F CFP. Bon, c'est important. Après, c'est également à vous, les élus, à

acter. Le Président a dit qu'il valait mieux voir une solution entre deux. Du coup, on a eu en effet cette proposition à 0,8 mois par année d'ancienneté qui, en effet, nécessite une rallonge financière d'environ 49, 50 millions F CFP par rapport à l'enveloppe financière actuelle. Les débats sont là.

Le débat est là et, en effet, la décision du CA fait que l'on doit mettre en place avec l'enveloppe budgétaire nécessaire que l'on dispose actuellement de 50 millions F CFP jusqu'au 30 juin de ce mois. Sinon, ces 50 millions F CFP vont impacter les salaires des 41 agents. Donc, *de facto*, cela va diminuer l'enveloppe financière du plan de départs volontaires, s'il n'y a pas de rallonge. Mais là, maintenant, ce n'est pas moi, en tant qu'exécutif, qui vais... On n'a pas l'argent ! C'est vous, au niveau de l'assemblée, qui devez acter ou pas ce supplément financier.

(Intervention hors micro et inaudible de Madame Lana Tetuanui)

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui. Alors, merci, Monsieur le ministre de l'agriculture, mais tout ce que vous venez de dire, c'est exactement tout ce qu'on a dit depuis tout à l'heure ! Alors, je suis un peu agacée. Nous, on veut juste une réponse. La question est simple. On propose de faire un amendement. Là, je pense qu'on est tous d'accord de donner 50 millions F CFP. Enfin, je parle sous couvert. Si on est tous d'accord, on dit oui et on fait un amendement. C'est de savoir, est-ce qu'on peut faire l'amendement, là, au collectif 2 ? Et est-ce que... Et la vraie question qu'on attend de votre bouche, c'est que, je l'ai dit tout à l'heure, vous mettez les agents au pied du mur en leur demandant d'opter pour le 30 juin. La question de Monsieur Le Gayic, elle est claire là aussi. Est-ce que vous seriez d'accord pour se donner la sérénité supplémentaire pour opter de pousser ce délai ? Enfin, ce sont des questions claires, auxquelles on veut des questions claires, pas à refaire le monde.

M. Taivini Teai : Pour moi, la discussion, c'est la volonté du Président d'engager ces discussions. C'est pour ça qu'on a retardé, finalement, cette mise en place du plan de départ volontaire. Mais vous savez aussi bien que moi, c'est que si cette décision n'est pas prise là, au 30 juin, ce n'est pas 50, mais c'est un peu plus qu'il faudra remettre dans la balance. Je n'ai pas le chiffrage exact. Excusez-moi. Mais ça sera peut-être 60, 70, parce qu'une partie du budget des 50 millions va être prise pour le salaire de nos agents pour au moins le mois de juillet. Les 22 agents qui sont prêts à acter pour ce plan de départ volontaire.

Le président : Oui, *Monsieur le ministre.*

M. Warren Dexter : Moi, ce que j'avais noté au comité de majorité ce matin, c'est qu'on était parti pour rester dans les enveloppes actuelles. Et encore une fois, il ne s'agit pas de mettre les gens dehors, c'est sur la base du volontariat. Ceux qui ne veulent pas aller, ils ne vont pas. Ceux qui veulent aller, ils vont. Taivini me dit qu'avec ce qui est proposé, c'est déjà 11 personnes qui sont intéressées de partir. Je ne sais pas. Parce que j'ai peur de me précipiter sur ce dossier-là, parce que si on prévoit une indemnité un peu trop, ça va servir de précédent après pour d'autres satellites. Il faut faire attention. Il faut bien réfléchir au juste niveau d'indemnisation, mais sur le principe, techniquement, Nuihau a raison, on pourrait très bien aussi mettre dans le collectif 2 actuellement, ce serait techniquement possible.

M^{me} Lana Tetuanui : Au fait, *Monsieur le ministre*, il y a ce qui se dit en comité de majorité, je respecte, ça reste en interne, ça. Mais ce que vient d'être confirmé par *le ministre* de l'agri, c'est exactement les propos tenus par le Président. C'est dans des paroles publiques. J'ai bien entendu. Ça va dans le sens de ce que *le ministre*... On nous renvoie la responsabilité, nous les élus, aujourd'hui de voter ou pas une rallonge. Je prends au mot ce qui a été dit depuis ce matin. Je ne vais pas venir ici demander ce qui s'est dit en comité de majorité, non. Je ne veux même pas savoir. C'est la parole du Président, confortée, confirmée par le *le ministre* de l'agriculture. Et tu as raison, *Monsieur le ministre* de l'agri, de nous dire : Prenons nos responsabilités. C'est un peu l'appel du pied qu'on fait depuis ce matin. *N'attendez pas,*

Monsieur le ministre des finances, pas dans le collectif n° 3. Il y a un deuxième, juste après, là, dans 15 minutes, là. Parce que nous sommes devant un mur là, et il y a le délai du 30 juin, là, validé en conseil d'administration.

Le président : Tepua.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Je vais essayer de parler à votre place, Monsieur le ministre. Je suis désolée que vous ne maîtrisiez pas quand même les chiffres de votre dossier. Je trouve ça euh... Voilà. Vous nous dites que si jamais on attend un mois, on sera peut-être à 70 millions. Alors moi, je vais vous dire, si c'est là, au 30 juin, c'est 45 millions, 774 000, donc ça fait 46 millions. Si c'est août, ça sera 56 millions. Si c'est septembre, c'est 67 millions. Donc est-ce qu'on ne peut pas au moins, eh bien, je ne sais pas, moi, trouver un délai supplémentaire au lieu de les obliger à opter là, au 30 juin, et leur offrir à tous la même possibilité ? C'est juste ça. Et je suis d'accord, si vous ne voulez pas vous précipiter et tout, mais que tout le monde ait le même jeu et non pas un poker à se dire : Bon, OK, j'accepte de partir maintenant, mais finalement, je ne sais pas forcément combien j'aurai. Au pire, j'aurais ce que j'aurais... Enfin, ce n'est pas clair. C'est juste qu'on demande. Et à un moment donné, c'est de donner une décision. Est-ce que vous êtes d'accord ou pas de repousser ce délai ? Oui ou non. Il n'y a pas 50 solutions. C'est oui ou non. Et puis, est-ce qu'on peut envisager ce collectif ? Effectivement. Alors, un collectif, eh bien, c'est une somme d'argent qui est prévue, c'est tout. Après, vous... On le fait ou on ne le fait pas. Enfin bon, je ne vais pas refaire un cours de finances ici, mais c'est pour avoir un peu plus de visibilité et avoir de la clarté. Parce que là, ça a l'air complètement opaque. Des fois, je me disais, quand je vous regarde, je fais une bulle de bande dessinée avec un grand point d'interrogation parce que j'ai l'impression que vous ne savez pas quoi dire.

Et après, je suis d'accord un petit peu avec la remarque de Tapati, dans le sens où on a l'impression qu'on part dans tous les sens, mais c'était une demande du président de l'assemblée avant qu'il suspende la séance. Il nous a dit : Donnez-nous toutes vos questions et ensuite, on va répondre. Donc c'est ce qu'on essaye de faire, là aussi. Mais bon, c'est vrai que si on peut clôturer la question de l'ÉPIC Vanille, ça nous permettra d'avancer sur les autres questions concernant le premier dossier, hein ? Il nous en reste un petit peu sept derrière. Donc, j'ai un dîner à 19 heures, ce serait bien qu'on ait fini avant. Non... Mais bon, voilà, c'est pour détendre un petit peu.

M. Taivini Teai : Merci, Madame l'élue. Vous savez, depuis le début, c'est à la demande du Président, on est dans la concertation. Donc, s'il y a besoin de repousser au COL 3, on est dans cette concertation. C'est pour ça, qu'en fait, on n'a pas appliqué la décision du conseil d'administration. Sinon, on ne serait pas là en train de discuter de cette rallonge potentielle sur le plan de départ volontaire. Donc, s'il y a besoin de repousser, on y est favorable. Bien entendu, je devrais reconvoquer le conseil d'administration sur cette nouvelle enveloppe financière, *de facto*. Mais on est dans la concertation, on est dans la discussion. C'est ...On y est favorable. Maintenant, c'est, en effet, à vous, les élus, d'acter ou pas ces rallonges.

Le président : C'est bon ? *Plus d'intervention* ? Oui, Madame la vice-présidente.

M^{me} Minarii Galenon-Taupua : Je voudrais répondre aux questions de Madame la députée concernant les dispositifs d'aide d'emploi que nous avons mis en place pour les SDF, voire la réinsertion aussi sociale et professionnelle des SDF, puisque ça concerne plusieurs structures. Donc vous avez Te Torea, vous avez Campus des métiers, vous avez aussi FASS. Alors, je vous propose de vous répondre par écrit, parce que comme c'est dans les associations, c'est elles qui ont les subventions, je ferai aussi un bilan là-dessus.

Juste pour dire que l'évaluation des SDF concernant tous ces dispositifs pour 2024, c'est que nous avons fait une réinsertion d'une quarantaine, de 40 à peu près SDF, une réinsertion professionnelle, et sur ces 40 SDF, nous avons 10 CDI à ce jour. Voilà. C'est ce que je peux faire comme bilan de 2024.

Et vous dire que le jeudi dernier, nous avons fait une maraude avec les services du Pays. Nous avons reçu... Nous avons mis en place aussi, et je voulais remercier la commune de Papeete aussi, qui nous a soutenus dans cette démarche, puisque nous avons pu mettre en place les services de carte d'identité, quand on sait que nos sans domiciles fixes ont beaucoup de problèmes avec les cartes d'identité. Et nous avons accueilli 204 alors que nous avions prévu 150 sans domicile fixe. Ils sont venus, ils étaient 204, donc à venir et à faire tous les ateliers. Nous avons à peu près 32 partenaires ce jour-là. Je voulais remercier les services du Pays et certains services de l'État, services aussi de la commune et surtout les associations, les diverses associations qui sont venues nous soutenir dans cette action qui a été pour nous un succès puisque nous avons reçu 204 sans-abris au lieu de 150. Voilà. Merci beaucoup.

Le président : *Merci. Monsieur le ministre Mercadal ?*

M. Cédric Mercadal : Je voudrais répondre à notre *maire* en ce qui concerne la responsable de la subdivision santé et sa prolongation. En fait, on lui a accordé une prolongation, puisqu'elle arrive à la retraite, et c'est pour ça qu'elle devait partir, on lui a accordé une prolongation d'activité, et elle nous a proposé de former quelqu'un pendant un an pour prendre la relève. Donc, il y a une personne en formation pour prendre sa relève, en parallèle.

M. Taivini Teai : Et puis, moi aussi, *Monsieur le maire*, par rapport aux postes de la Direction de l'agriculture qui sont à Nuku Hiva, donc le départ à la retraite de l'agent forestier et le prochain départ du chef de l'antenne de Nuku Hiva, c'est des départs à la retraite, donc les postes vont être portés à recrutement. On attend, en fait, qu'il y ait des candidatures qui se présentent.

Le président : *Madame la ministre.*

M^{me} Minarii Galenon-Taupua : Idem aussi pour moi, *Monsieur le maire*, concernant la chef de subdivision de la DSFE, puisque lors de ma venue à Nuku Hiva, elle m'a demandé une prolongation, et c'est vrai que j'ai demandé aussi à former deux personnes, surtout des Marquisiennes, parce que le problème que nous avons, c'est d'avoir des personnes d'ici qui viennent aux marquises. Et lorsque je suis venue à Nuku Hiva dernièrement, eh bien, j'ai trouvé deux personnes sur place qui sont d'accord de se faire former par notre chef de la subdivision pour être remplacée, parce qu'elle ne partira qu'en juillet 2026. Voilà. Merci.

Le président : *Monsieur le ministre Orai.*

M. Oraihoomana Teururai : Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du Pays, *à toutes et à tous, bonjour. Monsieur le maire, bonjour.*

Pour la cheffe de la subdivision de la DCA, oui, elle sera remplacée. Elle prendra ses fonctions le 18 juillet, et ce, jusqu'en août 2026, puisque la subdivisionnaire DCA, en plus de son arrêt, en tout cas de son... — comment dirais-je —, son arrêt lié à son état de grossesse, tout à fait, son congé de maternité, elle prendra en outre une petite période pour s'occuper de son enfant en bas âge.

Vous nous questionnez sur les raisons pour lesquelles ces absences. Je ne saurais pas justifier le choix personnel des personnes de pouvoir fonder une famille. Je pense que c'est légitime à un moment donné.

Le président : *Merci. Plus d'intervention ?* Tepua.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : *Merci.*

Je voudrais revenir sur le compte administratif, puisque c'est notre sujet. Le président Fritch, dans son intervention, a effectivement évoqué un delta, souvent, qu'on retrouve dans le document, entre la prévision, que ce soit au budget primitif ou que ce soit au budget modifié, delta qu'on trouve entre ça et la réalisation. Notre président nous a donné un exemple bien choisi, qui était celui des 20 millions d'aides qu'on a attribuées, etc. Mais moi, je vais m'attarder sur d'autres exemples pour lesquels, peut-être, on

pourra avoir des explications. Alors, c'est vrai que, *mea culpa*, je n'ai pas participé à la formation qui a été donnée sur le compte administratif, j'étais retenue par ailleurs. Mais peut-être que cette réponse, je l'aurais eue à ce moment-là. C'est vrai que j'ai du mal à comprendre comment on peut effectivement avoir la colonne avec les prévisions modifiées, donc qui est issue des différents collectifs, avec un montant, et puis, finalement, une réalisation qui est plus élevée, et parfois beaucoup, beaucoup plus élevée.

Je vais donner un exemple concret. Donc, on est au chapitre... Enfin, à la mission — pardon — 962, qui est celle du personnel, où, effectivement, les prévisions au budget primitif étaient de 620 millions ; prévisions modifiées donc par les collectifs à 646 millions. Et puis, donc, on a une réalisation à 4,268 milliards. Et il s'agit, là, du personnel non titulaire. Donc, 600 millions de prévisions, 4 milliards à l'atterrissage. Donc, en taux, ça fait 660 % de taux de réalisations. Donc là-dessus, voilà, j'aurais bien aimé une explication.

Je donne d'autres exemples pour lesquels j'aimerais avoir des explications. Par exemple, là aussi, location dans « Partenariat avec les collectivités », le 613, on passe de 2 620 000 francs de prévisions à 14 586 000 à l'atterrissage, donc 556 % de plus. Je lis bien que c'est écrit, y compris dépenses imprévues et cessions et mobilisations, mais ces deltas si importants, je m'interroge de savoir comment ça se fait qu'on arrive à cet atterrissage-là. *A contrario*, on a aussi parfois « des mauvaises surprises », enfin, des chiffres qui interpellent. Quand, par exemple, à la mission 965 - Développement des ressources propres, et ça va avec l'intervention de notre rapporteur de tout à l'heure, ce sont les aides à caractère économique, donc, concernant les ressources propres – secteur primaire, où là, on a en mission 652, 58 millions de prévisions au budget primitif, et finalement, un atterrissage à 12 millions, soit seulement 21 % de taux de réalisations. Ça conforte l'analyse qui a été faite tout à l'heure et je voulais savoir comment ça se fait que pour cette ligne, on n'a fait que 21 %.

Alors après... Encore un peu plus surprenant, en mission 966 – Économie générale, 6573, numéro de la mission, Subventions aux organismes publics, 135 millions en primitifs, 250 millions en modifiés, et à l'atterrissage, 1,056 million, soit un taux de réalisations de 0,42 %.

Donc là aussi, enfin, moi, c'est des chiffres qui m'ont un petit peu, même beaucoup interpellée lorsque j'ai lu ce document.

Et ensuite, en culture et patrimoine, alors, là, je me réjouis. Dommage, votre ministre n'est pas là. J'aime bien voir des 300 % et des 800 % dans des chapitres, des missions qui sont à soutenir. On a, par exemple, « Divers services extérieurs ». Alors ça, c'est quelque chose qui est quand même assez récurrent dans toutes les missions. On constate que dans les divers services extérieurs, donc là, c'est en 618, on a au début 250 000 francs. Alors, les montants ne sont pas élevés, mais les pourcentages interpellent. Et comme je dis, la répétition de divers services extérieurs dans toutes les missions, c'est récurrent qu'on explose, en fait, les prévisions. On a un atterrissage à 2,094 millions, donc 837 % de taux de réalisations. Et toujours pareil, « Divers - autres services extérieurs dans la même mission, en 628, on a 4,5 millions en prévision et en atterrissage, 38,812 millions, qui n'étaient donc pas ni dans le primitif ni dans les collectifs. Donc ça fait 862 % de taux de réalisations.

Et puis le président Fritch avait également posé la question, en commençant l'intervention, par rapport, effectivement aux transports. Enfin bon, voilà, je ne vais pas vous noyer avec tout ça, mais voilà, ça interpelle, parce que, normalement, quand on vote, on connaît les budgets modifiés, etc. Là, tout à coup, on se retrouve parfois avec des 600 %, des 800 %. Ça n'a rien d'exceptionnel quoi. Ça n'a rien de dépenses imprévues. Donc, c'est pour comprendre... Alors, comme je l'ai dit, je fais déjà un *mea culpa*, si ces choses-là ont été expliquées pendant la formation qui a été donnée sur le compte administratif, je m'en excuse, mais je pense que ça nous fera du bien d'avoir alors une piqûre de rappel. Merci.

Le président : *Merci. Madame la ministre Vannina.*

M^{me} Vannina Crolas : *Mes salutations en cet après-midi.*

Alors, je vais apporter des explications sur les écarts constatés au niveau de la mission 962. Effectivement, on a un écart entre la ligne des agents non titulaires et la ligne des agents permanents. C'est dû, en fait, alors, à un changement de comptabilisation du budget et des dépenses... et des dépenses mandatées. En fait, il y a eu un transfert de la gestion de la masse salariale entre la DBF et la DTI. La DTI a récupéré, dans le courant de l'année 2024, la gestion de la masse salariale. Et en fait, c'est la DBF qui avait estimé le budget de 2024, même si, bon, c'est fait quand même en concertation. Et donc, les agents non titulaires ont été comptabilisés par la DBF uniquement, justement, pour les postes non permanents. Mais dans la comptabilisation, dans le mandatement, la DTI, en fait, a mandaté tous les agents non titulaires, qu'ils soient sur des postes non permanents ou permanents. Donc, c'est l'écart, mais ça se compense entre les lignes, entre la ligne des agents permanents et la ligne des agents non titulaires, il y a une compensation. Et de toute façon, le vote, la masse est votée au niveau de la mission. Donc, tant qu'on a les crédits au niveau de la mission globale, ça ne pose pas de problème. Mais on reste, en fait, dans l'enveloppe. On a vu, on est à 900... attends... à 34,6 milliards en budget modifié pour la mission 962 et en mandat, on est en 34,4 milliards. Donc, on reste dans l'enveloppe de la mission « Personnel ». Est-ce que j'ai répondu ? Voilà, pour la mission 962.

Alors, il y a aussi un écart — pardon —, que président Fritch avait soulevé tout à l'heure pour la mission 967 – Emploi. Effectivement, on a près d'un milliard d'écart entre le montant budgété et le montant réalisé. Alors, c'est dû au décalage, en fait, entre le collectif 3, au moment où on a voté le collectif 3 et le moment où on a réellement mis en exécution le collectif, et également le décalage lié au vote des nouvelles mesures d'aide à l'emploi. Ces nouvelles mesures sont intervenues qu'en novembre, on n'a pas eu le temps de consommer la totalité des crédits qui avaient été votés en collectif n° 3.

Et pour la formation, on a eu également des appels d'offres infructueux qui nous ont fait économiser... Enfin, pas économiser, on n'a pas consommé 93 millions sur les 600 millions qui étaient prévus au budget consacré à la formation en raison d'appels d'offres infructueux pour les marchés de formation.

Le président : *Monsieur le ministre* Warren.

M. Warren Dexter : Je veux juste rappeler que les écarts entre ce qu'il y a dans le compte administratif et ce qui a été... le prévisionnel, c'est normal. Vous allez voir, dans tous les budgets, y compris sur les précédents gouvernements, il y a toujours ça. Après, ce qui est important, c'est qu'effectivement, globalement, on n'a pas le droit de dépenser plus en réalisés que ce qui a été prévu. Et c'est vrai que quand on va regarder les... C'est pour ça, ce n'est pas sur les articles qu'il faut se... — comment on dit ça — se référer, c'est vraiment sur la mission globale. Je rappelle que quand on adopte un budget, c'est bien mission par mission. Là, si vous regardez bien la page du document du compte administratif sur les missions, vous verrez qu'on est tout à fait dans la norme, on est à un taux d'exécution, en tout cas sur la partie fonctionnement, de l'ordre de 80 % en moyenne par mission. Voilà.

Après, c'est vrai que vous avez le droit d'avoir des explications. Je ne dis pas sur les dépassements, quand on voit 600 % sur un article, c'est le droit de chaque élu d'avoir des explications. Ça, c'est normal. Mais je dis, techniquement, ça n'entache pas la crédibilité du budget dans son ensemble.

Le président : *Merci*. Taivini.

M. Taivini Teai : Merci. Donc, Madame l'élue, pour le chapitre 965 – Développement des ressources propres, c'est en effet le même cas que pour *Madame la ministre* Vannina pour le personnel. Initialement, le budget primitif était de 3,4 milliards, pardon. Il a été modifié à 4 milliards en budget modifié. Pour ce qui concerne les mandats, l'utilisation de cette enveloppe financière, elle est de 98... Pardon, attendez, je me trompe de ligne. Elle est de 89 %, d'où, initialement, une demande supplémentaire, parce qu'on était à 104 %. On dépensait plus que ce que l'on avait. Donc, il y a eu, en effet, une rallonge, mais on est à plus de 89 % de taux d'exécution du budget 2024 sur la ligne « Développement des ressources propres ».

Alors, pourquoi on n'est pas à 100 % ? Parce qu'en effet, il y a des contrats de marché qui ont été validés, mais qui n'ont pas pu être réglés à ce moment-là.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Oui, Monsieur le président, ce n'était pas la question. Ma question, c'était, à un moment donné, dans une des lignes, il y a un taux de réalisation à 20 %, je crois, de mémoire... 21% dans les aides économiques. J'interrogeais juste, à quoi ça correspondait ces aides économiques qui n'ont pas été finalement réalisées. Et du coup, j'en profite, parce que si on cherche donc, j'ai bien compris, la fongibilité de ce que notre *ministre* vient de nous expliquer, donc je pense que pour les 50 millions de l'ÉPIC Vanille, eh bien, on pourra peut-être chercher juste dans le budget de l'agriculture et on trouvera assez facilement à enlever quelque part pour mettre là. Enfin, c'est une petite suggestion.

Le président : *Plus d'intervention ? On poursuit ? Passons-nous au vote de notre* article 4 ? Qui sont pour ?... Contre ?... Abstenu... Abstient, *non*. Abstenu, *non* ?... OK. 19 contre.

Article 4, adopté.

Article 5

Le président : On passe à l'article 5. Même vote ?... OK. *Merci*.

Donc, l'ensemble de la délibération est voté. Même vote. *Merci bien*.

On poursuit, délibération. C'est bon ?... C'est bon ?... *On cumule ?... On ne mélange pas les pinceaux, hein ?... Deuxième délibération, hein ?*

Article 1^{er}

Le président : Article 1^{er}. La discussion est ouverte.

Pas de discussion ?... *Plus d'intervention ?... Nous passons au vote*. Pour... Unanimité. OK.

Article 2

Le président : Article 2, même vote ? *Très bien, merci*.

L'ensemble de la délibération... Unanimité. *Merci bien*.

Le président : Troisième délibération.

Article 1^{er}

Le président : Article 1^{er}. Discussion est ouverte... *Plus d'intervention ?...*

Nous passons au vote. Même vote ?... Unanimité. *Merci bien*.

Article 2

Mission 901

Le président : Article 2, Mission 901, *plus d'intervention ?* Adopté ?... Même vote ?... Unanimité.

Mission 903

Le président : Mission 903. *Plus d'intervention ?...* Même vote. *Merci. Poursuivons*.

Mission 904

Le président : Mission 904 – Tourisme. *Plus d'intervention ?* Même vote. *Merci.*

Mission 905

Le président : Mission 905 – Développement des ressources propres. Même vote. OK. *Merci.*

Mission 908

Le président : Mission 908 – Culture et patrimoine. *Madame la sénatrice ?*

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, en fait, tu... Ah. *Je cherchais le Ministre de la culture (NDT, ta'ere en tahitien), pas celui de la lenteur (NDT, tāere en tahitien), mais bien celui de la culture, car c'est à en mourir de rire. J'en riais hier, mais plus maintenant. Je parle de ceux qui ont semé la zizanie. En plus, Nous rentrons dans la période, puisque dans peu de jours, nos adolescents et enfants monteront sur la scène de danse. En plus, il y en... je parle de ceux qui seront spectateurs de la troupe de Raiatea qui fera sa prestation sur Toata.* Et là, c'est presque une injonction que je vais vous dire, à ne rater surtout pas le spectacle, même si c'est Uturoa, c'est Raiatea qui arrive, qui débarque sur Toata. Malheureusement... Malheureusement, bon, il y a des menaces, un peu. Ça me perturbe ça. Ça me perturbe. Surtout c'est dans le sens, s'ils viennent déjà... Alors, déjà, ça coûte cher de venir, alors si on retarde encore, il va falloir encore *qu'avec Sylvana et le reste, nous allions encore vendre des* cartons de cuisses de poulet, *pour servir de nourriture pour* une semaine de plus.

Non mais, je pose la question peut-être sur le temps de la plaisanterie, mais je suis inquiète quand même. Qu'est-ce qu'on peut aller dire à nos artistes ? Je suis tout au plus inquiète aussi parce que nous avons quand même une troupe qui arrive sur Papeete et je ne vous apprends rien qu'en termes de logistique, ça coûte aussi cher ces événements. Président, est-ce que oui ou non, on peut avoir... On peut les rassurer, c'est bon ? *Vont-ils se produire à Toata ?*... Enfin, *c'est une inquiétude.* Je ne vais pas parler pour ceux de Tahiti, ils sont ici, mais je parle pour notre troupe qui arrive, là.

M. Moetai Brotherson : *Oui, merci Madame la sénatrice.* Je ne peux pas parler à la place de ceux qui ont déposé ce préavis. Je leur laisse leurs responsabilités. On les rencontre demain pour leur expliquer que sur les 15 points de revendication qu'il y a dans leur préavis, il y en a 14 qui sont déjà inclus dans le plan de réorganisation des ressources humaines qui a été démarré au mois de décembre. Bon, je ne comprends pas trop pourquoi ils viennent mettre ça dans leur préavis. Enfin bon... Mais après, est-ce qu'ils vont aller au bout ? Est-ce qu'ils vont être suivis ? J'espère que non. J'espère qu'on arrivera demain à leur faire entendre raison, mais te dire plus que ça... Je pourrais t'en dire plus demain en fin d'après-midi. Si tu veux, je t'appelle.

Et c'est quelle soirée qu'il faut aller ? C'est le 12, on me dit c'est le 12.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Vous n'avez qu'à vous occuper de ceux de Moorea.*

Le président : *Merci.*

Même vote pour la mission 908 ?... O.K.

Mission 909

Le président : Mission 909, *Pas d'intervention ?* Même vote. *Merci bien.*

Mission 910

Le président : Mission 910 – « Santé ». *Pas d'intervention ?* Même vote ?... *Merci.*

Mission 911

Mission 911 – « Vie sociale ». Même vote ?... *Merci.*

Mission 914

Le président : Mission 914 – « Réseaux et équipements structurants », *Pas d'intervention ?* Même vote ?

Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Réseaux structurants, j'ai sauté un peu quelques articles, chapitres plutôt. Moi, on m'a bien éduquée aussi : quand il faut dire merci, je sais aussi dire merci. Comme j'ai entendu le rapporteur ce matin, alors je vais remercier le gouvernement pour la marina de Tevaitoa, qui a coûté quand même 360 millions. Parce que, quand vous êtes arrivés, déjà le ministre de l'équipement a commencé à m'agacer parce qu'il commençait à couper un peu les AP de cette marina-là. J'ai dit : « *Vous, vous allez me finir cette marina* ». Pas pour faire plaisir à Lana et Cyril Tetuanui, pas du tout. C'est vraiment dans le cadre pour éviter tous ces mouillages sauvages qui prolifèrent un peu dans nos lagons, et en particulier sur Raiatea. C'est un peu dont l'objectif que *Monsieur le maire* a dû vous expliquer. Alors je vais vous dire merci au moins pour ça.

Et puis profiter — il est où Jordy ? Ah, il n'est pas là. En plus, au moment où on a plus besoin de lui parce qu'il y a de l'argent. Mais vous venez de revenir de Raiatea, Président, vous avez dû faire le tour un peu aussi pas chez *Monsieur le maire d'Uturoa* seulement, même si *Madame le maire* Doris est là, parce que si on parle de Raiatea la sacrée, il y a les trois communes. Non, c'est un peu l'état aussi de la route de ceinture. Je pense qu'il est légitime aussi, il y a des endroits où il faut remettre un peu du goudron, parce qu'il en va de la sécurité qui incombe à la collectivité, à la Polynésie. C'est un peu la demande : en toute modestie, un petit 300 millions peut-être pour la route de ceinture de l'île de Raiatea.

Voilà, merci.

Le président : *Merci*

Madame le maire de Arue.

M^{me} Teura Iriti : *Bonjour à tous en cet après-midi, Monsieur le Président, chers ministres, et nous tous ici présents. Puisque le nom de la commune d'Arue a également été mentionné ce matin, il est tout à fait approprié d'exprimer nos remerciements pour la concrétisation de ce projet de ponton flottant à Arue.*

Le président : *Merci*

M. Moetai Brotherson : *Madame la sénatrice, concernant les routes situées dans votre secteur, il y a tout de même un projet porté par Jordy. Mais il a été malade. On a été trop sollicité par Uturoa, on est K.O tout à fait, on s'est fait griller au soleil. Mais s'il était là, il pourrait t'expliquer. En fait, il a un grand projet qui inclut des pistes cyclables également, parce que c'est un grand fan de mobilité douce, c'est ainsi qu'on appelle cela. Donc, on ne vous oublie pas.*

Le président : *Merci*, Président.

Plus d'intervention ? La discussion est close, on poursuit ? Mission 914, même vote alors ? *C'est bon. On poursuit. Merci*

Mission 915

Le président : Mission 915 – « Transports », même vote ?... *Merci*

Mission 916

Le président : Mission 916 – « Urbanisme, habitat et foncier », *Pas d'intervention ?* Même vote ?...
Merci bien.

Mission 951

Le président : Mission 951 « Gestion financière », *même vote.* Même vote.

Total

Le président : Total : + 53 368 731 841 F CFP. C'est bon ?... Même vote.

L'article 2 : même vote, à l'unanimité. *Merci bien.*

Article 3

Mission 001

Le président : Article 3, mission 001 – « Résultat d'investissement reporté », *pas d'intervention ?...*
Même vote.

Mission 900

Le président : Mission 900 – « Pouvoirs publics », même vote. *Merci*

Mission 901

Le président : Mission 901 – « Moyens internes » de l'article 3, *pas d'intervention ?...* Même vote.

Mission 903

Le président : Mission 903 – « Partenariat avec les collectivités », même vote ? *Merci bien.*

Mission 904

Le président : Mission 904 – « Tourisme », même vote ? *Merci*

Mission 905

Le président : Mission 905 – « Développement des ressources propres », *pas d'intervention ?* *On poursuit.* *Merci.*

Mission 906

Le président : Mission 906 – « Économie générale », *pas d'intervention ?...* Même vote.

Mission 907

Le président : Mission 907 – « Travail et emploi », *pas d'intervention ?...* Même vote.

Mission 908

Le président : Mission 908 – « Culture et patrimoine », *pas d'intervention ?...* Même vote.

Mission 909

Le président : Mission 909 – « Enseignement », toujours article 3, *pas d'intervention ?...* Même vote.
On poursuit.

Mission 910

Le président : Mission 910 – « Santé », *pas d'intervention. Merci. On poursuit.*

Mission 911

Le président : Mission 911 – « Vie sociale », même vote ? *Merci.*

Mission 913

Le président : Mission 913 – « Environnement », *pas d'intervention.* Même vote. *Merci.*

Mission 914

Le président : Mission 914 – « Réseaux et équipements structuraux », pareil, *pas d'intervention ?*
Même vote.

Mission 915

Le président : Mission 915 – « Transports ».

M^{me} Lana Tetuanui : *Si. J'ai une brève intervention.*

Le président : *Madame la sénatrice.*

M^{me} Lana Tetuanui : *Ce n'est qu'une suggestion.* Enfin, comme *nous ne faisons que nous plaindre — nous, les habitants des îles, tous autant que nous sommes, de Teumere jusqu'à Sylvana — dès que la chaleur revient, surtout à propos de cette salle d'attente censée accueillir les touristes avant l'embarquement,* nous avons toujours envoyé des coups de gueule, surtout quand il fait chaud, ne serait-ce dans l'espace d'attente avant d'embarquer sur les lignes intérieures. Sauf que les travaux, à coup d'informations *via* la presse locale, démarrent aujourd'hui. Ne serait-ce pour réaménager, ne serait-ce le *hall* d'attente avant d'embarquer sur les vols *Air Tahiti*, ou *Air Moana* qui a démarré aujourd'hui. Enfin, nous, on n'est pas encore rentrés, on vient d'arriver dans l'autre sens sur Papeete, pas de problème. Nous tous d'ailleurs, Président *et vous autres*, parce que *vous qui revenez tout juste aussi de Raiatea*, on n'a pas de problème. Par contre, pour ceux qui ont commencé à prendre l'avion depuis ce matin, ça râle beaucoup, là.

Ma demande, est-ce qu'on n'aurait pas pu attendre ? Puisque nous sommes en pleine période de vacances scolaires, période de pointe, où nous recevons beaucoup de touristes peut-être, et même de familles qui reviennent un peu pour passer les vacances et partir dans nos îles, est-ce que le *timing* ou le temps a été bien ou mal choisi pour commencer les travaux, ou bien est-ce qu'on ne pourrait pas décaler ? Par exemple, on devait repartir à 16 h 30, il fallait qu'on se pointe 45 minutes avant, juste en face du McDo, et on doit attendre là pour pouvoir aller et embarquer sur un avion. Président, là, je t'interpelle, c'est à cause des grandes vacances scolaires. Déjà, en temps normal, quand il n'y a pas de travaux, il y a du monde qui fréquente notre aéroport. Je veux bien et je l'admets, qu'il faut des travaux de rénovation. Mais est-ce que c'est la bonne période ? Est-ce qu'on ne pourrait pas décaler, je ne sais pas moi, à la rentrée peut-être des classes ? Parce que le trafic sera moindre. *Ce n'est qu'une suggestion.* Je ne sais pas si on a pris en compte de ce petit détail-là.

Le président : *Merci.*

Président.

M. Moetai Brotherson : Alors, sur cette question, je vais demander des confirmations de la direction d'ADT, ce sont des travaux qui sont réalisés par ADT. Mais, si mes souvenirs sont bons, puisqu'on en a discuté lors du dernier CA d'ADT auquel je participe, le *timing*, comme tu l'évoques, en fait, dépend de plusieurs choses : il dépend du processus d'appel d'offres et il dépend aussi de la disponibilité des entreprises. Donc c'est pour ça que ces dates-là ont été choisies, parce que les entreprises ont des plans de charge qui ne leur permettraient pas d'intervenir à d'autres moments. Mais je vais demander toutes les confirmations par rapport aux questions que tu poses et je les partagerai avec vous, sachant que pour ceux qui prennent l'avion, vous avez vu que dans la zone qui est rénovée, l'accès aux toilettes n'est plus possible. C'est pour ça qu'on fait attendre les gens dehors pour qu'ils aient la possibilité d'aller aux toilettes qui sont dehors ; et simplement, quand leur vol est sur le point d'embarquer, là, on fait rentrer les gens. C'est un peu compliqué. Bon, à terme, quand les travaux seront terminés, on aura une belle zone d'embarquement climatisée et on sera tous contents. Mais bon, voilà. D'ici là, *patience*. Mais, je demanderai les éclaircissements que tu as demandés.

Le président : *Merci*, Président.

Plus d'interventions ? Mission 915, c'est bon ? Même vote ?... *Merci*

Mission 916

Le président : Mission 916 – « Urbanisme, habitat et foncier », *pas d'intervention ?* Même vote. *Merci.*

Mission 951

Le président : Mission 951 – « Gestion financière », *pas d'intervention ?...*

Total

Le président : Total de l'article 3 : 53 368 731 841 F CFP. Même vote ? *Merci bien.*

L'ensemble de l'article 3, même vote. *Parfait. Merci bien.*

Article 4

Le président : Article 4, la discussion est ouverte. *Pas d'intervention ?* Même vote.

Article 5

Le président : Article 5, même vote ?... *Parfait. Merci bien.*

L'ensemble de la délibération, même vote ?... *Parfait. Merci bien.*

(Présidence de Monsieur Antony Géros, président de l'assemblée de la Polynésie française)

RAPPORT N° 69-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION DE RÈGLEMENT DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 2024

RAPPORT N° 70-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION DE REPRISE ET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 2024

RAPPORT N° 71-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 2 DES BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 2025 FORMALISANT LE REPORT DES CRÉDITS DE PAIEMENT

Présentés par M. et M^{me} les représentants Tematai Le Gayic et Elise Vanaa

Le président : Nous poursuivons avec les trois autres rapports groupés également : rapport n^{os} 69-2025, 70-2025 et 71-2025.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des trois projets de délibération. *Merci.*

M. Warren Dexter : Merci, président.

Là, c'est le même exercice que ce qu'on vient de faire, constater le compte administratif, l'affectation et le deuxième collectif, mais concernant cette fois-ci les comptes d'affectation spéciales, les comptes spéciaux du Pays. On vient de faire le travail pour le budget général, là, il s'agit de refaire la même chose pour les comptes d'affectation spéciale.

Merci

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

J'appelle Madame Elise Vanaa. Voulez-vous faire une présentation de ces trois rapports ?

M^{me} Elise Vanaa : Synthétique, président. Merci, président.

Madame la vice-présidente, à vous tous ici présents cet après-midi, je vous salue à nouveau chaleureusement à l'occasion de notre rencontre et que nos travaux se poursuivent ainsi.

Je ferai une synthèse des trois textes.

Premier projet de délibération portant au règlement des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2024. Ce projet vise à arrêter les comptes administratifs et de gestion de neuf comptes d'affectation spéciale ayant disposé d'un budget en 2024. Il constate la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif en application de l'obligation de règlement des comptes avant le 30 juin de l'année suivante.

En fonctionnement, montant total des recettes de tous ces comptes d'affectation : 56,3 milliards F CFP. Montant total des dépenses : 56,8 milliards, avec un résultat global de fonctionnement déficitaire d'environ 500 millions F CFP. Parmi l'ensemble de ces comptes d'affectation spéciale, seul le FRPH et le FPSU affichent un solde déficitaire en fonctionnement.

En investissement, montant total des recettes : 170 millions F CFP. Montant total des dépenses : 84 millions F CFP. Résultat global d'investissement excédentaire d'environ 86 millions F CFP. Parmi l'ensemble de ces comptes d'affectation, seul le FDTC (Développement, tourisme, croisière) et le FPSS affichent un solde excédentaire en investissement.

Pour le second projet de délibération, la reprise et l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2024, la reprise et l'affectation des résultats cumulés de la section de fonctionnement des CAS à l'issue de l'exercice 2024 afin de permettre leur réemploi en 2025. À titre dérogatoire, les excédents de fonctionnement reportés de certains fonds

comme le FRPH, le FPPH, le FIPTH, le FPSS et le FPSU ont déjà été mobilisés par anticipation dans le cadre du budget primitif ou du premier collectif budgétaire 2025.

Quelques montants à retenir. Le FPSU, résultat cumulé au 31-12-2024 : 5,49 milliards F CFP déjà prélevés au BP, plus au collectif n° 1 : 2,824 milliards F CFP. Montant encore disponible : 2,666 milliards F CFP. Le FPSS (Prévention sanitaire et sociale), résultat cumulé : 1,394 milliard F CFP. Prélèvement anticipé : 183,5 millions F CFP. Montant disponible : 1,210 milliard F CFP. Le FRPH (Régulation des prix des hydrocarbures), un résultat cumulé de 1,468 milliard F CFP et déjà prélevé 600 millions F CFP. Montant disponible : 868 millions F CFP.

Dernier projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2025 qui vise à formaliser le report sur l'exercice 2025 des reliquats de crédits de paiement non consommés en 2024 pour deux CAS : le FDTC (Fonds pour le développement du tourisme de croisière) de plus de 233,3 millions F CFP et pour le Fonds de prévention sanitaire et sociale FPSS, plus de 29,5 millions F CFP. Ces reports sont intégralement financés par les résultats d'investissement reportés et viennent renforcer les enveloppes des crédits de paiement disponibles pour l'année 2025.

Voilà, en quelques mots, Monsieur le président, la présentation synthétique des trois projets de délibération des comptes d'affectation spéciale que j'invite mes collègues de l'assemblée à voter favorablement. Merci.

Le président : *Merci*, Elise.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : le Tavini huiraatira dispose de 36 minutes, le Tapura huiraatira de 15 minutes et les noms-inscrits (AHIP) de 9 minutes.

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole. *Merci*.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Je ne vais pas passer en revue l'ensemble des neuf comptes d'affectation spéciale, d'autant que tout à l'heure, pour la discussion générale concernant le budget général, nous avons dépassé le temps de parole. Donc je vais tenter de compenser en n'utilisant pas tout le temps de parole qui nous est imparti. Et je remercie le président de l'assemblée pour l'indulgence dont il a fait preuve tout à l'heure.

Le FRPH semble être le plus important pour le gouvernement puisqu'il lui permet de dire qu'il a agi pour le pouvoir d'achat des Polynésiens en maintenant le prix des carburants à la pompe. Mais rien n'est gratuit, et pour le maintien des prix, tous les Polynésiens ont été sollicités de manière indirecte, même ceux qui se déplacent à pied ou à vélo.

En effet, le fonds, doté de 3,9 milliards au budget primitif, a dû être abondé de 3,6 milliards supplémentaires durant l'exercice, pour atteindre donc 7,5 milliards, ce qui correspond peu ou prou aux recettes fiscales sur l'importation des hydrocarbures. On note également que malgré cet apport financier important, le fonds clôture sur un résultat déficitaire de 517 millions. La question de la vérité des prix, que le Tavini huiraatira a tant prôné quand il était dans l'opposition, reste posée, surtout dans un monde où les conflits armés risquent à tout moment de faire à nouveau exploser les cours. Mais bon, nous comprenons que devant justement l'incapacité à faire baisser les prix à la consommation, il faille s'accrocher au FRPH comme à un totem.

Le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS), créé en 2017, est un dispositif important dans notre politique de santé après la suppression en 2010 de l'ÉPAP, l'établissement pour la prévention par le gouvernement du président Oscar Temaru à l'époque. Il faut rappeler que les dépenses dédiées à la prévention avaient atteint à leur apogée, en 2008, avec un ÉPAP doté de près de 3 milliards de crédits. Aujourd'hui, la dotation a presque été diminuée de moitié, et la nouvelle taxe sur les produits sucrés,

contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, plutôt que d'être directement affectée à la prévention comme celle des alcools et tabac, est noyée dans le budget général du Pays. C'est ce fonds qui servira à rémunérer certainement les quelques 200 guides sanitaires *Aratai Ora*, qui sont donc censés faire la promotion des bonnes pratiques sanitaires dans les quartiers, à la grande satisfaction de notre *maire* de Faa'a qui prônait justement cette prévention de proximité et sur lesquelles nous avons émis certains doutes, surtout au vu du temps de formation qui va être accordé à ces personnes-là. De toute façon, on verra bien ce que ça donnera quand ça sera fait.

Le fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire, donc le fameux FCTAI, m'amène à une question qui avait déjà été posée par notre groupe, mais qui n'avait pas trouvé de réponse de la part du gouvernement. On constate en effet que le fonds a été doté d'1,5 milliard, dont 817 millions en provenance de la contribution de solidarité qui est perçue sur les billets d'avion, directement payée dans le prix du billet d'avion, et 584 millions versés depuis le budget général. Au bout de quatre ans d'existence, la contribution de solidarité montre qu'elle ne remplit pas totalement son rôle, puisque le fonds doit encore être abondé par le budget du Pays. Effectivement, il n'y a pas d'équilibrage entre ce qui est versé directement sur les billets et le coût. Donc le pays, effectivement, est obligé de compléter. La question est de savoir si vous envisagez d'augmenter le produit de la contribution pour équilibrer le fonds qui enregistre toutefois un excédent de 178 millions à la clôture. Ou bien est-ce que l'arrivée d'*Air Moana* va permettre d'engranger des recettes supplémentaires pour arriver à cet équilibre ?

Enfin, l'étude du fonds de la protection sociale universelle (FPSU) fait apparaître un déficit de 1,5 milliard à la clôture malgré le versement de 2,9 milliards du budget général, en plus des 37 milliards de recettes fiscales. On voit bien que la contribution pour la solidarité, la fameuse TVA sociale, 1 %, avait toute son utilité pour assurer l'équilibre de ce fonds destiné au financement de la protection sociale, dont plus de 35 milliards pour le financement du RSPF. Nous sommes toujours convaincus que la suppression de cette contribution à votre arrivée, sans prévoir de financement alternatif, a été une erreur. Et d'ailleurs, nous voyons bien aujourd'hui que les syndicats de salariés en particulier, qui étaient au départ, opposés à cette contribution, la regrettent. Mais le plus inquiétant reste bien que nous ne voyions toujours pas venir la réforme du financement de la PSG. Nous sommes dans l'attente. On nous parle peut-être d'une session extraordinaire, peut-être que pendant cette session extraordinaire on aura le plan extraordinaire de la PSG.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président : *Merci*, Tepua.

J'invite l'intervenant de AHIP.

M. Nuihau Laurey : *Merci*, Monsieur le président.

J'aurais une autre approche sur ces comptes spéciaux. On a neuf comptes spéciaux, ça fait un peu beaucoup, et donc je préconise qu'on en supprime quelques-uns. On a déjà eu des débats sur ces sujets, c'est l'occasion, l'examen de ces comptes spéciaux.

Sur les neuf comptes. Donc le premier compte, le fonds de régulation du prix des hydrocarbures, fonds qui a été créé en 97 dans un contexte où il y avait une fluctuation du prix des hydrocarbures qui nécessitait un système d'équilibrage. On n'est plus du tout dans ce système. Et on a en plus la contrainte du réchauffement climatique et l'obligation d'assurer la transition énergétique. On en a discuté mille fois. Je pense que dans ce contexte, il est nécessaire peut-être pas de supprimer de manière directe sur un exercice le dispositif, mais de planifier son déclin sur deux ou trois exercices pour se passer effectivement de ce fonds qui, finalement aujourd'hui, contrairement à ce qui avait présidé à sa création, vient nuire aux objectifs de transition énergétique, notamment dans les petites collectivités, communes éloignées notamment.

Le deuxième compte est celui du fonds de péréquation du prix des hydrocarbures. C'est une nécessité de faire en sorte que le prix de l'énergie soit le même sur l'ensemble du territoire. Je pense qu'on peut le faire par le budget général sans la nécessité de créer ce fonds additionnel. Je pense qu'il y a un consensus partagé sur cette nécessité et de l'inscrire dans le budget comme n'importe quelle dépense.

Sur le fonds destiné à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, c'est une dépense nécessaire. Quand on regarde le volume de la dépense sur l'exercice 2024, 33 millions, je pense qu'on peut l'intégrer aussi dans le budget général en faisant en sorte que ces enveloppes soient maintenues pour ces objectifs.

Le fonds suivant est le fonds pour le développement du tourisme et de la croisière. Le ministre a indiqué qu'il y avait une réforme sur ce sujet, qui avait d'ailleurs été sollicité par le *maire* de Bora Bora, et que normalement nous devrions voir une proposition de modification de ce dispositif. Donc, dans l'attente de la présentation de ce dispositif, on peut le laisser en place. Je pense que c'est l'objectif aussi du ministre d'assurer cette transition quand le dispositif final sera mis au point cette année ou l'année prochaine.

Le fonds suivant est le fonds de l'investissement et de garantie de la dette. Je connais un peu ce fonds puisque j'ai participé à sa création. Il était utile à cette époque puisqu'en 2013, plus aucun prêteur ne souhaitait nous prêter de l'argent, et c'est la raison pour laquelle nous avons contribué à alimenter les caisses du Pays au travers d'emprunts obligataires qui avaient cette particularité par rapport aux emprunts bancaires classiques, qui est celui du remboursement *in fine*, ce qui nécessitait que la Polynésie provisionne pendant cinq, six ou sept ans l'ensemble du remboursement qui devait prendre effet au terme de la période de l'emprunt obligataire. Et c'est pour cette raison que ce FIGD a été créé à l'époque pour faire en sorte que le pays ne soit pas mis en défaut au moment de l'appel de fonds pour le remboursement de l'emprunt obligataire. Je ne sais pas si on a encore des emprunts obligataires. Aujourd'hui, il me semble que non. Et donc je ne vois pas la nécessité de maintenir ce dispositif, à moins de le destiner à d'autres objectifs auquel cas il faut lui donner le nom qu'il convient.

Sur le fonds de prévention sanitaire et sociale, le FPSS, il y a beaucoup d'analogies avec un établissement qui avait été créé à l'époque, l'ÉPAP, et dont la mission était d'assurer les politiques de prévention en matière de santé. Et quand on regarde les montants qui sont consacrés, les recettes qui sont collectées pour alimenter ce fonds, je pense qu'il y a une vraie réflexion à avoir sur finalement l'alternative qu'il y a entre un compte spécial et un établissement dont l'action serait dévolue à toutes ces opérations de prévention. Je sais que beaucoup d'établissements mettent en œuvre mais de manière disséminée. Là, sans augmenter le budget du Pays, puisque ces fonds sont déjà versés dans ce compte spécial, on pourrait imaginer la création d'un établissement dont ce serait l'objet et qui aurait beaucoup plus de latitude d'utiliser efficacement ces fonds. Et je pense que ces fonds viendraient en complément, seraient bienvenus en complément de la mise en place des guides sanitaires qui, tout seuls, ne pourront, on le sait, pas faire grand-chose.

Et enfin, le dernier fonds, et le plus important, c'est celui de la continuité territoriale aérienne interinsulaire, dont le contexte d'ouverture à la concurrence avec *Air Moana* que nous avons auditionné hier. Je pense que c'est une bonne chose de le maintenir pour assurer le système de financement des dessertes réputées déficitaires.

Sur le fonds sur la protection sociale universelle, compte tenu du montant (40 milliards), je pense qu'il y a une réflexion aussi à avoir, que l'on tient depuis longtemps, sur le fait de voter aussi un texte général du budget de la protection sociale et de la CPS. Le ministre avait indiqué qu'il était favorable à cette évolution. Si je regarde le cas de la métropole — je ne fais pas souvent la comparaison avec la métropole —, mais il y a une vraie séparation entre le vote du budget général et le vote du budget de la protection sociale. C'est bien aussi de bien distinguer les deux financements, les deux dépenses, surtout du fait que la protection sociale est plus importante aujourd'hui que le budget général du Pays. Donc ça serait tout à fait justifié d'évoluer dans ce sens.

Et le dernier fonds que j'avais oublié, c'est celui de la solidarité dans le domaine de l'électricité. Il a été créé récemment. Il a permis de sortir de la péréquation qui était exclusivement destinés aux concessionnaires EDT. Il a permis de faire bénéficier à beaucoup de collectivités, de communes dans les îles de ces apports pour financer leur transition énergétique. Donc, je préconise son maintien.

Et quand on regarde les neuf comptes spéciaux qui sont examinés, je pense que l'on pourrait facilement arriver à la suppression de cinq de ces neuf comptes spéciaux. C'est ma préconisation au ministre, mais il la connaît déjà.

Merci.

Le président : Merci.

On poursuit avec l'intervenant ou les intervenants du Tavini.

Patricia.

M^{me} Patricia Pahio-Jennings : *Merci, Monsieur le président. Mes salutations à toutes et à tous en cet après-midi.*

Trois textes budgétaires relatifs aux comptes d'affectation spéciale nous sont aujourd'hui soumis.

Ces outils budgétaires permettent de flécher les crédits vers des secteurs stratégiques, tels que la protection sociale universelle, la régulation des prix des hydrocarbures ou encore le développement du tourisme.

Le premier projet de délibération porte sur le règlement de neuf comptes d'affectation spéciale pour l'exercice 2024.

Le deuxième projet vise à réaffecter les excédents de fonctionnement non utilisés.

Et enfin, le troisième projet concerne la seconde modification budgétaire des comptes d'affectation spéciale pour l'exercice 2025.

Cette modification concerne notamment deux fonds importants : le Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) et le Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS). Je souhaiterais, à ce titre, concentrer mon intervention sur ces deux fonds spécifiques, qui constituent des leviers essentiels à notre action publique.

Concernant le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), les indicateurs sont au vert : la croisière représente aujourd'hui un véritable pilier du tourisme à *Mā'ohi Nui (NDT, en Polynésie française)*.

Rien qu'en 2024, elle a représenté 35,2 % du nombre total de nos visiteurs, avec 62 866 excursionnistes et 52 111 croisiéristes. À elle seule, cette activité rapporte près de 20 % des 100 milliards F CFP générés par le secteur du tourisme. Ce sont des chiffres significatifs, qui traduisent l'importance de ce secteur pour le développement économique du pays.

En février dernier, la Polynésie a inauguré avec fierté son nouveau terminal de croisière à Papeete, un projet d'envergure de près de 2 milliards F CFP. Baptisé Te Anuanua, cet édifice flambant neuf s'élève sur trois niveaux. Il comprend des espaces dédiés à l'artisanat, des salles d'exposition et des équipements modernes. Une vitrine à la hauteur de nos ambitions maritimes, qui marque une avancée notable pour l'accueil des croisiéristes *sur le territoire*. Mais il est essentiel de le rappeler : Tahiti ne représente pas, à elle seule, toute la Polynésie.

Aujourd'hui, les itinéraires de croisière se répartissent sur 35 îles, avec une répartition des escales relativement équilibrée : 30 % dans les Îles de la Société, 38 % aux Tuamotu et aux Marquises, et 31 % dans les Gambier et les Australes. Ces chiffres montrent clairement que les retombées économiques de la croisière bénéficient directement à l'ensemble de nos îles, avec un impact particulièrement significatif dans nos archipels.

Et le potentiel continue de croître car le secteur est en pleine expansion. En 2025, 125 navires de croisière sont attendus *sur le territoire*. À cela s'ajoutent 50 paquebots transpacifiques qui feront escale à Papeete. En 2026, ce sont 151 navires qui sont annoncés. En outre, on parle déjà de plus de 40 paquebots supplémentaires attendus à Raiatea dès 2025, et d'une croissance continue des escales sur l'ensemble du *territoire*.

Et pourtant, nos infrastructures portuaires dans les îles demeurent insuffisantes. C'est tout l'enjeu de ces crédits reportés, qui permettront de poursuivre les aménagements indispensables à l'accueil des navires, notamment dans les îles moins bien équipées.

Des chantiers sont en cours, notamment à Fakarava, Paopao, Papetoai, ou encore à Maroe. Mais ce n'est pas assez rapide. Il est impératif de fixer des calendriers clairs et de respecter les délais.

La Polynésie française est aujourd'hui la première destination de croisière dans le Pacifique Sud. Ce n'est pas rien ! Et avec un tourisme qui évolue vers un positionnement haut de gamme, nous avons l'opportunité de bâtir un modèle durable, équilibré et maîtrisé.

Je souhaite ainsi encourager le gouvernement à intensifier les efforts engagés pour faire de la croisière un vecteur de développement au service de toutes nos îles.

S'agissant du fonds de prévention sanitaire et sociale, nous saluons les efforts engagés en matière de prévention. Ce champ d'action ne peut être relégué au second plan face aux défis croissants en matière de santé publique.

Une dynamique est en cours, et il convient de le reconnaître. Le Pays a récemment organisé un séminaire stratégique santé, première étape vers l'élaboration du prochain schéma d'organisation sanitaire 2026-2036. L'enquête STEPS Fenua 2025 est également en cours de réalisation afin de mieux appréhender les facteurs de risque spécifiques à notre population.

Le dernier appel à projets « Ora Maita'i », doté de 150 millions F CFP, traduit une volonté de passer à l'action sur plusieurs fronts : l'obésité, les addictions, les cancers, la santé mentale... Les initiatives sont nombreuses et vont dans le bon sens.

Il y a aussi le déploiement prévu des *Arata'i Ora*, ces guides communautaires de santé de proximité, qui sont appelés à intervenir dans les quartiers et les îles pour sensibiliser, informer et accompagner. L'idée est prometteuse.

Pour évaluer l'efficacité de ces actions, il faudra des indicateurs de suivi clairs, des évaluations régulières, et une vraie capacité à mesurer les changements de comportement.

En outre, il ne faut pas oublier la santé mentale, qui reste un défi majeur à *Mā'ohi Nui (NDT, en Polynésie française)*, avec une forte prévalence des troubles psychiques et un manque de structures adaptées.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2024, on dénombre 1170 hospitalisations pour troubles psychiques, contre 1100 en 2023 et 847 en 2021. Les tentatives de suicide sont aussi en nette augmentation : 140 pour 100 000 habitants en 2024, contre 78 il y a 15 ans. Ce sont là des signaux d'alerte qui ne peuvent plus être ignorés.

Le mal-être, l'isolement, la dépression, la violence intrafamiliale, le décrochage scolaire... toutes ces réalités appellent une réponse forte. Or, sur le terrain, on observe encore trop peu de professionnels formés, pas assez de lieux d'écoute, et trop peu de dispositifs accessibles.

Le programme PSSM (Premiers secours en santé mentale), qui a permis de former 440 personnes en avril dernier, est une avancée précieuse. C'est une formation encore récente sur notre territoire, qu'il convient de valoriser, d'amplifier et de déployer plus largement.

De même, les organismes spécialisés, tels que SOS Suicide et le Fare Tama Hau, mènent un travail remarquable. Mais ces organismes manquent de moyens. Leurs actions méritent d'être reconnues, soutenues et pérennisées. Le collectif que nous votons aujourd'hui doit aussi être l'occasion de renforcer leur capacité d'intervention.

Par ailleurs, l'ouverture prochaine du Pôle de santé mentale au CHPF, combinée à la mise en place récente de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP), traduit une volonté d'apporter des réponses concrètes face aux situations de crise, avec des soins plus structurés et plus accessibles.

Ce sont des avancées réelles, mais il reste encore beaucoup à faire pour que la prévention ne soit plus perçue comme un luxe, mais comme une priorité durable et partagée.

Je souhaiterais ainsi remercier et encourager notre gouvernement à poursuivre les efforts engagés.

Chers collègues, les trois projets de délibération qui nous sont présentés aujourd'hui ne se limitent pas à de simples ajustements techniques. Ils traduisent des orientations claires, visant à répondre aux besoins réels de notre population et à renforcer l'efficacité de notre action publique dans des secteurs essentiels pour notre fenua.

Nous voterons donc en faveur de ces projets de délibération.

Merci bien de votre attention et mes salutations. Que l'amour règne.

Le président : Merci. Y a-t-il d'autres intervenants pour le Tavini huiraaatira ?

S'il n'y en a pas, je ramène la parole au gouvernement. *Qui va répondre ?*

M. Warren Dexter : Merci, président.

Comme je le disais en introduction, on soumet à votre approbation ce compte administratif des comptes d'affectation spéciaux, l'affectation de leurs résultats et puis l'adoption du deuxième collectif afférent à ces comptes.

On a donc neuf comptes qui sont actifs. On a 11 comptes au total, mais 9 comptes qui sont actifs. Et budgétairement, les deux plus délicats sont le FRPH et le FPSU. Budgétairement, parce que, comme vous l'imaginez, les enjeux budgétaires sont importants.

Je ne vais pas parler du FPSU et je vais peut-être laisser la parole à notre ministre de la santé après.

Sur le FRPH, donc, à nouveau déficitaire, mais cette année, pour le coup, en 2025, on est bien parti, puisque, comme vous le savez, le prix du baril a beaucoup baissé. Beaucoup d'appréhensions en ce moment avec la guerre qu'il y a en Iran parce que les spécialistes craignent que le prix du baril reparte. Cela a été vrai les deux premiers jours, mais après, heureusement, cela s'est stabilisé. Donc, pour l'instant, on reste à un prix du baril qui est relativement faible et qui permet, en fait, au FRPH de se réalimenter. C'est-à-dire que l'on gagne de l'argent actuellement.

Pour rappel, le FRPH, c'est quoi ? On stabilise le prix public de vente, l'électricité, les fameux 155 F CFP par litre qui génèrent de la recette, et cette recette permet de financer tous les systèmes de détaxe que vous avez pour l'EDT, l'électricité, la pêche, et les navires qui font les dessertes interinsulaires. Et donc, c'est un système qui est plutôt bien pensé mais, malgré tout, c'est vrai qu'il faut être cohérent. On a adopté l'année dernière le plan climat qui nous invite à faire moins de gaz à effet de serre, et c'est vrai qu'en termes de politique publique, cela n'a pas beaucoup de sens que de venir subventionner les énergies fossiles. Au contraire, on devrait promouvoir les énergies renouvelables. C'est ce que l'on fait, mais j'ai envie de dire que, pour l'instant, et malheureusement, c'est prématuré de vouloir s'attaquer à ce volet énergétique.

Pourquoi je dis cela ? C'est parce que si l'on supprime le FRPH, concrètement, qu'est-ce qui va se passer ? C'est que, du coup, on va plus réglementer les prix. On va déplaçonner et les importateurs et les stations-service vont pouvoir vendre à n'importe quel prix. Donc, comme on le voit dans beaucoup d'autres pays, le prix du carburant va être un peu plus élevé et ceux qui vont en pâtir, ce sont — vous vous en doutez — les automobilistes qui ont de petits moyens. Ce sera beaucoup plus difficile pour eux de circuler, puisque le prix du litre va augmenter. Donc l'alternative, ce serait quoi ? Ce serait déjà de pouvoir leur proposer des transports en commun performants.

Vous savez que notre *ministre* Jordy travaille dessus, mais on est encore loin du compte. Je dis donc que tant que ces paramètres ne sont pas réglés, notamment avec la carte aussi *fa'atupu* qui doit venir renforcer le pouvoir d'achat des personnes qui en ont vraiment besoin, tant que tous ces paramètres-là ne seront pas réglés, ce sera difficile d'envisager, de mon point de vue, en tout cas, la suppression du FRPH, même si, pour l'instant, on reste en contrariété avec les objectifs de notre plan climat.

D'autres pistes intéressantes. Je te remercie, Nuihau, parce que cela va dans le sens de la simplification. Mais, j'ai envie de dire que, de manière générale, sur les CAS, je pense que tous les ministères des finances ont une position mitigée. Pourquoi je dis cela ? C'est parce que, les comptes d'affectation spécial, ceux qui payent les taxes affectées qui vont dans ces comptes, ils sont contents parce qu'ils savent que leur argent va aller dans ce compte et donc tu as des actions bien définies. C'est donc un facteur d'acceptation de l'impôt, le compte d'affectation spécial, c'est-à-dire la taxe affectée. Les contribuables aiment bien cela.

Après, c'est vrai qu'on a souvent critiqué, parce que tout ce qui va au budget général, souvent, on entend les entreprises ou même les contribuables râler : « ah, on ne sait pas où ça va nos sous ! ». Et donc, on a beaucoup de demandes pour faire des taxes affectées. J'ai la demande dans le secteur primaire, la TDL, les taxes affectées. Et c'est cela aussi le deuxième point que je disais : c'est bien pour les contribuables, mais pour le ministère des finances, ce n'est pas bien forcément. Pourquoi ? Parce qu'évidemment, à partir du moment où vous mettez les taxes dans ces fonds, vous pouvez plus les utiliser à autre chose. Et quand il y a des difficultés financières, là, cela devient compliqué. C'est-à-dire que « ah, on a besoin de sous » et il y a des sous dans les CAS, mais on ne peut pas les toucher, parce que cela ne peut pas aller financer n'importe quoi. Oui, c'est compliqué !

J'ai pu découvrir cela quand il y a eu la crise des *subprimes* en 2008. Je ne sais pas s'il y en a qui se souviennent. On a fait venir la mission Bolliet, des gens de France, et c'est eux qui nous ont dit que « si vous voulez régler vos problèmes de trésorerie, commencez par supprimer tous vos CAS et à tout rapatrier au budget général, comme ça, vous aurez la pleine maîtrise de vos dépenses et financer les dépenses les plus importantes ». Vous voyez, ce n'est pas toujours évident. Pour les CAS, les contribuables disent « oui » parce qu'on sait où vont nos sous, mais le ministère des finances dit « que c'est compliqué parce que moi, j'ai besoin de cet argent pour financer d'autres choses ».

Malgré tout, je retiens les propositions de Nuihau. C'est vrai que tu l'avais déjà évoqué, mais mes services sont sur tellement pleins de sujets, et franchement, je n'ai pas eu le temps de travailler dessus depuis ces derniers mois. Néanmoins, les propositions sont intéressantes. Par exemple, pour le FIGD, le Fonds de garantie de la dette, c'est vrai que cela n'a plus d'intérêt maintenant qu'on est sorti de... Mais malheureusement, Sandra me dit que c'est une des conditions qu'a posées l'État pour le PGE, de

maintenir ce FIGD. (*Rire.*) Donc déjà là, sauf à retourner à des discussions avec l'État, ça va être un peu compliqué de se débarrasser de ce fonds tant qu'on ne sera pas sorti de cette ornière des PGE.

Qu'est-ce que je pourrais vous dire d'autre ? Oui, pareil pour le Fonds de développement du tourisme de croisière, c'est vrai qu'il n'y a pas grand-chose dedans, mais effectivement, *Monsieur le ministre* Jordy travaille sur son fameux projet « Escale » et cela va obliger, en fait, tous les bateaux qui viennent en Polynésie, que ce soit notamment au titre de l'admission temporaire, même les plaisanciers, vont devoir passer par ce logiciel et puis après, il y aura une... Je ne sais pas si cela prend la forme d'une taxation ou d'une redevance, qui serait versée à ce Fonds tourisme de croisière. Indépendamment de ce chantier *du ministre* Jordy, la suppression de ce fonds, à moins que les choses aient changé, va être compliquée, puisqu'on l'a mis en place en 2013, et c'était une demande des croisiéristes. Ils ont dit : « on veut bien revenir en Polynésie, mais les sous que l'on met dans les taxes, on veut que cela finance les infrastructures portuaires parce que cela manque dans les îles et tout. On veut que ce soit des taxes affectées. » C'est comme ça qu'en 2013, on a créé ce fonds du tourisme de croisière où la taxe que payent les croisiéristes va dedans pour financer notamment les infrastructures portuaires et accessoirement la promotion de la Polynésie sur les marchés de la croisière.

C'est pareil pour le Fonds d'insertion des travailleurs handicapés, là, ce sont les pénalités que payent les employeurs pour le non-respect de l'embauche des travailleurs handicapés. Là, les employeurs ont émis le souhait que ce soit vraiment une recette fléchée pour la promotion de la cause des personnes handicapées.

Donc voilà ce que je peux vous dire pour l'instant.

Je te laisse peut-être, *Monsieur le ministre*, dire quelques mots sur le FPSU.

M. Cédric Mercadal : Je vais répondre sur les deux fonds puisqu'on a parlé du FPSS et du FPSU.

Le FPSS est bien employé. Ces derniers temps, je fais confiance aussi aux partenaires privés, puisque ce sont eux qui font tourner au niveau associatif en grande partie aussi ce FPSS. Il y a une vraie répartition. Et donc, entre appels à projets et établissements publics, des fois, mon cœur balance parce que ça sera soit... C'est vrai qu'un EPAP peut penser, mais peut-être qu'un EPS demain pourrait exister aussi pour faire vivre les *Arata'i ora (NDT, éducateurs en santé)* et autres. Mais, il y aura toujours les subventions de l'action privée, puisque l'action privée, ce sont les associations qui, elles, œuvrent au jour le jour et qui, *via* leur bon cœur, composent et participent, mine de rien, à toute l'action publique de terrain. Et en cela, on soutient la Ligue SOS Suicide, les Amazones et bien d'autres associations encore qui sont là pour faire les chevilles ouvrières et qui travaillent au jour le jour et nous apportent énormément. Et ce fonds sert aussi à ces associations qui sont là quand le système public ne peut pas aller au-delà. Donc, mon cœur balance entre les deux et je comprends bien soit l'un soit l'autre, mais le coût de gestion d'un établissement, des fois, coûte cher. Mais il faudra... C'est une proposition que j'entends, franchement, et que je mettrai en réflexion à nos niveaux.

En ce qui concerne la partie FPSU, on a enlevé la taxe. On a demandé 42,2 pour faire la transition. Il y a une reprise des provisions sur ce compte qui était excédentaire l'année dernière. On avait donc repris sur les provisions. Une partie par le budget général aussi. Cela finance les comptes de santé, mais je suis d'accord avec le fait que les crédits, aujourd'hui, ne sont pas encore, comme en métropole, supérieurs au budget général. Je tiens à vous rassurer. Mais, c'est vrai que les comptes de la PSG sont importants, 164 milliards F CFP, ce qui fait que c'est le deuxième budget du pays et il est nécessaire qu'on vous rende compte.

J'ai demandé qu'une fois que les comptes seront arrêtés à la CPS, ils soient présentés à la commission des finances. Et je pense que ce sera sous le haut patronage de Patricia Jennings, qui est présidente de commission, qu'on pourra élargir cette commission, je pense, à tous, parce qu'il est intéressant que tous puissent avoir un point de vue sur ces arrêtés de comptes. Savoir où on en est ? À quoi va l'argent ? À quoi cela sert ? Et se rendre compte qu'en fin de compte, tout l'argent qui est mis dans la protection

sociale sert en fait à soigner les gens, à servir aux retraites, à servir aux prestations familiales et qu'il n'y a que 3,4 % qui sert au fonctionnement administratif. On est moins cher qu'une banque et peut-être beaucoup moins cher que beaucoup d'opérateurs privés parce que, quand on ramène au *ratio* par habitant, cela fait 16 000 F CFP par an et par habitant, ce qui n'est pas énorme en fin de compte pour gérer toute la vie des gens. Voilà.

Je pense qu'il y a un rendu compte de l'utilisation de l'argent dans les prestations de tous, parce que tout le monde en bénéficie aussi. Et savoir, est-ce que c'est plus en solidarité, plus en maladie ? Eh bien vous aurez, à ce moment-là, l'occasion de voir cet argent bien employé, au final, pour le bien de nos contribuables.

Et dans la réforme de la PSG, oui, c'était une réforme de financement, mais c'est aussi une réforme de prestations, et donc on aura le temps de voir les deux pans. Vous aurez sûrement, en session extraordinaire, l'occasion de vous prononcer sur plusieurs réformes de la PSG, déjà.

Comme ça, je réponds aux deux points qui ont été soulevés. Merci à vous.

Le président : Merci. Je pense que tout le monde a répondu.

Oui, Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, c'est vrai que j'avais posé la question avant que vous n'arriviez. Donc là, on est sur les comptes spéciaux. Je voulais savoir, au niveau du FPSS, notamment sur la lutte contre le surpoids et l'obésité, donc ce sont des mesures qui sont financées par ce fonds. Les dépenses en 2024 n'ont atteint que 56 % du budget attribué. Quels ont été les freins pour ne pas dépenser la totalité ? On sait qu'il y a un gros besoin sur le terrain aujourd'hui. Est-ce que les associations savent comment être éligibles ? Est-ce qu'il y a des critères pour pouvoir bénéficier de ces subventions ? Parce que, 56 % seulement d'engagés, c'est peu.

Ensuite, j'en profite pour poser la question parce que j'ai été interpellée par l'Union polynésienne de la jeunesse qui, l'année dernière, avait obtenu des fonds pour mettre en œuvre le programme de santé au niveau des jeunes. C'est un programme qui a été un succès parce que lors de leurs différents événements, évidemment, ils ont un stand spécial pour justement sensibiliser les jeunes aux addictions et à tous les maux finalement de la vie. J'ai pu les voir en œuvre samedi dernier lors du rassemblement WEI and PLEI au stade de Pirae, mais malheureusement la convention ne sera pas renouvelée cette année. Et je trouve dommage, parce que c'est vrai que la jeunesse, c'est un public bien spécifique que l'UPJ, avec son réseau d'associations, touche énormément de jeunes, aussi bien ici que dans les îles. Je ne comprends pas pourquoi le renouvellement de la convention n'est pas acté. Donc, au départ, c'était une raison de marchés publics. Ils ont consenti à baisser parce qu'aujourd'hui, ils avaient eu 7 millions F CFP, mais ils n'ont pas tout consommé, donc ils ont réajusté. Et je trouve dommage parce qu'ils ont formé des services civiques pour pouvoir faire de la prévention, et tout va s'arrêter.

Je vous remercie.

Le président : Oui, Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, merci, président.

J'écoutais notre ministre des finances en parlant des taxes affectées. Oui, cela identifie un peu où exactement les taxes que les gens payent sont utilisées. Mais, pour moi qui défends la cause des communes, quand il y a trop de taxes ou de recettes qui sont affectées, cela diminue un peu aussi l'assiette du FIP. C'est cela aussi la contrebalance quand on envoie trop de recettes sur les taxes affectées.

Deuxième chose, il ne faut pas me répondre, mais je vais assumer ce que je vais dire, je crois qu'aujourd'hui, on n'a plus de leçons à recevoir en termes de gestion budgétaire, ne serait-ce que pour le vote de notre budget, venant de Paris, surtout que la France là est en train d'aller faire des économies pour essayer de boucler leur loi de finances. Je pense qu'on n'a plus de leçons à aller chercher là-bas pour venir nous apprendre comment faire, ou bien, vu la gestion saine. Enfin, aujourd'hui. Je ne sais pas ce qui va se passer l'année prochaine.

Sur les fonds, sur les escales, bon je sais que vous revenez de Uturoa *mais pensez également à accélérer le pas pour les maisons artisanales qui sont sur le quai*, nos maisons pour l'artisanat là, surtout qu'il y a beaucoup de bateaux prévus. Le calendrier est assez chargé. *Ces maisons vouées à l'artisanat de nos artisanes ne sont pas très présentables puisqu'elles sont couvertes par des bâches à l'heure actuelle. Veuillez vous dépêcher également par rapport à cela, Monsieur le Président et vous autres.*

Et toujours, dans le domaine du tourisme, je ne parle pas des paquebots, je parle du fameux projet de la DRM, et puis avec le ministre Jordy, sur ce fameux logiciel-là. Quand quelqu'un veut venir avec son catamaran, son voilier, il clique et puis il sait exactement où il y a des mouillages qui sont dans les communes. Et c'est ça, le *point d'achoppement des maires* et la DRM et l'Équipement *aujourd'hui*. Et comme *Monsieur le ministre* de l'économie vient d'évoquer ce sujet, moi, je propose que si *vraiment l'on doit*, dans le futur, mettre une redevance, et il faut mettre une redevance parce que tous les autres pays, tous ceux qui ont des voiliers savent que, s'ils vont en Croatie, ils vont dans tel endroit, ils savent qu'ils vont payer. À partir du moment où ils vont s'amarrer sur peu importe un endroit, ils savent qu'ils doivent payer une redevance. Est-ce que *cette redevance, Monsieur le Président, ministre, ne peut pas être reversée aux maires ?* Enfin, *ce n'est qu'une proposition. Ce n'est qu'une proposition. On pourrait peut-être* puisque cette recette n'est toujours pas... C'est une prévision. Cela pourrait être une redevance peut-être à reverser aux communes. Enfin je dis cela, je ne dis rien aussi. Qui ne tente à rien n'a rien aussi ! Mais je plaide aussi pour *nos maires. On pourrait reverser cette redevance même si ce n'est que* — je ne sais pas moi, je dis un chiffre comme ça — 1 500 F CFP le mouillage. C'est toujours mieux que rien. *Ce n'est qu'une proposition. Parce que pour les déchets après, et l'eau après fournie dans ces communes là, ce sont les maires évidemment qui leur fournissent. Ceci est également une remarque.*

Le président : Plus d'autres questions ?

Oui, Cliff.

M. Cliff Loussan : Merci, président. *À toutes et à tous, mes salutations.*

Je remercie *Madame la sénatrice* de son intervention. Et du coup, cela me permet de proposer à mes collègues représentants de prendre connaissance du rapport et des préconisations de la mission d'information que nous avons menée avec la commission de l'équipement sur les zones de mouillage et les navires de plaisance.

Et, sauf erreur de ma part, ce sera présenté très bientôt, *Madame la sénatrice*, en séance plénière.

Le président : Il n'y a plus d'intervention.

Je vais donc ramener la parole au gouvernement et, ensuite, on adoptera l'article.

M. Cédric Mercadal : En ce qui concerne le taux de liquidation engagé de 56 %, en réalité, c'est que les opérations « Ora maita'i », l'année dernière, avaient été décalées parce qu'on avait fait un plan 2024-2025 de transition qui nous a permis de faire les photos pour mieux employer les moyens.

Il y avait l'étude « Ea Piahi » sur les écoles et la deuxième étude qui est en cours de finalisation. Vous devriez avoir les résultats dans les prochaines semaines sur STEP, ce qui nous permettra de voir. Parce qu'avant de mettre des budgets, il faut savoir pourquoi on les met et où il valait mieux axer ces budgets.

Et donc, on avait un petit peu ralenti la voilure. Mais, comme on avait déjà des éléments, les dernières décisions qu'il y a eues sur « Ora maita'i », cette année, sont calées sur les dernières études. Et donc, on a rouvert « Ora maita'i » avec des critères au regard des besoins ciblés et on s'est bien rendu compte que l'école est un besoin ciblé. C'est pour cela que, cette année, on donne beaucoup d'argent aux APE, aux écoles et à tous les projets scolaires. Et je pense qu'on ira encore plus dans ce sens-là, parce qu'il faut soutenir les enfants à l'école.

Oui, 56 %, mais il y a eu plein de belles actions. Fare Tama Hau, qui est allé dans tous les quartiers, qui a fait des actions de terrain sur l'obésité et autres, et sur l'aide aux familles pour le soutien, aussi, mental. Ils ont fait un beau travail, mais je pense qu'on le verra lors de la présentation des comptes et du rapport d'activités.

Il y a eu aussi les actions sur le HPV qui ont permis aussi de flécher et de faire les premières vaccinations parce que c'était le premier cap qu'on avait fait, et on a pu accélérer dessus.

Ce FPSS aussi, il sert à ça et il faut appuyer sur toutes ces actions de terrain. Les associations aussi ont eu leur quote-part, et ils n'ont pas consommé autant qu'on aurait voulu, mais ils ont consommé quand même une grande partie de ce budget.

Et, en ce qui concerne la convention avec l'UPJ, l'an dernier, j'en étais l'un des porteurs, puisqu'on avait travaillé avec la DS pour le porter. Ça a marché un an et on s'est fait rattraper par les carcans administratifs, parce que si je devais reconduire la convention en l'état, c'est un marché renouvelé, donc on passe au-dessus des seuils, et on a un travail avec eux pour essayer de trouver une solution, quitte à ce qu'on fasse une DSP ou un appel d'offres pour qu'ils puissent soumettre une proposition demain, sur plusieurs années, dans le cadre d'un marché beaucoup plus gros et pluriannuel. Donc, on est sur autre chose, mais on ne pouvait pas renouveler ce marché année après année. C'est une étude juridique qui nous a été faite au niveau de la DS en nous signalant qu'on pouvait avoir des soucis. Donc, je fais attention à ça. C'est un risque pénal. C'était 8 millions, mais le fait de reprojeter la même convention plusieurs années, on se devait de soumettre au marché public. Voilà. On en parlait avec eux, ils sont d'accord. On les a vus la semaine... En fait, ils vont passer en conférence des présidents de l'UPJ la semaine prochaine et il y a un programme qui est fait avec eux pour discuter encore. On va l'améliorer. Oui. Comme ça, tu as les éléments techniques qui nous ont bloqués.

Le président : Bon. *On a répondu aux questions.* Très bien.

Article 1^{er}

Le président : Je sou mets l'article 1^{er} au vote qui est pour ?... Même vote ?... À l'unanimité. Merci.

Article 2

Le président : La discussion est ouverte au titre de l'article 2. Pas d'intervention ?... Je sou mets l'article 2 au vote. Même vote ?... Même vote, adopté.

Article 3

Le président : On poursuit avec l'article 3. Discussion est ouverte. Pas d'intervention. Je mets aux voix. Même vote ?... Même vote, adopté.

Article 4

Le président : Article 4. Pas d'intervention. Je mets aux voix. Article 4, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 5

Le président : Article 5, même vote ?... Même vote, adopté.

L'ensemble de la délibération, même vote ?... Même vote, adopté.

On poursuit avec la deuxième délibération, celle qui sous-tend le rapport n°70-2025 quant à l'affectation des résultats des comptes spéciaux, comptes d'affectation spéciale.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte au titre de l'article 1^{er}. Pas d'intervention ? Je mets aux voix l'article 1^{er}, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 2

Le président : Article 2, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 3

Le président : Article 3, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 4

Le président : Article 4, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 5

Le président : Article 5, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 6

Le président : Article 6, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 7

Le président : Article 7, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 8

Le président : Article 8, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 9

Le président : Article 9, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 10

Le président : Article 10, même vote ?... Même vote, adopté.

L'ensemble de la délibération, même vote ?... Même vote, adopté.

Et enfin, on termine la série des trois textes avec le rapport 71-2025, la délibération qui sous-tend le rapport n°71-2025, s'agissant de la modification du n°2 du budget des comptes spéciaux.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte au titre de l'article 1^{er}. Pas d'intervention ?... Pas d'intervention. Je mets aux voix l'article 1^{er}, même vote ? Même vote, adopté.

Article 2

Le président : Article 2, la discussion est ouverte. Pas d'intervention ?... Pas d'intervention, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 3

Le président : Article 3, pas d'intervention ?... Pas d'intervention, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 4

Le président : Article 4, la discussion est ouverte. Pas d'intervention, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 5

Le président : Article 5, la discussion est ouverte. Pas d'intervention ?... Pas d'intervention, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 6

Le président : Article 6, même vote ?... Adopté.

L'ensemble de la délibération, même vote ?... Adopté. *Merci bien.*

Donc, on poursuit avec le...

M. Tematai Le Gayic : *Monsieur le président.*

Le président : Oui ?... Tematai.

M. Tematai Le Gayic : *Merci bien. Voici quelques réflexions rapides. Avant de poursuivre avec l'Organisation internationale de la Francophonie, je ne souhaite pas remettre le sujet sur le tapis, j'ai seulement une question au gouvernement concernant l'ÉPIC Vanille.*

Ainsi, n'y aurait-il pas la possibilité de présenter un amendement ? En effet, on ne pourrait pas car le collectif a été voté. Une autre question à l'adresse du gouvernement — peut-être le ministre ou Monsieur le Président s'est exprimé à ce sujet —, pourrait-on ajourner la date d'application fixée à lundi, pourrait-on... le gouvernement a-t-il considéré un éventuel ajournement ? Nous ne pouvons pas l'amender aujourd'hui ; mais nous nous réunirons demain, à la demande du président de l'assemblée. Quel est l'avis du gouvernement concernant la date fixée à lundi, pourrait-on l'ajourner ? Merci beaucoup.

M. Taivini Teai : Merci, Monsieur l'élu, de la question. Pour bien poser ces débats qui ont été un petit peu long à émerger, la réponse reste la même que j'ai dite tout à l'heure. Le Président nous a toujours demandé de faire une concertation. Donc, en effet, je suis prêt à repousser la date d'application pour qu'on puisse encore bien décider de l'avenir de cet établissement. Merci.

Le président : *Merci bien.*

RAPPORT N° 36-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

Présenté par M^{me} et M. les représentants Hinamoeura Morgant et Allen Salmon

Le président : On poursuit avec le rapport n°36-2025.

J'invite le rapporteur... Qui est-ce ?

M. Allen Salmon : Je suis là.

Le président : Qui ça ?

M. Allen Salmon : *Monsieur le président, ici.*

Le président : Allen. OK.

Vous avez la parole, Allen.

M. Allen Salmon : *Chers élus de l'assemblée, chers membres du gouvernement de Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française), mes salutations ! Notre président-fondateur du Tavini huiraatira, Oscar Manutahi Temaru, notre sénatrice et notre députée, aussi présidente du groupe A here ia Porinetia, mes salutations à toutes et à tous, élus de l'assemblée de notre Pays ; recevez mes respect et déférence.*

Notre propos aujourd'hui, c'est l'adhésion de notre territoire au sein l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), sans altérer l'imminence de notre langue maternelle, la langue polynésienne.

Donc, par lettre n° 1690/PR du 14 mars 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation de l'adhésion de la Polynésie française à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Depuis la révision statutaire de 2019, la Polynésie française peut, avec l'accord des autorités de la République, être membre ou membre associé d'organisations internationales ou observateur auprès de celles-ci. C'est sur cette base juridique que la Polynésie française souhaite adhérer à l'OIF.

Créée en 1970, l'OIF compte 93 États et gouvernements en tant que membres, membres associés et observateurs. L'OIF a notamment pour mission principale de promouvoir la langue française — mais pas que — et la diversité culturelle et linguistique, de promouvoir aussi la paix, la démocratie et les droits de l'Homme. Son organisation est dirigée par un Secrétaire général et sa gouvernance repose sur trois instances politiques : la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, appelée « Sommet de la Francophonie » ; la CMF, c'est la Conférence ministérielle de la Francophonie ; le CPF (Conseil permanent de la Francophonie).

Par lettre du 28 mai 2024, le Président de la Polynésie française a sollicité de l'OIF l'adhésion de la Polynésie française en tant que membre observateur. Ce statut offre une approche progressive d'intégration au sein de la Francophonie, permettant de se familiariser avec les dynamiques internes. La cotisation annuelle pour les membres observateurs est ainsi de 23 000 euros par an (soit environ 2,750 millions F CFP). Le statut d'observateur représente donc une option flexible et stratégique, permettant d'évaluer l'OIF de l'intérieur, avant de s'engager plus avant de manière contraignante. Les États et gouvernements observateurs assistent aux Sessions du Sommet, de la CMF et du CPF, mais n'assistent pas à leurs séances à huis clos ni aux réunions des commissions et comités du Conseil permanent de la Francophonie. Ils peuvent cependant être invités à assister à certaines réunions de groupes de travail.

La XIX^{ème} Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, réunie les 4 et 5 octobre 2024 à Villers-Cotterêts et Paris, a répondu favorablement à l'adhésion de la Polynésie française auprès de l'OIF en qualité d'observateur.

Cette adhésion implique par ailleurs de multiples enjeux et perspectives de coopération. Elle permettra à la Polynésie française de bénéficier du réseau international de l'OIF, en prenant part aux actions de coopération et en partageant les bonnes pratiques notamment dans les domaines économiques, sociétaux, culturels et éducatifs. Au niveau régional, cette adhésion renforcera les rangs du réseau Asie-Pacifique de l'OIF et au niveau local, elle s'inscrit dans la droite ligne de l'adhésion de notre assemblée à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie depuis 2019. Il est à noter que l'Université de la Polynésie française est également membre du réseau Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Cette adhésion permet également à la Polynésie française de bénéficier du soutien de l'OIF sur le plan culturel notamment sur la promotion et la préservation du plurilinguisme, sur le plan économique notamment en matière d'entrepreneuriat — à ce titre, la Polynésie française souhaite organiser en septembre 2025 le 1^{er} Forum de la jeunesse francophone d'Asie-Pacifique dédié au tourisme durable — ainsi que sur les plans éducatifs, scientifiques et sportifs, la Polynésie française étant d'ores-et-déjà invitée à participer aux 10^e Jeux de la Francophonie en juillet 2027.

Le présent projet de délibération vise ainsi à entériner l'adhésion de la Polynésie française à l'OIF, dernière étape de la procédure avant que le Pays ne puisse pleinement mettre en œuvre les droits et devoirs incombant à son statut de membre observateur.

L'examen du présent projet de délibération en commission, le 26 mars 2025, a suscité des échanges portés principalement sur les points suivants :

- cette adhésion permettra de donner une nouvelle dimension au rayonnement international de la Polynésie française par l'accès à de nouveaux réseaux et de bénéficier de nouvelles expériences, particulièrement en matière de jeunesse et de sports ;
- la démarche d'adhérer à l'OIF, librement décidée par le gouvernement de la Polynésie française, a fait l'objet d'un groupe de travail coordonné par la DAIEP et intégrant plusieurs ministères et services ainsi que l'assemblée de la Polynésie française, faisant écho aux grandes thématiques de l'OIF : le plurilinguisme et la démocratie.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Merci et merci bien.*

Le président : *Merci beaucoup. Pour examiner ce rapport, le temps de parole est de : 36 minutes pour le Tavini, 15 pour le Tapura et 9 pour les non-inscrits.*

J'invite maintenant le Tavini à prendre la parole : Pauline.

M^{me} Pauline Niva : *Monsieur le président de l'assemblée, Madame la secrétaire générale, Jeanne, les collaborateurs, Monsieur le Président du gouvernement, nos ministres et vos collaborateurs, nous qui sommes élus, Mesdames la sénatrice et la député, mes salutations.*

La langue est telle une lumière. Une langue, c'est une lumière. Ainsi, deux langues font deux lumières. Et plus il y a de langues, plus la connaissance abonde.

C'est avec ce proverbe fleuri de notre langue tahitienne que je veux entamer mon intervention. Car il nous rappelle que toutes les langues du monde sont des odes à l'intelligence humaine, qu'elles sont précieuses, et qu'elles sont autant de fenêtres pour l'esprit et pour l'âme.

Ce proverbe, comme toutes les sagesses populaires, nous rappelle aussi le combat que des générations de polyglottes ont dû mener pour faire respecter la pluralité linguistique de notre territoire, à l'époque où, encore dans l'enseignement public, la pratique des langues vernaculaires était considérée comme un obstacle à la maîtrise du français. Aujourd'hui, on sait qu'il n'en est rien, et que toutes ces tentatives d'obstruction au développement des langues régionales ont été en réalité très néfastes.

Nous avons la chance de vivre dans un pays multilingue, où les cultures et les langues vernaculaires de notre partie de la Polynésie côtoient des langues que les alizés ont emporté avec elles il y a de cela quelques siècles. Ces langues venues de pays lointains ont ensuite pris racine dans le paysage culturel polynésien. C'est le cas de la langue hakka, mais aussi — et surtout, puisque c'est celle qui occupe notre attention aujourd'hui — du français.

La langue française, qui est *de facto* la langue principale de l'ensemble des Polynésiens et qui, à ce titre, a toute sa place dans notre pays, a une histoire complexe et une relation nuancée avec notre peuple et nos cultures locales. Autrefois, elle a été la langue de la colonisation et a trouvé, dans cette grande entreprise coloniale française, son rôle le plus funeste durant l'ère nucléaire du CEP, en tant que langue d'assimilation, au détriment de nos langues vernaculaires. Encore aujourd'hui, elle prend beaucoup de place dans notre société, se substituant souvent à nos langues locales au sein même du milieu familial.

Ceci étant dit, je ne veux pas en faire un sujet de polémique ici, car le français constitue pour la plupart de nos familles polynésiennes leur langue maternelle, au même titre que les langues polynésiennes. Eh oui. Et cela... En cela, il a toute sa place dans ce pays et dans le cœur de nos identités.

Eh oui, dites-moi qui n'aime pas le fromage, les saucisses, le pain et le vin !

Mais il me semble nécessaire, aujourd'hui, alors que nous avons la volonté d'intégrer l'Organisation internationale de la Francophonie en tant que membre observateur, de ne pas occulter ce passé. Nous savons d'où nous venons, mais nous connaissons aussi la valeur de toutes nos richesses culturelles, qu'elles relèvent de nos traditions millénaires ou des apports plus récents du contact avec l'Occident, dont le français est issu.

D'autre part, solliciter le statut de membre observateur au sein de l'OIF va au-delà d'une simple démarche de reconnaissance du français en tant que langue à part entière de notre société. Et c'est surtout, pour nous, le franchissement d'un nouveau seuil dans notre participation active aux relations internationales.

De plus, ce choix n'est pas un hasard. Il est d'abord le fruit d'une évolution statutaire souhaitée et obtenue en 2019, avec la modification de l'article 42 de notre statut d'autonomie. Cette révision a permis de lever une contrainte majeure : la limitation géographique à la région Pacifique. Désormais, avec l'aval des autorités républicaines, notre pays peut devenir membre d'organisations internationales, indépendamment de leur ancrage géographique. Et c'est dans ce cadre que la présente adhésion s'inscrit pleinement.

Parce que la Francophonie, ce n'est pas uniquement la défense du français. C'est un espace politique, économique, éducatif et culturel qui compte aujourd'hui 93 États et gouvernements, représentant plus de 320 millions de francophones. C'est une communauté fondée sur le dialogue, la diversité, le respect mutuel et la solidarité, des valeurs que nous partageons profondément en tant que peuple.

Outre les grands chiffres que je viens de donner, l'OIF, c'est aussi une organisation qui agit concrètement en faveur de :

- L'éducation et la formation des jeunes ;
- La coopération économique et entrepreneuriale ;
- La promotion de la culture ;
- La démocratie et les droits humains ;

- Et la préservation du plurilinguisme et des identités culturelles.

Autant de champs d'action donc qui répondent directement à nos priorités de développement durable, de justice sociale et de rayonnement international.

Le choix du statut d'observateur est également réfléchi et stratégique. Il permet à la Polynésie française d'intégrer progressivement les cercles de la Francophonie, d'assister à ses principales réunions, de prendre la parole, sans pour autant supporter dès à présent les obligations d'un membre à part entière. C'est une phase d'apprentissage, de réseautage, de positionnement. Une phase de consolidation.

Et déjà, les effets sont visibles. Depuis l'admission décidée en octobre dernier, la Polynésie française a été invitée à la Conférence des ministres de la Culture au Québec, aux Jeux de la Francophonie en Arménie prévus en 2027, et bénéficie d'un accès direct à de nombreux événements, notamment à Paris, au siège de l'OIF.

En outre, les bénéfices concrets de cette adhésion sont multiples :

- Sur le plan culturel, c'est une occasion unique de porter la voix de notre peuple, de valoriser notre patrimoine, nos langues, nos créations artistiques, dans un espace mondial qui reconnaît la diversité culturelle comme une richesse.
- Sur le plan éducatif et scientifique, c'est l'accès à des réseaux de formation, de bourses, d'échanges universitaires – notamment *via* l'Agence universitaire de la Francophonie, à laquelle — comme mon collègue Allen l'a soulevé — notre université adhère déjà.
- Sur le plan économique, c'est un soutien direct à l'entrepreneuriat des jeunes, et à des projets tels que le 1^{er} Forum de la jeunesse francophone d'Asie-Pacifique, que nous accueillerons à Tahiti en septembre prochain, avec l'appui du bureau régional de l'OIF basé à Hanoï.
- Sur le plan sportif et identitaire, c'est une reconnaissance supplémentaire pour nos jeunes, pour nos disciplines culturelles, pour notre capacité à créer du lien et du sens au-delà de nos îles.

Cette adhésion s'inscrit dans la continuité de notre engagement au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, auquel la Polynésie française participe depuis 2019. Elle illustre notre volonté constante de faire entendre notre voix dans les espaces internationaux où se décide l'avenir des peuples francophones.

Je veux réaffirmer enfin, qu'en rejoignant la grande famille de la Francophonie, nous ne renonçons à rien de nos identités profondes. Bien au contraire, nous faisons le choix de les affirmer et de les défendre dans un cadre multilatéral qui reconnaît leur valeur intrinsèque et leur importance, pour nous-mêmes comme pour l'humanité toute entière.

Ce choix est aussi un geste de lucidité et de fraternité. Car aujourd'hui, il y a plus de francophones à Kinshasa qu'à Paris. Si l'on continue avec l'exemple des pays africains, l'Afrique, avec ses 141 millions de locuteurs — soit près de 60 % des francophones dans le monde — est le véritable cœur battant de la Francophonie. Et c'est bien souvent dans les anciennes colonies françaises que l'héritage linguistique est le mieux préservé et valorisé.

Je crois aussi qu'en tant que peuples ayant partagé l'histoire de la colonisation, nous savons ce que signifie l'assimilation, et l'hégémonie d'une culture sur une autre, nous connaissons les enjeux de la préservation de nos langues, de nos cultures et de nos identités. Et c'est dans cet esprit de solidarité, de dialogue et de dignité que nous souhaitons prendre pleinement part à cette communauté francophone mondiale.

Chers représentants, par cette adhésion, nous, élus du Tavini huiraaatira, montrons ainsi notre ouverture d'esprit vers la France et mieux encore, vers le monde.

Ainsi, cher(e)s collègues, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Merci.

Le président : *Voilà. Merci bien.*

Le Tapura huiraatira a la parole : Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci, Monsieur le président.* Mais je vais enfreindre un peu le règlement intérieur puisque je n'ai pas arrêté de lever mon doigt, juste avant qu'on entame la discussion sur ce projet de loi ; pour souscrire ce qui a été demandé par mon collègue représentant, Tematai Le Gayic, et prendre acte de ce qui a été répondu par notre ministre de l'Agriculture, à savoir demander... Eh bien, bien sûr, c'est le conseil d'administration qui devra acter le report de la date du 30 en attendant... en attendant une éventuelle issue enfin, de ce qui va en sortir des discussions par rapport à ce que la majorité va décider. En tout cas, en ce qui nous concerne, je ne vais pas en démordre à savoir proposer un amendement dans le prochain collectif pour venir abonder le budget de l'ÉPIC Vanille.

Pour revenir un peu à notre OIF. *Tiens, j'étais toute fébrile de vous entendre applaudir ce soir. J'allais m'endormir quand, soudain, je vous ai entendu :* J'ai presque envie de t'applaudir cet après-midi. Je me suis dit, moi j'ai grandi un peu au *saumon en conserve et* concombres, ou quoi... *Bien, on loue et on mentionne les* fromage, saucisse *des Français.* Bravo ! Bravo ! Comme quoi, c'est bon, *tout compte fait,* hein ? Le hasard des choses a voulu que ça soit moi qui doit intervenir pour le Tapura sur l'OIF, créé en 1970, c'est l'année de ma naissance. Pas mal, pas mal. C'est du bon cru, ça, comme on dit dans votre langue.

Révision statutaire du 5 juillet 2019. Monsieur le Président était *alors* député, *avec Nuihau, nous étions* sénateurs. On a porté la révision statutaire du 5 juillet 2019, où justement on s'est battus contre vos copains qui sont à Paris pour qu'on puisse enfin accéder à ces organisations, pour ne citer que l'OIF aujourd'hui. J'ai presque envie d'applaudir... presque envie d'applaudir. Le champ possible est ouvert. Comme quoi, comme quoi, c'est pas mal le statut d'autonomie interne. Il faut le reconnaître, parce que c'est ce statut qui nous permet aujourd'hui de pouvoir aller... Enfin, pour le moment, c'est juste en tant que membre observateur, mais l'idéal président, *c'est d'être pleinement impliqué. On ne fait pas les choses à moitié et on arrête de tourner autour du pot.* C'est le cas de la Nouvelle-Calédonie, qui est déjà membre aujourd'hui.

Ce projet, qui ne date pas d'hier, son contexte, un nouveau pas marquant de nature, a contribué au rayonnement de Tahiti, de la Polynésie et ses îles, de Tahiti et ses îles, la Polynésie, sur la scène internationale, au sein d'une communauté forte de 321 millions d'âmes dans le monde. Autant de portes qui s'ouvrent avec à la clé, pourquoi pas, de nouveaux débouchés commerciaux et des clients potentiels pour notre industrie touristique.

Regrettons néanmoins une certaine fébrilité dans la volonté politique affichée, puisqu'il s'agit ici, dans un premier temps, de siéger en tant que membres observateurs et non membres associés, comme nos voisins du Caillou. À ce propos, j'ose espérer que ce choix n'a pas été opéré sur la base de simples considérations financières.

En effet, il faut savoir, et ça a été rappelé par le rapporteur, que la cotisation annuelle à l'OIF varie selon le statut des membres de 2,750 millions à 9 millions de F CFP. Pour une collectivité comme la nôtre, dont le budget modifié 2025 vient de franchir le cap des 200 milliards de francs pacifiques, il n'y avait pas péril en la demeure.

En revanche, nous vous rejoignons sur un point, celui de l'intérêt réel assiégé au sein d'une organisation internationale, quelle qu'elle soit, et de devoir déployer les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des nombreuses tâches afférentes. Toujours est-il que l'organisation internationale et la francophonie comptent de nombreux atouts, à commencer par l'existence d'un formidable réseau d'experts au travers plus d'un millier d'établissements universitaires dans le monde. Raison

certainement pour laquelle la jeunesse polynésienne pourrait en retirer quelques bienfaits que vous ne manquerez pas, je suis sûre, de nous exposer aussi.

Aussi, j'aurais envie de vous dire que l'essentiel n'est pas tant d'adhérer ou non à l'OIF, mais plutôt d'envisager la suite avec détermination et volontarisme pour que cette collaboration soit la plus fructueuse possible. Vous aurez compris que le groupe Tapura huiraatira votera favorablement ce texte.

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

Teave.

M^{me} Teave Boudouani-Chaumette : Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, cher public, chère *sénatrice*.

Nous sommes aujourd'hui saisis sur une décision relative à l'adhésion de la Polynésie française à l'Organisation internationale de la francophonie en qualité de membre observateur. Ce choix, initié par le gouvernement de la Polynésie française et soutenu par un groupe de travail interministériel, mobilisant plusieurs secteurs clés (éducation, culture, jeunesse, sport, solidarité) traduit une volonté claire : renforcer notre présence sur la scène internationale.

La révision statutaire de 2019 a levé la limite géographique qui empêchait la Polynésie française d'adhérer à des organisations hors du Pacifique. Ce projet d'adhésion s'inscrit donc pleinement dans le cadre de notre autonomie renforcée en vertu de l'article 42 de notre loi organique.

L'adhésion à l'OIF, en tant qu'observateur, ne nous engage pas financièrement de manière démesurée (2,115 millions de F CFP par an), mais elle nous ouvre les portes d'un réseau de 93 États et gouvernements représentant 321 millions de francophones dans le monde. L'OIF, ce n'est pas seulement la langue française, c'est aussi une vision du monde fondée sur le plurilinguisme, le dialogue interculturel, la solidarité et la promotion des droits humains. Ces valeurs rejoignent celles inscrites dans notre propre statut d'autonomie, notamment à l'article 57, qui reconnaît à la fois le français comme langue officielle et le tahitien et les autres langues polynésiennes comme socle de notre identité culturelle. L'adhésion à l'OIF nous permet donc de faire rayonner notre culture polynésienne dans toute sa singularité, dans le respect de notre pluralisme linguistique et culturel.

Sur le plan éducatif et scientifique, la participation de l'Université de la Polynésie française au réseau de l'agence universitaire de la francophonie constitue déjà un ancrage. L'OIF facilitera encore la mobilité, les échanges et les financements pour nos étudiants et chercheurs.

Sur le plan économique, la Polynésie française accueillera en 2025 à Tahiti le premier forum de la jeunesse francophone d'Asie-Pacifique dédié au tourisme durable, avec le soutien du Bureau régional de l'OIF basé à Hanoï. Ce statut d'observateur n'est pas une fin en soi, mais un point d'entrée stratégique. Il nous permettra d'observer, d'apprendre, de nous positionner dans les grands débats francophones et, demain, si nous le souhaitons, d'accéder au statut de membre associé. Comme cela a été rappelé lors des débats en commission, cette adhésion complète notre engagement au sein de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, dont notre institution est membre depuis 2019.

Sur le plan culturel et sportif, nous sommes déjà invités à la cinquième conférence des ministres de la culture francophone et aux Jeux de la Francophonie 2027 à Erevan. Autant d'occasions de partager nos talents, nos artistes, notre créativité.

En votant aujourd'hui en faveur de cette adhésion, nous ne faisons pas que rejoindre une organisation internationale. Nous affirmons notre voix, notre culture et notre jeunesse dans le concert des nations

francophones. Nous plaçons la Polynésie française dans une dynamique d'ouverture, de coopération et de projection internationale qui bénéficiera à tous les secteurs de notre société.

Toutefois, Monsieur le Président, si cette adhésion s'inscrit en cohérence avec les actions initiées par l'assemblée de la Polynésie française sous l'égide de son ancien président, et que cette initiative ne date pas d'hier, comme cela a été rappelé lors des échanges en commission législative, je peine à saisir la cohérence de cette adhésion portée avec les actions conduites par votre majorité en faveur d'un dialogue de décolonisation avec l'État, et plus généralement la considération apportée aux valeurs républicaines. Le président, Monsieur Oscar Temaru, a d'ailleurs soulevé cette question en commission en indiquant qu'il convenait d'y adhérer en tant que pays faisant partie de la liste des pays à décoloniser depuis 2013 et ne pas s'interdire d'intégrer d'autres OIF anglophones, ou asiatiques.

Je vous remercie.

La présidente : *Merci bien.*

Plus de discussion sur ce rapport ? Je redonne la parole au gouvernement du pays.

M. Moetai Brotherson : *Merci bien pour vos interventions.*

Alors l'OIF, d'abord, il ne faut pas s'y tromper. Les quatre pères fondateurs de l'OIF se nomment Léopold Sédar Senghor, père de l'indépendance du Sénégal, Habib Bourguiba, père de l'indépendance de la Tunisie, Hamani Diori, père de l'indépendance du Niger, et Norodom Sihanouk, père de l'indépendance du Cambodge. Donc, pour moi, la francophonie c'est tout, sauf un instrument de perpétuation d'une forme de colonialisme ou de néocolonialisme.

Je vais citer Léopold Sédar Senghor qui disait que la francophonie, c'est cet humanisme universel qui nous unit autour de la terre. C'est dans ce sens-là qu'on vous propose cette adhésion, l'adhésion progressive. Elle n'est plus là, mais notre *sénatrice* citait en exemple nos frères, nos amis calédoniens. Aujourd'hui, ils se mordent un peu les doigts d'être membre associé, puisque la participation a doublé financièrement. Et outre la participation financière, il y a des obligations de *reporting*, pour parler français, il y a des rapports qui doivent être rendus notamment par le système éducatif qui sont exigés par l'OIF qui sont assez compliqués à fournir et qu'ils ont beaucoup de difficultés à fournir. C'est pour ça que nous on a choisi la voie progressive d'abord d'être membre observateur et puis on verra plus tard s'il y a matière à aller plus loin. Donc moi, l'OIF, si c'est pour être en compagnie de Senghor, Bourguiba, Hamani Diori et Norodom Sihanouk, ça me va.

Le président : Monsieur Temaru.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Bonjour à toutes et à tous en ce bel après-midi. Au gouvernement du pays, à l'assemblée, aux membres élus, recevez mes salutations.*

Il est parfois difficile, selon moi, d'aborder la question de la langue française. Le point de départ devrait être d'encourager nos enfants à apprendre toutes les langues.

Je ne pense pas que ce projet — malgré les beaux discours qui essaient de le rendre séduisant — soit un projet dénué de visée politique. Et c'est bien ce qui m'inquiète, car nous sommes 300 000 habitants à dire que nous sommes les dépositaires de la richesse de ce pays.

Ils sont des millions, des millions à venir de l'extérieur pour dire qu'ils sont les garants de cette richesse. Cela pourrait aussi devenir un moyen d'assujettir notre manière de penser à la pensée française, à travers notre esprit.

Regardez notre sénatrice : auparavant, elle ne maîtrisait pas bien la langue française. (Rires dans la salle – Réaction inaudible de M^{me} Lana Tetuanui). Quand elle était au Tavini, elle ne parlait que tahitien. Et maintenant, elle maîtrise parfaitement le français. C'est justement cela qui me gêne.

Il y a de nombreuses langues dans notre pays qui ne sont pas enseignées à nos enfants. Enseignez à nos enfants la langue marquisienne. Que l'enfant marquisien apprenne aussi le tahitien. Mais les autres, ne savent même pas parler tahitien aux enfants marquisiens. Regardez bien. Il en va de même pour les Tuamotu : c'est la même situation. Cette richesse, si elle était mise à profit aujourd'hui pour nous, servirait à enseigner à nos enfants qui ils sont vraiment, qui est chacun d'eux au plus profond de lui-même. Regardons ce qu'il se passe dans l'hémicycle de notre pays ces derniers jours : le Président, lui-même, ne parle pas le tahitien. Comment est-ce possible ! ...

Je ne soutiens pas cette idée — ne m'en voulez pas. Ce que nous disons à nos enfants qui vont à l'école, c'est bien cela : oui, il faut apprendre plusieurs langues. Mais avant tout, enseignons-leur la vérité. Et non pas le mensonge qu'on a entendu ces derniers jours.

Voilà un peu ce que je voulais dire. Merci bien.

Le président : *Merci bien.*

Article 1^{er}

Le président : *Je vous demande quel est votre avis sur l'article 1^{er} ? ...Pas d'intervention ? Je mets aux voix (Réaction inaudible de M^{me} Lana Tetuanui). Pour. Pas de voix contre ?... Voilà.*

Article 2

Le président : *Nous passons à l'article 2, même vote.*

Pour l'ensemble de la délibération, même vote. Adopté.

Il y a aussi le NAM. Nous devons penser également à intégrer celui-ci. Ils en font partie aussi. Merci.

RAPPORT N° 61-2025 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DU CODE DU TRAVAIL

Présenté par M^{mes} les représentantes Tahia Brown et Pauline Niva

Le président : *Nous passons maintenant au rapport n°8, qui concerne le projet de loi du pays relatif à la modification du code du travail dans notre pays. Et j'invite Madame Tahia Brown à présenter d'abord... Ah, vous êtes également ? La parole est à Pauline.*

M^{me} Pauline Niva : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3322/PR du 23 mai 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi du pays portant modification du code du travail.

Ce projet de texte s'inscrit dans le cadre de la réforme du code du travail et en constitue le premier axe. Il vise particulièrement à simplifier certaines dispositions relatives à la transmission de documents aux agents de contrôle de la direction du travail et au régime d'autorisation ou d'avis de l'inspecteur du travail. Par ailleurs, des ajustements sont apportés à certaines dispositions du code, à des fins de cohérence et de précisions.

L'article LP 1 simplifie les dispositions relatives au règlement intérieur établi dans les établissements employant habituellement 10 salariés et plus, en supprimant l'obligation de transmettre en double exemplaire, à l'inspecteur du travail, l'avis des représentants du personnel sur le règlement intérieur de leur entreprise. Le contrôleur du travail, qui exerce sous l'autorité de l'inspecteur, est ajouté aux côtés de ce dernier dans les procédures de contrôle.

L'article LP 2 procède à des ajustements pratiques concernant le dépôt des statuts de tout syndicat professionnel et supprime l'obligation faite d'adresser à la direction du travail, un exemplaire des notes affichées en entreprise et les courriers envoyés aux organisations syndicales dans le cadre de l'organisation des élections du personnel.

L'article LP 3 modifie la partie III du code du travail relative aux conditions d'emploi. Il prévoit la suppression du régime d'autorisation ou de consultation de l'inspecteur du travail pour certaines situations qui relèvent de la responsabilité de l'employeur et de l'organisation du travail en entreprise (travail par relais ou par roulement, horaires individualisés, etc.).

S'agissant des dispositions particulières aux jeunes travailleurs, il est proposé de supprimer l'agrément, par l'inspecteur du travail, des entreprises accueillant des élèves en formation alternée ou en stage, les élèves n'ayant pas le statut de salarié. Cette suppression d'agrément permet d'alléger l'accueil des élèves dans le cadre d'une simplification administrative. En outre, le délai laissé à l'inspecteur du travail pour notifier un éventuel désaccord à la déclaration préalable de l'emploi de jeunes travailleurs âgés de 14 à 16 ans pour les emplois de vacances, est augmenté de huit jours actuellement à deux mois (article LP. 3241-4).

L'article LP 4 procède à des modifications de cohérence pratique touchant la partie IV du code du travail relative à la santé et à la sécurité au travail.

L'ensemble des modifications a été soumis à l'avis des partenaires à l'occasion de réunions bipartites en octobre et novembre 2024, et de la concertation globale tripartite en janvier 2025.

Il est à noter que la rédaction du présent projet de texte tient compte de certaines observations émises par le Conseil économique, social, environnemental et culturel dans son avis du 12 mars 2025.

Son examen en commission le 2 juin 2025 a suscité des échanges portés principalement sur les dispositions particulières aux jeunes travailleurs, dans le cadre de stages, et à la suppression de l'agrément par l'inspecteur du travail.

Aucun critère ne permet en effet de poser le cadre d'un agrément délivré par l'inspecteur du travail. Cette suppression permet de simplifier administrativement l'accueil des stagiaires par les entreprises et d'éviter plusieurs difficultés opérationnelles, tant pour la direction du travail que pour les entreprises qui restent responsables des stagiaires qu'ils accueillent. Les conventions de stage précisent à cet effet tous les éléments permettant d'encadrer les stagiaires (responsabilité, conditions de travail, couverture accident du travail, etc.).

Enfin, s'agissant de la réforme globale du code du travail, il est à noter que le ministère du travail a mis en place, avec les partenaires sociaux, un comité d'orientation des réformes qui priorise chaque année les réformes de fond qu'appelle le code du travail. Ce comité fixera des priorités pour 2025 en fonction des enjeux soulevés et de l'objectif d'avoir un code du travail modernisé.

À l'issue des débats, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique propose à notre assemblée de la Polynésie d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

La discussion générale est répartie comme suit : 36 minutes pour le Tavini, 15 minutes pour le Tapura, et 9 minutes pour les non-inscrits.

J'invite les non-inscrits à présenter leur intervention. Teave.

M^{me} Teave Boudouani-Chaumette : Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues,

Nous sommes saisis ce jour de l'examen d'un projet de loi du pays portant sur une série de modifications du code du travail lesquelles, selon le rapport de présentation, répondent à un souci de simplification administrative.

Il s'agit du premier axe de la réforme du code du travail, initié par le gouvernement, lequel devrait être suivi par d'autres modifications à l'issue des concertations avec les partenaires sociaux. Ces premiers allègements administratifs proposent de fluidifier les relations sociales au terme de trois principales orientations :

Tout d'abord, en réduisant les obligations de l'inspecteur du travail aux bénéficiaires du contrôle du travail ou encore de la direction du travail. Il en va ainsi, notamment pour les dispositions relatives aux règlements intérieurs d'entreprises ou encore du statut des syndicats professionnels. Il s'agit clairement ici d'élargir le champ de compétences du contrôleur du travail afin d'alléger celui de l'inspecteur.

En second lieu, il s'agit de remplacer l'autorisation requise de l'inspecteur du travail par l'avis des représentants du personnel ou encore du médecin du travail. Il en va ainsi pour le travail par relais ou par roulement, l'aménagement d'horaires individuels ou encore accéder à la formation professionnelle de travailleurs sous-marins.

Enfin, ce projet propose de supprimer certaines obligations de l'inspecteur du travail liées au travail des jeunes, comme l'obtention d'un agrément pour le suivi d'un stage ou le recrutement en entreprise de jeunes de moins de 16 ans. Si, sur le fond, ces mesures de simplification peuvent apparaître anodines, il s'avère toutefois que l'avis rendu par le CÉSEC nous interpelle sur les véritables motivations de ces allègements administratifs que le rapport de présentation n'évoque pas, dès lors qu'il met clairement en exergue que ces évolutions procéderaient en réalité d'un manque d'effectifs qualifiés au sein de la direction du travail, notamment d'inspecteurs, et plus généralement d'un manque de moyens alloués. Il souligne ainsi à ce titre que la direction du travail joue un rôle clé en participant à l'élaboration de la politique publique du travail et à la mise en application du code du travail, et a notamment pour mission de contrôler le respect de la réglementation du travail et d'informer et de conseiller les employeurs et les salariés ainsi que leurs organisations, aux fins de respecter la réglementation du travail, etc.

Madame la ministre, on ne peut pas réformer un code du travail à raison de l'insuffisante capacité d'action de la direction du travail, puisqu'actuellement nous ne disposerions que d'un seul inspecteur du travail en poste pour l'ensemble du territoire, alors que le réel besoin estimé par la direction du travail elle-même serait de 8 inspecteurs et 11 contrôleurs. L'allègement des formalités administratives doit être mené, mais sans toutefois se traduire par un recul de la protection des travailleurs. Réduire le rôle de l'inspection du travail par défaut de personnel est une erreur stratégique. Si nous voulons réellement lutter contre le travail illégal et protéger les jeunes en entreprise, il nous faut un minimum d'agents qualifiés et mieux formés.

Sur les horaires individualisés, le travail par roulement ou les accords d'entreprise, on retire à l'inspecteur du travail un rôle de garde-fou juridique. Or, les représentants du personnel n'ont pas toujours l'expertise ou l'indépendance suffisante pour se substituer à lui.

Les organisations syndicales salariales seraient ainsi opposées au remplacement de l'autorisation de l'inspecteur du travail par l'avis des représentants du personnel pour le travail par relais ou par roulement. Si le travail des jeunes à la suppression de l'agrément de l'inspecteur pourrait exposer nos élèves à des environnements de travail inadaptés ou dangereux, le CÉSEC appelle à un cadre clarifié, distinguant les stages d'observation de ceux en immersion professionnelle. Par ailleurs, nous notons que si le projet de texte proposé s'inscrit dans une longue procédure d'échange et de dialogue, il aurait été validé en l'absence de quatre des cinq syndicats de salariés représentatifs. Ces éléments d'information auraient le mérite d'être, *a minima*, mentionnés dans le rapport de présentation.

Enfin, sans rejeter la nécessité de moderniser notre code du travail, les avancées à produire doivent s'inscrire au service du progrès social et non à raison d'une désorganisation d'un service, de l'absence de cadres qualifiés ou encore au détriment de la protection des plus vulnérables.

Aussi, Madame la ministre, nous vous encourageons à soutenir la formation de nos jeunes afin d'aboutir à un renforcement d'effectifs qualifiés de la direction du travail et à mener une concertation sincère et inclusive avec l'ensemble des partenaires sociaux avant tout autre ajustement législatif.

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

J'invite maintenant la représentante du Tavini huiraatira. Frangélica.

M^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu : *Merci, Monsieur le président. Nous sommes deux à intervenir pour cette discussion générale : je prendrai la parole en premier, et Edwin Shiro-Abe conclura ensuite. C'est pourquoi, à vous qui êtes ici devant, à nous ici-bas, à nous tous réunis, je vous adresse à nouveau dans l'amour et la grâce de Dieu mes chaleureuses salutations.*

Il n'y a pas de bon droit du travail sans capacité de le faire respecter. C'est ce constat simple mais déterminant qui traverse la réforme que nous examinons. Elle marque un effort de clarification utile. Mais elle révèle aussi, en filigrane, une tension de fond. Nous légiférons dans un contexte de moyens contraints et cela mérite, je crois, que l'on prenne un instant pour poser les enjeux à haute voix.

Malgré l'avis défavorable du CÉSEC, le texte a été adopté à l'unanimité en commission. C'est suffisamment rare pour être noté. Cela témoigne d'un accord sur l'essentiel : la nécessité de simplifier certaines dispositions du code du travail devenues au fil du temps trop rigides, parfois même inadaptées aux réalités du terrain.

Les modifications proposées vont dans le bon sens. Elles répondent à une attente exprimée de longue date, rendre le droit du travail plus lisible, notamment pour les petites structures qui le perçoivent encore comme un labyrinthe de règles dans lequel beaucoup peinent à trouver leur chemin.

Le gouvernement a suivi quelques recommandations du CÉSEC et intégré des ajustements concrets, notamment sur la formation professionnelle et la protection des mineurs. La concertation, bien qu'imparfaite, a produit des effets visibles dans la version finale du texte. Derrière cette réforme se lie une forme d'aveu, celui d'un service public à bout de souffle, usé par des années de sous-effectifs qui ne peut plus suivre le rythme imposé par la complexité des textes. Un seul inspecteur pour l'ensemble du pays, c'est une réalité brutale et un signal d'alerte. La suppression de certaines obligations n'est pas seulement une simplification, c'est aussi l'aveu d'un manque de bras, d'une fatigue structurelle de l'administration. Il faut en prendre acte et surtout y répondre.

Ce texte ne pourra pas produire ces effets que si, en parallèle, nous réinvestissons dans notre administration du travail. Cela implique très concrètement un plan de recrutement progressif, la relance des concours d'inspecteurs et de contrôleurs, des outils modernisés, y compris numériques, une stratégie de présence dans les archipels. Il ne s'agit pas de grossir la machine, mais de lui redonner les moyens

d'agir. Le droit du travail n'est pas une vitrine, c'est un levier de justice sociale. Et pour qu'il fonctionne, il faut des femmes et des hommes pour le faire vivre.

Cette réforme est utile, mais elle ne suffira pas si elle n'est pas adossée à un effort plus large de renforcement de notre capacité d'action. Simplifier, oui, mais pour mieux agir. Pas pour renoncer à ce que nous sommes au droit d'attendre d'un pays souverain, un droit du travail applicable, respecté, incarnée. Mais j'appelle à l'inscrire dans un calendrier plus vaste, celui d'un service public du travail à la hauteur des ambitions du pays.

Merci. Que l'amour règne.

Le président : *Merci.* Edwin.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *Merci,* président.

On parle ici de simplification, un mot qui rassure, qui évoque la clarté, l'efficacité et le bon sens. Mais dans le domaine du travail, simplifier n'est pas neutre. C'est toujours un arbitrage entre souplesse et vigilance, entre liberté d'entreprendre et capacité de prévenir les abus.

Ce texte tranche, il assume un allègement. Il faut donc aussi en assumer les conséquences possibles sans les minimiser. Le texte modifie plusieurs dispositions du code du travail qui, dans leur forme actuelle, étaient jugées trop rigides, voire contre-productives. Je pense ici à la suppression de l'autorisation préalable de l'inspecteur pour certains aménagements du temps de travail, à la transformation de l'agrément en simple déclaration pour les stages, ou encore à la fin de la transmission obligatoire de certains documents comme ceux liés à l'exposition au risque.

Sur le principe, ces ajustements ont du sens. Ils peuvent alléger les démarches souvent perçues comme excessives, notamment par les petites structures. Ils traduisent une volonté d'alléger le formalisme administratif pour mieux concentrer l'action publique sur l'essentiel. Le gouvernement a d'ailleurs intégré plusieurs remarques du CÉSEC, notamment en ce qui concerne la protection des mineurs et des garanties autour des formations.

Faut-il pour autant considérer que ce texte ne pose aucune difficulté ? Je ne le crois pas.

Le CÉSEC a exprimé une réserve importante : en supprimant ces dispositifs, le Pays perd des outils d'alerte, parfois même la capacité de repérer certaines pratiques à risque. C'est un point à ne pas éluder, car dans de nombreuses entreprises, il n'y a ni délégué du personnel, ni comité social, ni instance de concertation. Dans ces cas-là, l'administration du travail est souvent le seul interlocuteur possible, parfois le seul recours.

Il faut aussi entendre les inquiétudes de plusieurs syndicats. Ce texte leur donne le sentiment que l'on réduit les exigences de transparence sans proposer de nouveaux garde-fous. Certains y voient même, non sans inquiétude, une dynamique où la simplification devient peu à peu un affaiblissement des protections. Ces critiques ne sont pas sans fondement, il faut les entendre pour avancer.

Plutôt que d'opposer simplification et protection, je crois que nous avons un devoir commun : suivre les effets de cette réforme dans le temps.

Cela pourrait prendre plusieurs formes :

- une évaluation annuelle de l'impact des modifications adoptées ;
- un rapport transmis à l'Assemblée reprenant les retours de terrain des agents de la direction du travail ;
- et pourquoi pas une clause de revoyure dans deux ou trois ans pour ajuster si nécessaire ce qui aurait produit des effets indésirables.

Ce n'est pas un signal de défiance.

C'est une manière responsable de gouverner : légiférer, observer, ajuster si besoin.

Je voterai cette réforme parce qu'elle répond à une demande réelle du tissu économique local.

Mais je souhaite que ce vote s'accompagne d'un message clair : le droit du travail n'est pas un fardeau à alléger, c'est un socle à faire évoluer intelligemment.

Simplifier, oui. Mais en gardant à l'esprit celles et ceux que ce droit protège, y compris quand ils n'ont pas de voix pour se faire entendre. Et en rappelant que la sécurité juridique ne vaut rien si elle ne s'accompagne pas d'une sécurité humaine sur le terrain, dans les emplois, dans la vie quotidienne des travailleurs du Pays.

Voter une réforme du code du travail n'est jamais un acte banal car, à travers les règles que nous posons, ce sont des équilibres fondamentaux que nous décidons entre employeurs et salariés, entre liberté et sécurité, entre l'économie et l'humain. Le texte que nous examinons ne bouleverse pas ces équilibres, mais il les interprète. Il cherche à corriger des rigidités, à ajuster des procédures, à simplifier des démarches. C'est un mouvement utile, mais ce n'est qu'un premier pas. Et ce pas doit nous ramener à une question plus vaste : à quoi voulons-nous que ressemble le droit de travail dans notre pays ?

Les modifications proposées ne prétendent pas tout refonder. Elles répondent à des demandes formulées depuis plusieurs années, notamment par le monde économique, alléger certaines obligations jugées trop lourdes, réduire les délais de traitement, améliorer la lisibilité des règles applicables. Il s'agit donc d'une réforme circonscrite qui touche des points précis du code du travail sans modifier sa philosophie d'ensemble. Cela n'a rien d'anormal. Il faut parfois corriger par petites touches pour avancer par étapes, mais ce texte soulève encore une attente plus profonde, celle d'une réforme plus globale, plus cohérente, plus ambitieuse.

Ce que ce texte amorce devra, tôt ou tard, être recensé par plus grande échelle, parce que notre droit du travail reste encore, pour l'essentiel, hérité de logiques anciennes, trop fragmentées, souvent illisibles pour ceux qu'il concerne, morcelées, difficilement appropriables, parce qu'il parle souvent un langage trop éloigné du quotidien réel des travailleurs et des entreprises du *pays*.

La vraie ambition à porter collectivement, c'est celle d'un droit du travail du pays accessible pour les petites entreprises comme pour les salariés isolés ; juste, c'est-à-dire protecteur sans être paralysant ; assumé dans sa spécificité, ses choix, son orientation. Cela suppose un travail de fond de concertation, de simplification intelligente, de réécriture. Cela suppose aussi de penser le droit comme un levier de transformation économique, pas seulement comme un ensemble de contraintes à gérer. Ce texte pourrait être, à terme, l'amorce d'un chantier plus vaste.

Un chantier dans lequel :

- nous osons poser la question de la lisibilité du droit pour tous les publics ;
- nous donnons une cohérence d'ensemble aux multiples réformes fragmentées ;
- nous faisons du code du travail un outil au service d'un modèle de développement plus équilibré.

C'est un travail exigeant et il demandera du temps, des ressources, du dialogue. Mais, si nous voulons que notre droit du travail ne soit pas seulement appliqué, mais aussi compris, respecté et incarné, alors ce travail est nécessaire.

Nous avons posé une première pierre. Reste maintenant à bâtir une architecture cohérente, fidèle à nos aspirations collectives.

Je voterai ce texte parce qu'il est utile, parce qu'il répond à des blocages concrets, parce qu'il apporte une première clarification bienvenue, mais, je le voterai aussi comme un point de départ. Le point de

départ d'une réflexion plus large sur notre capacité à forger collectivement un droit de travail à notre image plus claire, plus juste, plus enracinée dans la réalité du *pays*.

Le rôle du législateur n'est pas seulement de corriger l'existant, c'est de préparer l'avenir. Et pour préparer l'avenir, il faut parfois commencer par ouvrir les chantiers même si l'on sait qu'ils prendront du temps.

Merci. Que l'amour règne.

Le président : *Merci bien. Il n'y a plus d'intervention du côté du Tavini.*

La parole est au Tapura : à vous, Madame Yseult.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : *Merci, Monsieur le président.*

Le gouvernement soumet à notre approbation une première série de retouches du code du travail qui, pour l'heure, n'ont pas la consistance et encore moins l'ampleur du toilettage auquel les partenaires sociaux, comme les élus sont en droit d'attendre. À plus forte raison dans une économie en croissance où il convient d'être extrêmement vigilant face à la persistance du travail illégal ainsi qu'au développement de nouvelles formes de travail.

À en croire notre ministre de tutelle, les modifications qui nous sont ici proposées résultent principalement des demandes formulées par les organisations patronales, ce qui a le mérite d'être clair. Tout comme l'avis défavorable qui a été rendu par le Conseil économique, social, environnemental et culturel le 12 mars dernier par 19 voix pour, 13 contres et 13 absentions.

Comment pourrait-il en être autrement lorsqu'on sait que le projet de texte a été validé deux mois plus tôt en concertation globale tripartite, et surtout en l'absence de quatre des cinq syndicats de salariés représentatifs !

Sur le fond, à présent. Tout au long des quatre articles que contient cette loi du pays, une impression forte se dégage. On soupçonne en effet les rédacteurs d'avoir cherché à alléger le rôle de l'inspecteur du travail dans certains nombres de procédures auxquelles il était jusqu'ici étroitement associé. C'est ainsi que pour tout ce qui touche au travail par relais ou par roulement, ainsi que pour les horaires individualisés à mettre en place dans les entreprises, ces dernières pourront désormais se passer de son autorisation. En revanche, inspecteurs et contrôleurs du travail ayant les mêmes pouvoirs et les mêmes prérogatives sur le terrain, les modifications rédactionnelles proposées tendent à mettre ces deux fonctions sur un même pied d'égalité.

Toujours est-il que pour le CÉSEC, le compte n'y est pas et décrit dans ses observations liminaires que la démarche de simplification du code du travail ne doit pas être induite par un manque d'effectifs de la direction du travail et, plus généralement, par un déficit de moyens. La configuration actuelle présente des faiblesses et des manquements auxquels il convient de remédier.

Dans ce registre, la société civile a déjà pointé du doigt un déficit chronique du personnel à la direction du travail avec seulement un inspecteur et cinq contrôleurs en service sur un territoire grand comme l'Europe, alors qu'il en faudrait respectivement huit et onze. Enfin, preuve encore que la direction du travail manque cruellement de moyens humains pour répondre à toutes ses obligations de contrôle, quand bien même elle s'en défend.

Il résulte des nouvelles dispositions que le délai laissé pour notifier un éventuel désaccord à la déclaration préalable de l'emploi de jeunes travailleurs âgés de 14 à 16 ans pour les emplois de vacances passe de huit jours actuellement à deux mois. Ce nouveau laps de temps serait dit-on justifié par une volonté d'harmonisation du présent code. Nous en prenons acte.

Merci de votre attention.

Le président : *Merci bien.*

La discussion générale étant maintenant terminée, je donne la parole au gouvernement.

M^{me} Vannina Crolas : *Merci bien pour vos interventions et aux élus qui ont pu donner leur point de vue sur cette simplification de notre code du travail.*

Alors, juste peut-être des éléments de contexte. Ce projet de texte, tout comme le suivant, celui qui a trait à la modification des dispositions relatives à l'aide à la création d'entreprises, contribue à la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement en termes de développement de l'emploi, en misant sur un marché du travail résilient, c'est-à-dire diversifié, flexible et innovant, pour construire une économie endogène et écologique qui est un marqueur fort de notre programme.

Avec 105 900 personnes en emploi, un taux d'emploi de 58 %, comme l'a annoncé notre représentant Tematai, de 58 % en 2024 contre 56 % en 2023 et 3 700 emplois de plus, la situation de l'emploi est meilleure qu'en 2023, mais reste largement insuffisante au regard des plus de 50 000 personnes sans emploi et fragile, car elle est concentrée presque uniquement sur le tourisme. On doit donc faire mieux pour nos jeunes, pour nos archipels éloignés, en soutenant notamment nos trois autres secteurs prioritaires, qui sont l'agriculture et la pêche, les énergies renouvelables et l'économie numérique.

Après la sectorisation des mesures d'aide à l'emploi en 2023, la publication des données de l'Observatoire de l'emploi, la création du comité tripartite d'orientation des réformes dont est issu ce projet de texte, la réforme des mesures d'aide à l'emploi et la mise en œuvre en novembre 2024, on maintient le cap avec trois réformes pour cette année : la réforme du code du travail, la réforme de l'ICRA, et la réforme de la formation professionnelle qui devrait intervenir au deuxième semestre.

Le projet de texte, comme beaucoup et pratiquement tous les rapporteurs l'ont soulevé, est une première étape de la réforme globale du code du travail. C'est une réforme de forme, avant la réforme de fond, et dont les priorités pour 2025 ont été définies et convenues unanimement avec l'ensemble des partenaires sociaux dans le cadre du comité tripartite d'orientation des réformes. Et donc, avec l'ensemble des organisations syndicales et patronales, nous avons identifié trois priorités de réforme de fonds : l'extension du dispositif « Titeti 'ohipa » aux entreprises des îles pour simplifier leurs démarches au même titre que les particuliers, la création d'un fonds de prise en charge et d'accompagnement des salariés ayant perdu involontairement leur emploi en cas de licenciement économique, et la gestion des heures complémentaires des salariés recrutés à temps partiel. Cela viendra dans un deuxième temps.

Cette première étape vise à simplifier les procédures administratives, en supprimant la transmission de documents et les procédures trop fastidieuses, comme beaucoup l'ont signalé. Elle répond en partie, du moins, pour ce qui concerne les missions de la direction du travail, au manque d'efficacité de l'Administration et à la lourdeur des procédures administratives qui, selon les employeurs, est un des freins marquants pour notre activité économique. Elle permet donc tant aux employeurs, aux salariés, et aux services concernés d'économiser du temps et des ressources.

Cependant, j'entends effectivement l'appel à la vigilance des différents rapporteurs. En termes de moyens, il faut juste savoir que le nombre de postes de la direction du travail n'a jamais été aussi élevé depuis ces dernières années. Nous sommes à 33 postes budgétaires, dont 29 occupés. Il reste donc quatre à combler. L'année dernière, il y avait 30 postes, et 29 postes il y a deux ans. Nous venons donc renforcer la direction du travail progressivement. Nous sommes aujourd'hui à trois inspecteurs du travail, et non pas un, dont une locale est en formation en métropole ; et nous avons aujourd'hui six contrôleurs du travail.

La réforme qui vous est proposée aujourd'hui ne vient pas modifier les compétences, les responsabilités, les missions et les activités tant des inspecteurs que des contrôleurs. Juste rappeler que les contrôleurs

ont compétence pour intervenir pour les entreprises de moins de 50 salariés. Il faut savoir que, dans notre économie, nous avons à peu près plus de 38 000 entreprises et, sur ces 38 000 entreprises, on n'a que 127 entreprises de plus de 50 salariés. En fait, ce sont les inspecteurs qui ont la compétence des entreprises de plus de 50 salariés, mais les contrôleurs du travail interviennent toujours sous la responsabilité de l'inspecteur. Donc, ce texte ne vient pas modifier la hiérarchie entre les contrôleurs et les inspecteurs. Les contrôleurs n'ont pas la compétence de prendre des décisions administratives. Ce sont les inspecteurs du travail qui ont ce rôle. On vient donc bien garantir la qualité des décisions et de l'instruction des dossiers par les contrôleurs du travail, sous le contrôle des inspecteurs du travail.

D'autant plus qu'on a réorganisé la direction du travail la semaine dernière. Un arrêté a été pris en Conseil des ministres, où l'on vient créer une cellule dédiée à la lutte contre le travail illégal, avec une inspectrice qui est déjà en poste et deux contrôleurs qui devraient venir compléter son équipe. Je tiens donc à rassurer vraiment les inquiétudes qui ont été soulevées par les différents rapporteurs : on vient en même temps renforcer les effectifs de la direction du travail.

Avec ce projet de texte, on vient vraiment simplifier les procédures administratives. La direction du travail a balayé 132 articles du code du travail qui prévoient la transmission de divers documents. Et sur ces 132 articles, elle en a proposé 38 à modifier. Et sur ces 38 articles qui ont été identifiés en bipartite, donc en réunion entre les organisations syndicales et les patrons, seuls 19 articles ont été retenus et c'est donc ce qui a été proposé au CÉSEC. Et comme l'ont signalé nos intervenantes, et notamment Frangélica, plusieurs des recommandations du CÉSEC ont été prises en compte dans la dernière mouture de notre projet de texte, notamment en matière d'emploi des mineurs. Il faut juste préciser que l'on maintient l'obligation de déclaration d'emploi de mineurs à l'inspection du travail, mais par contre pas forcément une autorisation de l'inspecteur du travail, dans la mesure où des conventions tripartites entre le mineur, l'école et l'entreprise viennent garantir la sécurité de l'emploi des mineurs, des enfants de moins de 16 ans. On a également rétabli le contrôle des pièces à l'inspection du travail en ce qui concerne la rémunération des hommes et des femmes, pour justement garantir l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

Donc voilà, c'est l'objet du projet de texte qui vous est proposé et que nous appelons donc à voter pour avant — comment dire ? — d'aller plus loin dans une réforme de fond que nous allons entamer en concertation avec les organisations patronales et les organisations syndicales.

Le président : *Merci.*

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Madame la ministre, pour ces premières explications. C'est vrai que tous les rapporteurs ici ont tout de même signalé que ce n'était pas vraiment une réforme, mais on a l'impression — souvenez-vous, il y a quelques semaines de cela, je crois que c'était lors de la dernière séance — que parce qu'on manque de personnels qualifiés, finalement, on vient déléguer à une autre personne. C'est ce qui s'est passé, par exemple, dans le secteur de la santé : étant donné que nous manquons de médecins, nous sommes venus déléguer à des infirmières le rôle du médecin dans les îles. Et là, on a exactement la même impression à ce niveau-là, c'est-à-dire que comme on a... Alors, finalement, on en a deux ou trois des inspecteurs ? J'ai bien retenu qu'on avait un qui était en poste, une qui est en formation et une qui vient alors de prendre la nouvelle cellule et qui vient d'arriver. C'est bien cela ?

M^{me} Vannina Crolas : En fait, elle était déjà là. Il s'agit de Lovina, qui était directrice adjointe, qui a déjà la qualité d'inspectrice, et qui a pris la cellule...

M^{me} Nicole Sanquer : ... pour le travail au noir.

M^{me} Vannina Crolas : Oui, voilà, c'est cela.

M^{me} Nicole Sanquer : Nous avons donc trois inspecteurs. Là, on a plus l'impression que ce texte vient finalement combler un manque de personnel qualifié, puisque ce qui était attribué à l'inspecteur du travail, finalement un contrôleur du travail pourra le faire. Donc, c'est dommage.

À ce sujet-là, Madame la ministre, on réitère notre question : nous sommes clairement en manque d'inspecteurs du travail, donc quelle est votre politique pour pouvoir faire monter en grade peut-être des contrôleurs ou bien même favoriser les études avec des bourses majorées ? Avez-vous un plan pour venir combler ce manque de personnel qualifié au niveau du travail ?

Et ce qui m'inquiète encore plus, Madame la ministre, et on l'a dit, c'est que votre texte a été validé par le conseil de la fonction publique, mais avec quatre syndicats absents sur les cinq ! Donc là, je ne sais pas, c'est quand même un texte très important puisqu'il s'agit du code du travail. Et non seulement il y a eu cet avis favorable sans la majorité des syndicats, ensuite vous l'avez présenté au CÉSEC, et là le CÉSEC confirme un avis défavorable. Donc, c'est un peu ce qui nous interpelle. Parce que, qui sont les usagers du code du travail ? Ce sont bien les syndicats de salariés, ce sont bien les entreprises !

Donc c'est pour cela que nous, nous n'allons pas voter pour ce texte. Il reste aujourd'hui des questions et j'ai vu qu'il y avait des amendements qui allaient arriver après. Vous dites avoir pris en compte les remarques du CÉSEC, mais pour nous, ce n'est pas réellement une réforme de simplification, c'est une réforme, comme vous dites une première étape, qui vient finalement régler les problèmes d'effectifs qu'il y a à la direction du travail. Vous nous avez parlé de plus de 130 articles qui ont été supprimés, je ne vois pas à l'intérieur du texte où il en est fait cas. Au moins un tableau comparatif qui nous montre clairement ce qui change et comment cela peut accélérer.

Donc, c'est pour cela qu'au niveau de A here ia Porinetia, nous allons nous abstenir. Et dire que vous avez obtenu l'unanimité de tout le monde, non. Et nous réitérons évidemment d'avoir les procès-verbaux de ces fameux conseils de la fonction publique pour que l'on puisse nous-mêmes statuer des débats qui ont eu lieu à ce moment-là.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien.*

Article LP I

Le président : *La discussion est ouverte sur l'article LP I.*

Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président.

Je veux d'abord saluer l'initiative qui est prise par la ministre en charge de la fonction publique, ne serait-ce de commencer un peu à toiletter le code du travail. Et c'est surtout celle qui a codifié le premier code du travail polynésien en début 2009-2010 qui est en train de vous parler.

Code du travail, c'est la « bible » — on va dire —, entre guillemets, du monde du travail. Il y a les diverses fonctions publiques : fonction publique territoriale, fonction publique communale. Il y a les conventions collectives qui régissent certains secteurs d'activité (commerce, hôtellerie...). Il y a tout cela qu'il faut harmoniser avec le droit commun, on va dire ça.

Moi, j'aurais préféré peut-être, parce qu'on ne peut pas toucher — c'est mon avis personnel — un texte de cette ampleur par bout de chandelle. Parce que, j'ai écouté : « commencer avec 132, finir à 38, et puis re-finir — je vais le dire mais il ne faut pas prendre dans le sens péjoratif — par des bricoles, quoi ! On va dire ça comme ça. Ne serait-ce que... Ça, c'est la forme. Parce que, venir, en plus, en fin de journée,

j'aurais préféré démarrer la journée quand tous nos neurones, nous sommes en capacité — comment on dit ? — mentale, physique à 100 %. On parle du Code du travail, *chers collègues* !

Et je rejoins l'intervention de ma collègue Nicole. J'étais en train de dire aux élus de mon groupe : « *Chers collègues*, on va voter *peut-être* contre. » Parce que, je n'étais pas en commission, excusez-moi, pour ceux qui étaient en commission et qui ont eu la chance de poser des questions. Et en plus, avec quelques organisations syndicales qui ne sont pas du tout mentionnées dans ça, je reste dubitative, là. Parce que, que l'on soit du secteur privé ou du secteur public, tous les chemins mènent au droit commun, qui s'appelle le code du travail. Malgré qu'on a machin, cela dépend du secteur d'activité aussi dans lequel on travaille.

Par contre, je veux saluer quand même l'augmentation des inspecteurs du travail *polynésien*. Parce qu'à l'époque, quand cette compétence avait été transférée au pays, il n'y avait personne. Il n'y avait aucun Polynésien qui était apte ne serait-ce à être inspecteur du travail. Je parle de l'époque. Il a fallu aller recruter à Paris le premier inspecteur de travail. Je sais de quoi je parle, c'est moi personnellement qui étais partie à l'époque pour aller recruter le premier inspecteur du travail ici, en Polynésie. Donc bravo pour celle ou celui qui est en formation et bravo aussi à nos cadres polynésiens de pouvoir se former, pour pouvoir justement occuper aussi bien les postes d'inspecteur du travail et les postes de contrôleur du travail. Et je vous applaudis, Madame la ministre, quand vous dites que l'on ne peut pas déroger sur les fiches de poste de ces fonctionnaires-là. Ne serait-ce que cela, il faut vous reconnaître ça, il faut vous remercier sur ça.

Et pour revenir un peu au texte, à proprement dit, que vous proposez, enfin, je vous dirai à cette heure-ci... J'ai besoin d'être rassurée. Nous avons besoin d'être rassurés. C'est un peu la demande...

Je parcours un peu les amendements de nos collègues, et surtout, en particulier, les amendements de Monsieur Tematai Le Gayic qui, malheureusement, qu'on a découvert un peu ce matin, puisque c'est très tard hier soir que les amendements ont été un peu diffusés ici à l'assemblée, et surtout que nous étions ici à l'assemblée jusqu'à la même heure hier, on découvre un peu... Attention, il y a des amendements qui parlent plus légèrement, qui vont carrément sur le fond de certains articles.

Je mets en garde. Si c'est pour améliorer, oui, peut-être. Surtout, faire appliquer le Code du travail sur un territoire comme le nôtre, ce n'est pas avec trois inspecteurs et six contrôleurs qu'on pourra y arriver, mais on fait avec.

On va revenir sur les amendements après, mais ne serait-ce que sur la forme, comme vous venez de nous présenter, Madame la ministre, je répète ce que je viens de dire, nous avons besoin d'être rassurés, parce que moi, personnellement, quand je lis, ça vaut quand même le coup de déférer la loi du pays pour savoir si c'est conforme, toutes les modifications que vous êtes en train de proposer. *C'est un avis, Madame la ministre*. Voilà. Première intervention, Monsieur le président.

Le président : *Merci.*

Iriti.

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien, Monsieur le président.*

Pendant la discussion en commission législative, on a clairement exposé que certains groupes ne se sont évidemment pas joint. Comme nous le savons tous, ces parties sont représentées au sein du CÉSEC. Et lorsqu'il a fallu prendre une décision, elles ont formulé des objections et exposé les motifs de ces objections. Madame la ministre, dites-nous clairement puisque vous nous en avez informé : parmi ces motifs qu'ils ont exposés, vous avez évidemment retenu la plupart de leurs requêtes, n'est-ce pas ?

Deuxièmement, depuis lors jusqu'à aujourd'hui, y aurait-il certaines de ces parties qui été opposées au départ, et qui sont venues à votre rencontre vous faire connaître leur opposition ? Telle est ma première intervention, merci.

Le président : *Plus d'intervention ? On donne la parole au gouvernement.*

M^{me} Vannina Crolas : Alors, je vais essayer de répondre à toutes les questions. Donc, d'abord, préciser peut-être qu'il s'agit ici d'une réforme de forme et on n'a pas modifié tout le Code du travail. On n'a modifié que 19 articles du Code du travail. Ce sont les 19 articles pour lesquels les organisations patronales et syndicales, parce qu'ils ont été consultés d'abord en pré-bipartite, ensuite en bipartite et ensuite en concertation générale tripartite. Donc dans les deux premières réunions de concertation, ils étaient là, les deux parties. Par contre, c'est vrai qu'en concertation générale tripartite, on les a tous invités, mais seul un syndicat sur cinq a été présent. Mais dans la mesure où ils ont été consultés au préalable en bipartite, on s'est dit, de toute façon, ils sont au courant du texte, et de toute façon, ça allait passer au CÉSEC, et au CÉSEC, ils y siègent, donc ils allaient donner leur avis sur ce projet de texte. Et il se trouve qu'en effet, au CÉSEC, ils ont donné un avis favorable sur certains points, et notamment sur le point lié à l'embauche des mineurs, où ils ont demandé à ce qu'il y ait une concertation avec le ministère de l'Éducation et la DGEE sur les modalités pour garantir la sécurité d'emploi des mineurs, ce qui a été fait et qui a fait l'objet de modifications dans la nouvelle mouture. Et ils ont également demandé à ce que le dernier point relatif à la transmission des rémunérations des hommes et des femmes, pour vérifier qu'il n'y a pas d'inégalité de traitement entre les hommes et les femmes dans nos entreprises, en fait, on est venu rétablir ce que le CÉSEC a demandé à remettre. Donc voilà, on a tenu compte de cette observation, de ces deux observations du CÉSEC.

Pour les autres observations, le CÉSEC n'a pas fait d'observation sur tous les 19 articles. Pour les autres observations, notamment l'article 1, 2, 3 et 4, où ils parlent justement des missions de l'Inspection du travail et du contrôleur du travail, on y a répondu en disant qu'on ne vient pas remettre en cause les missions, les compétences et le rôle de l'Inspection du travail, puisque les fiches de poste et les missions et activités des inspecteurs, des contrôleurs du travail ne sont pas modifiées. C'est juste la répartition des tâches, en fait, entre l'Inspection du travail et les contrôleurs du travail qui est précisée en disant que ce sont... De toute façon, c'est ce qui se fait déjà aujourd'hui. Les contrôleurs du travail s'occupent des entreprises de moins de 50 salariés et les inspecteurs du travail des entreprises de plus de 50 salariés, sachant que, en précisant, quand même que les contrôleurs du travail exercent sous le contrôle des inspecteurs du travail. Donc voilà, ce sont les principales précisions que je peux vous apporter à ce sujet.

Donc, en fait, il ne s'agit pas pour nous de décharger la Direction du travail, puisqu'en parallèle, on vient renforcer la Direction du travail. On a mis 2 postes d'inspecteur en plus, 2 postes de contrôleur en plus, et on va continuer, mais, en fait, on essaie de jouer sur les deux volets, simplification et, en même temps, renforcement, le but étant qu'il y ait moins de lourdeur dans la mise en œuvre du code du travail et dans l'application du code du travail.

Le président : *Bien, je mets aux voix l'article LP 1. Qui est pour ? 38 ?... Qui est contre ?* Qui est contre l'article 1. Pardon ? Tu veux intervenir ? Oui.

M^{me} Vannina Crolas : Alors, juste, ma directrice de cabinet vient de me préciser que tous les comptes rendus des bipartites et des comités généraux tripartites ont été transmis à l'APF. On n'est pas dans le Conseil supérieur de la fonction publique, on est vraiment dans le secteur privé, avec donc une consultation différente que celle du secteur public.

Le président : *Bien. Qui est contre ?* Qui est contre ? Donc, à l'unanimité. Abstention ?... Qui s'abstient ? 19 abstentions.

Très bien. Donc 38 pour, 19 abstentions.

L'article 1^{er} est adopté.

Article LP 2

Le président : *Poursuivons avec l'article LP 2. Même vote ?* Pour l'article 2, même vote ?... Pas d'intervention ?... Même vote ?... Même vote, adopté.

Article LP 3

Le président : Article 3, il y a trois amendements. Donc je vais demander à l'auteur de ces trois amendements de bien vouloir nous les présenter amendement par amendement. Monsieur Tematai Le Gayic.

M. Tematai Le Gayic : Merci, Monsieur le président. Merci beaucoup. Après concertation avec la ministre de tutelle, je vous propose de... Enfin, je retirerai mes trois amendements sur l'article LP 3, car les réponses qui ont été formulées par la ministre satisfont les trois amendements qui étaient proposés.

Les trois amendements viennent un peu remettre le débat qui a été mis au CÉSEC sur la difficulté d'appréhension de certains salariés au sein d'entreprises qui auraient peut-être des difficultés face à leur employeur s'ils étaient abusés par l'employeur. Par souci de simplification, si on va dans le sens de l'objectif de ce projet de loi, peut-être alors proposer davantage de formations aux salariés pour qu'ils connaissent leurs droits et puissent manifester leurs droits auprès de leur employeur ou auprès de la « DTRAV » s'ils se sentent abusés. Parce que, comme on l'a dit, on n'a que trois inspecteurs du travail, on ne peut pas, de toute façon, aller dans toutes les entreprises regarder. De toute façon, il est mis que l'inspecteur du travail ou le contrôleur du travail sera informé des possibilités de modifications au sein de la société, mais il faut quand même, on le sait, on le voit au quotidien, qu'il y a certains salariés, notamment les premiers de cordée, qui ne sont pas forcément au courant de leurs droits et qu'il faudrait peut-être voir comment est-ce qu'il est possible d'envoyer des notifications ou des formations supplémentaires pour ces salariés. Mais sinon, Monsieur le Président, je retire mes trois amendements.

Le président : *Bien, le retrait de ces trois amendements est acté.*

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci président. En fait, ces trois amendements, justement, comme Monsieur Le Gayic vous l'avez dit, reprennent les remarques du CÉSEC, on était prêt à voter. C'est ce qui donne finalement un peu plus de réforme à ce texte, vous les retirez. Mais je n'ai pas bien compris la raison. Vous les retirez parce qu'ils sont satisfaits ou parce que finalement, on vous a demandé de les retirer ? Je n'ai pas trop compris.

M. Tematai Le Gayic : Des réponses du gouvernement ? Je pense que si on va dans le sens de l'esprit de ce texte, de simplification et si on va dans la réalité du terrain, du fait du nombre, du peu d'effectifs de la DTRAV, il faut avoir confiance aux employeurs et aux salariés, peut-être former davantage les salariés sur leurs droits, former les employeurs sur leurs devoirs et essayer de faire en sorte d'augmenter les effectifs de la DTRAV. Mais je pense que si on fait une marche arrière sur la simplification de ce projet de loi, peut-être que ça n'ira pas dans le sens de l'esprit de ce texte.

Le président : *Madame la ministre.*

M^{me} Vannina Crolas : Alors, en réponse à cette suggestion de notre représentant Tematai, effectivement, comme vous le savez, le 1^{er} mai dernier, nous avons augmenté la subvention des organisations syndicales. Nous avons doublé la subvention des organisations syndicales et ces subventions vont être octroyées dans le cadre de conventions où on demande justement la formation des représentants du personnel, pour que justement les représentants du personnel puissent vraiment jouer leur rôle au sein de leurs entreprises et pour améliorer le dialogue social en fait entre les employeurs, les délégués du personnel et l'administration. Donc voilà, ces conventions seront octroyées dans le cadre

de conventions d'objectifs et notamment dans le cadre de l'amélioration du dialogue social et de la formation des représentants du personnel.

Le président : *Voilà, merci bien. Est-ce clair pour tout le monde ?*

Tematai.

M. Tematai Le Gayic : Merci beaucoup, Monsieur le président. Merci, Madame la ministre, pour ces compléments d'information. Peut-être insister, parce que c'est mis dans l'article LP 4, peut-être LP 3 — pardon —, peut-être insister sur les sociétés, les entreprises — pardon — où il n'y a pas de représentants du personnel, insister sur la formation de ces salariés qui sont seuls, qui ne peuvent pas se défendre par le biais d'une représentation syndicale.

Le président : *Voilà, merci bien. En prenant en compte cet avis, le vote reste-t-il inchangé ?... Même vote pour l'article LP 3 ?* Même vote ?... Même vote, adopté.

Article LP 4

Le président : *Poursuivons avec l'article LP 4. Tematai souhaiterait soumettre un amendement.*

M. Tematai Le Gayic : Merci, Monsieur le président. C'est la création d'un nouvel article après l'article LP 4. Donc, cet amendement vise à introduire une clause d'évaluation de la réforme de cette simplification du Code du travail dans un délai de 18 mois. L'objectif est donc de s'assurer que les mesures de simplification atteignent les objectifs fixés dans l'esprit de ce projet de loi afin que ce que nous votons aujourd'hui produise les effets attendus sur le terrain.

Ce rapport d'évaluation permettra d'instaurer une véritable culture de suivi et d'évaluation, de définir les indicateurs de performance pertinents et de tendre vers une action publique plus efficace dans une logique de planification réfléchie, assumée.

Par ailleurs, la remise de ce rapport à l'assemblée s'inscrit pleinement dans notre mission de contrôle de l'action du gouvernement, dans un esprit de transparence, et ce qui peut permettre peut-être de rassurer certains collègues dans la poursuite de la réforme du code du travail. Donc, je vous invite à soutenir cet amendement qui permet de recentrer l'assemblée dans ses outils de contrôle des réformes du gouvernement.

Le président : *Des avis ? Aucun ?... Lana.*

M^{me} Lana Tetuanui : *Là, par contre, ça commence à m'intéresser.* Et c'est vrai, en plus. L'idéal, peut-être, *Madame la ministre*, c'est peut-être... on aurait dû peut-être faire un rapport, un rapport d'étapes par rapport aux premières codifications du code du travail jusqu'à aujourd'hui, parce que c'est important.

Je vais faire un petit parallèle de ce qui a été dit, les échanges entre ma collègue Teura Iriti, *maire de Arue* et vous, Madame la ministre. C'est vrai que des amendements ont été déposés pour répondre à la sollicitation du CÉSEC, que je respecte, les membres que je respecte, qui représentent la société civile. Sauf que, ceux qui viennent déposer les préavis de grève, ce sont les organisations syndicales. Et eux, ils savent bien aller lire entre toutes les lignes, les trucs qui nous sont passés sous le nez. Et c'est un peu cette vigilance-là que je veux, c'est un peu cette réserve-là que je suis en train d'alerter tout le monde.

Par contre, ce que notre collègue Tematai vient de proposer, nous sommes tout à fait favorables. Parce que la difficulté ici, l'idéal, c'est un tronc commun, c'est-à-dire, voilà, pareil, sauf que les activités sont tellement diverses dans ce pays. On parle de roulement. Quelle activité où on parle de roulement ? Nos pompiers peut-être ? Nos personnels soignants peut-être dans les hôpitaux ? Il y a plusieurs autres aussi.

Les *policiers* peut-être aussi. Il y a tout ça. C'est pour ça que... Un rapport, peut-être ou une mission, un rapport d'étapes, peut-être, oui, ça, oui.

Si *la majorité vote en faveur des* quelques articles, là, qui sont proposés aujourd'hui, oui, mais je crois, *Madame la ministre*, enfin, la prochaine étape, ça serait intéressant, 2025, mais sans vouloir jeter l'opprobre sur quiconque, de faire un rapport d'étapes. Peut-être qu'il y a aussi des choses qui nous échappent et qu'il faut remettre à jour aussi. Si c'est dans l'esprit pour améliorer les conditions de travail, parce que le code du travail est bâti pour améliorer les conditions de travail du salarié, non pas pour faire plaisir au syndicat et aux autres. C'est la Bible des salariés. On s'entend sur ça. Mais à condition aussi qu'on ait connaissance de tous les tenants et aboutissants de ce vaste chantier, parce que c'est grand quand on parle du Code du travail polynésien.

Donc oui à soutenir l'amendement de Monsieur Tematai Le Gayic.

Le président : *Voilà. Merci bien. Je mets aux voix l'amendement.* Qui est pour ?... *À l'unanimité ?... À l'unanimité ?... Unanimité... Pour l'amendement... Merci bien.*

Concernant l'article amendé ?... Quels sont vos avis sur l'article modifié ?... Même vote ?... Donc 38 pour, 19 abstentions. On est d'accord ?... Très bien.

Je vous invite à prendre votre boîtier pour finaliser notre vote.

Le vote électronique est ouvert.

(Attente de l'affichage des résultats de vote.)

Le président : Je vous propose que, étant donné qu'on a la procuration de Michel Buillard à Yseult, on va considérer le vote de Yseult identique à celui du groupe et ce qui nous amène à 19 abstentions et 38 pour. Voilà.

RAPPORT N° 62-2025 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Présenté par M^{me} et M. les représentants Vahinetua Tuahu et Vincent Maono

Le président : On poursuit notre séance avec le texte suivant à savoir le rapport n° 62 relatif à un projet de loi du pays modifiant les dispositions relatives à l'aide à la création d'entreprise

Donc, je demande à Vahinetua — c'est ça ? — de nous présenter le rapport de présentation.

M^{me} Vahinetua Tuahu : Merci, Monsieur le président de l'assemblée. Bonsoir à tous.

Par lettre n° 2987/PR du 9 mai 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi du pays portant modification des dispositions relatives à l'aide à la création d'entreprise.

Créé par la loi du pays n° 2006-8 du 6 mars 2006, le dispositif d'insertion par la création ou la reprise d'activité (ICRA) a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle en soutenant la création ou la reprise d'une entreprise par le versement d'une aide financière mensuelle de 90 000 F CFP durant deux années et d'une prime de démarrage de l'activité ainsi que par un accompagnement et un suivi du bénéficiaire par un organisme dit « référent ».

Les dispositions encadrant l'ICRA au sein du Code du travail ont connu diverses modifications visant à rendre le dispositif plus attrayant. Les modifications les plus récentes du dispositif sont intervenues avec la loi du pays n° 2017-10 du 30 juin 2017.

Afin de développer un marché du travail résilient, permettant à chaque individu de trouver sa place dans la société, le gouvernement entend aujourd'hui réformer le dispositif de l'ICRA dans son entièreté.

Le présent projet de texte vise ainsi à améliorer l'efficacité d'un dispositif ancien et son équité en renforçant l'accompagnement des bénéficiaires, en optimisant la répartition géographique des aides et en maximisant l'impact de ce dispositif sur l'insertion professionnelle et la création d'activités économiques durables en Polynésie française.

Le projet de loi du pays portant modification des dispositions relatives à l'aide à la création d'entreprise a été soumis à l'avis du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CÉSEC) le 24 mars 2025. Le CÉSEC a émis un avis favorable en séance plénière du 17 avril 2025 sous réserve de la prise en compte de neuf observations et recommandations. Certaines d'entre elles sont d'ores et déjà intégrées au projet présenté.

L'examen du présent projet de loi du pays en commission le 2 juin 2025 a suscité des échanges portés principalement sur les points suivants : le champ des bénéficiaires se limite aux seuls porteurs de projets et exclut les entreprises déjà en activité. Puis, le service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle (SEFI) assurera l'accompagnement des demandeurs et les redirigera vers des formations entrepreneuriales et professionnalisantes. Enfin, l'idée d'instaurer des quotas d'attribution de l'aide du dispositif Fa'ati'a par archipel a été évoquée et a suscité de vifs échanges avec les élus.

À l'issue des débats, le projet de loi du pays portant modification des dispositions relatives à l'aide à la création d'entreprise a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française, d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien. Pour la discussion générale : 36 minutes sont accordées au Tavini, 15 minutes au Tapura et 9 minutes aux non-inscrits.*

J'invite maintenant le Tapura huiraatira à prendre la parole et à présenter ses observations.

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien, Monsieur le président.*

Au travers de ce projet de loi du pays, le gouvernement vient apporter sa touche personnelle à l'une des mesures d'aide à l'emploi en vigueur depuis une vingtaine d'années, plus connue sous l'abréviation ICRA, Insertion par la création ou la reprise d'activités.

Dans l'esprit de ses concepteurs, il s'agissait, au départ, d'accompagner financièrement les personnes inscrites au SEFI et désireuses de s'insérer dans le monde du travail par la création ou la reprise d'une activité dans des domaines divers et variés, mais plus majoritairement dans le secteur primaire.

Aussi, insertion, création, reprise, activité, par ces quatre mots simples à comprendre, le public potentiellement visé savait à quoi s'attendre. Mais le choix qui est fait ici d'une nouvelle appellation, à savoir Fa'ati'a, au-delà du caractère sémantique, ne nous semble pas pertinent. À tout le moins, pour la parfaite information du public, nous aurions pu conserver les deux dénominations.

En liminaire et avant de rentrer dans le fond du dossier, j'observe que les dernières modifications apportées au dispositif remontent à 2017 et que depuis cette date, l'ICRA a suscité un vif regain d'intérêt que nul ne peut contester. En effet, en l'espace de cinq ans, le nombre de dossiers octroyés a quasiment été multiplié par quatre sans pour autant entraîner un surcroît de radiation. Ces statistiques sont-elles suffisamment parlantes pour en tirer des conclusions ou au contraire, comme le suggère le CÉSEC dans ses recommandations, ne faudrait-il pas améliorer le suivi des bénéficiaires ?

Il est effectivement de la responsabilité du Pays de pouvoir disposer d'outils performants pour mesurer à tout instant le ratio coût-efficacité d'une mesure dès lors qu'il s'agit d'argent public.

Toujours est-il, et nous avons déjà eu l'occasion de le dire à maintes reprises, que la dynamique de l'emploi est quelque chose qui ne se décrète pas. On aura beau dérouler le tapis rouge à nos porteurs de projets, si la confiance en l'avenir et la consommation des ménages ne sont pas au rendez-vous, c'est toute l'activité économique qui en pâtira. Fort heureusement pour nous, la conjoncture reste bonne et soutenue depuis la fin de la crise Covid.

Ceci étant dit, les corrections apportées, comme par exemple le remplacement du terme entreprise par celui d'activité, alors même que l'on peut lire un peu plus loin – je cite : « la création ou la reprise de l'activité s'effectue désormais sous la seule forme d'une entreprise individuelle et non plus d'une société, comme c'était le cas jusqu'ici, ne sont pas de nature à provoquer un engouement tel que nos demandeurs d'emploi vont réellement y trouver leur compte ». En fait, la seule avancée notable consiste à allonger la durée de prise en charge du Fa'ati'a, comme il a été dit, pendant une période de trois années, contre deux jusqu'à présent. Cet accompagnement financier sur un temps plus long, même dégressif, de 90 000 francs par mois à seulement 30 000 francs la dernière année, doit effectivement permettre de passer le cap au-delà duquel une entreprise devient pérenne. En revanche, L'octroi d'un Fa'ati'a sera désormais limité à une seule fois à un même bénéficiaire aux fins d'éviter les effets d'aubaine.

Vous ajoutez au dispositif un nouvel avantage financier dans l'hypothèse où le bénéficiaire réside dans l'un des archipels éloignés. Et si l'activité conforme à l'arrêté d'application avec une nouvelle priorité accordée au projet intégrant des critères de préservation et de régénération des ressources naturelles et des écosystèmes du *pays*, pourquoi pas ? Quels sont alors les moyens de contrôle dont vous disposez, *in situ*, pour vérifier l'application du texte.

Enfin, il sera possible de bénéficier d'une formation complémentaire ou d'avoir une assistance comptable, le tout encore à la charge du pays. Une aide supplémentaire dont il est bien précisé que son montant, les conditions de versement et les justificatifs requis seront fixés ultérieurement par arrêté en Conseil des ministres.

En conclusion de tout ce qui vient d'être dit, cette largesse dans les moyens que vous entendez consacrer à la promotion du nouveau dispositif ICRA- Fa'ati'a me conduit naturellement, Madame la ministre, à vous demander de préciser quels seront les moyens budgétaires consacrés dès l'année prochaine.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

J'invite la représentante des non-inscrits à présenter son intervention. Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Monsieur le ministre.

L'Assemblée est aujourd'hui appelée à se prononcer sur l'évolution du dispositif d'insertion par la création de la reprise d'activité vers le dispositif rebaptisé « Fa'ati'a ».

Créé depuis 2006, l'ICRA est un dispositif régi par le code du travail, ayant pour vocation à favoriser l'insertion professionnelle en soutenant la création ou la reprise d'une entreprise par un accompagnement du bénéficiaire, par un organisme référent, et le versement d'une aide financière au démarrage pour l'acquisition de matériel d'un montant de 450 000 francs, ainsi qu'une aide mensuelle de 90 000 francs pendant une durée de deux ans.

Le bilan du dispositif actuel fait état, selon les données présentées au CÉSEC, de l'utilité comme de l'efficacité du dispositif actuel, qui a principalement bénéficié au secteur de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche et des services d'aide à la personne, puisque le taux de maintien des activités soutenues par le pays a pu atteindre les 77 %.

Selon le rapport de présentation, le gouvernement entend toutefois réformer dans son entièreté le dispositif ICRA afin de développer un marché du travail résilient, sans pour autant, comme le souligne le CÉSEC dans son avis, fixer des objectifs économiques clairs à atteindre, des indicateurs sur la répartition des aides par nature d'activités et zones géographiques, le maintien des activités dans le temps, la durabilité des emplois créés, la taille des entreprises soutenues ou encore les retombées économiques par secteur priorisé.

En tout état de cause et quels que soient les véritables objectifs recherchés, nous relevons que les modifications apportées au dispositif ICRA se traduisent davantage par l'ajustement des paramètres existants sans véritablement en modifier la formule. Ainsi, nous relevons que le gouvernement prévoit tout d'abord de limiter le soutien public à la création ou la reprise d'activités économiques aux seules personnes physiques. Désormais, seules les patentés pourront bénéficier de cette aide au détriment des entreprises individuelles (EURL, SASU, etc.) Situation qui peut paraître des plus incongrues pour le législateur que nous sommes, d'autant que la personnalité morale dont dispose l'entreprise permet de mieux protéger le patrimoine personnel des entrepreneurs et permet une meilleure gestion des revenus générés par l'activité économique en obligeant à distinguer ce qui relève des revenus personnels et des revenus de l'entreprise.

Madame la ministre, pourriez-vous, en quelques mots, nous justifier les raisons qui vous ont conduites à écarté les entreprises du bénéfice de l'ICRA dans le cadre de la conduite d'une réforme du soutien public aux activités économiques ?

En second lieu, nous notons l'augmentation de la durée de prise en charge de deux à trois ans de l'aide mensuelle en la modulant de 90 000 francs à 30 000 francs, et de la réévaluer de 10 000 francs à 20 000 francs lorsque le bénéficiaire n'est pas domicilié à Tahiti et Moorea et que ses activités sont orientées vers la préservation et la régénération des ressources naturelles des écosystèmes ainsi que le bien-être de la résilience de la population, d'après l'arrêté d'application transmis au CÉSEC. En effet, si le projet de loi de pays apparaît ouvert à tous les secteurs d'activité économique, le nouveau dispositif entend privilégier certains secteurs d'activité spécifiques sans justification particulière dans l'exposé des motifs, et cela nous interpelle.

Afin de mieux comprendre la nature des activités économiques qui seront soutenues ou pas, pourriez-vous, Madame la ministre, nous indiquer plus clairement quelles sont celles qui seront soutenues et celles qui ne le seront pas, et pourquoi ?

En outre, si nous saluons la majoration des aides pour les porteurs de projets hors de Tahiti et Moorea et tendent vers une meilleure équité territoriale, il conviendra de s'assurer d'un déploiement réel du dispositif dans les archipels éloignés, avec l'accompagnement qu'il convient, en lien avec les référents locaux, pour garantir un déploiement plus équitable des aides. Sans cela, l'égalité des chances risque de rester un vœu pieux.

En troisième lieu, le dispositif modifié prévoit de renforcer le montant maximum de la prime de démarrage de 450 000 francs à 500 000 francs, en ouvrant la possibilité d'acquérir du matériel neuf et demain, d'occasion, sans pour autant en préciser les conditions d'application. Comment sera évalué ce matériel ? Par qui ? Quelle sera sa durée d'utilisation, garantie, etc. ? Autant de questions restées sans réponse.

Nous relevons également que le dispositif prévoit de renforcer le suivi et le contrôle des aides attribuées en subordonnant le premier versement à la production d'une inscription au RTE, dont nous savons tous que les délais d'attente sont parfois longs. Madame la ministre, comme l'indique le CÉSEC, pour quelles

raisons avez-vous choisi de ne pas suivre leur recommandation à ce sujet en versant l'aide à compter de la production du formulaire de déclaration de création d'entreprise déposée auprès du CFE de la CCISM ?

Tout comme le souligne le CÉSEC dans son avis, nous tenons à rappeler que la CCISM, l'ADIE, les organisations professionnelles sont des acteurs majeurs dans l'accompagnement des créateurs d'entreprises, et il nous apparaît regrettable que la nouvelle rédaction exclut de fait leur implication formelle comme organisme référent en charge du suivi des bénéficiaires ICRA dès lors que le SEFI, comme les établissements publics, les circonscriptions administratives ou encore les organismes de formation agréés par le SEFI, ne disposent pas d'expertise qualifiée en matière de création ou de développement d'entreprises. Nous avons peine à comprendre le sens de cette démarche, Madame la ministre.

En d'autres termes, le projet Fa'ati'a se traduit davantage comme un dispositif ICRA revisité que nous soutiendrons, mais dont l'essor annoncé dans le temps et dans les zones isolées dépendra de la réorientation vers les secteurs d'activité soutenus, la qualité de l'accompagnement apporté aux porteurs de projets, la pertinence du ciblage des publics et la capacité à mobiliser et coordonner tous les acteurs compétents, d'autant que certaines dispositions comme l'exclusion des sociétés ou le retrait de la CCISM, en réduit l'impact si elles ne sont pas corrigées.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien.*

J'invite le représentant du Tavini à prendre la suite. Maono.

M. Vincent Maono : *Monsieur le président de l'assemblée, bonjour. Cher gouvernement de la Polynésie française, Madame la députée, Madame la sénatrice, chers membres de l'assemblée, chers collaborateurs, ainsi qu'à la population qui nous écoute, je vous adresse mes salutations par la grâce de notre Seigneur.*

Le texte que nous examinons aujourd'hui s'inscrit dans la continuité d'une réforme profonde de notre dispositif d'aide à l'emploi amorcé depuis 2023. En remplaçant le dispositif ICRA par le dispositif Fa'ati'a, le gouvernement franchit un nouveau cap pour renforcer l'insertion professionnelle durable des Polynésiens.

Depuis sa création, le dispositif ICRA a bénéficié en moyenne à peu près de 275 porteurs de projets par an, avec une augmentation continue du nombre de bénéficiaires. Dans le même temps, le taux de maintien des activités a régulièrement progressé, atteignant en moyenne près de 70 % de projets toujours en activité deux ans après leur lancement.

Ces résultats sont encourageants, ils montrent que lorsque l'accompagnement est structuré et adapté, les Polynésiens savent faire vivre leur projet dans la durée. Mais ce constat ne doit pas masquer les limites du dispositif actuel : un accompagnement parfois trop court, des démarches souvent complexes et des inégalités d'accès entre les archipels. C'est pourquoi Fa'ati'a a apporté des réponses concrètes. Il s'agit désormais d'un accompagnement sur trois ans, avec une aide dégressive, afin de favoriser la montée en autonomie du porteur de projet. Le bénéficiaire recevra, dès le lancement, une prime de démarrage pour lancer son activité et une enveloppe complémentaire pourra être mobilisée pour financer des actions de formation ou un accompagnement comptable. Car nous le savons, la pérennité d'une entreprise dépend avant tout de la capacité de son dirigeant à assumer pleinement ses responsabilités. Les porteurs de projets les moins bien préparés sont aussi les plus exposés aux multiples risques inhérents au monde de l'entreprise. C'est pourquoi les formations adaptées qu'elles portent sur l'entrepreneuriat, la gestion ou les compétences techniques spécifiques doivent être encouragées et pleinement intégrées au parcours d'accompagnement.

Le texte améliore également la lisibilité et la simplicité des dispositifs en allégeant les démarches administratives. Désormais, l'aide sera attribuée par arrêté individuel et non plus par convention tripartite, ce qui simplifie considérablement les procédures pour les bénéficiaires, en particulier dans les archipels. Une seule convention-cadre sera conclue entre le CFI et l'organisme référent afin de fixer les modalités d'accompagnement et de suivi.

Nous avons également appris en commission de l'emploi que les déclarations mensuelles pourront être dématérialisées, ce qui représente une avancée significative pour lever les freins liés à l'éloignement géographique ou aux contraintes techniques, en particulier dans nos îles éloignées. Cette évolution est d'autant plus pertinente que les chiffres montrent que plus d'un tiers des bénéficiaires du dispositif résident dans les archipels, hors de Tahiti. Et si les adultes de plus de 30 ans restent majoritaires, les jeunes de moins de 30 ans sont aussi pleinement engagés, traduisant une dynamique d'insertion autant qu'une volonté de reconversion.

L'accès aux aides dans les îles constitue donc une priorité affirmée. Pour cela, les circonscriptions seront pleinement mobilisées pour informer et accompagner les porteurs du projet. Elles bénéficieront d'un renforcement de leurs moyens en lien étroit avec le SEFI. Cela s'ajoutera progressivement : le déploiement des Fare ora qui viendront offrir une présence de proximité permanente du pays dans tous les archipels. Cette stratégie territorialisée se répand à une volonté claire : ne laisser aucun porteur de projet isolé face aux démarches administratives ou à l'élaboration de son activité.

Le texte introduit aussi une bonification de l'aide pour des projets situés dans les archipels éloignés ou dans les secteurs stratégiques identifiés par le gouvernement : tourisme, agriculture, pêche, énergie renouvelable, économie numérique. Là encore, il s'agit d'orienter les moyens publics vers la priorité collective.

Enfin, cette réforme tient compte de la réalité concrète vécue par notre *peuple*, en particulier dans les archipels où il est fréquent de cumuler des activités de subsistance artisanales ou commerciales. Le dispositif Fa'ati'a s'adapte à cette pluralité en autorisant désormais jusqu'à deux activités dans le cadre du même projet.

Je veux saluer ici le travail conduit par le gouvernement, par le SEFI, par le service et par l'ensemble des acteurs mobilisés autour de cette réforme. Les échanges menés en commission ont permis de soulever des questions importantes et d'apprécier la solidité et la cohérence du dispositif. Le CÉSEC a d'ailleurs émis un avis favorable, preuve de la pertinence de cette réforme.

Chers collègues, à ce projet de loi du pays, le gouvernement engage une réforme ambitieuse, attendue et cohérente du dispositif d'aide à la création ou à la reprise d'activités. Fa'ati'a marque un échange d'approche. Il ne s'agit plus d'une aide ponctuelle que l'on verse en espérant qu'elle suffise. C'est un accompagnement dans la durée avec un suivi permanent, des possibilités de formation et un appui adapté à chaque parcours. Ce dispositif est à la fois plus juste, plus souple et mieux adapté à nos réalités territoriales et sociales. Il répond pleinement à nos objectifs d'insertion professionnelle et de développement local. Pour en garantir l'efficacité, il sera toutefois nécessaire de renforcer les outils de pilotage global. Étoffer les indicateurs de performance et d'évaluation permettra d'affirmer le dispositif si nécessaire, de mieux cibler les moyens publics et d'ajuster les leviers en fonction des besoins réels. Mais pour l'heure, je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce projet de loi du pays.

Merci de votre attention. Que l'amour règne.

Le président : *Merci bien.*

Madame la ministre.

M^{me} Vannina Crolas : *Merci bien pour toutes vos interventions.*

Je vais répondre aux questions. Merci d'abord pour ceux qui sont venus pour soutenir ce projet de texte. Maintenant, pour répondre aux différentes questions soulevées notamment par Madame la députée, pourquoi limiter ce dispositif uniquement aux seules entreprises individuelles, à l'exclusion des sociétés ? Il faut se rappeler que ce dispositif vise d'abord les demandeurs d'emploi qui visent une insertion par la création d'activités et non pas par un emploi salarié. Ce dispositif a été conçu comme une aide rapide, simple et dématérialisée ciblant les demandeurs d'emploi qui souhaitent donc lancer une activité individuelle. Elle repose sur une instruction administrative allégée *via* la plateforme « Mes-Démarches » et une attribution formalisée par un arrêté émis par l'autorité compétente et non plus par une convention comme, c'est le cas aujourd'hui.

Il faut savoir aussi qu'aujourd'hui l'ICRA est ouvert également aux sociétés. Le dispositif actuel, on a une très infime partie : moins de 5 % de sociétés qui en ont bénéficié. Donc, ce sont vraiment les entreprises individuelles qui sont les bénéficiaires du dispositif actuel.

L'élargissement aux sociétés rendrait nécessaire la signature d'une convention pour chaque bénéficiaire, alourdissant la procédure, allongeant les délais et mobilisant des moyens supplémentaires en gestion et en contrôle. Le Fa'ati'a a été conçu comme un outil de soutien à la création de plusieurs d'activités en nom propre par des demandeurs d'emploi. Les sociétés, même unipersonnelles, relèvent de profils juridiquement plus structurés et de besoins différents. Elles peuvent bénéficier d'autres dispositifs d'aide plus adaptés à leur réalité. La forme individuelle correspond pleinement à cet objectif. Elle permet une gestion simplifiée, un lien direct avec le porteur de projet et une entrée rapide en l'activité économique. Voilà, on vise vraiment un ciblage cohérent des bénéficiaires. La forme individuelle correspond pleinement à cet objectif. Elle permet une gestion simplifiée, un lien direct avec le porteur du projet, une entrée rapide dans l'activité économique.

L'avis du CÉSEC est pleinement entendu. Toutefois, l'extension proposée impliquerait une reconfiguration juridique complète du cadre d'intervention, des conditions d'éligibilité et des modalités de contrôle, ce qui n'est pas envisageable dans le calendrier actuel, sans compromettre l'entrée en vigueur rapide du dispositif. Donc, on aurait entré en fait les sociétés vers d'autres dispositifs d'aide que le MEF peut proposer. Et là, on est vraiment dans la création et dans le ciblage des demandeurs d'emploi qui n'auront plus qu'à créer une patente et non pas créer une société.

Ensuite, en ce qui concerne les difficultés éventuelles, il n'y a pas besoin. Il y a juste besoin de l'inscription au registre territorial des entreprises. C'est rapide, pas comme l'extrait K-bis qui prend du temps. On a juste besoin de numéro Tahiti de l'ISPF pour pouvoir bénéficier du dispositif.

Le budget, pour répondre à notre *maire* Teura, est constant : c'est entre 500 et 550 millions. Mais on vise une efficacité accrue en raison de l'accompagnement sur la durée avec des référents. On a bien l'accompagnement initial du SEFI pour l'orientation et la mise en place sur la base de business plan. Ils vont aussi accompagner en amont les porteurs de projets. Mais ensuite, on a toutes les entités administratives qui doivent être désignées comme référents de chaque porteur de projet. Et on a donc répondu à la proposition du CÉSEC de mettre en place des chambres consulaires, la CCSM ou la CAPL, puisque ce dispositif est ouvert également aux exploitants agricoles. Les associations également, comme l'ADIE ou Initiative Polynésie, peuvent être également des référents, donc des *coachs* de ces porteurs de projets.

Ensuite, autre question qui a été posée, quelles sont les activités qui ont droit à ces aides ? Toutes les activités, sauf les professions libérales réglementées, les activités de conseil et les activités de formation. Donc toutes les autres activités peuvent y avoir droit. Mais, par contre, on a une bonification pour les secteurs prioritaires : la pêche, l'agriculture, les énergies renouvelables et le tourisme.

Voilà. Je pense que j'ai répondu à toutes les questions. L'idée, en fait, c'est une durée étendue de deux à trois ans, un accompagnement sur tout le long du projet, avec une aide dégressive pour permettre la montée d'indépendance du porteur de projet. Et en lien ensuite avec notre ministre de l'économie et des finances, qui est en train de préparer les lois sur l'économie sociale et solidaire, les intégrer dans ce

dispositif d'économie sociale et solidaire pour monter en activité dans le cadre du développement ultérieur. On est dans un parcours d'émancipation, en fait, de nos demandeurs d'emploi qui veulent créer une activité, d'abord par le PIAC, le projet d'insertion par l'activité communautaire, dans le cadre de projets communautaires, et ensuite création d'activités individuelles, et ensuite l'ESS qui devrait permettre une montée en puissance de nos demandeurs d'emploi.

Sauf erreur de ma part, je pense que j'ai répondu à toutes les questions.

Article LP 1

Le président : *Des interventions sur l'article 1^{er} ?*

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : J'avais une question sur le fait que la prime de démarrage ouvrait la possibilité d'acquérir du matériel neuf. Et puis grâce au texte, ce sera du matériel d'occasion, mais vous n'en précisez pas les conditions d'application. Donc il y avait une question sur ça.

Et par rapport à votre réponse sur toutes les activités, sauf, si j'ai bien compris, les professions libérales et consultants. C'est bien ça que vous avez dit. Donc moi je me rappelle, et sous l'enseignement mandature, déjà il y avait des soucis au niveau de l'ICRA parce que beaucoup postulaient pour avoir cette aide. Ils suivaient la formation dispensée par le SEFI, parce qu'il y avait une formation, et à la fin on leur disait : « Ah oui, mais finalement ton activité n'est pas prioritaire, et donc tu ne bénéficieras pas de l'aide. » C'est ce qui s'est passé durant les dernières années, il y a eu énormément de communications sur les réseaux sociaux, de jeunes qui étaient déçus après avoir suivi la formation. Finalement, ils ont un avis défavorable parce que leur activité ne fait pas partie des priorités. Donc là, c'est vrai que vous nous dites aujourd'hui devant les élus que toutes les activités sont ouvertes, mais vous comptez quand même prioriser. Alors on aimerait s'assurer, Madame la ministre, qu'il n'y aura pas une sauce interne au SEFI pour déclarer finalement que si on ne fait pas partie des activités prioritaires, eh bien on aura quand même la chance de pouvoir bénéficier de ce nouveau dispositif.

Le président : *Madame la ministre.*

M^{me} Vannina Crolas : Alors je maintiens que toutes les activités, c'est la viabilité du projet, en fait, qui sera évaluée pour pouvoir prétendre à l'aide. Le secteur prioritaire vient juste apporter la bonification. On ne va pas prioriser l'octroi de l'aide en fonction du secteur d'activité, mais par contre on viendra bonifier l'aide en fonction du secteur d'activité. Par contre, tout projet viable sera pris en compte.

La formation du SEFI est préalable à l'octroi de l'aide. Ce n'est pas après, c'est avant l'aide pour s'assurer que la personne a bien la capacité de mettre en place son projet, démarrer son projet, et ensuite l'accompagnement se fera dans le temps avec les organismes référents.

Et pour ce qui concerne le matériel, c'est sur la base d'une présentation de devis que l'aide sera octroyée aux bénéficiaires.

Le président : Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Alors, vous dites bien « on va juger la viabilité du projet ». Donc ce sont les agents du SEFI qui vont juger de cela ? Donc, aujourd'hui, vous nous dites qu'en fin de compte les agents du SEFI, ce n'est pas de l'accompagnement à l'insertion ; mais là, ils vont faire à peu près le même travail que la DGAE, c'est-à-dire qu'ils sont en capacité de juger si le projet est viable, un projet économique. C'est ce que vous êtes en train de nous dire.

Et puis, deuxièmement — vous m'avez répondu tout à l'heure —, vous dites que ce texte n'est finalement pas comme son titre l'indique, parce que je ne sais pas si vous avez vu le titre du projet de

votre pays, c'est une aide à la création d'entreprises ; et dans le même temps, vous excluez tout un pan du secteur économique en ne vous consacrant que sur les patentés, finalement. Mais ce n'est pas une aide à l'emploi ou à l'insertion. Votre titre dit bien « relative à l'aide à la création d'entreprises ». C'est ça que je ne comprends pas vraiment dans votre volonté d'exclure finalement ces entreprises. Parce que, comme on l'a dit dans l'intervention, vous savez, de créer une entreprise sous un statut, permet de sécuriser, de protéger le porteur de projet. Parce que quand vous êtes sous le statut de patenté, finalement, vous engagez aussi tout ce qui est bien personnel. Le statut de patenté ne vous garantit pas une protection. Et là, on est bien dans une insertion des premiers porteurs de projet. De toute façon, je présenterai un amendement juste après pour venir, encore une fois, insister sur si vous voulez insérer des personnes, la création d'entreprises est une voie. Votre titre le dit bien, l'aide à la création d'entreprises, ce n'est pas une aide à l'emploi. Et j'insiste sur le fait qu'une insertion peut aussi se faire par la création d'une entreprise. Je sais, il y a les aides à la DGAE pour la création d'entreprises, mais c'est aussi ouvrir l'ICRA aux porteurs de projets, ça peut être une aide supplémentaire. Et surtout, ensuite, ça peut aussi le protéger. Alors que là, pour bénéficier de l'ICRA, vous forcez finalement ces demandeurs d'emploi dans une seule voie, celui de la patente.

Merci.

Le président : On va approfondir ce sujet à l'article 2.

Quel est notre vote sur cet article LP 1 ? Notre vote. Je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ? Unanimité. Très bien.

Article LP 2

Le président : *Nous passons à l'article LP 2. Il y a deux amendements. Le premier amendement a été déposé par Madame Teumere. Pouvez-vous procéder à la lecture de votre amendement ?*

M^{me} Teumere Atger-Hoi : *Merci, Monsieur le président.*

L'amendement viendra modifier l'article LP 2 du projet de loi du pays portant modification des dispositions relatives à l'aide à la création d'entreprise.

Il est proposé de modifier le 2) de l'article LP 2 du projet de loi du pays comme suit :

Après les mots : « immatriculés en Polynésie française », les mots : « , à condition d'en exercer effectivement le contrôle » sont supprimés.

Dans l'exposé sommaire, les sociétés étant désormais exclues du dispositif Fa'ati'a, la mention « à condition d'en exercer effectivement le contrôle » n'a plus lieu d'être. En effet, l'entreprise individuelle se définit par le fait d'exercer seule une activité commerciale, artisanale ou libérale.

Merci bien.

Le président : *Pas d'intervention sur cet amendement ?* Je mets aux voix l'amendement n° 1. Qui est pour ?... Unanimité. Merci.

Nous passons au deuxième amendement. Nicole, présentes ton amendement n° 2.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui. Merci, Monsieur le président.

J'ai un peu expliqué ce que représente cet amendement.

La rédaction actuelle du projet de loi du pays limite l'accès au dispositif Fa'ati'a aux seules entreprises individuelles, c'est-à-dire les patentés selon les échanges tenus en commission législatives, ce qui exclut

les formes juridiques sociétaires, comme les EURL, qui pourtant sont fréquemment utilisées par les créateurs d'entreprises pour protéger leur patrimoine personnel ou pour des raisons de gestion fiscale et juridique, c'est-à-dire qu'on ne vient pas mélanger le compte personnel et le compte de l'entreprise que font plusieurs patentés.

Le CÉSEC, dans son avis, a explicitement déploré cette exclusion, estimant qu'elle pénalise les porteurs de projets pour des formes plus sécurisantes, tout en soulignant que l'EURL est particulièrement adaptée à des projets de petite taille.

L'inclusion des EURL et autres structures unipersonnelles permet de mieux répondre aux réalités entrepreneuriales, d'élargir l'accès au dispositif sans augmenter son coût, et de favoriser des formes d'entreprises plus durables et répond aux objectifs poursuivis par le dispositif portant sur l'aide à la création d'entreprise selon l'intitulé de votre projet de loi du pays, Madame la ministre.

Donc il s'agit, au septième alinéa, on modifie l'article LP 2 et on rajoute : « *sous la forme d'une entreprise individuelle* » sont remplacés par les mots « *soit sous la forme d'une entreprise individuelle, soit sous la forme d'une société* »

Le reste sans changement.

Je vous remercie.

Le président : *Des interventions sur cet amendement ?*

Oui, Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Non, c'est bien. Moi je suis pour. *(Rires dans la salle.)*

Le président : *Merci.*

Madame la ministre.

M^{me} Vannina Crolas : J'ai déjà donné mon avis. Mais on peut envisager effectivement d'étudier... En fait, cela va rendre plus complexe le traitement des demandes, mais on pourrait l'envisager dans un amendement, dans une modification ultérieure, pour les EURL au moins. Mais bon, pour l'instant, cela viendrait tout changer si on devait adopter l'amendement proposé.

Le président : Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Qu'est-ce qui viendrait tout changer ? Parce que, franchement, là, vous incitez les chercheurs d'emploi à aller vers l'entrepreneuriat. Là, on vous propose d'élargir le dispositif pour ceux qui font le choix d'avoir une entreprise. En plus, ce sont donc leurs premières expériences dans le commerce. Une entreprise... enfin, c'est un statut qui va les protéger personnellement, qui va protéger leur patrimoine. Vous savez bien qu'au niveau des patentes, pour beaucoup, la patente peut durer un an, par inexpérimentation, par manque d'accompagnement. Et en fin de compte, ils peuvent tout perdre. Là, si vous voulez vraiment leur offrir un avenir sécurisé, le statut de l'entreprise que l'on vous demande vient justement les accompagner et leur garantir que, si jamais ils échouent, ils seront protégés. Quand vous venez nous dire que cela va tout changer, ça va changer quoi, Madame la ministre ? Qu'est-ce qui va changer ?

M^{me} Vannina Crolas : Cela va changer en termes de facilité d'octroi puisque là, ce ne sera plus par arrêté, il faudra une convention d'octroi de l'aide à une personne morale. Parce que là, on vient effectivement dissocier la personne physique de la personne morale. On n'est plus dans une aide individuelle, en fait. On est dans une aide à une personne morale. Donc, c'est ce qui va venir complexifier, en fait, le *process*. Mais on étudie quand même la question, dans un second temps.

M^{me} Nicole Sanquer : Je ne pense pas que vous allez vraiment l'étudier, Madame la ministre. Vous savez pourquoi ? Parce que, cette suggestion vous a été faite au niveau du CÉSEC ! Et puis, je pense qu'il y a eu un débat au niveau de la commission et vous venez aujourd'hui devant l'assemblée dire que finalement, non.

Alors, s'il y a une vraie volonté de vouloir vraiment ouvrir le champ des possibles à ces personnes qui sont sans emploi, et bien ça, c'est une voie et une voie sécurisée qui ne va pas venir changer le montant alloué, parce que c'est vous qui déterminez le montant alloué. Mais par contre, vous venez ouvrir le champ des possibles. Par exemple, quelqu'un qui est au chômage et qui veut, aidé de sa famille, racheter une entreprise ou prendre la main sur une entreprise de la famille, eh bien il ne pourra pas bénéficier de l'ICRA. Et pourtant, c'est pour lui une voie de réinsertion dans la société. Mais le rachat, la reprise en main d'une société familiale ou bien d'une petite entreprise à côté, eh bien il ne peut pas, il est bloqué. Ce n'est pas la première fois qu'on vous parle de cet élargissement du public éligible. Ce n'est pas la première fois. Et aujourd'hui, vous venez, vous n'avez pas travaillé (**M^{me} Vannina Crolas, hors micro :** « Oh si ! »), vous n'avez pas, en tous les cas, changé d'avis.

Vous avez vu le système de l'ICRA, on a attendu des années pour pouvoir — et merci de pouvoir — le faire évoluer aujourd'hui. Mais pourquoi attendre ? On a les chiffres des personnes qui veulent créer ! Cela ne va rien vous coûter, peut-être un peu plus d'administration, mais un réel espoir pour certains et un véritable soutien.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien pour cette dernière intervention.*

Teumere.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Je voudrais intervenir sur ce que Madame Sanquer vient d'exposer. Moi, je ne suis pas d'accord parce qu'il faut savoir que ce dispositif va venir aider justement, on va dire, nos patentés individuels, surtout pour les îles. Donc là, dans ce texte-là, on va venir favoriser les petits, je veux dire, entre parenthèses, 90 000 francs par mois. Et en plus de cela, avec ce dispositif, on va prolonger la durée. Donc moi, je dis merci, *Madame la ministre*, pour ce texte. Donc de deux ans, nous allons passer à trois ans pour un montant de 90 000. Donc si Madame Sanquer propose de rajouter l'EURL, il y a un associé unique, qui est le propriétaire dans l'EURL, et également le gérant, qui est le dirigeant. Donc je pense que s'ils peuvent se contenter de ce montant de 90 000 francs par mois pendant trois ans, j'ai des doutes là-dessus.

Et sur le CÉSEC, oui, en effet, le CÉSEC... Bon, à regretter un petit peu justement, on va dire, le retrait de ces sociétés, oui, O.K. Mais je pense que le CÉSEC n'en a pas fait non plus une recommandation. Enfin, sauf erreur de ma part.

Enfin, voilà. En tout cas, moi je viens remercier ce texte proposé par le gouvernement. Il y a énormément de demandes, et cela va faciliter justement les démarches administratives également de ces petites entreprises individuelles. Et pourquoi pas réfléchir, bien sûr, à d'autres dispositifs pour l'EURL, comme tu l'avais dit auparavant, *Madame la ministre*.

Merci.

Le président : *Voilà. Plus d'intervention ? Nicole, dernière intervention.*

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, juste rassurer Madame Atger, je ne suis pas contre le texte, je ne le critique pas, j'ai même salué les avancées, je voulais juste élargir le public. Donc c'était une remise... Je ne critique pas le texte. Là, ce que je propose, c'est d'élargir à d'autres jeunes qui veulent créer une

entreprise et ne pas choisir la patente. Parce qu'en faisant un statut autre que la patente, cela vient protéger leur patrimoine personnel ! Cela vient les protéger. C'est tout.

Le président : *Merci.*

Iriti.

M^{me} Teura Iriti : *Merci, Monsieur le président.*

Par rapport à la proposition qui vient d'être soumise par Nicole, Madame la ministre, il faut également retenir celle-ci même si aujourd'hui vous ne souhaitez pas retenir cette... Car, ce qui nous inquiète là-dedans, ce sont ces patentés qui montent leurs projets comme cela est prévu ici et dès qu'ils rencontreront des difficultés, leur maison sera saisie. C'est cela qui est vraiment très inquiétant ici. Et donc, vous dites que vous allez y réfléchir. Non, ce n'est peut-être pas bien de voter ce qui est là aujourd'hui et, demain, réfléchir à cet autre point, l'idée étant qu'ils puissent demain se dire qu'il vaut mieux peut-être qu'ils optent pour l'option que Nicole propose afin qu'ils ne soient pas en difficulté demain avec leurs enfants.

C'est tout. Merci.

Le président : *Merci bien.*

Je pense qu'il n'y a plus d'intervention. Nous allons passer au vote. Sur le deuxième amendement, quel est notre vote ? Qui est pour ?... 18. Qui est contre ?... 19. Qui est contre ?... 38. Voilà, seul le premier amendement a été adopté.

Et sur l'ensemble de l'article amendé, quel est notre vote ?... Tout le monde soutien ? À l'unanimité — merci — pour l'article 2 amendé, avec l'amendement n° 1.

Article LP 3

Le président : *Nous passons à l'article LP 3. Y a-t-il des interventions sur celui-ci ? Y a-t-il des interventions ? Madame la sénatrice.*

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci, Monsieur le président.*

Je vais poser une question à la ministre. Enfin, je voulais attendre la fin du texte, parce qu'on n'évoque pas les dérives. Joli *bien évidemment le* dessin, jolis les écrits, mais les dérives ?! Je voulais attendre la fin de la LP. *Madame la ministre*, est-ce qu'aujourd'hui vous auriez — je parle bien au conditionnel — une cartographie des besoins, aussi bien par archipel ? Je m'explique. Par exemple, *aux Îles sous-le-vent*, c'est plus dans le secteur du tourisme. On voit monter en puissance les petits porteurs de projets : locations de scooters, de vélos, tout ce qui est lié au tourisme. Ça, c'est visible à l'œil nu !

Parce qu'il serait intéressant aussi d'avoir une cartographie, et je pense que cela ne peut pas être la même chose vu un peu aussi la géographie de nos archipels. Dans quel(s) secteur(s) ? Hormis une, je ne dirais pas, prolifération — comment dirais-je ? —, une multiplication des petits snacks ou des ventes à la sauvette. Il faut le dire aussi ! Vous allez aux Tuamotu, certains viennent à l'arrivée des avions, sur une table, casse-croûte, jus. Je les encourage. *Ils cherchent tout de même à se faire un peu d'argent.* Cela fait quand même deux ans que vous êtes là, est-ce que vous avez porté une photographie des demandes par rapport aux archipels ? Il serait intéressant d'avoir cela aujourd'hui. Enfin, je serais intéressée de savoir s'il y a une cartographie des besoins en création d'entreprise ou d'activité, ce que vous voulez dire aujourd'hui.

Le président : *Madame la ministre.*

M^{me} Vannina Crolas : Si, on doit l'avoir, mais je ne l'ai pas là. On a la cartographie par secteur d'activité, mais on te transmettra les éléments dès qu'on les aura. Je n'ai pas la cartographie par secteur d'activité et par archipel. J'ai juste la cartographie par secteur d'activité.

Le président : *Merci.*

Je mets aux voix l'article LP 3. Même vote ? À l'unanimité. *Merci.*

Article LP 4

Le président : *Pour l'article LP 4, il y a un amendement.* Teumere, amendement, article 4... Excusez-moi. C'est Tematai Le Gayic, article 4, amendement.

M. Tematai Le Gayic : Merci, Monsieur le président.

Madame la ministre, Messieurs les ministres, Madame la vice-présidente, *à toutes et à tous ici présents, bonjour.*

Cet amendement, Madame la ministre, part d'un constat simple. Dans nos archipels, les délais postaux sont souvent longs et incertains. Aujourd'hui, un porteur de projet peut voir sa demande d'aide rejetée, non pas parce qu'il ne répond pas, mais parce qu'il reçoit la notification des pièces manquantes trop tard. Ce que je propose, c'est une mesure de bon sens : suspendre le délai de 30 jours pendant le temps d'acheminement du courrier uniquement quand cette notification est faite par lettre recommandée. Cela garantit l'équité entre tous les usagers, de Tahiti à Rapa, et renforce la sécurité juridique pour l'Administration comme pour le demandeur. C'est une mesure concrète, réaliste, pour que la rigueur administrative n'exclut pas ceux qui vivent loin des centres administratifs.

Je vous invite donc à soutenir cet amendement.

Le président : *Y a-t-il des interventions ?... Madame la sénatrice.*

M^{me} Lana Tetuanui : Là, j'ai envie de rebondir sur cet amendement-là, que je salue d'ailleurs, ne serait-ce pour l'objectif. En fin de compte, je vais vous aider pour vous dire, pour contraindre un peu cette lenteur administrative, nous avons les meilleurs relais, même dans le coin le plus reculé de la Polynésie, qui s'appellent nos mairies, nos communes ! Les communes sont toutes connectées. Si on veut parler du développement et si on a cette confiance, hormis la lourdeur administrative, les meilleurs relais que nous avons dans ce pays sont nos communes. *Faites confiance en nos mairies et en nos agents.* Enfin, si *vous ne vous entendez pas avec les maires et que vous n'avez pas la même couleur avec les maires, ce n'est pas un souci puisqu'il y a les agents.* Ils pourraient être le relais ne serait-ce dans le souci d'activer et de faciliter justement l'envoi des documents. *Ceci est une proposition pour apporter un soutien et encourager.*

Merci.

Le président : *Merci, Madame la sénatrice.*

Plus d'intervention ? Madame la ministre.

M^{me} Vannina Crolas : Je suis entièrement d'accord avec la proposition de notre sénatrice. Cela va être facilité par le déploiement des *Fare Ora* où le Pays donne mandat aux agents communaux de réceptionner à sa place les documents. Pour l'instant, les *Fare Ora* ne sont pas déployés partout, mais on va dans le sens d'un déploiement en 2026 de 80 % des communes.

Le président : *Et quelle est votre position s'agissant de cet amendement ?*

M^{me} Vannina Crolas : D'accord, en attendant les *Fare Ora*, c'est important effectivement de tenir compte des délais postaux de nos archipels éloignés.

Le président : *On fait cela. Nous passons au vote : tout le monde soutient cet amendement ?*

Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : *Attendez un peu, attendez un peu, attendez un peu. Ne nous éparpillons pas. Je sais que certains sont un peu fatigués, mais il y a le second souffle qui va bientôt revenir là. Ne nous éparpillons pas.* Ma proposition est très claire. *Madame la ministre*, en attendant que les *Fare Ora*, et encore pour ceux qui demandent — attention, ce n'est pas le choix de tout le monde —, *j'essaye de faciliter la procédure.* Je préfère alors la première proposition que vous avez faite, par voie de conventionnement avec les communes, ne serait-ce que pour la transmission, pour éviter justement les écueils de la lenteur administrative, on va dire cela comme ça. Et j'ai bien entendu que tu étais d'accord. Parce que si *l'on attend les Fare Ora, nous serons encore ralenti.*

Cela veut dire que quoi, Monsieur le président ? À l'amendement de Tematai, il faudrait peut-être un sous-amendement. *Ce n'est qu'une suggestion.* Sauf si l'engagement oral de *Madame la ministre* prime, et en tout cas, ce sera consigné dans les PV parce que *mes oreilles*, j'écoute bien ; même à 55 balais, j'entends bien ! J'entends tout, en plus, et je retiens tout ! C'est bon ! Pour la mémoire, c'est encore bon ! Sauf si les paroles de *Madame la ministre* prime, je prendrai acte. C'est dans le souci de faciliter un peu la circulation, l'envoi des documents, et surtout en particulier pour les archipels. C'est un peu le sens de mon intervention.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Je reprends une nouvelle fois : allons-nous soutenir ce premier amendement ? À l'unanimité. Merci.

Et pour l'ensemble de l'article 4, pareil ? À l'unanimité. Merci.

Article LP 5

Le président : *Pour l'article LP 5, pareil, il y a un amendement déposé par Monsieur Vincent.* Amendement, Vincent Maono ou Vahinetua.

M^{me} Vahinetua Tuahu : Je vais prendre l'amendement.

Il est proposé de modifier l'article LP 5 du projet de loi du pays comme suit :

I- Au premier alinéa, le mot : « rédigée » est remplacé par le mot : « rédigé » ;

II- Au deuxième alinéa, les mots : « *l'insertion par la création ou la reprise d'activité* » sont remplacés par les mots : « *la mesure Fa'ati'a* ».

Le reste sans changement.

Cet amendement corrige une erreur matérielle et supprime la référence au dispositif d'insertion par la création ou la reprise d'activité (ICRA). Ce dernier dispositif étant supprimé par la présente loi du pays au profit du nouveau dispositif « *Fa'ati'a* ».

Merci.

Le président : *Merci.*

Madame la représentante, pensez-vous que cela pose vraiment problème ?... Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Ouais, *les Français diraient que* c'est du rédactionnel tout ça. Sauf que, *faites attention, faites attention. Il y a une différence entre s'élever et chuter. Vous comprenez où je veux en venir ? Soyez vigilants quand même. C'est pour cela que je disais que l'on savait très bien rédiger, mais par contre pour la réalisation... ! Je vous conseille de faire bien attention à ce que le dispositif Fa'ati'a (NDT, traduction « l'élévation ») 2025 ne devienne pas celui du Fa'atopa (NDT, traduction « la chute »).* Vous saisissez ? Parce que, moi, je ne vous ferai pas de cadeau !

Ma question, *Madame la ministre*, parce que cela vient de me revenir. Nous avons rendu un rapport, une mission d'enquête — et je parle avec ma collègue Teumere sous l'ancienne mandature — sur le personnel de *Air Tahiti*, surtout dans les escales, et en particulier des Tuamotu où il y a un seul vol par jour, et où on a des agents, mais qui font quoi ? Allez, à tout casser, 4 heures par jour, et encore, dans les escales où il y a un seul vol par semaine. Et lors de nos auditions de l'époque, on leur avait demandé : « *écoutez, le travail que vous faites ne vous aide pas à vivre !* ». Chose qu'ils nous ont confirmé. Et on leur a posé la question : mais comment vous faites ? Qu'est-ce que vous faites ? Est-ce que vous faites d'autres activités ? Chose qu'ils nous ont répondu : « Oui, nous sommes obligés *d'aller faire le coprah et d'aller à la pêche également* pour pouvoir un peu combler les revenus mensuels ». La question que je pose sera toute simple, à moins qu'il y ait déjà une réponse : est-ce que cette catégorie de personnes qui ont un revenu de 4 heures simplement et qui font d'autres activités pourraient être éligibles à ce dispositif ? Il serait intéressant de savoir cela.

Le président : *Madame la ministre.*

M^{me} Vannina Crolas : La condition d'accès à ce dispositif est d'être inscrit au RSPF. Donc, si ces agents ont moins de 87 000 de revenu par mois, ils pourraient prétendre à ce dispositif. Voilà, c'est la condition d'accès. Pour être dedans, il faut émarger au RSPF.

M^{me} Lana Tetuanui : Sûr, hein, parce que ce ne sont pas des demandeurs d'emploi, ce sont des salariés mais qui font très peu d'heures.

M^{me} Vannina Crolas : Il faut être demandeur d'emploi. Donc, du coup, ils ne peuvent pas y prétendre.

M^{me} Lana Tetuanui : C'est dommage, alors...

Le président : *Voilà. Merci bien.*

Nous allons passer au vote ? Quel est notre vote concernant l'amendement qui vient de nous être soumis ? Nous passons au vote : à l'unanimité pour l'amendement de l'article LP 5 ? Même vote. Très bien.

Et l'article LP 5 lui-même amendé, même vote ?... Même vote.

Article LP 6

Le président : Article LP 6. La discussion est ouverte. *Des interventions ? Pas d'intervention. Même vote ?* Même vote, adopté.

Article LP 7

Le président : Article LP 7, *pas d'intervention.* Même vote, adopté.

Article LP 8

Le président : *Nous passons à l'article LP 8. Un amendement a été déposé par Monsieur Tematai.*
Amendement article LP 8.

M. Tematai Le Gayic : Merci, Monsieur le président.

Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Messieurs les ministres, chers collègues, *bonsoir.*

En discutant avec la ministre, l'amendement est satisfait, donc je le retirerai. Mais, pour expliquer l'esprit de cet amendement, il y a eu de ma part une volonté d'avoir un amendement de prudence lorsque le bénéficiaire qui, pendant la période d'utilisation du dispositif *Fa'ati'a*, ne pourrait pas aller au bout des trois ans pour plusieurs raisons, c'est-à-dire pour des raisons économiques, pour des raisons liées à une crise économique, qui n'aurait pas réussi à développer son entreprise comme il le devait. Le risque était qu'il ne pouvait pas bénéficier d'autres dispositifs pendant deux ans d'insertion professionnelle.

Alors le retour juridique qui a été consolidé par la ministre est de dire que la sanction des deux ans d'interdiction de bénéficier des dispositifs de mesure d'aide à l'emploi ne concerne uniquement celles et ceux qui auraient fait des fausses déclarations. Donc, parce que dans le texte il n'est prévu cette sanction que pour ceux qui ont fait des fausses déclarations, on induit que ceux qui auront arrêté le dispositif pour d'autres motifs pourront alors bénéficier des mesures et ne sont pas concernés par la sanction.

Je retire donc cet amendement.

Le président : *C'est bien cela, Madame la ministre.*

M^{me} Vannina Crolas : *Oui, c'est bien cela.*

Le président : *Merci.*

L'amendement est retiré.

Pour l'article LP 8, même vote ? Ah, Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : J'aurais eu tendance à soutenir l'amendement de Tematai. Justement, j'évoquais les dérives. Comment mettre les garde-fous sur les dérives ? Parce qu'il y a des champions du monde aussi dans ce pays, il faut le reconnaître ! Et j'assume ce que je dis !... Parce qu'on ne peut pas continuer, on est là, en train de voter. En tout cas, on est heureux de soutenir parce qu'on parle de développer la création d'activités ou d'entreprises. C'est pour cela que le Tapura soutient, c'est une bonne chose. Mais gare aux dérives aussi.

Et c'est là un peu où j'aurais peut-être pu demander « Tematai, non, ne retire pas ton amendement, garde. » Parce qu'il est important que ce soit écrit noir sur blanc, toutes ces dérives-là. Vous allez voir. On va les renvoyer par la grande porte, ils vont revenir par la fenêtre. *J'utilise là une métaphore.*

Résultats des courses, ce sont toujours les mêmes. Ce sont les dérives. Bon, si, apparemment, c'est satisfait, tant mieux, alors, on verra bien, parce qu'on aura le temps de faire le bilan de tout ça. *Voilà, président.*

Le président : *Merci bien.* Je mets aux voix l'article LP 8. *Même vote ?* À l'unanimité. *Merci bien.*

Article LP 9

Le président : Article LP 9, *même vote ?... Pas d'avis ?... Le vote est-il le même ?...* À l'unanimité. *Merci.*

Tematai a un dernier amendement.

M. Tematai Le Gayic : Merci, Monsieur le président.

Madame la Ministre, cet amendement que je propose est le même que celui du texte précédent, de prévoir une évaluation de la mesure Fa'ati'a sur un délai de cinq ans, puisque la mesure que vous proposez est sur une période de trois ans. Donc, il est préférable d'avoir un calendrier beaucoup plus long pour voir comment ce dispositif se développe sur un plan quinquennal, parce que comme il a été rappelé à la fois sur la réforme du code du travail et sur la modification du dispositif Fa'ati'a, pour qu'une politique publique puisse être mise en œuvre, et qu'elle soit ambitieuse, il nous faut des indicateurs de performance, il nous faut une évaluation, il nous faut une efficacité. Et ça permet de mettre en avant la mission d'information que nous avons en ce moment sur l'efficacité des aides publiques. Peut-être que nous allons envisager, durant les quatre mois où nous allons auditionner les différents services, l'audition du SEFI, pour voir comment utiliser l'ensemble des dispositifs d'insertion professionnelle, comme on le fait avec le dispositif Fa'ati'a, voir si on est plutôt sur une vision de décaissement annuel, sans forcément voir l'efficacité territoriale ou l'efficacité que ça rapporte, et changer de *mindset*, changer de culture, et voir si on ne peut pas mettre des indicateurs beaucoup plus intéressants, comme l'a dit Lana, en fonction des territoires ou en fonction de l'opportunité de création d'emplois et création d'activités.

Le président : *Voilà, merci bien. Madame la ministre, qu'en pensez-vous ?*

M^{me} Vannina Crolas : Alors. Tout à fait d'accord avec cet amendement. Normal qu'on puisse rendre compte à l'assemblée de l'efficacité des dispositifs mis en place.

Le président : *Voilà, merci bien.*

M^{me} Lana Tetuanui : Président... Président, *regardez-moi*. Tu vas finir par avoir un torticolis. Il faut se tourner un peu aussi dans ce côté, j'ai demandé la parole.

Le président : *Madame la sénatrice.*

M^{me} Lana Tetuanui : Là, je reconnais la vertu de l'Assemblée nationale et des députés, ils adorent les rapports et le Sénat n'est pas très d'accord avec les rapports. Mais là où je veux pointer, c'est un rapport dans cinq ans. Alors que le dispositif, quand même, s'étale sur trois ans. Je ne vois pas... Hé ! Hé ! Il faut, dans trois ans, un rapport... *Ne mettez pas dans cinq ans... On ignore si on sera toujours là dans cinq ans... Ce n'est qu'un avis, ce n'est qu'un avis que je donne. Mais certains s'en moqueront.* On a déjà consommé deux ans, là, de notre mandature, là. Et puis, c'est un dispositif qui dure trois ans. Pourquoi attendre cinq ans ? *Pour finir, ce seront d'autres personnes qui iront faire le rapport. Ce n'est qu'un avis. Ramenons plutôt à trois ans, puisque le dispositif dure trois ans. J'exprime seulement mon avis avant le vote.*

Le président : *Madame la ministre.*

M^{me} Vannina Crolas : Juste pour rassurer notre sénatrice, on fera de toute façon un bilan annuel du dispositif. Voilà, donc, un an, deux ans, trois ans, cinq ans, peu importe, mais on fera un bilan annuel.

Le président : Enfin, ce que nous permet le règlement intérieur, c'est de faire un sous-amendement, si vous voulez changer le 53.

M. Tematai Le Gayic : Si le président accepte, qu'on puisse avoir un temps pour faire le sous-amendement.

Le président : On passe au dossier suivant et puis on reviendra ensuite quand le sous-amendement va être approuvé.

Donc, *nous suspendons l'examen de ce dossier, notamment du dernier article.*

RAPPORT N° 43-2025 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT RELATIVES À L'INTRODUCTION ET À L'IMPORTATION DE SPÉCIMENS VIVANTS D'ESPÈCES ET CATÉGORIES D'ANIMAUX ET VÉGÉTAUX EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M^{me} la représentante Béatrice Flores-Le Gayic

Le président : *Passons au dossier n° 10, le rapport n° 43 portant modification de certaines dispositions du Code de l'environnement.*

J'invite la rapporteure à donner lecture de sa présentation synthétique. Béatrice.

M^{me} Béatrice Flores-Le Gayic : *Merci bien, Monsieur le président. Je vous présente mes salutations.*

Par lettre n° 1909/PR du 24 mars 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi du pays portant modification de certaines dispositions du Code de l'environnement relatives à l'introduction et à l'importation de spécimens vivants d'espèces et catégories d'animaux et végétaux en Polynésie française.

Bien qu'il soit consacré à l'article LP 2230-1 du code de l'environnement, le principe d'interdiction générale d'introduction et d'importation de spécimens vivants d'espèces animales ou végétales en Polynésie française souffre aujourd'hui de nombreuses dérogations.

En effet, le code de l'environnement offre au conseil des ministres la possibilité de fixer une liste des espèces animales et végétales pour lesquelles il est accordé une dérogation générale et permanente. En outre, l'administration dispose de la faculté d'octroyer des dérogations individuelles en cas de demandes d'autorisation d'importation de spécimens sur le territoire polynésien.

De nos jours, ces mécanismes dérogatoires rendent la gestion des spécimens introduits de plus en plus complexe et révèlent la nécessité de consacrer des dispositions réglementaires plus adaptées à la réalité du terrain.

Le présent projet de loi du pays vise donc à combler les insuffisances constatées au sein de la réglementation environnementale du Pays.

Plus concrètement, le texte prévoit de supprimer le bénéfice des dérogations individuelles. Ce faisant, seules les espèces animales et végétales concernées par les dérogations générales instituées par les articles LP.2230-2 et LP.2230-4 du code de l'environnement pourraient désormais faire l'objet d'introduction et d'importation en Polynésie française.

En outre, les dispositions de la loi du pays insèrent cinq nouveaux articles au sein du code de l'environnement. Ces nouvelles dispositions consacrent notamment la notion d'« objectif d'intérêt général » et accordent au conseil des ministres le droit de fixer la liste des espèces et catégories d'animaux et végétaux bénéficiant d'une dérogation à l'interdiction d'introduction et d'importation.

Ne pourront donc faire l'objet d'une inscription sur cette liste dérogatoire que les espèces dont l'introduction ou l'importation poursuit un objectif d'intérêt général.

Autre avancée significative, le projet de loi du pays attribue aux agents des services compétents le pouvoir de prescrire des mesures visant à isoler, traiter ou réexporter les espèces introduites illégalement sur le territoire polynésien.

Aussi, il est prévu une réécriture des articles LP.23 et LP.26 de la loi du pays n° 2013-12 du 6 mai 2013. Cette dernière modification prévoit la possibilité, pour le conseil des ministres, de fixer des conditions

de biosécurité sous réserve que ces dernières soient expressément autorisées par le code de l'environnement.

Enfin le CÉSEC, après examen, a émis un avis favorable en commission le 28 janvier 2025 puis en assemblée plénière le 30 janvier 2025, exprimant ainsi son soutien aux mesures proposées pour mieux protéger l'environnement face aux risques liés aux espèces introduites.

Le présent projet de loi du pays a été examiné par la commission du logement, des affaires foncières et du développement durable le 17 avril de cette année.

Il a été souligné que l'harmonisation et l'amélioration de la réglementation actuelle en matière d'introduction et d'importation de spécimens vivants, animaux ou végétaux, apparaît aujourd'hui nécessaire. Cette amélioration passe obligatoirement par un renforcement des outils juridiques de contrôle et de sanction dont disposent les services de la Polynésie française.

Enfin, il a été annoncé qu'un projet de loi du pays visant à instaurer des amendes administratives en matière de biosécurité devrait être transmis à l'assemblée.

À l'issue des débats, le projet de loi du pays portant modification de certaines dispositions du Code de l'environnement relatives à l'introduction et à l'importation de spécimens vivants d'espèces et catégories d'animaux et végétaux en Polynésie française a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières et du développement durable propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

Merci.

Le président : *Merci bien. Pour la discussion générale, idem, ce sont 30 minutes pour le Tavini, 15 pour le Tapura, et 9 pour les non-inscrits. J'invite le Tavini à ouvrir la discussion.* Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Monsieur le président, *Monsieur le président-fondateur*, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la sénatrice, Madame la députée, Mesdames et Messieurs les représentants et à tous ceux qui nous écoutent, *bonjour.*

Ce projet de loi part d'un constat que personne ne peut contester : notre pays est vulnérable. Il l'a toujours été. Îles isolées, écosystèmes fragiles, biodiversité unique... et des espèces exotiques qui, peu à peu, grignotent ce qui fait notre identité biologique.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir légiféré. Depuis 1995, les textes s'accumulent, les interdictions se formalisent, les principes s'affirment. Mais avant de voter ce texte, il faut aussi regarder en face les échecs du système actuel. Ce sont les symptômes d'un modèle à bout de souffle.

Depuis des années, nous vivons avec des contradictions de fond : d'un côté, le code de l'environnement interdit l'introduction d'espèces vivantes étrangères.

De l'autre, la loi de 2013 sur la biosécurité permet leur importation dans certaines conditions sanitaires.

Résultat : une valse à deux temps où l'environnement et la santé se croisent sans jamais s'accorder.

Pendant que l'un dit non, l'autre dit peut-être. Pendant que la Direction de la biosécurité autorise, la Direction de l'environnement s'inquiète. Et au milieu, des agents démunis, des décisions difficilement applicables, et des importateurs qui contournent le flou juridique pour faire entrer ce que bon leur semble.

La loi actuelle permettait à un particulier de demander à importer une espèce en prouvant son innocuité. Sur le papier, l'idée semble raisonnable, mais dans la réalité, c'est une brèche béante. Une brèche exploitée parfois de bonne foi et parfois non. Le dernier exemple médiatisé reste celui du perroquet Jackson, introduit grâce à un arrêt de justice, faute de cadre clair pour refuser. Mais il semblerait qu'il ne s'agisse pas d'un cas isolé. Je dois l'avouer, j'ai moi-même été surpris, en commission, d'entendre les services nous expliquer que les demandes d'importation avaient porté sur des reptiles, des rapaces ou même des marsupiaux. Imaginons tout ce qu'on aurait pu avoir dans la nature ici.

Cela en dit long sur le niveau de dérive atteint, faute d'un cadre lisible et assumé. Les services ont souvent dû trancher au cas par cas, dans l'urgence, sans cohérence d'ensemble.

Cette logique au cas par cas — pour ne pas dire à la tête du client — a fragilisé notre politique de préservation. Elle a créé de l'incompréhension, parfois du ressentiment et elle a surtout permis à des espèces potentiellement invasives d'entrer sans vision globale. Et, il faut bien reconnaître que, pendant longtemps, ce sujet n'a pas été au centre des préoccupations politiques.

La disposition permettant de créer une liste dérogatoire existe depuis 1995. Pourtant, en près de trente ans, elle n'a jamais été utilisée. Et dans le même temps, des espèces ont continué d'entrer sur le territoire, souvent dans la confusion, parfois dans le silence. Comment s'étonner alors que des espèces soient entrées sans cadre, que des services improvisent, que des recours voient le jour ?

Cette réforme arrive parce qu'il fallait réparer ce qu'on n'a pas voulu voir pendant des décennies. Ainsi, parce que nous refusons de prolonger l'inaction, nous voterons ce texte parce qu'il :

- Met fin à une hypocrisie réglementaire ;
- Clarifie une situation devenue ingérable ;
- Aligne enfin biosécurité et protection environnementale.

Mais cela ne nous empêche pas de regarder la vérité en face : ce texte est avant tout une réparation, pas une innovation. Il acte un changement de méthode et il pose une question à long terme : sommes-nous prêts, collectivement, à construire une vraie politique de protection du vivant ? Pas seulement une loi, mais une stratégie, des moyens, un cap. Ce projet n'est qu'un début. C'est un point de départ, mais c'est à nous d'écrire la suite.

Merci bien, que l'amour règne.

Le président : *Merci bien. J'invite le Tapura... Plutôt, il y a un deuxième intervenant.* Odette.

M^{me} Odette Homai : *Merci bien, Monsieur le président.*

Sur le papier, ce projet de loi a tout pour rassurer : il interdit, il encadre, il précise. Il vient mettre de l'ordre là où régnait la confusion. Il offre de nouveaux outils à l'administration. Il introduit des sanctions.

Il organise le traitement des espèces introduites illégalement. On pourrait s'en satisfaire. Mais à y regarder de plus près, un malaise persiste. Ce texte assume des ambitions fortes, mais il fait l'impasse sur une question centrale : qui, concrètement, portera ces ambitions sur le terrain ?

Or, sans renfort d'agents, sans moyens logistiques, sans stratégie concrète dans les archipels, ce cadre restera théorique. Le vrai problème n'est donc pas dans la loi. Il est dans ce qu'il faut construire après. Autrement dit : on corrige la norme, mais pas la réalité.

Ce texte améliore indéniablement la lisibilité du droit. Il met fin aux dérogations, aux dérogations individuelles, souvent sources de passe-droits et d'incohérences.

Il introduit une logique de listes d'espèces autorisées, fondées sur des objectifs d'intérêt général. Il crée des mesures pour traiter les situations irrégulières : quarantaine, stérilisation, réexportation, euthanasie.

Mais une question se pose : avec quels moyens ces mesures seront-elles mises en œuvre ? Car à aucun moment, ce texte n'évoque le renforcement ou la réorganisation des services concernés. Aucune ligne sur les moyens humains, logistiques et financiers. Rien sur la montée en compétence nécessaire des agents, notamment dans les archipels. Rien non plus sur la coordination avec les communes, qui sont pourtant en première ligne lorsqu'une espèce invasive s'installe sur un îlot ou dans une vallée. Le risque est que cette réforme ne reste qu'une avancée sur le papier, sans prise réelle sur le terrain.

Le texte introduit une notion nouvelle : l'« intérêt général ». Une espèce ne pourra être introduite que si elle poursuit un but agricole, scientifique ou environnemental d'intérêt général, validé par le conseil des ministres après avis de la commission des sites.

Sur le principe, cette exigence peut paraître bienvenue. Elle limite les importations aux cas réellement justifiés, mais dans la pratique, cette notion reste floue. Quels critères objectifs seront utilisés pour définir l'intérêt général ? Sera-t-il fondé sur des études scientifiques ? Des données économiques ? Des évaluations environnementales ? Le texte ne le dit pas. Et surtout, quelle sera la transparence de ces décisions ? Comment les citoyens, les associations, ou même les élus pourront-ils comprendre pourquoi telle espèce est autorisée et telle autre interdite ? Là encore, le flou règne. Nous passons d'une logique individuelle trop souple à une logique gouvernementale concentrée, sans que des garde-fous démocratiques ne soient posés clairement.

Il serait injuste de dire que ce texte oublie les espèces invasives. Ce qu'il ne propose pas, ce sont des réponses opérationnelles, à l'échelle du territoire. Le texte est tourné vers l'avenir. Il encadre ce qui pourra être encadré demain, ce qui pourra entrer demain. Mais aujourd'hui, les espèces invasives prolifèrent et les dégâts s'accumulent sur les cocoteraies, sur les espèces endémiques, sur les écosystèmes littoraux.

Rien, dans ce texte, sur une stratégie d'éradication ou de contrôle. Rien sur les priorités d'intervention. Rien sur les espèces les plus menaçantes déjà identifiées. Rien sur les voiliers qui introduisent des espèces de manière non déclarée dans les îles. Rien sur les dispositifs de surveillance ou d'alerte communautaire et pourtant, ce sont ces enjeux qui préoccupent les habitants. Les espèces invasives ne sont pas un risque théorique. Elles sont là. Elles s'installent. Elles s'adaptent. Et nous, pendant ce temps, nous réformons les articles de loi.

Ce texte est une première pierre. Il fallait clarifier la règle, poser un cadre, sortir du flou juridique. C'est fait. Mais sans plan opérationnel derrière, il ne changera pas grand-chose.

Nous appelons donc le gouvernement à aller plus loin :

- À établir une cartographie précise des espèces exotiques déjà présentes et de leur degré de dangerosité ;
- À prioriser les zones d'intervention ;
- À associer les communes et les acteurs associatifs à la détection et au traitement ;
- À former les agents à la capture, à l'éradication, à l'analyse des risques ;
- À investir enfin dans la surveillance des points d'entrée (ports, aéroports, voiliers).

Il est aussi temps d'intégrer pleinement cette polémique à notre politique environnementale globale. Car les espèces invasives sont liées à l'agriculture, au tourisme, à l'aménagement. Ce n'est pas un dossier secondaire, c'est une question stratégique.

Ce projet de loi est utile. Il améliore la cohérence du droit. Il corrige des failles anciennes et met fin à des dérives, mais il doit s'accompagner d'un engagement politique clair sur les moyens humains, techniques et financiers à mettre en œuvre, car une loi n'est pas qu'un outil. Et un outil sans bras pour le manier, reste lettre morte.

Nous voterons ce texte, mais nous attendons que le gouvernement passe des intentions aux actes, sur tous les archipels, parce que les espèces invasives ne nous attendent pas et que le vivant, lui, ne se défend pas avec des virgules.

Merci bien.

Le président : *Merci. N'y a-t-il plus d'intervenant du côté du Tavini ?...*

La parole est donc au Tapura, avec Monsieur le maire.

M. Benoît Kautai : Mesdames les ministres, Monsieur le ministre, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Mesdames et Messieurs les représentants, *bien le bonjour.*

La faune et la flore endémiques à la Polynésie française sont-elles en danger d'extinction ? Nous n'en sommes pas encore là, puisque le rapport souligne lui-même en introduction que Tahiti et ses îles détiennent l'un des taux d'endémisme parmi les plus élevés au monde. Une fois n'est pas coutume, en effet, l'isolement géographique du *territoire* a été des plus bénéfiques et c'est tant mieux.

Une chose est certaine, il n'y a vraiment pas du genre à réglementer le sujet lorsqu'on sait que la rédaction définitive du projet de texte, confiée au bon soin de la Direction de biosécurité et de la Direction de l'environnement, a été finalisée il y a plus de huit mois, le 7 août 2024, très exactement, avant d'être transmis à notre assemblée le 24 mars dernier.

Cela dit, il est important de noter que le *tiare apetahi* (NDT, fleur endémique du mont Temehani – Raiatea, Îles-sous-le-vent), cette fleur emblématique, fait face à des problèmes d'adaptation avec un taux d'extinction estimé à 81 % en 2017. Qu'en est-il aujourd'hui ? Certaines espèces d'oiseaux, comme le monarque, souffrent de l'introduction du rat noir, tandis que d'autres, comme le merle de Moluques, règnent en maître dans nos jardins.

Il serait bénéfique de renforcer les règles actuelles concernant l'introduction et l'importation des spécimens vivants d'espèces animales et végétales en Polynésie française. Attention à ne pas aller trop loin avec l'article LP 2, qui interdit en principe l'introduction et l'importation d'espèces animales et végétales sur le sol polynésien, tout en supprimant la possibilité de bénéficier de dérogations individuelles. Il n'en reste pas moins une faculté de dérogation donnée au conseil des ministres, sous couvert d'une notion d'objectif d'intérêt général. Cela ne garantit aucunement qu'il n'y aura pas de conséquences à moyen et à long terme.

Enfin, le nouvel article LP 2230-6 du code de l'environnement prévoit désormais des mesures de gestion des spécimens introduits et importés illégalement, comme la mise en consigne ou en quarantaine pouvant aller jusqu'à l'euthanasie ou encore l'exportation, le tout à la charge des fraudeurs, si, naturellement, ils ont été identifiés ou à défaut de la Polynésie française.

Tels sont, mes chers collègues, les quelques éléments à retenir de ce projet de loi du pays soumis à notre approbation. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie, *Monsieur le maire.*

Au niveau des non-inscrits... Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci. Monsieur le président.

L'assemblée est saisie ce jour d'un projet de loi du pays portant sur l'introduction et l'importation des spécimens vivants visant par des modifications apportées à notre Code de l'environnement à renforcer : la protection de notre patrimoine vivant et à préserver notre biodiversité, en vue de garantir un avenir plus écologique de notre territoire.

Nous le savons tous, si la Polynésie française est une terre de biodiversité unique, fragile et précieuse, la mondialisation liée aux échanges économiques l'expose à des menaces écologiques et sanitaires liées à l'introduction de nouvelles espèces envahissantes, à raison des importations mal appréhendées comme les pollutions génétiques.

L'Histoire nous a ainsi appris et montré que les conséquences induites par l'importation d'une espèce sans discernement peuvent bouleverser durablement notre écosystème. Le miconia, la fourmi de feu, le rhynchophore du cocotier font partie des espèces les plus connues et ont commis des ravages irréversibles, restés sans véritable solution d'éradication à ce jour, à un coût acceptable.

La préservation et la protection de la biodiversité représentent donc des enjeux majeurs, dont il convient de nous emparer pour éviter de mettre à mal notre équilibre environnemental, si nous souhaitons soutenir le développement de nos activités économiques, telles qu'en premier lieu notre tourisme, l'agriculture, la pêche, la perliculture, etc.

Approuvé à l'unanimité par le CÉSEC dans son avis, ce projet de texte entend renforcer le principe d'interdiction d'introduction d'espèces non endémiques en supprimant les dérogations individuelles en réaction au litige Jackson et entend recentrer les dérogations sur la notion d'intérêt général dont l'appréciation moins contingente est laissée au Conseil des ministres. Il met en place des conditions strictes de gestion, des importations illégales (quarantaine, stérilisation, euthanasie, réexportation) aux frais du contrevenant, et prévoit aussi meilleure coordination entre les services de la biosécurité et de l'environnement. Toutefois, et comme le CÉSEC le souligne, nous émettons des réserves quant à la capacité du pays à renforcer les moyens de contrôle présentés en commission, qu'ils soient humains, techniques, logistiques, car sans agents formés et nombreux, compte tenu de l'éparpillement de notre territoire, la meilleure des lois restera l'être morte.

Par ailleurs, nous souscrivons également à la nécessité de davantage soutenir scientifiquement la commission des sites et monuments nature, chargée de délivrer un avis lequel doit s'appuyer sur une méthodologie rigoureuse d'analyse des risques sur des données actualisées et sur un processus de consultation large. En effet, protéger et préserver ne doit pas conduire nécessairement à des interdictions absolues d'introduction de nouvelles espèces, notamment dans le domaine agricole, surtout si nous souhaitons atteindre une souveraineté alimentaire. Des variétés agricoles doivent être expérimentées, sans conduire à privilégier par faciliter les importations d'espèces de grands producteurs de graines génétiquement modifiées, seuls aptes à financer des tests phytosanitaires parfois complexes et onéreux.

Les agriculteurs ont besoin d'introduire régulièrement de nouvelles variétés végétales (fruits, légumes, céréales, plantes fourragères), plus adaptées au climat, aux parasites ou aux marchés. Une interdiction stricte, mal appréhendée, bloquerait l'adoption de cultures plus résistantes ou productives, limitant l'innovation agronomique et pourrait rendre certaines cultures non rentables. Cette possibilité doit être exploitée et nécessite, pour ce faire, de disposer de toute la compétence utile. Nous aimerions, sur ce point, connaître votre position, Monsieur le ministre. Comment envisagez-vous de soutenir avec ce texte la diversification de nos filières agricoles, limiter les importations et tendre vers une autonomie alimentaire ?

S'agissant de la suspension de certaines importations sensibles évoquées par le CÉSEC, notamment les huîtres de bouche, dont les risques sanitaires pour notre filière perlicole locale n'ont pas été écartés, doit conduire à des résultats d'analyse scientifique afin de confirmer ou d'infirmes les thèses avancées.

Nous vous invitons également à renforcer la sensibilisation du public, car le respect de la réglementation passe aussi par l'acceptation sociale qui nécessite une meilleure connaissance s'il en souhaite une pleine adhésion. Il faut informer, expliquer, convaincre et former les professionnels comme les particuliers sur les choix opérés.

Enfin, nous souhaitons également attirer votre attention sur des vecteurs trop souvent négligés, tels que les eaux de base des navires, véritables vecteurs invisibles de micro-organismes invasifs, et l'entrée des voiliers qui pourrait être conditionnée à des pratiques d'entretien plus respectueuses de nos lagons.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien.*

Le gouvernement.

M. Taivini Teai : Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les élus, Madame la députée, Madame la sénatrice, Madame la vice-présidente, chers ministres, collègues.

J'avais préparé une présentation de cette loi, mais vous avez tous bien expliqué la nécessité en fait de cette loi. On a des textes qui sont obsolètes, parce qu'ils n'ont pas été remis à jour. On a notre Administration qui justement parce que ces textes n'ont pas évolué par rapport à la volonté de tout un chacun, d'avoir un Ouistiti, d'avoir une mygale, d'avoir un caméléon chez soi — chacun son truc —, mais il est clair que la volonté du gouvernement, comme je l'avais présenté au tout début de cet hémicycle, c'est qu'on est tous allés dans des pays étrangers (en Nouvelle-Calédonie, en Nouvelle-Zélande) et on voit quelles sont les mesures qu'ils prennent pour justement préserver leur environnement, éviter qu'on soit ensuite envahis par des espèces qui sont véritablement nuisibles. Vous l'avez très bien cité, le *Miconia*, Madame la députée, la petite fourmi de feu, lors de notre déplacement en début de semaine à Raiatea, ça a été véritablement une demande forte de la population, puisqu'il y a maintenant non plus trois sites où on peut observer cette, excusez-moi du terme, cette saloperie, mais cinq sites maintenant sur l'île de Raiatea. Ça a été également une demande forte de la population lorsqu'on s'est déplacés à Rurutu, puisque dans les *tarodières*, il y a de la fourmi de feu parce qu'ils ont utilisé *des palmes de cocotier* où il y avait de la fourmi de feu. Et également, on le sait, sur l'île de Tahiti, cette fourmi de feu est présente depuis le début, depuis les années 90-2000. Juste, par contre, vous dites que le rhinocéros est présent chez nous. Il n'est pas encore présent. Grand bien nous en fasse, parce que sinon ça dévasterait en effet nos cocoteraies.

Pour reprendre, j'avais préparé une présentation du texte de loi, mais vous avez tous résumer en fait la nécessité de ce texte de loi, donner à nos agents la possibilité de ne plus passer autant de temps à défendre un dossier qui ensuite passe, on l'a vu avec le perroquet de Monsieur Benny, énormément de temps à être finalement acté ou pas. Et nous, ce que l'on veut éviter, c'est justement se retrouver avec des demandes de personnes qui veulent introduire des cacatoès, qui veulent introduire des wallabies, parce que ça a été demandé au niveau de la DIREN (Direction de la biosécurité), pour pouvoir, je ne sais pas... pour pouvoir avoir leur propre zoo. Peu importe, mais en tout cas, ces animaux-là doivent rester dans leur forêt ou dans leur environnement qui leur permet d'évoluer. Et à mon sens, pas être dans des cages ou dans des terrariums.

Et donc je vais répondre aux questions qui ont été formulées. D'abord, Madame l'élue Thilda, immanquablement, ce projet de loi qui vous est présenté ce soir a été un travail qui a été fait en concertation avec les services de la direction de l'environnement et la direction de la biosécurité. La direction de la biosécurité, vous le savez, émet une protection à nos frontières ; mais la direction de l'environnement, c'est la protection de l'environnement à l'intérieur de nos frontières. Donc il était absolument important que ce travail se fasse en concertation avec également le secrétaire général du gouvernement pour les contentieux qu'a eu à traiter le Pays vis-à-vis justement de ces importations frauduleuses.

Madame Odette Homai, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'en effet, ce projet de loi ne précise pas l'intégralité de ce qu'il y a à faire ensuite. On est bien d'accord. Mais, néanmoins, il existe déjà un travail en collaboration, comme je le disais, avec la direction de l'environnement et la direction de la biosécurité, mais également avec la DPAM, notamment avec le projet ESCALES, puisqu'il y a une obligation de déclaration de la part de nos voiliers de leur premier site d'attache. Et à ce titre-là, la

direction de la biosécurité dispose d'agents qui sont, un, sur les îles Marquises, parce que justement les îles Marquises, on le sait, c'est une porte d'entrée des voiliers, et également sur l'île de Raiatea, parce que l'île de Raiatea fait partie également des grandes escales des navires maritimes commerciaux. Sinon le premier point d'attache, ça reste quand même l'aéroport de Tahiti-Faa'a pour lequel nous avons des agents qui seront en permanence à toutes les arrivées d'avions, et également le port de Papeete pour là également un contrôle *via* nos agents de la biosécurité.

Pour ce qui est des communes, également les communes sont concertées. Ça a été un travail d'ailleurs de partenariat. Je reprends l'exemple de la petite fourmi de feu, si on veut lutter contre cet insecte, ça ne peut pas se faire que par le pays bien entendu, mais également par l'intervention des communes et par l'intervention des associations, que je remercie ce soir pour justement le temps et les efforts qu'ils consacrent bien entendu avec des moyens qu'on peut développer.

Juste pour reprendre. On pense se dire : mince, moi, je croyais que les *hotspots* de la biodiversité, c'était la forêt amazonienne, c'était l'Asie centrale. La Polynésie est véritablement un point chaud de la biodiversité. Pas au nombre d'espèces, mais, comme vous l'avez très justement dit, au nombre d'espèces qui sont endémiques de chez nous. Au niveau de la flore végétale, 66 % des espèces végétales sont endémiques de la Polynésie française, c'est-à-dire deux espèces sur trois. Il a été fait mention *de la fleur apetahi*, qui en effet a tendance à disparaître parce que les usagers ne sont pas suffisamment précautionneux par rapport à l'état de cette plante, par rapport aussi au fait qu'on doit faire face au changement climatique. Et le changement climatique, c'est une élévation de température. Et pour ce qui est des espèces végétales, elles sont sur des strates, des altitudes bien définies, et automatiquement ces variations de température vont avoir un impact fort sur cette biodiversité.

Mais juste pour vous donner cette information, c'était *Monsieur le maire* Benoît qui évoquait cet aspect *de la fleur apetahi*, le centre de recherche biologique de l'établissement Vanille de Tahiti — excusez-moi de sourire — a depuis... Alors, c'est lorsqu'on a pris la gouvernance, la précédente vice-présidente, Madame Éliane Tevahitua, avait sollicité en fait l'EVT pour faire le clonage *de la fleur apetahi*. Depuis plus d'un an, maintenant, nous sommes en mesure de faire des clones *in vitro* *de la fleur apetahi*. Je ne vais pas dire par là qu'il est sauvé, en tout cas il est sauvé dans des tubes à essai. Maintenant, tout l'enjeu va être de le réacclimater dans des zones où il peut pousser. Mais le mont Temehani, en fait, est vraiment particulier parce qu'il y a énormément d'espèces endémiques qui sont présentes sur cette montagne : climat, effet de sol..., c'est assez multiple. Mais en tout cas, on a réussi à faire en sorte que *cette fleur apetahi* ne disparaisse pas, à jamais. Juste pour conclure par rapport à ça, *la fleur apetahi* est connu en effet sur l'île de Raiatea, le mont Temehani, mais il y a également des *fleurs apetahi* ici, sur l'île de Tahiti. Il me semble qu'il est de couleur bleue et pas blanche. Et il me semble, *Monsieur le maire*, qu'aux Marquises, il y en a un de couleur rosée. Je ne dirai pas où ils sont parce que je préfère les préserver.

Et juste pour répondre à votre interrogation, Madame la députée, parce que ça a été en effet évoqué au CÉSEC, sur l'importation des huîtres de bouche, qui pourrait conduire justement à une contamination de notre industrie perlière, donc il a été demandé, *via* la direction des ressources marines, d'avoir l'apport d'un expert sur justement l'ostréiculture. Il est actuellement ici, chez nous. Il vient de la commission du Pacifique Sud. C'est des chercheurs. Ils doivent donner les résultats de leur étude vers le dernier trimestre de cette année, vers les mois de septembre-octobre. Mais en tout cas, par rapport à cette importation d'huîtres de bouche, dérogation est donnée pour jusqu'à l'année prochaine (2026), parce que je sais que les importateurs ont déjà commencé à faire leur commande pour prévoir les fêtes de fin d'année. Mais on aura déjà des premiers résultats d'une étude d'une contamination éventuelle d'un herpès qu'on peut rencontrer sur ces huîtres sur notre filière perlicole.

Et pour terminer, par rapport également à votre interrogation sur les eaux de ballast, on est en effet tout à fait sensibles à ce qui peut se passer. Et dans le cadre de la mise en place de l'AMP de catégorie 6 de Tai Nui Atea, ça fait partie des résolutions, enfin, des demandes d'interdiction pour lesquelles, en plus de l'interdiction des chaluts, des senneurs et de l'exploitation des fonds sous-marins, les navires qui arrivent chez nous ne se délestent pas de leurs eaux de coque.

Voilà. Je crois avoir répondu à peu près à toutes les questions.

Merci de votre attention.

Le président : *Merci bien.*

Étant donné que l'ensemble de ce texte qui comporte 5 articles semble recueillir l'unanimité et qu'il n'y ait pas d'amendement, je vous propose de recourir à la procédure simplifiée, si vous en convenez. On est d'accord ?... Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Avant que nous n'en venions à votre proposition, Monsieur le président, permettez-moi de partager un avis. Ce dont nous parlons aujourd'hui est très préoccupant. Je ne sais même plus combien de types de fourmis nous avons chez nous. Au départ, il y en avait deux, trois, tout au plus.*

Autrefois, il n'y avait ni fourmis de feu, ni fourmis électriques. Et ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! Aujourd'hui, lorsque je vais couper un régime de bananes, il est infesté de fourmis de feu et de fourmis électrique. Elles font reculer les agriculteurs, elles envahissent jusqu'à l'intérieur des maisons — presque jusque dans le lit. (Réactions et rires dans la salle). Je ne plaisante pas. (Rires dans la salle.)

Je reviens tout juste de Ua Pou, avec Sylvana. Là-bas, il y a un nouvel insecte. Ce n'est pas un insecte de Ua Pou — ni de Hakahau, ni de Hakahetau, ni de Haatuki, de Hakamaïï ou de Hakatao. Les habitants ne plantent plus. Ils ne défrichent même plus leurs champs en fin d'après-midi.

Quand la nuit tombe, ces insectes arrivent, attirés par la lumière. Ils viennent d'arbres en décomposition. Ce nouvel insecte est minuscule, mais on ne sait pas du tout d'où il vient.

Et s'il entre dans l'œil, il peut aveugler. Et je ne comprends pas d'où sortent ces innombrables insectes. Je suis allé dans les plantations à Hakahetau, là où, on récoltait autrefois entre 6 à 10 tonnes de coprah. Aujourd'hui, il n'y a plus un seul fruit sur les cocotiers. Les cocotiers poussent, mais ils ne donnent plus rien. (Réactions dans la salle).

Je ne comprends pas... J'ai l'impression que cette loi que nous proposons aujourd'hui est peut-être un peu trop laxiste. Si nous voulions vraiment agir efficacement, il faudrait interdire fermement tout ce qui vient de l'extérieur : les oiseaux, les fleurs...

Notre pays est rempli d'espèces végétales. Lorsque l'armée se rend à Moorea pour arracher le Miconia, ce n'est pas elle qui s'épuise. Ce sont les arracheurs. La plante, elle, continue à proliférer.

Je me demande quel produit vraiment efficace aujourd'hui pourrait venir à bout de ces innombrables insectes dans notre pays. On nous parle encore d'un nouvel insecte. Une nouvelle fourmi. Demain, les agriculteurs ne mettront plus les pieds dans leurs champs. Ils iront directement au magasin.

Et on nous parle de politique d'autonomie alimentaire... Autrefois, la guêpe fuyait la peau du Polynésien. Aujourd'hui, rien qu'avec les fourmis, les gens sont découragés. Et nous n'avons à ce jour aucun moyen concret de contenir cette invasion.

Il suffisait qu'on voie de la fumée s'élever dans un champ pour que les gens accourent et que la dispute éclate. Qu'est-ce qui se passe ?... Notre loi doit être plus ferme. Elle doit être mieux pensée. Motivons-nous à nettoyer notre pays.

Voilà ce que je voulais dire. Merci.

Le président : *Merci bien.*

Je vous propose de prendre votre boîtier pour procéder au vote de... Ah, *Madame la sénatrice*.

M^{me} Lana Tetuanui : Président, avant que je fasse mon intervention ne serait-ce sur le projet de loi, question pratique, là. Il est 20 heures ici. Même au Sénat, on ne fait pas subir ce qu'on est en train de subir. On vient juste en plus de parler du code du travail y pas très longtemps là. Il faut respecter le code du travail. Question pratique, président, est-ce qu'on va aller jusqu'au bout ? Non, juste pour savoir aussi. Vous me direz comment on organise un peu, parce qu'il nous reste encore quatre textes à étudier. Enfin, moi je demande, Pour ceux qui ne veulent pas demander, moi je pose la question. Vous me répondrez.

Pour revenir un peu à notre loi de pays, *Monsieur le ministre, Monsieur le ministre*, c'est la fille de Raiatea qui est en train de te dire de laisser la *fleur d'apetahi* à Raiatea. On me dit y en a aux Marquises, y en a au *non*. Là, *on ne va pas être d'accord. Laissons la fleur d'apetahi à Raiatea, symbole de l'île sacrée. Lorsque je vous ai entendu* les chercheurs, et Dieu sait qu'on en a croisé des éminents chercheurs biologistes qui sont venus sur notre île pour essayer de comprendre et essayer aussi de faire ce que tu viens de dire, personne n'a réussi. *Ah, si cette année, certains chercheurs parviennent à transgresser ce symbole sacré* alors là, bravo ! Petite parenthèse fermée. D'accord ? *La fleur d'apetahi*, c'est l'île sacrée, Raiatea. Circulez, il n'y a rien à voir, plus rien à voir sur ça.

Par contre, alerter — et ça rejoint ce que Tapati a dit — le problème des cocotiers, c'est le réchauffement climatique aussi. Et c'est ça aussi un peu un des éléments qui vient un peu tuer aussi cette plante. Je ne vous parle pas alors des autres champignons naturels qui sont venus aussi et qui sont en train de ronger cette plante chez nous, en plus de l'activité humaine.

Ma question sur la loi de pays, ce sont les peines, *Monsieur le ministre*. Est-ce que les peines prévues, hormis la saisie peut-être de l'infraction animale, végétale, qui sont introduites légalement sur notre territoire, est-ce qu'on a homologué ? Parce que j'ai toujours posé cette question-là. Parce que *les tahitiens*, tout le monde, tant que ça ne touche pas à la poche, ils ne vont jamais respecter. C'est une vraie question parce qu'on a prévu quand même des peines sur l'aspect pénal, je veux dire. Est-ce qu'on a homologué en matière de biosécurité ? Je pose la question.

J'ai repris ici l'idée évoquée par Tapati, à partir de son intervention sur les fourmis jusqu'aux cocotiers de Ua Pou. J'ai entendu qu'il était avec Sylvana et qu'ils revenaient de Nuku Hiva.

Tapati, je suis un peu embêtée, car on m'a aussi dit qu'on vous avait vus avec Sylvana à Huahine. Ah, Tapati, c'est la mère de mon petit-fils. Gare aux fourmis !... (Réactions et rires dans la salle.)

Cette fourmi dont tu parles, elle peut même se retrouver jusque dans le lit aujourd'hui. Mais ce n'est qu'un avis, rien qu'un avis — parce que cette collègue Sylvana, c'est une grand-mère, nous avons le même petit-fils. Ne joue pas au plus malin, sinon ceux de Tumaraa vont débarquer pour te griller ici même, à l'assemblée — je plaisante.

Mais le plus important, c'est bien les peines, *Monsieur le ministre*. Est-ce que ça a été homologué ? Parce que de mes souvenirs, dans une éventuelle proposition un peu de loi au Parlement, on avait demandé l'avis du gouvernement et il me semblait qu'on avait des peines à homologuer pour qu'on puisse les faire activer. Sinon, rien ne va se faire.

Les dérogations pour des besoins personnels, *doivent être supprimées*. Là, je suis d'accord avec Tapati, *elles n'ont plus lieu d'être*. Ceux qui veulent venir avec leurs chats, leurs chiens, leurs hippocampes, leurs *et que sais-je encore, doivent être stoppés*. Faut plus donner de dérogation. Par contre, et j'ai une pensée pour les éleveurs qui veulent renouveler un peu les races, en parlant des bovins, là, oui, peut-être les dérogations. Bien sûr, en respectant les conditions de convoyage et puis la quarantaine avant que ça soit un peu redistribué dans les cheptels. Par contre, ça, oui, puisque c'est de portée générale.

Quant aux agents phytos à l'aéroport, ah ça, par contre, je les salue. Et ils ne nous ratent pas ceux-là, on dirait *lorsqu'ils voient Madame la sénatrice débarquer*, on a peut-être des têtes un peu... ah, c'est tout le monde qui passe ! Non, bravo, bravo ! Parce que *nous sommes responsables de la dégradation de notre pays*, il faut le dire. *Nous sommes là à pointer du doigt les étrangers, alors que c'est nous qui les introduisons. Et ces fourmis dont nous parlons, on ne doit pas se limiter à elles.* Les mouches qui piquent les fruits en période *que ce soit pendant la saison des mangues ou celle du Kava, et il est vrai, comme Tapati l'a souligné, il est certain que plus personne n'aura envie de replanter un manguiers ou un arbre fruitier. Car dès les premières floraisons, nos fruits sont déjà piqués.*

Courage, il faut retoiletter les textes. Nous allons soutenir parce que c'est une nécessité si on veut préserver cette belle biodiversité et ces belles espèces endémiques que nous avons ici en Polynésie française. Mais il serait peut-être important — en tout cas, je suis partante pour échanger sur l'homologation des peines. Par contre ça, il faut blinder aussi ce côté-là. On est preneur parce que, quand c'est l'aspect régalien pénal, on sait à peu près qu'est-ce qu'il faut faire, à condition qu'on puisse avoir des échanges, sauf s'il a été fait. Mais il me semble qu'il y a un petit travail de ce côté-là, me semble-t-il. Vous me confirmerez.

Voilà, Monsieur le président, quelques remarques sur ce projet de loi du pays.

Le président : *Voilà, merci bien.*

Je vous propose de prendre votre boîtier électronique pour procéder au vote, puisqu'on a adopté la procédure simplifiée.

Donc, le vote électronique est ouvert.

(Attente de l'affichage des résultats de vote.)

Le président : Le vote est clos.

Bien. 57 voix pour. Le texte est adopté.

(Retour sur l'examen du sous-amendement de l'article LP 10 nouveau concernant le projet de loi du pays portant modification des dispositions relatives à l'aide à la création d'entreprise)

Le président : Je vous propose de revenir au rapport n°62-2025 pour étudier le sous-amendement qui a été déposé concernant le dernier article qui a été créé par le dernier amendement et c'est l'article LP 10.

M. Taivini Teai : Président...

Le président : La discussion est ouverte au titre de l'article... Oui ?

M. Taivini Teai : Je voulais juste vous remercier pour votre vote unanime. Merci à vous.

Le président : *Merci.*

Je vais demander à l'auteur du sous-amendement de le présenter.

M. Tematai Le Gayic : *Merci bien, Monsieur le président et Madame la ministre pour ce sous-amendement qui vient accélérer la réalisation de l'évaluation par le service en charge, c'est-à-dire en abaissant la durée de 5 à 3 ans.*

Le président : Voilà, je pense que la demande a été faite par l'ensemble des membres de l'assemblée de réduire à trois ans la durée et ce sous-amendement vient confirmer cette demande de l'ensemble des élus de l'assemblée.

Je mets donc aux voix le sous-amendement. Qui est pour ?... À l'unanimité, *merci*.

On reprend donc notre boîtier pour l'ensemble de la loi de pays et on procède au vote.

Le vote électronique est ouvert.

(Attente de l'affichage des résultats de vote.)

Le président : La loi de pays est donc adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 51-2025 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS RELATIF AU STOCKAGE ET À L'ÉPANDAGE DES PRODUITS RÉSIDUAIRES ORGANIQUES

Présenté par M^{me} la représentante Maite Hauata Ah-Min

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Je vous propose de vous reporter au rapport n° 51-2025 relatif à un projet de loi du pays intéressant le stockage et l'épandage des produits résiduels organiques.

Pour ce texte-là, on a requis une procédure simplifiée et, comme il y a des amendements, on va étudier cela au fur et à mesure.

Je demande à Madame la rapporteure Maite de bien vouloir présenter son rapport de présentation.

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Merci bien, Monsieur le président. Cher gouvernement de Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française), chers élus de l'assemblée, cher public, à toutes et à tous, recevez mes chaleureuses salutations.*

Par lettre n°1689/PR du 14 mars 2025, le Président de la Polynésie a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie, un projet de loi du pays relatif au stockage et à l'épandage des produits résiduels organiques.

Le schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 (SDA 2021-2030) a identifié la gestion des déchets organiques comme l'un des défis importants à relever dans le secteur. Il dispose ainsi que « les déchets organiques d'origine agricole et coproduits, qu'il s'agisse des déchets verts, des déchets animaux ou des effluents d'élevage demeurent peu valorisés en Polynésie, alors qu'ils constituent une base unique pour la reconstitution de la fertilité des sols et la réduction de l'utilisation d'intrants chimiques ou importés ».

Dès lors, le présent projet de loi du pays vise à encadrer les modalités de gestion et d'utilisation des produits résiduels organiques issus de l'aquaculture, de l'élevage, des abattoirs et unités d'agro-transformation du pays.

Ce projet de loi du pays a pour objectif de clarifier les usages des PRO et de fournir un cadre aux porteurs de projets afin de limiter les risques de nuisances sanitaires et environnementales. Il est en effet à noter que l'utilisation des effluents d'élevage a suscité plusieurs plaintes ces dernières années, à l'image de l'annulation d'un arrêté autorisant l'exploitation d'une porcherie sur les hauteurs de Taravao.

Une fois promulguée, cette loi du pays permettra de mieux valoriser les matières fertilisantes locales, offrant une alternative aux fertilisants chimiques importés. Actuellement, la Direction de l'agriculture estime le potentiel d'utilisation des PRO les plus significatifs à 1 000 hectares, qui peuvent être utilisés en agriculture biologique, directement ou après compostage.

Une enquête de quantification des gisements de PRO est en cours. Celle-ci devrait enrichir le guide d'utilisation produit par la DAG ainsi que la future application de calcul de dose, prévue pour 2025.

Cette loi du pays sera le moteur de nombreuses actions liées à la fertilité du sol et à la fertilisation, telles que la création d'un laboratoire d'analyse au sein de la CAPL pour les agriculteurs, et la réalisation de plusieurs actions en partenariat avec d'autres services, comme la Direction des ressources marines dans le cadre du projet SATAAP (Sécurité Alimentaire et Transition Agroécologique des Atolls de Polynésie française).

Ce projet de loi a été élaboré de manière participative et plusieurs consultations, directes ou par courriel, ont été faites. Ces échanges ont permis de valider certains points sensibles tels que : les quantités d'épandage acceptables, les distances, les risques sanitaires, la caractérisation des zones sensibles, les nuisances olfactives, etc.

Outre l'arrêté d'application, cette loi du pays sera complétée par un guide de bonnes pratiques, rédigé de manière pédagogique et traduit en différentes langues polynésiennes, détaillant les conditions d'usages des PRO.

Le présent projet de loi du pays a été examiné par la commission de l'agriculture et des ressources marines le 30 avril 2025. À cette occasion, il a été souligné que deux grands volets ont guidé la rédaction du cadre réglementaire inscrit dans le projet de loi du pays, le volet environnemental ainsi que la volonté de protéger les agriculteurs utilisateurs de ces PRO.

Au cours des discussions, la problématique particulière de la protection des cours d'eau a été abordée, menant ainsi à une réflexion commune sur la définition adéquate à donner à cette notion dans le cadre du présent projet de texte.

Il est souligné qu'à terme, l'un des objectifs de ce texte est de limiter le recours aux intrants chimiques pour les cultures puisque la Polynésie aujourd'hui est en capacité de produire 60 % des besoins en fertilisants. À ce jour, les gisements sont insuffisamment exploités et l'intention du Pays est de mieux organiser et structurer le circuit d'utilisation des produits organiques résiduels.

À l'issue des débats, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'agriculture et des ressources marines propose à l'Assemblée de la Polynésie d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

Merci.

Le président : Merci.

Pour la discussion générale, même durée : 36 minutes pour le Tavini, 15 minutes pour le Tapura et 9 minutes pour les non-inscrits.

Les non-inscrits, vous avez la parole. Teave.

M^{me} Teave Boudouani-Chaumette : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues.

Le Président de la Polynésie française soumet à l'examen de l'assemblée un projet de loi du pays relatif au stockage et à l'épandage des matières fertilisantes d'origine organique.

Selon le schéma de développement agricole, utiliser certains déchets d'origine organique pour augmenter le rendement des productions agricoles permet tout à la fois de limiter le recours aux engrais chimiques importés encore trop privilégiés par nos exploitants agricoles et d'assurer une meilleure préservation de nos écosystèmes fragiles si leurs usages s'effectuent dans des conditions adéquates.

Si l'utilisation des intrants chimiques est réglementée, leur utilisation est trop souvent systématisée, devient de plus en plus onéreuse pour accroître les rendements. Même si l'usage des produits résiduaux organiques sur notre territoire n'est également pas nouveau, mais se heurte souvent à des plaintes de riverains, notamment pour les contraintes olfactives qu'ils génèrent, voire les conséquences nuisibles qui peuvent naître d'un mauvais usage de l'environnement, notamment les cours d'eau.

En effet, la faible disponibilité foncière conduit facilement à des conflits d'usage avec les zones dédiées à l'habitation, si les zones agricoles ou d'élevage restent à proximité. Cependant, l'utilisation des PRO doit être encouragée. La Polynésie française ne manque pas de ressources organiques, potentiellement génératrices de retombées économiques, et par suite, sources de création d'emplois.

Ce sont les raisons pour lesquelles les PRO nécessitent d'être réglementés afin de rassurer chaque partie prenante sur les conditions dans lesquelles ils peuvent être produits, stockés, transformés et utilisés. Comme l'illustre le rapport de présentation, avec les récents cas contentieux d'ouverture d'une porcherie à Taravao, cela démontre que les contraintes non maîtrisées liées à l'utilisation de produits résiduaux organiques, tels que le lisier, peuvent présenter des risques importants pour l'environnement, que les porteurs de projets doivent pouvoir appréhender selon un cadre défini par le législateur pour garantir la viabilité économique de leur activité.

C'est dans ce contexte que nous accueillons favorablement votre projet de loi du pays, Monsieur le ministre, lequel poursuit un double objectif. Le premier, visant à réglementer les pratiques de production et d'utilisation des produits résiduaux d'origine organique, comme fertilisant dans les activités agricoles, en substituant des intrants chimiques, poursuivant une meilleure préservation de l'environnement. Le second, limitant les risques sanitaires ou nuisances induites sur les riverains avoisinant les zones d'épandage.

Issu d'une large concertation auprès de l'ensemble des acteurs privés comme publics concernés, le CÉSEC a rendu un avis favorable et nous tenons à saluer cette démarche, qui tend à mieux appréhender notre réglementation en fonction des pratiques et des besoins, plutôt qu'à contraindre, de manière unilatérale, les exploitants à s'y adapter après coup.

Sur le fond, nous comprenons ici qu'il s'agit de proposer un cadre réglementaire clair aux agriculteurs, leur permettant d'utiliser légalement les PRO et de rassurer les riverains. Toutefois, nous tenons à souligner que de très nombreuses précisions manquent pour que nous puissions pleinement apprécier la portée de ce texte, dont « le diable sera dans les détails » à venir.

Ce projet de loi du pays se limite essentiellement à poser les définitions et les grands principes d'autorisation de gestion des PRO en vue de l'épandage dont il appartiendra au conseil des ministres de compléter.

Comme confirmé en commission, près de 14 arrêtés en Conseil des ministres pour 31 articles devront ainsi être adoptés pour en garantir sa pleine effectivité. C'est un peu trop, d'autant qu'ils ne portent pas uniquement sur des mesures d'application, mais sur la définition de normes.

Monsieur le ministre, il convient de ne pas dessaisir l'assemblée de sa compétence, mais de la laisser l'épuiser comme il se doit, même si cela doit générer des désaccords, voire des échanges parfois un peu vifs. Nous devons également, pour consentir à votre projet, être en pleine capacité de comprendre les enjeux qui s'élèvent. Sur ce point, le rapport de présentation aurait pu être complété des risques d'usage des PRO, notamment pour les effluents d'élevage. Nous saluons toutefois que le périmètre de l'encadrement des PRO n'est limité aux producteurs de PRO mais s'étend aux utilisateurs détenteurs d'une carte CAPL, ce qui devrait permettre une diffusion comme une appropriation plus importante des bonnes pratiques comme une application plus équitable de la loi pour tous, lequel ne doit pas être remis en cause au regard des capacités de contrôle de la DAG. En effet, tout comme le CÉSEC, nous émettons quelques réserves sur la capacité des moyens humains disponibles à exercer les contrôles visant à garantir les nouvelles méthodes fixées en rapport des pratiques mises en œuvre lorsque l'on voit que de

nombreuses dispositions, bien qu'existantes au sein de notre code de l'environnement, ne sont clairement ni appliquées ni censurées par la DIREN.

C'est la raison pour laquelle nous attirons votre attention, Monsieur le ministre, également sur la nécessité de prendre la pleine mesure des risques environnementaux induits par l'usage parfois excessif des PRO, comme celle de promouvoir une production agricole plus naturelle.

Nous attirons plus particulièrement votre attention sur la question de leur transport d'une île à l'autre. En effet, l'autorisation de transport se limite au respect du code de la route et de transport de matières dangereuses, mais n'impose pas de contrôles supplémentaires notamment pour les déplacements entre archipels.

En cette circonstance, nous vous encourageons à la vigilance afin que des agents pathogènes, notamment dans les composts, ne contaminent les sols comme les eaux. Osons espérer que les délais d'entrée en vigueur retenus permettent d'accompagner au mieux nos agriculteurs afin qu'ils soient destinataires de toute l'information utile, et que ces derniers puissent accéder à un soutien financier adéquat afin de faciliter l'acceptation sociale des nouvelles conditions applicables aux pratiques actuelles mises en œuvre.

Sur ce dernier point, nous vous encourageons à davantage soutenir financièrement les agriculteurs pour que ces derniers puissent pleinement respecter les nouvelles conditions et méthodes envisagées sans nuire à l'environnement et aux riverains.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien.*

On poursuit la discussion générale avec l'intervenant du Tavini. Edwin.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *Monsieur le président, chers ministres, à toutes et à tous, bonsoir.*

Président, il y a deux interventions, dont une que je vais présenter, et l'autre, ce sera par mon collègue Félix Hoa. *Merci. Voici donc.*

On pourrait croire qu'un texte sur les déchets organiques est un texte technique, un texte de spécialistes, mais ce projet de loi du pays est tout, sauf un simple empilement de définitions ou de prescriptions réglementaires. Il parle d'un enjeu concret, immédiat et structurant : notre capacité à nourrir le pays en puisant dans ses propres ressources.

Ce texte nous invite à regarder ce que nous avons souvent méprisé : nos déchets. Il nous dit qu'un tas de fiente, un lisier de porc, une sciure de bois ne sont pas des résidus gênants à cacher ou à jeter, mais des ressources à transformer, à valoriser, à réutiliser intelligemment. Ce n'est plus un rebut, c'est une richesse à ciel ouvert, car ce n'est pas seulement une question agricole, ou environnementale, c'est une question d'autonomie, de résilience, de vision du développement.

Nos agriculteurs épandent déjà. Ils compostent, ils réutilisent, par bon sens et par habitude mais jusqu'ici, ils le font sans cadre juridique clair, et souvent sans appui technique. Cela crée de l'insécurité pour eux, pour l'environnement, pour les riverains.

Ce texte vient combler ce vide. Il ne crée pas une pratique nouvelle, il formalise une réalité. Il dit aux agriculteurs : « Ce que vous faites déjà peut être encadré, reconnu et protégé. ». C'est salubre, mais cela ne suffira pas.

L'objectif est stratégique : réduire notre dépendance aux engrais chimiques importés, instables, coûteux et tirer parti de nos propres déchets organiques. Selon les données partagées par la DAG, nous pourrions

couvrir jusqu'à 60 % de nos besoins en fertilisants, grâce à nos propres déchets organiques. C'est aussi ce que souligne le CÉSEC, en appelant à structurer une filière cohérente, locale, connectée aux enjeux environnementaux et économiques. C'est un levier d'autonomie, mais aussi de création de valeur locale, d'écologie concrète et de fierté collective.

Le texte sera inutile s'il n'est pas accompagné d'un effort massif de formation, d'équipement et de coordination locale. La DAG propose déjà des formations au compostage. Il faudra les renforcer et les rendre accessibles dans les archipels. Je pense notamment au matériel, comme ces biovators, évoqués par notre collègue Benoît Kautai, à Papara, à Nuku Hiva, à Rurutu.

Le CÉSEC, dans son avis, appelle aussi à doter le Pays d'outils simples comme un olfactomètre, et à développer un laboratoire au sein de la CAPL, pour faciliter les analyses NPK et accompagner les agriculteurs dans leurs démarches.

Il faudrait également organiser la chaîne. Les déchets des scieries peuvent nourrir les champs et les déchets des poissonneries peuvent servir de fertilisant. Il ne s'agit pas juste de compost, mais d'écologie circulaire à l'échelle du *pays*. Sinon, ce cadre risque de devenir une usine à gaz réglementaire, inapplicable en dehors des grandes exploitations. Mais encore faut-il que le cadre réglementaire qui découlera de cette loi reste praticable.

Derrière les bonnes intentions du texte, il y a un risque réel : celui de complexifier à l'excès les obligations déclaratives, les seuils, les interdictions d'usage, les distances, les périodes autorisées.

Aujourd'hui, tout est renvoyé à des arrêtés à venir. Cela peut être un levier d'adaptation, mais cela peut aussi devenir un outil de contrôle excessif, s'ils sont pensés sans concertation, ou sans tenir compte des spécificités de chaque île.

Le CÉSEC appelle d'ailleurs à ce que l'accompagnement réglementaire et financier se fasse « dans des délais raisonnables », avec des prolongations possibles au-delà de deux ans pour les mises en conformité. Faut-il demain envoyer un mail à la DAG avant de vider son seau de fiente ? Est-ce qu'on interdira l'épandage en cas de pluie même dans les zones où il pleut presque tous les jours ? Est-ce que l'usage d'un compost artisanal sera interdit parce qu'il ne figure pas sur une liste fermée ? Si la réponse est oui, alors cette loi ne servira pas à accompagner, mais à exclure.

Les réalités de Rapa, de Rangiroa, ou de Faaroa n'ont rien à voir. Dans les Tuamotu, les sols sont filtrants. À Faaroa, il pleut quotidiennement. Un arrêté unique pour tous serait une aberration agronomique et juridique. C'est pourquoi nous demandons des arrêtés d'application différenciés, concertés, proportionnés, pensés avec ceux qui sont sur le terrain. Nous devons éviter une fracture entre les « bons élèves » qui savent remplir les formulaires, et les petits agriculteurs de bonne foi qui risquent d'être paralysés par la complexité administrative. Un exploitant responsable, qui agit avec bon sens, ne devrait pas être soupçonné *a priori*. Il devrait être soutenu.

Enfin, ce texte touche aussi à notre culture. Dans notre vallée, dans notre *maison*, on a toujours composté. Valoriser cette logique, c'est aussi valoriser notre intelligence rurale, notre savoir-faire discret mais puissant. Et c'est aussi un geste pour l'environnement : moins de déchets dans les rivières, moins d'engrais chimiques dans les nappes, plus de fertilité naturelle. Le guide pratique distribué par la DAG cette année, intitulé « Les produits organiques pour la fertilisation du *champs* », va dans ce sens. Il faut en assurer la diffusion dans tous les archipels.

Ce texte peut être un levier puissant pour l'autonomie du pays, mais il ne doit pas devenir un piège technico-juridique, ni une charge de plus pour les petites productions. Ce texte ne doit pas accoucher d'un système où seuls les techniciens peuvent se repérer, pendant que les petits producteurs, eux, se découragent et abandonnent des pratiques pourtant utiles et saines. Il doit rester un outil d'accompagnement, de confiance, de transition agricole et culturelle. Transformer un déchet en

ressource, une contrainte en fertilité, c'est possible à condition que cela ne soit pas réservé à ceux qui ont les bons codes ou les bons formulaires.

Merci et que l'amour règne.

Le président : *Merci.*

Hoa.

M. Félix, Hoa Tetua : *Monsieur le président, merci. Madame la vice-présidente du gouvernement, Madame la ministre, Monsieur le ministre de l'agriculture, Mesdames et Messieurs les membres élus, ainsi qu'à nos personnels, bonsoir.*

Je soutiens ce projet de loi du pays, qui va dans le bon sens, en encadrant une pratique utile et en valorisant les fertilisants organiques, mais je souhaiterais attirer l'attention sur un point précis, à mes yeux, problématique : la définition du cours d'eau introduite à l'article LP 2.

Quand on parle du compost, on parle de fertilité. Quand on parle d'épandage, on parle d'agriculture, de recyclage de terres nourricières. Mais dans ce projet de loi, un article ne parle ni de compost, ni d'agriculture. Il parle d'eau et il mérite toute notre attention.

Le 4° de l'article LP 2 vient redéfinir juridiquement ce qu'est un cours d'eau. À première vue, ce n'est qu'un détail, quelques lignes, une définition parmi d'autres, mais cette précision peut avoir des effets bien plus profonds qu'il n'y paraît. Elle pourrait redessiner à elle seule notre carte, dans le cadre du vivant, du foncier et du droit, car définir un cours d'eau, c'est décider de ce qui est protégé, de ce qui est public, de ce qui peut être détourné, comblé ou vendu.

Le texte définit un cours d'eau comme un écoulement d'eau alimenté par une résurgence, de manière continue ou temporaire. Cela peut sembler clair, mais cette définition exclut de fait les ravines, les ruisseaux intermittents, les écoulements liés au ruissellement pluvial.

Ce sont pourtant des réalités hydrologiques présentes partout dans le *pays*. Vaipoopo, Vaitupa, les réseaux naturels de Mahina, ou Faa'a n'ont pas tous une résurgence identifiable. Selon cette définition, ils pourraient ne plus être considérés comme des cours d'eau.

Et s'ils ne sont plus juridiquement reconnus ? Alors plus de protection automatique. Ils peuvent être remblayés, canalisés, privatisés et pire, le Pays ne pourra même plus y intervenir.

Plusieurs élus ont soulevé ce point en commission, et la Direction de l'environnement a reconnu le flou de cette définition créée. Elle est en contradiction avec d'autres textes existants, notamment le Code de l'environnement et le Code de l'aménagement. En tentant de préciser, on introduit un nouveau critère rigide — la résurgence — qui ne correspond pas à la réalité du terrain.

Ce qui était jusqu'ici identifié par le bon sens, un lit creusé, un écoulement régulier ou saisonnier, devient un objet juridique incertain. Et qui tranchera ? L'Administration ? Un tribunal ? Le propriétaire ? C'est ouvrir la porte à des conflits, des contentieux et de l'inertie.

Ce texte traite de l'épandage des déchets organiques. Pourquoi y introduire une définition générale des cours d'eau ? Ce sujet méritait un vrai texte, pas une ligne noyée dans une loi sur les déchets. Aujourd'hui, il vient encadrer une pratique utile, mais il risque de déstabiliser tout un pan du droit foncier et environnemental en modifiant en creux ce qu'est une zone humide, une zone protégée, une servitude d'écoulement.

Il faut être cohérents : on ne peut pas vouloir encourager les pratiques vertueuses dans les vallées, et en même temps restreindre la reconnaissance de ce qui structure nos écosystèmes.

Je ne remets pas en cause le projet de loi dans son ensemble, mais cette définition du cours d'eau, en l'état, n'a pas sa place dans ce texte.

Je propose d'ouvrir un chantier collectif, associant les communes, les agriculteurs, les experts, les services pour construire une définition adaptée à la diversité du pays.

Une approche par faisceaux d'indices (pente, végétation, lit, usage traditionnel) serait plus souple et plus juste qu'un critère unique de réjouissance. L'eau est au cœur de la souveraineté agricole. Sans eau maîtrisée, pas de fertilité ; sans cours d'eau identifié, pas de gestion de crues, pas d'irrigation, pas de sécurité foncière. Cette définition est trop fragile pour devenir une référence. La retirer permettrait d'éviter de générer demain des situations de blocage, de contentieux ou d'irresponsabilité publique. Ce texte est un pas en avant pour l'agriculture. Ne l'handicapons pas avec une définition précipitée qui brouille notre rapport à l'eau.

L'eau n'a pas besoin de sortir d'un trou pour exister. Elle a besoin d'être respectée et protégée. Et pour cela, il faut d'abord la reconnaître là où elle est, et pas seulement là où elle jaillit, parce qu'en matière d'eau, le bon sens vaut mieux qu'un copier-coller juridique. Merci beaucoup.

Le président : *Merci.*

J'invite l'intervenant du Tapura. *Monsieur le maire* Lissant.

M. Simplicio Lissant : *Monsieur le président, bonsoir. Mesdames et Messieurs les ministres, mes salutations en ce début de soirée, chers amis.*

À chaque fois que nous produisons localement, plutôt que de recourir à la facilité en important de l'extérieur quelque chose de tout fait, la Polynésie française réalise un pas supplémentaire, aussi insignifiant soit-il, vers son indépendance économique, ce qui constitue, comme chacun, le sait, le préalable à d'autres revendications d'ordre institutionnel. Aussi, cette quête légitime du *Made in Tahiti* pourrait bientôt s'appliquer aux produits résiduels organiques, les PRO, pour lesquels le gouvernement nous propose aujourd'hui un cadre réglementaire propre aux conditions de stockage et d'épandage à vocation agricole.

Sur le plan technique et rédactionnel, ce projet de texte, fort de ses 33 articles, a visiblement posé quelques soucis puisqu'en sa séance du 26 mars, la commission *ad hoc*, alors présidée par notre cher collègue Mitema Tapatu, n'a pas été jusqu'au bout de l'examen, préférant reporter les travaux au 11 avril, pour finalement parvenir à une adoption le 30 avril. Tout ça pour entendre dire, en conclusion, que le texte est le même, comprenez qui pourra.

Sur l'objectif affiché, nous ne pouvons que souscrire à la volonté de promouvoir les matières fertilisantes locales plutôt que les engrais chimiques aussi coûteux que dangereux pour la santé humaine. Alors, quand on sait que seul 1 % de ces PRO n'est actuellement pris en charge dans des filières de traitement organisées de manière formelle, voilà donc un gisement naturel qui ne demande qu'à être exploité. En revanche, c'est dans la pratique qu'il va falloir redoubler de vigilance, à plus forte raison, sur le volet environnemental, pour protéger à la fois les riverains des nuisances olfactives, mais également les cours d'eau susceptibles d'être pollués par l'effet de ruissellement.

Ces risques sont clairement mentionnés à l'article LP 17, qui interdit de pratiquer l'épandage en période de pluie significative sur des sols inondés ou dans d'autres conditions que le conseil des ministres devra déterminer par voie d'arrêté d'application. Toujours est-il qu'au vu des dispositions transitoires, le gouvernement entend se donner du temps pour mettre les choses en place, en toute sécurité pour rassurer le consommateur.

Dans cette perspective, les professionnels astreints à des investissements nécessaires pour se mettre aux normes, pourront bénéficier d'un délai de deux ans, ce qui nous amène à 2027. C'est aussi et surtout le cas pour les produits résiduels organiques d'origine urbaine, à savoir certains déchets d'espace vert, des fractions d'ordures ménagères jusqu'au bout des stations d'épuration, dont les dispositions contenues à l'article LP 6 entreront en vigueur le 1^{er} jour du 24^e mois suivant la promulgation du texte. Autant dire, mes chers collègues, que les pesticides ont encore de beaux jours devant eux.

Voilà quelques pensées que je peux apporter, merci de votre attention.

Le président : *Voilà, merci bien. Monsieur le ministre.*

M. Taivini Teai : Merci. Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les élus, Madame la députée, Madame la sénatrice, vice-présidente, chers collègues ministres. Écoutez, je vous remercie pour toutes ces interventions. Immanquablement, vous avez bien défini la nécessité de cette loi, dont les deux objectifs principaux sont d'abord de pouvoir réduire les importations d'engrais, parce qu'on a déjà des matières qui sont utiles, qui disposent de beaucoup d'azote. Ça a été noté. 60 %, en fait, de l'importation d'engrais azotés peuvent être substitués par, justement, ces produits résiduels organiques.

Et également, l'objectif de cette loi, c'est déjà le premier pas pour encadrer l'utilisation de ces produits résiduels organiques. Immanquablement, on sait déjà les utiliser. La fiente de poule, elle est déjà utilisée. Sauf qu'on ne peut que constater, eh bien, certains déboires. Elle est, des fois, épandue près de lycée. Je sais que ça peut... Ou d'une école du côté de Taravao. Là, ça ne sera plus le cas, parce qu'il faudra être à 100 mètres minimum d'un établissement scolaire.

Bien souvent, les gens sont sur cette idée qui n'est pas bonne, c'est : Plus j'en mets, plus ça va donner, quoi. Eh bien non ! En fait, c'est justement ça, la mise en place, au niveau de la Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire, d'un laboratoire d'analyse des sols, parce qu'en fonction de la qualité de votre sol, vous n'allez pas forcément utiliser autant d'engrais que nécessaire. Ça va justement apporter un cadre pour nos agriculteurs. Et pour nous agriculteurs, alors, Monsieur Shiro-Abe, c'est, en fait, surtout pour les gros agriculteurs. Les petits agriculteurs, ceux qui vont utiliser moins d'un mètre cube de ces produits résiduels organiques ne vont pas être concernés. C'est surtout à partir du moment où on dépasse certaines concentrations, on dépasse certaines quantités, que là, oui, ça a fait une gêne environnementale, oui, là, ça a conduit à une gêne de notre population parce qu'il y a des fois ces odeurs qui peuvent persister. Encore que, le président Thomas Moutame de la CAPL, vous le savez aussi bien que moi, a développé un produit organique à base de déchets de poisson. Il utilise les EM, les bons organismes, qui, en fait, suppriment cette odeur tenace.

Donc, en fait, dans le projet de loi qui est proposé, il n'y a pas que le lisier, il n'y a pas que la fiente de poule, mais il y a également des extraits qui n'ont pas forcément d'odeur. C'est, plus particulièrement... alors, excusez-moi, il faut que je reprenne les lunettes... Ce sont des déchets de poissons actuellement.

Il y a une société qui réutilise ces déchets de poissons. Vous l'avez vu, avec l'actualité, le Biovator, qui était initialement basé à Mataiea, on l'a déplacé. Ces déchets de poissons qui sont rajoutés avec des copeaux de bois sont utilisés au niveau agricole, ça ne sent plus, ça ne sent pas du tout. Vous pouvez plonger votre main dedans, eh bien, il n'y a pas d'odeur. En tout cas, pas d'odeur forte. C'est vrai qu'on a eu ce souci au départ de démarrage avec le collègue de Teva i uta, mais maintenant, il y a énormément d'agriculteurs qui utilisent cet engrais de poissons pour justement booster leur production. Donc, en fait, tout dépend du site. C'est vrai que les atolls ont des sols très perméables, donc ce ne sont pas forcément ces types d'engrais organiques qui seront à utiliser. Ce sera plutôt un engrais sec plutôt qu'un engrais liquide.

Je reprends un peu les questions qui ont été posées, par Madame l'élue Chaumette. Donc oui, les quantités vont dépendre, en fait... d'épandage, vont dépendre en fait de la qualité du sol. Et c'est justement l'intérêt de la mise en place de cette loi. *Quid* des contrôles ? Actuellement, la Direction de l'agriculture est en train de former des agents au contrôle de l'utilisation de ces PRO. Une formation qui

sera, bien entendu, mise en place conjointement avec les agendas de la DIREN, puisque là, on a véritablement une volonté commune aussi bien d'encadrer l'utilisation de ces produits résiduaire organiques qu'également se soucier de l'environnement. Comme je vous le disais, si vous utilisez trop d'engrais azotés, *de facto*, ça va avoir un impact potentiellement sur nos rivières, potentiellement les lagons, en développant les... en faisant un développement — pardon — des matières, des algues, et ce n'est pas ce que l'on veut, forcément.

Je note que vous proposez justement d'avoir un soutien aux agriculteurs qui utilisent ces PRO. Ça sera en effet... Alors, il y a certains produits résiduaire qui pourraient peut-être bénéficier de ce label bio. Et donc, c'est notamment, vous le savez aussi bien que moi, tout ce qui est filière bio, on a une majoration sur les aides agricoles qui sont octroyées aux agriculteurs qui se lancent dans le bio. Donc, c'est justement l'utilisation de ces produits résiduaire organiques, qui viennent aussi bien de nos élevages que des exploitations d'agro-transformation, pourront très certainement bénéficier de cette aide majorée.

Monsieur l'élu, Tetua, je suis tout à fait d'accord, Félix, avec ta recommandation. Tu as touché en plein dans le mille. En fait, un des cas qui a vraiment suivi, qui a conduit à une grande discussion, aussi bien au CÉSEC, aussi bien au niveau de la commission, mais aussi bien entre nous, ministre. Et à ce titre-là, je vais proposer un amendement, justement, sur la dénomination de cours d'eau, que je souhaiterais changer par une autre dénomination qui nous convient beaucoup plus, qui est celui de rivière.

Et par rapport à cela, à cette politique de l'eau, finalement, justement, ce texte de loi est une première pour justement qu'on puisse... une première pierre, justement, à ce contrôle, à cette gestion de l'eau, pour donner la possibilité ensuite à la DIREN, justement, de venir préciser ces définitions de qu'est-ce qu'un cours d'eau, qu'est-ce qu'une rivière, qu'est-ce que sont les zones humides pour véritablement avoir un meilleur encadrement. Et, quand on parle de l'agriculture, quelles sont les concentrations, quels sont les produits qu'on peut utiliser ou ne pas utiliser lorsqu'on est soumis à ces contraintes environnementales de la gestion de l'eau.

Et, *Monsieur le maire* Lissant, je suis également... Tout ce que vous avez cité est en cohérence avec notre politique globale, et je crois que la politique globale de l'assemblée, qui est celle d'avoir une indépendance économique en réutilisant au maximum tout ce que l'on peut produire chez nous, au bénéfice, immanquablement, de nos agriculteurs, mais finalement, au bénéfice de notre santé humaine, puisque ce que nos agriculteurs vont produire, nous allons les consommer.

Et, en effet, il y a un délai de deux ans pour les professionnels pour se mettre en conformité. Et ça nous permettra, justement, au niveau de nos services, d'aller vers eux, de faire ces programmes de formation et d'information sur la bonne utilisation de ces produits résiduaire organiques. Et en effet, les risques, je le rappelle, six risques qu'il y a, c'est donc utilisation abusive, c'est-à-dire en des quantités qui dépassent les seuils, et c'est justement l'importance de ces formations. Et comme vous l'avez très bien dit, lorsqu'on est en période de pluie, eh bien, du coup, ça lessive les produits et ils se retrouvent plus facilement dans le lagon. Donc, toutes ces informations-là seront à dispenser. Mais, personnellement, je suis persuadé que tout un chacun sait déjà cela, mais des fois, c'est bien de remettre un peu le couvert, enfin, remettre un petit peu d'informations pour se dire, ah oui, ce qu'on m'avait appris, finalement, ça avait du sens et d'être conforté dans ce qu'on appelle nos « bonnes pratiques agricoles ».

Je crois avoir répondu à l'intégralité des interventions qui ont été faites. Merci à vous.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.* Donc, pour ce texte, on a prévu de l'examiner suivant la procédure simplifiée.

Article LP 2

Le président : Donc, je vous propose de vous reporter à l'article LP 2 à propos de laquelle deux amendements ont été déposés. Donc, je vais demander au ministre de présenter son premier amendement.

M. Taivini Teai : Merci, Monsieur le président.

Donc, amendement n° 1... Pardon, excusez-moi, Monsieur le président, en fait, je propose....

Le président : L'amendement n° 6299.

M. Taivini Teai : Trois amendements.

Le président : Non, non, non, excusez-moi.

M. Taivini Teai : O.K. O.K, pardon.

Donc l'amendement n° 1, modifiant l'article LP 2 du projet de loi du pays relatif au stockage et à l'épandage des produits résiduaux organiques, donc, est présenté par Monsieur Jordy Chan, le ministre des grands travaux de l'équipement, en charge des transports aérien, terrestre et maritime, et par moi-même, en tant que ministre de l'agriculture, des ressources marines et de l'environnement.

Donc, il est proposé de modifier l'article LP 2 du projet de loi du pays comme suit, tels que les dispositions du 4° de l'article LP 2 sont remplacées par les dispositions suivantes :

Donc, 4° Rivière : un milieu naturel qui remplit toutes les caractéristiques suivantes : un lit mineur, naturel à l'origine, qui peut avoir été modifié naturellement ou artificiellement par la suite. Également, les caractéristiques, tels qu'une alimentation par une ou plusieurs résurgences excluant les fossés, les canaux, les retenues et ouvrages exclusivement alimentés par les ruissellements lors des pluies. Et enfin, dernière caractéristique, qui est un débit suffisant la majeure partie de l'année, notamment attesté par la présence d'une ripisylve et d'une faune dulcicole.

Exposé sommaire de cet amendement.

Donc, à travers son article LP. 13, le projet de loi du pays vise à instituer des distances limites entre les zones de stockage des effluents et les ressources en eau, dont les cours d'eau. L'article LP. 16 permet quant à lui au conseil des ministres de fixer des quantités et natures de produits résiduaux susceptibles d'être stockés et épandus, les zones et modalités d'épandage et les conditions de déclenchement de l'épandage en tenant compte de l'environnement des parcelles, et notamment de la présence de cours d'eau.

Afin de préciser le champ d'application de ces deux articles, l'article LP. 2 est venu définir la notion de cours d'eau en se fondant sur la définition jurisprudentielle consacrée par le Conseil d'État.

Cette définition a été amendée par la commission législative compétente en se fondant sur des avis exprimés au cours de sa séance.

Néanmoins, il est proposé de modifier cette définition pour deux raisons.

En premier lieu, il est proposé de remplacer le mot « cours d'eau » par « rivière » afin d'éviter toute confusion avec la réglementation applicable au domaine public, qui utilise le terme « cours d'eau » pour définir le domaine public fluvial de la Polynésie française. Pour mémoire, l'article 47 de la loi organique statutaire dispose en effet que « Le domaine de la Polynésie française comprend [...] l'ensemble des cours d'eau, lacs, eaux souterraines et sources. [...] ». La définition donnée au sein de la loi du pays vise uniquement à s'assurer de la bonne application des articles LP. 13 et LP. 16 pour protéger l'environnement et non à donner une définition qui viendrait redéfinir l'étendue du domaine public fluvial de la Polynésie française.

L'usage du terme « rivière » à la place des mots « cours d'eau » garantit ainsi que la définition ne sera pas utilisée en vue d'interpréter d'autres dispositions que celles de la loi du Pays relatif au stockage et à l'épandage des produits résiduels organiques.

En second lieu, il apparaît que certaines propositions retenues en commission iraient à l'encontre des objectifs poursuivis par la loi du Pays à travers ses articles LP. 13 et LP. 16.

D'abord, le critère de la « continuité écologique » risque d'exclure les cours d'eau au sein desquels les espèces biologiques ne peuvent plus circuler librement du fait d'obstacles (barrages, canalisations, gués, etc.). Or, comme le rappelle le schéma directeur de la Politique de l'eau, il y aurait jusqu'à 20 % de rivières où la continuité écologique est rompue. Telle était notamment le cas de la Nahoata avant sa récente réhabilitation.

Ensuite, il paraît important d'écarter les écoulements qui ne surviennent qu'en cas de pluies fortes ou qui résultent d'aménagements, tels que les canaux, les fossés ou les retenues.

Dans cette optique, il est proposé de revenir à la notion de « débit suffisant la majeure partie de l'année », qui permet de protéger les cours d'eau naturels qui ne se forment pas exclusivement en cas de fortes pluies. Cette notion n'exclut pas les rivières sans débit ou à faible débit pendant la période sèche.

De même, il est proposé de préciser la notion « d'ouvrages destinés à la régulation du ruissellement de l'eau », notion qui n'exclurait pas les ruissellements qui se forment en cas de pluies dans les fossés longeant les voies rurales ou dans les caniveaux créés dans le cadre d'aménagements.

Or, la majorité des parcelles agricoles comportent des fossés aménagés qui se remplissent en cas de pluie, tandis que certaines cultures, telles que les tarodnières, reposent justement sur une gestion du ruissellement.

À noter que la gestion du risque lié au ruissellement en cas de pluie est déjà assurée par la présente loi du Pays puisque l'article LP. 17 interdit l'épandage en cas de pluies significatives ou de risque de fortes pluies ainsi que sur les parcelles ayant des pentes supérieures à une valeur définie par arrêté en conseil des ministres.

Les amendements proposés visent donc à mieux définir la portée de la loi du Pays, à savoir protéger les rivières et l'environnement sans empêcher l'intégration d'amendements organiques sur nos terres agricoles, qui reste nécessaire afin de tendre vers une souveraineté alimentaire dans le cadre d'une agriculture raisonnée ou biologique.

Les propositions rédactionnelles techniques du présent amendement ont été élaborées en concertation étroite du ministère de l'équipement et du ministère en charge du domaine, afin de lever toute difficulté d'interprétation vis-à-vis de leurs propres réglementations relatives au « cours d'eau ».

Je vous remercie.

Le président : La discussion est ouverte au titre de l'amendement. Y a-t-il des questions ?

Oui, *Madame la sénatrice.*

M^{me} Lana Tetuanui : Pardon. Merci, président. L'intention est sanitaire, ne serait-ce la précision à travers l'amendement qui est proposé. C'est vrai que si on se réfère à l'article du statut, le champ est un peu très large, là, et c'est bien de préciser, ne serait-ce que sur l'amendement.

Je me permets, à ce moment... J'ai une pensée, là, à Monsieur Thomas Moutame. Avant de devenir président de la CAPL, il a été quand même le pionnier. Et il faut lui rendre cet hommage-là, surtout concernant le sujet de faire du compostage à partir de résidus, enfin, de tout ce qui est énuméré. Et il a

quand même pris son bâton de pèlerin, son titre de maire, et il a fait le tour de ce pays pour essayer d'aller partager avec un peu tout le monde ce projet qui était ambitieux, que certains, peut-être, n'ont pas vraiment cru et soutenu au départ,

Je pense à lui parce que je me dis, enfin, nous venons de légiférer quand même ce que Thomas avait initié par le passé. Il faut lui rendre hommage et je tenais à le dire et à le faire publiquement ce soir.

Ma question, *Monsieur le ministre*, parce que le sujet, nous sommes très regardants aussi sur ce qui se passe aussi en métropole et quand on parle de l'agriculture, c'est en termes d'hectares. Sur toutes ces parcelles-là, quand on parle d'épandage, oui, il y en a qui respectent, mais il y a aussi des dérives. Et comme ici, en Polynésie, nous avons identifié toutes les parcelles agricoles sur le plateau de Taravao sur Tahiti, Faaroa, sur l'île de Raiatea, où quand même, il y a un taux de pluviométrie assez... Enfin, il pleut souvent sur ces domaines-là. C'est bien aussi de préciser et de mettre des garde-fous.

Ma question, peut-être, va sembler un peu hors-sujet, mais je suis en train de penser aux boues. Vous savez, dans les communes où il n'y a pas de — comment dirai-je — de stations d'épuration, et parfois, et c'est souvent maintenant, on fait appel à des sociétés privées pour venir, eh bien voilà, récupérer les fameuses boues. Vous savez de quoi je parle.

Ce que j'ai un peu peur, c'est qu'à travers cette loi du pays, ou bien comment on pourrait venir un peu protéger ces dérives ? Parce que je me suis toujours posé la question, ils vont quand même déposer quelque part, mais où ? Est-ce que, et je ne souhaite pas d'ailleurs, est-ce que la tentation vis-à-vis de ces sociétés privées qui font ce travail-là, ne serait pas à aller aussi déposer ces boues-là, là où nous sommes en train de légiférer, mais c'est une catégorie de résidus bien précis là. *Quid* de ce sujet-là ? C'est pour ça que j'ai dit, peut-être que je peux sembler, je peux paraître être hors-sujet, mais la question quand même mérite d'être posée, *Monsieur le ministre*.

M. Taivini Teai : Votre question est tout à fait sensée, puisqu'en fait, en métropole, les boues des stations d'épuration sont utilisées justement pour l'épandage. Pour nous, en fait, ça sera évalué dans un second temps. D'ailleurs, en visitant la station d'épuration du Port de Papeete ou du port de Pêche, qui donc traite une bonne partie de l'agglomération de Papeete, qui doit être connectée avec Pirae et Arue, ils ont actuellement des boues qu'ils font sécher. Il n'y a vraiment pas d'odeur. Il n'y a pas d'odeur du tout. C'est même assez bluffant.

Moi, au-delà de l'aspect olfactif, il y a un autre aspect qui — je pense — est important de regarder, c'est que ces boues de station d'épuration, c'est nos propres déchets aussi qui sont traités. Et beaucoup d'études scientifiques ont montré que, notamment en Métropole, ils utilisent beaucoup de médicaments, des hormones, tout type de médicaments, qui se retrouvent après dans ces boues et qui peuvent, ensuite, induire des perturbations au niveau de la faune, pas forcément de la flore, mais au niveau de la faune. Et c'est à ce titre-là que, dans l'immédiat, pour ce projet de loi, les boues de nos stations ne sont pas incluses. Et, il y a nécessité d'étudier, en fait, la pertinence de l'utilisation de ces boues pour éventuellement, après, les utiliser en produits résiduaux organiques. Mais ce n'est pas le cas pour l'instant pour ce projet de loi. Elles ne sont pas incluses.

Et également... Je ne sais pas si vous aviez entendu ma présentation, et je félicitais aussi le président de la CAPL, Thomas Moutame, qui avait en effet initié l'utilisation des déchets de poissons pour en faire un engrais organique liquide, en utilisant justement les micro-organismes pour se débarrasser de ces mauvaises odeurs. Bon, après, c'est une odeur.

Le président : Oui, Thilda ?

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Merci, président.

Je voudrais juste, dans l'exposé sommaire, venir à la page 2, alinéa 3. Lorsque vous mettez : Le schéma directeur de la politique de l'eau, il y aurait jusqu'à 20 % de rivières où la continuité écologique est rompue ». Et vous citez : « Tel était notamment le cas de la Nahoata avant sa récente réhabilitation. »

Alors, en tant qu'originaire de Pirae, je pense que ce n'est pas la rivière Nahoata. Celle-là, elle est continue, mais c'est plutôt la rivière de Hamuta, celle qui traverse la propriété Walker, parce qu'elle s'écoule et à un moment donné, pendant 20 mètres, elle disparaît sous les cailloux et elle réapparaît plus loin. Et sur son embouchure, c'est pareil. Il n'y a pas d'embouchure de cette rivière Hamuta, parce qu'elle disparaît encore sous le sable.

Voilà, c'était pour corriger, pas Nahoata, mais plutôt Hamuta. Merci.

M. Taivini Teai : Merci beaucoup, Madame.

Le président : *Merci.* Alors, je mets aux voix...

Oui, Tapatī.

M. Tafai, Mitema Tapatī : *Bien, merci infiniment pour cette loi.*

La première personne — elle le fait toujours d'ailleurs — à s'être lancé dans la culture bio, c'est Kalani. À ce jour, il est toujours agriculteur, et il applique toujours les points que nous discutons dans ses cultures.

Sont intervenus Moutame puis Tearii Alpha jusqu'à notre séance d'aujourd'hui. C'est pour dire tout le temps que cela a pris pour préparer et concevoir la chose. Et cela nous convient tout à fait, car la population qui vit de l'agriculture mène une vie très difficile.

S'ils n'ont pas de quoi se nourrir, ils ne mangent pas. Et si leur champ est inondé, toute la production est compromise. C'est un problème auquel ils sont régulièrement confrontés. Et la réalité que nous vivons aujourd'hui, c'est d'abord que le nombre de personnes qui pratiquent l'agriculture diminue progressivement.

À Tahiti, il n'y a plus de terres domaniales, elles sont occupées. Et on construit de plus en plus de maisons proches des zones agricoles. Et ces maisons, situées à proximité immédiate des zones cultivées, posent des problèmes aux agriculteurs. Parce que, comme le prévoit la loi, en zone urbaine, il est interdit — interdit même — d'utiliser du fumier de cochon dans les zones habitées. Et pourtant, pour le Polynésien, le fumier de cochon est un fertilisant naturel. Le fumier de poule aussi.

C'est ce que faisaient déjà les chinois, à l'époque, à Atimaono : leurs engrais provenaient de leur propre urine.

Le problème des agriculteurs aujourd'hui, ce sont les prix : le coût des engrais, le coût des semences. Beaucoup d'agriculteurs d'aujourd'hui ne sont pas formés à ce qu'ils font. Ils ont choisi cette voie pour une seule et unique raison, selon leurs mots : « Nous sommes agriculteurs. »

Dans notre pays aujourd'hui, de plus en plus de gens — c'est une vraie tendance — se mettent à cultiver dans leur propre maison, dans les serres ou structures grillagées. Et dans leurs discours, ils affirment qu'il est plus facile de produire à l'intérieur qu'à l'extérieur. Dans les serres, il y a peu d'oiseaux ; à l'extérieur, autour de la maison, ils sont nombreux.

C'est pourquoi, avant même d'examiner cette proposition de loi, je considère qu'elle est pertinente. Mais elle ne doit pas devenir un obstacle ou un frein à la liberté et à la motivation des agriculteurs. Elle doit au contraire être une aide réelle pour eux.

Je reviens un instant sur ce que le maire de Punaauia a dit tout à l'heure : lors de notre première lecture du texte, la principale difficulté qui a empêché d'aller au bout, c'était cette question sur la rivière.

Quand le Polynésien parle de la rivière, ce n'est pas le bassin d'eau. Rien que ce terme « rivière » a donné lieu à plusieurs relectures avant d'en arriver à la version d'aujourd'hui, et cela uniquement parce que ce n'est pas notre langue à nous. Si on pouvait passer par la langue polynésienne, on verrait tout de suite plus clairement ce que veut dire cette loi. Mais puisque la loi est rédigée en français ici, cela nous oblige à un effort encore plus grand.

Voilà mon avis, Monsieur le président. Encourageons ces initiatives, elles sont bénéfiques pour notre peuple.

Le président : *Merci bien.*

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Unanimité.

J'appelle le deuxième amendement. C'est un amendement déposé par Teumere.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Merci, président.

Il est proposé de modifier le 11^o de l'article LP 2 du projet de loi du pays comme suit :

Le mot : « *voir* » est remplacé par le mot : « *voie* ».

L'exposé sommaire. Il s'agit de corriger une erreur matérielle. Étant entendu qu'il s'agit bien ici d'administrer des substances par « voie foliaire » et non par « voir foliaire ».

Merci.

Le président : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix l'amendement n^o 2 : à l'unanimité. *Merci.*

L'ensemble de l'article LP 2, à l'unanimité. *Merci.*

Article LP 13

Le président : J'appelle l'article 13, et je demande à *Monsieur le ministre* de donner lecture de son amendement.

M. Taivini Teai : Merci, Monsieur le président.

Donc amendement n^o 2 modifiant l'article LP 13 du projet de loi du pays relatif au stockage et à l'épandage des produits résiduels organiques, présenté par le ministre de l'agriculture, des ressources marines et de l'environnement.

Il est proposé de modifier l'article LP 13 du projet de loi comme suit :

Donc article LP 13, les mots « cours d'eau » sont remplacés par les mots « rivières ».

Exposé sommaire. Il s'agit de mettre en cohérence les articles LP 2, LP 13 et LP 16, en remplaçant les termes « cours d'eau » par le mot « rivières », défini à l'article LP 2 amendé.

Merci.

Le président : La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix l'amendement : qui est pour ? À l'unanimité.

L'ensemble de l'article LP 13 amendé : à l'unanimité. *Merci.*

Article LP 16

Le président : On poursuit avec la LP 16 et je demande toujours à *Monsieur le ministre* de bien vouloir donner lecture de son amendement.

M. Taivini Teai : Merci, Monsieur le président.

Donc, il est proposé de modifier l'article LP 16 du projet de loi du pays comme suit :

À l'article LP 16, les mots « cours d'eau » sont remplacés par les mots « rivières ».

Donc exposé sommaire. Le même que celui précédent, c'est pour mettre en cohérence les articles LP 2, LP 13 et LP 16.

Merci.

Le président : *Merci.*

Donc je mets aux voix l'amendement : qui est pour ? À l'unanimité.

L'ensemble de l'article LP 16, même vote, à l'unanimité. *Merci.*

Article LP 21

Le président : Je vous propose de poursuivre en vous rendant à l'article LP 21. Et là, j'appelle le premier amendement proposé par Teumere.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Merci, président.

Il est proposé de modifier l'article LP 21 du projet de loi du pays comme suit :

Au deuxième alinéa, le mot : « *municipales* » est remplacé par le mot « *municipale* ».

Dans l'exposé sommaire, cet amendement a pour objet de corriger une erreur matérielle. En effet, le mot qui précède est en « police » sans « s ». L'accord se fait donc au singulier car un adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.

Merci

Le président : Merci. Donc, je mets aux voix l'amendement : pas de problème ? À l'unanimité.

Et j'appelle le deuxième amendement présenté par Monsieur le ministre.

M. Taivini Teai : Il me semble avoir lu tous mes amendements. J'ai plus d'amendements à proposer.

Le président : C'est l'amendement sur la 6301, sur la LP 21. Non, excusez-moi, c'est...

M^{me} Teumere Atger-Hoi : C'est moi, président.

M. Taivini Teai : C'est Madame Teumere.

Le président : 6383. C'est bien ça ?... On est à l'article 21. 6300. Mais ça, elle l'a déjà donné ? Elle ne l'a pas lu ?

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Président, il me reste un autre amendement sur la LP 21.

M^{me} Jeanne Santini, hors micro : Elle en avait deux.

Le président : Ah, tu en avais deux. O.K.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Merci.

Au deuxième alinéa, après les mots : « destinés à l'épandage » sont ajoutés les mots « *selon les méthodes et les outils de mesure des odeurs définis par arrêté du Conseil des ministres.* »

Dans l'exposé sommaire. Cet amendement a pour objet de préciser les procédés ainsi les outils de mesure des odeurs retenus par le Conseil des ministres, par exemple l'utilisation d'un olfactomètre.

Merci

Le président : Je mets aux voix le projet d'amendement : à l'unanimité. *Merci.*

L'ensemble de la LP 21 avec les deux amendements : à l'unanimité. *Merci.*

Je pense qu'on a épuisé l'examen de ce texte. Je vous propose de vous reporter au boîtier électronique pour voter.

Le vote électronique est ouvert.

(Attente de l'affichage des résultats de vote.)

Le président : Donc 57 voix pour, à l'unanimité. *Merci bien.*

La loi de pays est adoptée.

Vous pouvez vous libérer *(à l'adresse des membres du gouvernement).*

M. Taivini Teai : Merci, Monsieur le président. Merci à vous, Mesdames et Messieurs les élus.

Le président : *Merci*

RAPPORT N° 72-2025 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION PORTANT RÉGLEMENT DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2024

RAPPORT N° 73-2025 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION PORTANT REPRISE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DE L'EXERCICE 2024

RAPPORT N° 74-2025 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 1 DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2025

Présentés par MM. et M^{me} les représentants Vincent Maono, Elise Vanaa et Tematai Le Gayic

Le président : Il nous reste trois textes, ce sont nos textes. Le premier texte concerne le compte administratif de l'assemblée, qu'on a groupé avec l'affectation des résultats et puis le collectif n°1 du budget général de l'assemblée.

Je demande au rapporteur de bien vouloir faire sa présentation.

M. Vincent Maono : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée, Madame la vice-présidente du gouvernement, ainsi que Madame la députée et Madame la sénatrice, chers membres élus, chers techniciens du ministère des finances, je vous adresse mes salutations à l'occasion de notre rencontre en ce début de soirée.*

Les trois présentes propositions de délibération ont trait au règlement des comptes 2024 et à la reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget de l'assemblée de la Polynésie française de l'exercice 2024 ainsi qu'à la modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2025.

S'agissant des propositions de délibération de règlement et de reprise du résultat cumulé de l'exercice 2024

Le budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2024 s'établit à 3,652 milliards F CFP, soit une hausse de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent.

En section de fonctionnement, les réalisations de recettes de l'exercice 2024 s'établissent à 2,467 milliards F CFP, soit un taux de réalisation des recettes réelles de 74,45 % (contre 76,32 % en 2023) et le montant définitif des mandats mis en paiement s'élève à 2,139 milliards F CFP, représentant un taux de réalisation des dépenses de 64,57 % (contre 72,78 % en 2023).

Le résultat de clôture inscrit donc un excédent de 327,6 millions F CFP, ramenant ainsi le report à nouveau à 1,209 milliard F CFP au 31 décembre 2024. Ce résultat de fonctionnement cumulé est affecté en excédent de fonctionnement reporté.

En section d'investissement, le montant définitif des recettes de l'exercice s'établit à 76 millions F CFP, soit, par rapport aux prévisions budgétaires modifiées, un taux de réalisation des recettes de 22,48 % et le montant définitif des mandats mis en paiement s'élève à 71 millions F CFP, représentant un taux de réalisation de 20,96 % du budget d'investissement modifié.

Ces crédits ont permis notamment le financement de travaux de réfection et d'amélioration sur le site de Taraho'i, le renouvellement de matériels informatiques et l'achat de matériels divers.

Le résultat de clôture affiche un excédent de 5,1 millions F CFP, portant ainsi le montant du résultat d'investissement reporté à 270 millions F CFP au 31 décembre 2024.

La concordance des résultats du compte de gestion du Payeur de la Polynésie française et du compte administratif de l'ordonnateur de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2024 est constatée. Toutefois, il est à relever que la comptabilité de l'ordonnateur enregistre une différence en recettes et dépenses de fonctionnement de 15 507 F CFP en raison d'une annulation d'une charge à payer de l'exercice 2023.

S'agissant du collectif 1 du budget de l'assemblée pour 2025

La première modification budgétaire concernant l'exercice qui suit le vote du compte administratif et le vote de la délibération d'affectation doit obligatoirement reprendre les résultats comptables cumulés de l'exercice précédent après couverture du besoin de financement en section d'investissement.

Ainsi, le solde disponible du résultat cumulé de fonctionnement 2024, qui s'élève à 1,209 milliard F CFP, est inscrit en recettes de fonctionnement.

Ces recettes supplémentaires permettent de financer :

- la revalorisation du point d'indice de rémunération de la fonction publique territoriale pour un montant de 24,3 millions F CFP ;
- la reprise des reliquats de crédits collaborateurs non consommés pour un montant de 192 millions F CFP ;
- les travaux des commissions d'enquête de l'assemblée pour un montant de 25 millions F CFP ;
- et la comptabilisation d'une provision exceptionnelle de 967,8 millions F CFP destinée aux travaux du futur bâtiment de l'assemblée de la Polynésie française.

En outre, un poste de catégorie B est transformé en un poste de catégorie A, étant précisé que cette transformation de poste n'entraîne aucun surcoût financier.

Enfin, il est proposé une reprise du résultat d'investissement reporté à hauteur de plus de 267,5 millions F CFP pour financer le report des crédits de paiement non consommés à l'issue de l'exercice 2024.

L'examen de ces propositions de délibération par la commission de l'économie, des finances et du budget le 19 juin 2025 a suscité des échanges portant principalement sur :

- le taux de réalisation des dépenses de 2024 ;
- le projet de réaménagement du site de Taraho'i ;
- la dotation fixe et la part variable accordées aux représentants ;
- et la transmission d'informations liées aux missions des représentants.

À l'issue des débats, les présentes propositions de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les trois propositions de délibération ci-jointes.

Merci de votre attention.

Le président : *Merci bien.*

Pour la discussion générale, 36 minutes ont été prévues pour le Tavini, 15 pour le Tapura, et pour les non-inscrits 9 minutes.

Tavini huiraaatira. Elise.

M^{me} Elise Vanaa : Merci, président. 21 h 30, *il fait déjà nuit...non, merci bien.*

Je n'ai pas de remarques particulières, président, dans la mesure où l'essentiel a déjà été largement exprimé par Maono. Il a d'ailleurs bien développé dans son rapport les parts variables, donc on a discuté du taux de réalisation des projets et de ces parts variables.

C'est tout ce que je voulais souligner. Non, mais féliciter parce que c'est une gestion saine, avec des crédits qui restent pour les projets. Et comme c'est le compte, les résultats de 2024 qui ont commencé à être consommés déjà, donc je n'ai pas grand-chose à rajouter, président, pour ne pas redire encore ce qui a été dit par le rapporteur.

Voilà, merci.

Le président : *Merci.* On poursuit avec le Tapura huiraaatira.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Eh bien moi, j'aurais quelque chose à dire, même s'il est 21 h 33, Monsieur le président.

Juste avant, peut-être que je vais interroger le président de l'assemblée lui-même, puisqu'on étudie le compte administratif de l'assemblée. C'est juste une question. Vous me répondrez, ou le secrétaire général. Parce que moi, par habitude, avec tant d'années ici, j'ai toujours vu le président de l'assemblée descendre de la présidence, surtout quand on étudie le compte administratif de l'assemblée de Polynésie. Ça ne me dérange pas de te regarder au perchoir, pas du tout. Ce n'est pas le problème, ça. Mais voilà. À moins que j'aie raté un pan de l'histoire, je pose la question. Parce qu'on ne soit pas aussi entachés d'irrégularités, je pense un peu... Comme président est aussi *maire*, quand on vote le budget ou le compte administratif, le maire sort pendant la délibération. Je pose la question, il s'agit du compte administratif de l'institution, *je pose juste la question*.

Après, pour en revenir sur le texte, Monsieur le président, chers collègues, mon intervention vaut pour l'ensemble des trois textes.

L'examen de la proposition de délibération portant au règlement du budget de l'assemblée de Polynésie pour l'exercice 2024 nous conforte, une fois de plus, dans l'idée que la troisième institution de notre Pays — je ne dirais pas est richement doté — est bien dotée et que ses finances s'en portent très bien. Et je dirais même très très bien.

À notre sens, en effet, il ne faut pas avoir honte de le reconnaître et encore moins de masquer cette réalité au grand public, puisque nous tendons vers une médiatisation croissante de nos travaux législatifs, que ce soit par la diffusion sur le net des séances plénières et prochainement, je l'espère, de nos réunions de toutes nos commissions législatives, comme nous avons pu l'expérimenter pas plus tard que jeudi dernier en commission éco.

Pour ne parler que de la section de fonctionnement, la dotation forfaitaire versée par la collectivité à notre assemblée s'est élevée l'an dernier à 2 408 662 milliards F CFP pour un total de recettes réalisées de l'ordre de 2,467 milliards F CFP, alors que les dépenses mandatées durant le même exercice ont représenté un peu plus de 2,139 milliards F CFP.

Il en découle, au 31 décembre 2024, un résultat excédentaire de 327 616 090 francs qui, après le vote de la modification budgétaire n° 1, vient s'ajouter aux résultats cumulés antérieurement pour un total de près de 1,209 milliard F CFP. Et c'est donc ce chiffre qu'il convient de retenir comme étant, en quelque sorte, le matelas financier dont dispose l'assemblée pour pouvoir se projeter sereinement sur l'avenir.

Cet excédent budgétaire résulte, il faut le dire également, d'une saine gestion à laquelle se sont astreints les différents présidents en poste avec le concours des services administratifs dont nous devons saluer ici la rigueur et le professionnalisme.

Globalement, on observe une baisse du niveau de consommation des crédits par rapport aux prévisions modifiées, de 72 % à 64 % seulement. Mais ce qui m'interpelle plus que tout, c'est la flambée de certains postes à la mission 961 « Mission interne », comme celui relatif aux frais de rémunération d'intermédiaires et honoraires qui ont bondi de 179 % par rapport aux prévisions budgétaires. Il est vrai que les contentieux se sont multipliés par rapport à des textes qui n'étaient pas conformes à la loi. Même constat pour les dépenses de publicité, publication et relations publiques, plus de 109 %, pouvant s'expliquer, je suppose, par la multiplication des expositions et autres colloques qui servent plus les desseins politiques de l'actuelle majorité que le grand public.

D'autres précieux détails sur l'activité de notre institution figurent dans l'annexe explicative jointe au rapport, et permettez-moi d'applaudir cette initiative qui vise une fois de plus à rendre plus transparents et plus explicites les moyens budgétaires qui sont déployés tout au long de l'année. Cela va de l'utilisation des crédits collaborateurs qui, pour 2024, ont totalisé une enveloppe de plus de 384 millions

F CFP aux crédits spécifiques de 600 000 F CFP par an dédiés à chaque commission législative pour financer ses visites de terrain et autres événements.

Dans le prolongement de toutes ces bonnes intentions, nous plaidons également pour une communication plus ouverte afin de connaître celles et ceux d'entre nous qui, durant l'année, se sont vus confier une mission de représentation à l'extérieur, pour quelle durée, à quel coût et pour quel résultat au final. Il en va de notre crédibilité d'élus responsables et soucieux de l'utilisation des deniers publics. Par ailleurs, je m'associe à ma collègue Maurea Maamaatuaiahutapu, pour que chaque déplacement donne lieu à la rédaction d'un rapport d'activité communicable à tous. Toujours est-il que l'aisance financière qui caractérise notre assemblée va permettre à notre actuel président de réaliser l'un des vœux les plus chers, à savoir étendre le périmètre de Taraho'i. Comme chacun le sait, nos bureaux vieillissants, pour ne pas dire termités et assurément trop exigus, ne répondent plus à l'intensité des travaux législatifs que l'institution doit être en mesure d'offrir pour contrôler l'action du gouvernement. C'est pourquoi une provision exceptionnelle de 967 millions de francs est déjà clairement identifiée pour pouvoir lancer, le moment venu, la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place de l'actuelle Imprimerie officielle et de l'ÉPIC Vanille, rue des Poilus Tahitiens. L'arrêt d'affectation de ces deux emprises ne devrait plus tarder, mais il paraît évident qu'un tel chantier ne puisse aboutir avant la fin de l'actuelle mandature.

Aussi, sous le principe, pourquoi pas ? Pourquoi pas ? Depuis Paris, je regardais un peu sur les réseaux à l'annonce de ce projet, *nous avons été fortement critiqués*. Mais c'est une décision que devra porter seule votre majorité, au risque de s'éloigner encore un peu plus des préoccupations premières de nos concitoyens. Reste encore à définir ce que l'on va y mettre dedans avec la possibilité, j'ai cru comprendre, d'y aménager des possibilités de couchage pour les élus des îles, ce qui permettrait du même coup de réaliser des économies en frais de transport et autres indemnités d'éloignement versées par ailleurs. Autant dire que ce dossier n'en est qu'à ses balbutiements, et nous aurons le temps d'en reparler dans les mois qui viennent.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien.*

J'invite maintenant les non-inscrits à prendre la parole.

M. Nuihau Laurey : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je m'inscrirai aussi dans les paroles de ma collègue Élise, tout a été dit par le rapporteur. Ma collègue Lana aussi a bien complété. Sans surprise, nous voterons en faveur des trois textes, l'établissement des comptes, l'affectation du résultat et les reports de crédit, avec un excédent de plus de 300 millions capitalisés avec les exercices précédents pour faire une réserve de trésorerie de 1,2 milliard. L'assemblée est correctement gérée.

La seule chose que je dirais, c'est concernant les investissements qui seront réalisés dans les années à venir. Le président de l'assemblée en a parlé déjà en commission, nous souhaitons être associés aussi à tous ces travaux, toutes ces réflexions, puisque ça va engager l'assemblée sur les prochaines années, que ce soit le positionnement, que ce soit les aménagements qui seront réalisés. Et même, si on veut élargir le débat, le nombre de représentants dans le cadre des réformes qui vont probablement venir aussi. Donc nous ne sommes pas opposés à cette évolution. Comme Lana l'a indiqué, on a des locaux qui sont vieillissants, qui ne sont plus forcément adaptés à notre travail législatif. Et puis l'établissement lui-même, l'hémicycle est assez vieillot maintenant. Donc je pense que c'est bien aussi tous les 30, 40 ans de refaire les choses. On souhaite seulement être associés en amont à tout ce travail de réflexion qui sera mené. En tout cas, nous allons voter pour l'approbation de ces trois textes.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

La discussion générale étant maintenant close, je ne vais bien entendu pas participer au vote de l'ensemble de ces textes, mais je vais quand même apporter quelques éclairages sur l'ensemble de la gestion pour dire tout simplement que nous avons essayé de maintenir une gestion à flux constant, pour éviter bien entendu qu'il y ait trop de disparités entre le début du mandat et la fin du mandat.

Là, je viens d'observer, sur plusieurs années, l'évolution, par exemple, du poste relatif aux frais de personnel. Entre 2015 et 2025, on est à peu près à 1 million ou 2 millions de différence. On a donc essayé de maintenir pour maintenir de manière constante ce poste qui est le plus important, bien entendu, de notre budget. On a été obligé de combiner les départs à la retraite et les recrutements pour essayer de maintenir le montant des engagements en termes de dépenses relatives à ce poste.

Concernant maintenant le projet que j'ai évoqué, lors du début de mandat, le souhait que j'ai formulé d'alléger un peu la structure actuelle de ses occupants, d'abord, et ensuite, bien entendu, de ses missions, de manière à libérer de l'espace pour pouvoir être un peu plus à l'aise dans l'exercice de nos activités institutionnelle. J'ai demandé au Président du pays de bien vouloir nous faire une proposition d'emprise en l'aidant quelque peu, puisqu'on avait identifié des emprises. Et finalement, il a opté pour l'emprise qu'il a évoquée devant vous lorsqu'il est intervenu à ce sujet et il nous a dit que la DAF faisait diligence pour, officiellement, nous affecter cette emprise. Mais à la date d'aujourd'hui, on n'a toujours reçu aucune lettre officielle de la DAF. Et donc, les crédits qui sont évoqués sur l'exercice 2024, ainsi que les crédits qui vont faire l'objet du collectif ne concernent pas encore, sauf la provision, ne concernent pas encore ces travaux.

Dès que l'affectation de l'emprise des parcelles va nous être notifiée, à ce moment-là, je vais réunir les présidents de groupe avec un représentant des non-inscrits pour commencer à évoquer la manière dont nous allons procéder pour lancer ce grand projet qui, me semble-t-il, va mordre sur un ou peut-être deux mandats. Parce qu'à l'expérience de Tetunae, cela a mordu sur deux mandats. Cela ne s'est pas fait comme ça du jour au lendemain. Il y a eu le temps de la réflexion pour recenser les besoins, le temps de la réflexion pour que le maître-d'œuvre nous propose des options de construction, le temps de la réflexion pour ensuite choisir quelle option on allait prendre, et ensuite, il y a eu le lancement des études et cela a pris du temps. Et une fois que les études ont été terminées, il y a eu le moment où on a lancé les travaux et, là, cela a encore pris du temps. C'est pour cela que je dis que si on lance ce projet maintenant, ce n'est pas au prochain mandat ou avant la fin du prochain mandat qu'on aura terminé, je pense, à moins que. Voilà.

Sinon, je n'ai pas d'autres choses à rajouter par rapport aux questions qui ont été posées.

Oui, Steve.

M. Steve Chailloux : *Merci bien, Monsieur le président.*

Je voudrais également faire une intervention sur ce tout dernier texte qui nous concerne, sauf erreur de ma part. Merci bien, Monsieur le président pour la bonne gestion que vous avez faite du budget de notre assemblée. Les chiffres nous démontrent qu'il a bien été géré. Ainsi, je voudrais au nom peut-être de l'ensemble des membres de la majorité, remercier l'homme expérimenté qui dirige notre assemblée aujourd'hui.

Par contre, je voudrais aussi, car j'ai bien écouté les points qui ont été exposés lors des interventions présentées... On a l'impression, d'après les échos provenant de notre collègue Lana, d'être dans d'une période électorale, notamment concernant ces sujets. Je ne pense pas que l'on soit en train de politiser ces sujets. Je vais prendre quelques exemples : la conférence dont nous avons bénéficiée sur le parcours de notre père Tetunae. Nous avons vu de nos propres yeux tout le travail qui a été réalisé pour cet événement et qui a été organisé de manière concertée ici même. Notre assemblée a accueilli une multitude de nos citoyens qui étaient venus écouter et faire part de leurs opinions. Je ne pense pas que

ce jour-là il n'y ait eu que des partisans du Tavini huiraaatira qui étaient rassemblés ici pour entendre parler de la question de l'indépendance. Non, ce n'est pas du tout cela.

Le travail qui a été entrepris est un travail de reconnaissance vis-à-vis de notre père, d'où la décision qui avait été prise par l'ancien président de l'assemblée de nommer le bâtiment administratif qui est situé juste à côté de nous par : l'immeuble Tetunae. Il s'agit d'une reconnaissance aujourd'hui et de rendre hommage à ses préceptes que nous mettons en pratique dans l'ensemble de nos groupes politiques, notamment au travers de ses paroles remplies de sagesse, lors de nos campagnes électorales. Lorsque l'on parle de Tetunae, l'on parle de la sagesse qui réside dans les préceptes de ce dernier. Et, ce jour-là, nous avons vu le bout et l'étendue du parcours de ce père dont nous avons tous bénéficiés, et non pas seulement le Tavini huiraaatira ni les partisans de l'indépendance, mais tout le monde. Car Tetunae, tout comme les nombreuses personnalités que nous aurons l'occasion de découvrir également bientôt, est un patrimoine vivant pour l'ensemble de la population polynésienne. Mise à part les sujets de l'indépendance ou de l'autonomie, il reste un trésor pour nous tous.

Merci.

Le président : *Voilà. Merci bien.*

S'il n'y a... Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : *Non, merci bien, Monsieur le président, d'avoir apporté des précisions sur ce point, ce projet qui a été pensé par vous-même. J'étais en train de penser à l'action entreprise par notre gouvernement qui pourrait peut-être nous céder une parcelle de terre pour la réalisation. D'après votre intervention précédente, ce n'est pas encore bouclé. Par contre — comment dire ? —, c'est en bonne voie. C'est en bonne voie s'agissant de cette parcelle de terre qui fut autrefois occupée par l'imprimerie officielle.*

Cela me fait penser finalement à la demande qui avait été faite par les maires — vous êtes maire également (à l'adresse du président de l'assemblée) — concernant leur projet. Le gouvernement pourrait également céder une parcelle de terre afin de réaliser votre projet et celui des maires, qui est de construire un centre administratif qui regrouperait l'ensemble des services qui viennent soutenir la vie des communes. Je ne fais qu'un rappel. Si la majorité pouvait également venir en soutien sur ce point. Ce n'est qu'une suggestion.

Je reviens maintenant sur ce que je viens dire concernant les fameuses missions... ! Les fameuses missions parce que Dieu sait, j'en croise souvent certains de mes collègues aussi bien dans les archipels, aussi bien quelquefois dans les avions à Paris. Je veux bien... Tiens, je serais intéressée de savoir il y a eu combien de missions en 2024 ? Est-ce qu'il y a eu des rapports de missions ? Parce que, quand on dit « mission » il y a les frais de mission derrière tout ça ! Ça coûte quand même de l'argent ! Et est-ce que ces nombreuses, comment dire ? Comment dit-on, Steve, dans notre langue, ces missions... des missions d'observation peut-être ou bien des missions de travail ? Ce ne sont pas des visites, hein ! J'espère que ce n'est pas cela ! Il faut également qu'il y ait un retour de cela au sein de l'assemblée. Un exemple, mais je vais tout de suite dire à mes deux collègues que je ne vise pas la personne, mais il serait fort intéressant... Par rapport au dernier événement, le tout récent, et je vais parler du tout récent, l'UNOC à Nice, deux représentants de l'assemblée de Polynésie se sont déplacés. Je veux bien entendre la version du gouvernement, mais au titre de l'assemblée, au titre de l'assemblée, est-ce qu'on pourrait... Bon, si on me dit qu'il y aura un rapport dans quelques semaines, je retire alors ma remarque. Je retire alors ma remarque.

Je mets en garde aussi parce que les yeux de celle qui vous parle là, la différence entre certains, c'est que je suis une personne qui bouge beaucoup. Par contre, il n'y a aucun problème me concernant puisque c'est la France qui paye cela. Il faut profiter de l'argent de la France et c'est pour le travail. Je vois également quelques élus de l'assemblée. S'il s'agit bien de missions de travail qui soient bénéfiques et qui amélioreront la vie de notre population, veuillez m'excuser. Mais il serait fort

intéressant d'avoir aussi des retours de toutes les missions qui ne sont pas gratuites... qui ne sont pas gratuites ici au sein de l'assemblée. On parle quand même des deniers publics, *chers collègues*.

Voici une question.

Le président : *Oui, merci bien, Madame la sénatrice pour cette intervention.*

Lors de notre séance, nous avons pris la décision que l'ensemble des élus qui iront nous représenter lors de missions ou dans des structures extérieures à ici, devront nous transmettre un compte rendu de mission pour s'assurer de la bonne tenue de la réunion à laquelle ils ont assisté pour nous, puisque nous les avons désignés afin de nous représenter.

Je vais dire en français. On en a déjà discuté ici et j'espère que tout le monde a intégré le fait que la décision que l'on a prise de nommer un des nôtres ou plusieurs des nôtres dans des structures extérieures ou dans la participation à des missions doit faire l'objet d'un compte-rendu de mission. Et cela, j'espère que c'est bien entendu. Ce compte rendu de mission, on va devoir le transmettre au bureau du président avant la fin de l'année, parce qu'il y a encore d'autres missions qui vont venir dans les mois qui viennent. Donc, ceux qui n'ont pas encore transmis leur compte rendu, eh bien il faudra le faire, notamment pour ceux qui ont été tout récemment à l'UNOC. Il faudra le faire.

Voilà, donc je vais demander au vice-président Hoa de venir me remplacer parce que je ne peux pas participer au vote.

(Présidence de M. Félix, Hoa Tetua, troisième vice-président de l'assemblée de la Polynésie française.)

Le président : La séance est reprise.

Nous passons à l'examen de la première délibération, rapport n° 72-2025.

On passe à l'article 1.

La discussion est ouverte.

M^{me} Lana Tetuanui : Monsieur le président !

Le président : Oui.

M^{me} Lana Tetuanui : *Comme vous venez de monter au perchoir, nos échanges risquent de durer davantage et une autre intervention m'est venue.*

Le président : *Allez-y.*

M^{me} Lana Tetuanui : *Non, je sais que... Non, non, non je veux juste simplifier nos travaux. Une question.*

Madame la secrétaire générale, est-ce qu'on ne peut pas faire la procédure simplifiée puisque nous aurons le même vote sur les trois textes ? Si on peut faire la procédure simplifiée... Enfin, je propose à mes collègues, parce que tout a été dit et l'on est tous d'accord. C'est notre compte administratif à nous. *J'essaye de simplifier les choses. Vraiment de simplifier les choses.* Qu'on vote une bonne fois pour toute pour les trois textes.

Enfin, *c'est une proposition*, si on peut, on le fait.

Le président : Si tout le monde est d'accord... O.K.

Pour la première délibération, qui est pour ?... Unanimité.

Pour la deuxième délibération, même vote ? C'est bon, tout le monde est d'accord ? Pour ? À l'unanimité. (M^{me} Jeanne Santini, hors micro : « la deuxième délibération porte sur la proposition de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget de l'assemblée de la Polynésie française. »)

Le président : Pour la troisième délibération relative à la modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2025, qui est pour ? (M^{me} Jeanne Santini, hors micro : « Unanimité. »)

O.K. *Merci bien.*

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : On passe au point n° 4, l'examen de la correspondance.

Tous les représentants ont dans leur dossier de séance le relevé de la correspondance reçue par l'assemblée de la Polynésie française du 3 au 18 juin 2025. Une photocopie de cette correspondance peut être demandée par tous les représentants au secrétariat général.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Point 5, clôture de la séance.

M^{me} Lana Tetuanui : En fin de compte, je voulais juste faire une intervention avant la clôture de la séance. Ah, c'est dommage, la vice-présidente est partie !

En fin de compte, c'est pour la programmation des prochaines séances. Apparemment, nous aurons une séance le 3. Je veux quand même demander au gouvernement, à la majorité, n'oubliez pas aussi, nous sommes en pleine période des Heiva (NDT, évènement culturel chants et danses lors du mois de juillet) aussi. Pensez aussi à nous qui avons envie aussi de rester un peu dans nos communes, ne serait-ce par solidarité envers aussi nos populations, ne venez pas *alors*... S'il y a une séance le 3, on veut bien faire l'effort, et de grâce, repoussez *peut-être* les prochaines séances. Enfin, *c'est une proposition*...

Enfin, il fallait aller *évidemment* demander à la vice-présidente, parce que c'est eux qui doivent organiser, puisque nous allons tomber en pleine session extraordinaire. Mais retenez aussi ça, retenez aussi ça ! N'oubliez pas qu'il y a les fêtes du Heiva dans les communes, hein, le 3 peut-être la dernière. Et puis, *il faudrait peut-être attendre un peu la fin des Heiva avant de nous réunir une nouvelle fois.*

Ce n'est qu'une proposition, Monsieur le président.

Le président : *Merci, Madame la sénatrice.*

Voilà, nous sommes arrivés à la fin de notre séance et merci d'avoir été aussi patients.

M. Tevahiarui Teraiarue : *Une dernière intervention.*

Monsieur le président, je voudrais vraiment remercier Madame Doris Hart, qui est membre du conseil municipal de Uturoa, d'être restée jusqu'au bout de nos travaux.

Merci et merci pour nos travaux.

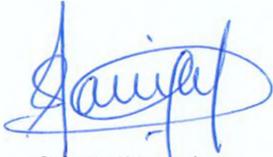
Le président : *Merci bien.*

Voilà, notre séance de ce jour est close. Soyez prudents en rentrant. Soyez très vigilants afin qu'aucun mal n'arrive.

Voilà. Que l'amour règne.

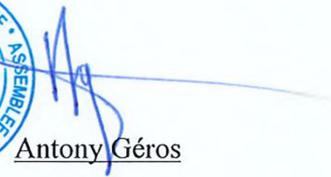
(La séance est close à 22 heures 1 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,



Odette Homai

LE PRÉSIDENT,



Antony Géros